

Johan Heilbron

Naissance de la sociologie

Traduit du néerlandais par Paul Dirlex

Banc d'essais

AGONIE

Johan Heilbron

Naissance de la sociologie

Édition établie par Michel Caïetti et Benoît Eugène.

Introduction générale

Le progrès de la connaissance, dans le cas de la science sociale, suppose un progrès dans la connaissance des conditions de la connaissance.

Pierre Bourdieu

Les sciences sociales sont communément considérées comme un phénomène récent. Elles seraient apparues au cours du XIX^e siècle, mais leur essor véritable ne daterait que du siècle suivant. Cette conception est communément partagée tant par les professionnels que les profanes et même par les historiens des disciplines concernées. La manière dont ces disciplines sont nées reste ignorée. Pour établir leur genèse, on reconnaît généralement qu'il faudrait remonter avant le XIX^e siècle, mais cela a été rarement fait et de manière peu systématique. Cela tient à la fonction que remplit l'historiographie des sciences sociales.

Celle-ci est en effet étroitement liée à la demande qui existe dans chaque discipline d'un récit de l'origine et, plus généralement, du passé collectif. Un tel enseignement historique fait partie intégrante de la socialisation professionnelle et certaines connaissances de base en la matière appartiennent à l'outillage intellectuel propre au métier. Or, l'une des méthodes traditionnelles pour périodiser cette histoire est de tracer une frontière entre, d'un côté, l'« histoire » et, de l'autre, la « préhistoire » et la « protohistoire ». L'histoire porte sur le passé dans la mesure où celui-ci présente encore un intérêt aux yeux des professionnels. Des exemples tirés de ce passé peuvent être produits dans les luttes internes, servir d'étalon dans des évaluations, et remplissent toutes sortes de fonctions symboliques et de représentation, ce qui n'est pas la moindre de leurs propriétés. Dans ce sens, l'histoire forme un réservoir dans lequel chaque chercheur peut puiser des termes et des concepts, des exemples et des contre-exemples, des symboles et des idoles. L'histoire constitue ainsi une dimension de l'identité de la discipline.

En revanche, la « préhistoire » et la « protohistoire » embrassent des circonstances et des épisodes qui ne constituent plus des enjeux pour l'identité disciplinaire. Le tracé de la frontière évolue et fait l'objet de conflits, mais, quelle que soit l'issue de ceux-ci, la préhistoire est réputée hors jeu. La « préhistoire » est l'histoire que l'on peut se permettre d'oublier. Il n'est pas scandaleux de n'en rien connaître, et, généralement, on n'en prend connaissance que de seconde main.

En sociologie, la frontière entre « histoire » et « préhistoire » s'établit à la charnière du XIX^e siècle. Les grands noms de la seconde moitié du siècle se voient rangés dans la « sociologie classique ». Marx, Weber, Durkheim et quelques autres sont toujours abondamment lus, commentés et publiés ; ils ont leurs défenseurs et leurs contempteurs et, en marge de l'entreprise sociologique, il se trouve toujours un certain nombre de spécialistes qui veillent sur les textes et leurs interprétations. Il n'en va pas de même pour les auteurs de la période qui précède. Ces derniers ne sont plus cités en exemples. Tantôt ils font autorité en tant que « pionniers », tantôt en tant que « précurseurs », et si certains ont accédé au statut de « fondateurs », leurs œuvres ne sont plus guère enseignées ni commentées. Elles ne constituent plus que des passe-temps, des curiosités historiques ou littéraires. Un indice révélateur de ce peu d'attention est le fait que la sociologie n'a pas développé de vision standard sur la genèse des théories sociales avant le milieu du XIX^e siècle. Les périodes qui

suivent ont fait l'objet de lectures détaillées et variées, et nombreux sont les chercheurs qui sont à même de caractériser globalement les évolutions depuis les « classiques ». Mais personne ne saura esquisser la moindre image comparable pour la période précédant les années 1850. La littérature spécialisée n'a guère plus à proposer qu'une vague conscience de ce que les origines des sciences sociales datent de cette époque^[1]. Comment et pour quelles raisons l'évolution a pris telle ou telle forme dans tel et tel pays, reste obscur.

Stade disciplinaire & stade prédisciplinaire

L'historiographie des sciences sociales étant si solidement structurée par des découpages et des enjeux contemporains, les études disponibles sont fortement marquées au sceau de l'histoire disciplinaire[2]. Il suffit de penser aux revues principales dans ce domaine. Le *Journal of the History of the Behavioural Sciences* (1965) contient essentiellement des contributions à l'histoire de la psychologie. Pour les autres périodiques, l'ancrage disciplinaire apparaît dans le titre : *History of Political Economy* (1969), *Journal of the History of Sociology* (1978), repris sous le titre *History of Sociology* (1985), *History of Political Thought* (1980) et *History and Anthropology* (1984). Cette forte orientation disciplinaire a engendré une approche historique unilatérale. Certes, l'histoire des disciplines a beaucoup progressé, surtout ces dernières années[3]. Mais il n'en demeure pas moins que, pour une part non négligeable, les concepts et les hypothèses des sciences sociales modernes datent de la « préhistoire » ou de la « protohistoire ». C'est le cas de concepts comme « État », « économie » et « société » pris dans leur acception moderne. C'est aussi le cas de représentations modernes de l'action humaine et de notions comme celle d'intérêt. C'est pourquoi une compréhension plus précise du développement des sciences sociales nécessite un examen plus systématique de leur « protohistoire ». Celle-ci, sous de nombreux rapports, constitue un élément à part entière de l'histoire.

Sous cet angle, l'appellation « protohistoire » prête à confusion et gagne à être remplacée par « histoire prédisciplinaire ». L'histoire des sciences sociales se décompose alors en un « stade prédisciplinaire » et un « stade disciplinaire ». Le premier correspond à la période qui va de 1600 au milieu du XIX^e siècle. Des notions modernes relatives aux sociétés humaines y émergent en l'absence de cadres disciplinaires. Le contexte institutionnel était constitué d'académies et de sociétés savantes. En règle générale, l'enseignement n'y jouait aucun rôle : chaires, manuels et disciples faisaient défaut, et le public était composé de lettrés. Souvent manquait aussi une pratique professionnelle spécifique. Les notions mentionnées ci-dessus étaient formulées à partir de conceptions d'ordre général dont les concepts-clefs s'appuyaient sur les mots « raison », « nature » et « philosophie ». Bien qu'il n'y eût pas de division du travail stricte, cet ensemble n'était pas pour autant une constellation indifférenciée. On pourrait parler d'une différenciation en « genres intellectuels », qui présentaient un certain degré d'autonomie les uns par rapport aux autres, même s'ils étaient conçus comme des ramifications d'un seul et même type de discours. En résumé, au début de l'ère moderne, les activités intellectuelles s'articulaient autour d'académies et de sociétés savantes, qui rivalisaient avec des institutions religieuses plus anciennes et connaissaient une subdivision selon divers genres intellectuels, lesquels s'inséraient dans des configurations plus générales, aussi bien sur les plans cognitif qu'institutionnel et social.

D'un point de vue historique, la structuration par disciplines est caractéristique des sciences modernes[4]. Elle devint un facteur prépondérant avec l'avènement des universités modernes, lorsque apparurent des formations, des revues et des organisations professionnelles séparées. Ainsi s'opéra le passage de « genres » relativement souples et peu codifiés à des disciplines universitaires à l'organisation beaucoup plus stricte. En effet, ce passage ne signifiait pas seulement davantage de spécialisation, mais aussi un agencement bien plus contraignant. On peut définir les disciplines comme des *unités d'enseignement*, de

recherche et de formation professionnelle. Cette cohérence multifonctionnelle renforça les liens au sein de chaque discipline, qui s'écartèrent considérablement *les unes des autres*. Ce phénomène a longtemps caractérisé la structuration des sciences à l'époque moderne. Les catégories plus générales perdirent leur signification primordiale et durent céder la place à une orientation de type disciplinaire, directement liée à de nouveaux aménagements institutionnels (chaires, examens, revues spécialisées) et à un public nouveau (élèves).

À ces stades prédisciplinaire et disciplinaire, il faut peut-être, au vu de la période actuelle, ajouter un stade post-disciplinaire. Avec l'expansion sans précédent des universités après la Seconde Guerre mondiale, les liens entre disciplines se mirent à perdre bon nombre de leurs fonctions. Dans le domaine de la recherche se fit entendre toujours plus régulièrement le besoin d'approches inter-, pluri-et transdisciplinaires. Que l'enseignement n'ait pas échappé à cette perte de signification des rapports disciplinaires, est attesté notamment par la montée des domaines transdisciplinaires.

La division en un stade prédisciplinaire et un stade disciplinaire tient mieux compte du développement réel des sciences modernes que la séparation habituelle entre histoire et protohistoire. Et cela ne vaut pas seulement pour les sciences sociales. L'évolution des sciences de la nature permet elle aussi de distinguer entre un stade prédisciplinaire et un stade disciplinaire. Le premier stade comporte l'apparition de la physique classique au XVII^e siècle et s'étend jusqu'aux alentours de 1800. Durant cette phase, la mécanique céleste offrait à la philosophie naturelle son paradigme dominant. Dans les décennies qui précèdent et suivent 1800, les mécanismes d'affirmation des disciplines firent sentir leurs effets et la « physique », la « chimie » et la « biologie » au sens contemporain de ces mots naqurent à peu près simultanément[5].

L'histoire prédisciplinaire des sciences sociales

Pour très peu étudiée que soit l'histoire prédisciplinaire des sciences sociales, il est possible d'y distinguer clairement une certaine trame. Sur le plan le plus général, la naissance des sciences sociales constituait un élément parmi d'autres de la sécularisation des représentations en matière de formes humaines de vie collective. Cette sécularisation se limita à ses débuts à une redécouverte de certains travaux de l'Antiquité. La « philosophie pratique » aristotélicienne y joua un rôle-clef et forma le point de départ des notions modernes relatives aux sociétés humaines, processus qui peut être tenu pour le début de l'histoire prédisciplinaire des sciences sociales. Celle-ci présente un certain nombre de phases distinctes.

La première de ces phases est l'émergence de conceptions modernes de l'« État » et du « droit ». Des théories politico-juridiques séculières virent le jour dans les cités italiennes et se développèrent en liaison étroite avec des processus de formation d'États. Selon Quentin Skinner, c'est dans la France de la fin du XVI^e siècle qu'apparut la première conception moderne de l'État. Ce dernier y était envisagé comme une institution souveraine, à laquelle tous les citoyens étaient assujettis. Pareille institution était impersonnelle, l'État n'étant plus considéré comme la propriété du souverain. Il s'agissait d'un concept abstrait qui ne se limitait plus au seul gouvernement et aux institutions administratives et judiciaires et à certaines instances juridiques[6].

La phase suivante est l'avènement de théories économiques modernes. Le *Traité d'économie politique* (1615) d'Antoine de Montchrestien est l'une des premières publications où il est question d'« économie politique »[7]. La gestion des richesses n'était plus cantonnée à un ensemble de maisons nobles indépendantes, mais se voyait définie comme une chose publique, et les savoirs s'y rapportant étaient constitués en objet d'un nouveau genre intellectuel, l'économie politique. Jusque vers la moitié du XVIII^e siècle, ce type de connaissance fut directement relié, en France, à des fonctions et des institutions étatiques. En comparaison avec l'Angleterre, il générât moins de publications et de débats. Ce n'est qu'autour de 1750 que cette situation changea. Le nombre d'écrits sur des sujets économiques augmenta rapidement et des revues parurent telles que le *Journal économique* (1751-1772)[8]. Au même moment, les approches *mercantilistes* cédèrent le pas à des conceptions où les processus économiques formaient un « ordre » indépendant de l'État. L'économie politique devenait un genre moins « politique » et plus « économique ». Les schémas de Cantillon et de Quesnay en furent les premières illustrations. Selon l'interprétation de Quesnay et des physiocrates, la connaissance des « lois » du fonctionnement économique était une condition à l'intervention étatique. L'« économie » était un système « naturel », « autorégulateur » dont on gagnait à ne pas entraver la mécanique : le « laissez-faire ». La première mission de l'État n'était pas la promulgation de lois, mais la reconnaissance des lois inhérentes à cet « ordre naturel »[9].

Vers la même époque, au milieu du XVIII^e siècle, se dessinait en outre une approche séculière de la notion de « société » ou de « social »[10]. De même que le concept moderne d'économie, celui de société signifiait une rupture avec, d'un côté, la théologie et la doctrine de l'Église et, de l'autre, les théories politiques. Les doctrines religieuses considéraient les formes de vie sociale à la lumière de commandements divins. Dans la pensée politico-

juridique, les communautés étaient subordonnées à l'État, et l'individu n'était perçu que comme « citoyen » ou « sujet ». À ces deux traditions, les nouvelles théories sociales offraient une alternative. Les structures de la société n'étaient plus regardées à l'aune de la Providence divine ou de la chute, mais comme une affaire humaine. Dans les rapports entre les hommes, même la plus puissante des institutions, l'État, et même l'individu le plus puissant, le souverain, dépendaient d'autres institutions et d'autres individus. Afin de comprendre les unités humaines et de les améliorer, il fallait prendre en compte ces formes d'interdépendance : les « États » étaient à considérer comme des « sociétés ».

L'ordre dans lequel surgirent ces théories séculières n'est pas dû au hasard. Les théories politiques furent les premières à se développer en genre intellectuel moderne plus ou moins autonome. Ces théories du début de l'ère moderne furent conçues en France par des juristes comme Jean Bodin, en relation étroite avec les évolutions politiques d'alors. La noblesse de robe était un groupe puissant au sein de l'appareil d'État. Contre le pouvoir local des nobles et contre l'Église, les juristes furent un allié particulièrement important du roi. En tant que fonctionnaires de l'administration et en tant que conseillers, ils furent, pendant longtemps, à l'avant-garde du pouvoir central. Jouaient un rôle majeur dans ce contexte les représentations qu'ils élaboraient à propos du droit, de l'État et de la sphère publique^[11]. Au XVII^e siècle, cette évolution connut toutefois un revirement paradoxal. Richelieu sut tirer tout le profit des doctrines juridiques portant sur la « souveraineté » pour remettre au pas la noblesse de robe et transformer le royaume de France en monarchie absolue^[12].

À la faveur de l'instauration de l'absolutisme, c'est-à-dire de l'apparition d'un monopole de la violence et d'un monopole fiscal relativement durables et étendus, toutes sortes de formes de concurrence pacifique purent se multiplier à un rythme accéléré. Progressivement, celles-ci allaient constituer les bases de « secteurs » autonomisés. Les porte-parole du commerce et de l'industrie commençaient à revendiquer une plus grande indépendance à l'égard de l'État et l'élaboration de nouvelles théories économiques faisait partie de ce processus. Un changement analogue se produisit sur d'autres terrains. Ainsi, dans le « secteur culturel », des conceptions nouvelles se répandirent qui mirent également l'accent sur l'autonomie envers l'Église et l'État. Cette différenciation accrue et cette autonomisation relative de différents espaces jouèrent un rôle crucial dans la genèse des théories sociales. Plusieurs groupes ayant acquis une indépendance plus grande vis-à-vis de l'État, le langage politico-juridique commençait à perdre de sa validité universelle. De plus en plus d'activités se déroulaient en dehors des cadres politico-juridiques officiels, sans pour autant être d'ordre « privé » ou relever de la juridiction de l'Église. En vue de nommer *et* de favoriser ce processus, les termes « société » et « social » devenaient à la mode. Dans les théories sociales, les relations « sociales » avaient pris la place de ce qui jusque-là avait été défini en des termes politico-juridiques ou ecclésiastiques.

Genèse de la sociologie

Dans ce contexte, trois stades peuvent être distingués dans l'histoire prédisciplinaire de la sociologie française :

Le premier stade correspond à l'éclosion des théories sociales séculières. Cette évolution eut lieu dans les années 1730-1775. Montesquieu et Rousseau en étaient les représentants les plus éminents. Au centre de leurs travaux se trouvaient la différenciation et l'interdépendance sociales. En ce sens, les théories sociales se démarquaient des genres intellectuels existants (théorie politique, droit, philosophie morale, économie politique). Les communautés humaines modernes n'étaient plus vues comme des entités religieuses ou politiques homogènes, mais comme des configurations différenciées et relativement complexes. Par rapport aux idées reçues, il s'agissait ici d'une sorte de décentrement : l'accent se déplaçait de concepts unitaires (« État », « Église », « communauté ») vers des termes et des problèmes qui insistaient sur la différenciation et la diversification (« société », « concurrence »). Les différences avec les genres usuels s'avéraient toutefois moins importantes d'un point de vue théorique. Les modèles d'interdépendance sociale étaient encore formulés en tout ou en partie dans le langage d'une philosophie rationaliste, inspirée la plupart du temps par la recherche de principes universels ou « naturels ». Le droit naturel tenait lieu de référence principale à tous ces systèmes.

Le deuxième stade voit les concepts et représentations modernes intégrés dans une problématique scientifique explicite. Cette transformation se produisit entre 1775 et 1814 et ses principaux protagonistes furent Condorcet et Cabanis. Dorénavant, les rapports sociaux ne seraient plus considérés d'abord comme des objets de modélisations rationnelles, mais comme le domaine d'une nouvelle science empirique. C'est alors que l'expression « science sociale » entra en vigueur pour désigner ce qui était perçu comme une extension des sciences existantes. Des tentatives en ce sens se multiplièrent après la prise de pouvoir de Louis XVI, après quoi elles devinrent prédominantes pendant l'époque révolutionnaire.

Le troisième stade, de la chute de Napoléon en 1814 à la moitié du XIX^e siècle, fut marqué par une diffusion plus large des théories sociales, par une diversité accrue des approches et par un début de disciplinarisation. Pour la sociologie française, Auguste Comte fut l'une des figures majeures de cette période. La raison n'en est pas tant l'intérêt des analyses sociologiques qu'il formula que la nouvelle orientation théorique dont il fut l'initiateur. Comte fut le premier à plaider en faveur d'une approche scientifiquement intransigeante, sans pour autant s'abriter derrière une science existante. Il développa une théorie des sciences centrée sur l'idée d'autonomie relative. Cela valut à la science sociale la maîtrise d'un espace propre ainsi que la tâche d'élaborer des théories et des méthodes appropriées. Cette contribution allait fournir, à la fin du siècle, le fondement de la tradition sociologique française.

Dans l'histoire de la pensée sociologique en France, ces trois stades se distinguent comme autant de phases séparées et successives^[13]. Comme cette évolution ne s'est produite nulle part ailleurs de cette façon-là, la cause de ce schéma doit être cherchée dans le contexte français. C'est d'ailleurs aussi ce qu'indique la périodisation esquissée plus haut. La sécularisation fut un processus de longue haleine qui connut un sommet provisoire au XVIII^e

siècle, celui des « Lumières ». Le deuxième stade, celui d'une « scientificisation » fondée sur le modèle des sciences de la nature, était – du moins à première vue – d'une durée assez courte. Il engloba un quart de siècle et domina la réflexion sur les sociétés durant la période révolutionnaire. Il fut suivi immédiatement du troisième stade. Comte et sa génération écrivaient en sachant que la Révolution était révolue : une nouvelle ère avait commencé, l'industrialisation s'intensifiait et, malgré une opposition efficace d'une partie de la noblesse et du clergé, il n'y avait plus pour la plupart d'entre eux de retour en arrière possible.

La présente étude abordera ces trois stades successivement, dans le but principal de documenter et d'expliquer tout le processus. La première partie traitera de l'avènement des théories sociales, la deuxième partie approfondira la scientificisation dont elles firent l'objet et l'œuvre de Comte sera au centre d'une troisième et dernière partie.

Interrogations anciennes & nouvelles

Deux voies s'offrent traditionnellement à celui qui se propose d'analyser le processus en question. La première, qui est aussi la plus commune, repose sur la lecture, la comparaison et l'interprétation de textes. Les idées qui s'y trouvent sont traitées comme relevant d'une histoire autonome, susceptible d'être examinée indépendamment de ce qui s'est passé en dehors de ces textes. Une telle méthode est d'un usage courant dans l'histoire des idées, dans l'histoire des concepts et dans l'histoire de la science. Elle se fonde sur le principe de la reconstruction rationnelle, c'est-à-dire sur l'idée selon laquelle il est possible de comprendre les textes à travers une lecture méticuleuse et en vérifiant quel est leur rapport avec d'autres textes. On peut ainsi aboutir à la conclusion qu'un texte déterminé constitue une variante, une réponse ou une allusion à un autre texte non spécifié. Ces relations textuelles sont alors le plus souvent interprétées en termes d'« influences ». Pour éclairantes qu'elles puissent être, il est impossible que de telles connexions débouchent sur des explications. La reconstruction rationnelle suppose l'idée d'une transformation immanente, où le texte B résulte plus ou moins logiquement du texte A (ou d'une combinaison d'A1 et A2, etc.). Mais une telle « évolution naturelle » de la pensée à la manière de Hegel ou de Comte n'étant plus une hypothèse défendable, les historiens des idées renoncent généralement à l'ambition d'expliquer. C'est aussi le cas de la variante actuelle de cette approche, l'*analyse discursive*. Quoique plus attentive au fonctionnement social des discours, celle-ci ne s'essaie que rarement à l'élaboration d'explications. L'intérêt se focalise ici aussi sur les structures internes du matériau discursif.

Diamétralement opposée à ces approches « internes », la seconde façon de procéder donne une place centrale au contexte. Les analyses « externes » prennent comme point de départ l'idée selon laquelle un texte ne peut être compris qu'en recherchant des liens avec des instances qui lui sont extérieures. On prend pour acquis que le texte a un degré d'autonomie très faible par rapport à l'auteur, à sa position sociale et au contexte social. L'hypothèse de ce manque d'autonomie est clairement assumée dans la terminologie en vigueur dans ces modèles. Les idées sont appréhendées comme le « reflet » ou l'« expression » des intérêts ou des valeurs du groupe auquel appartient l'auteur. Ce point de vue a surtout été développé par des penseurs marxistes, pour qui les idées sont « explicables » à partir de la position de classe de leur auteur ou à partir de la structure socio-économique de la société comme totalité (l'« infrastructure »). Dans le premier cas, il s'agit de comprendre l'œuvre d'un auteur ou d'un courant en particulier et, dans le second, certains phénomènes bien plus généraux (la « peinture abstraite », la « littérature bourgeoise », etc.). Aucun de ces deux modes d'interprétation n'a plus guère d'adeptes, même si le dernier paradigme est actuellement à nouveau soutenu par des représentants de la théorie systémique. La sociologie cognitive que défendent ces derniers étudie comment l'évolution cognitive est corrélée à l'évolution sociale, en présupposant qu'il existe des corrélations fondamentales entre systèmes cognitifs et systèmes sociaux. Cette existence découlerait des nécessités fonctionnelles des systèmes sociaux^[14]. Pareille approche laisse largement de côté les individus et les groupes qui produisent les idées. Ainsi, Luhmann, dans *Gesellschaftsstruktur und Semantik*, cite toute une série de livres et de traités sans jamais renvoyer à ceux qui les ont écrits. Ce qui rend possibles les corrélations très générales dont il traite n'est pas clair. Qu'est-ce qui fait que des

auteurs relativement autonomes et souvent respectés se soient intéressés aux nécessités fonctionnelles de la société industrielle ? En réalité, tout comme dans les théories du reflet de type marxiste, on néglige le fait que les intellectuels ont peu à peu fondé leurs propres institutions, lesquelles ont acquis une certaine indépendance, y compris à l'égard de groupes beaucoup plus puissants. De ce fait, les intellectuels eurent des intérêts et des centres d'intérêt spécifiques, auxquels ils se sont consacrés en fonction de leurs itinéraires et de leurs préférences. Ces dernières caractéristiques conditionnent aussi l'idée qu'ils se font des intérêts d'autres groupes ou de la société dans son ensemble. L'autonomie relative implique que toute tentative visant à rapporter à des structures socio-économiques ou politiques les travaux de ces intellectuels est vouée à l'échec.

Les deux points de vue, interne et externe, sont des simplifications réductionnistes d'un problème complexe. Dans le premier cas, l'élaboration de représentations est ramenée à une sphère de textes, d'idées ou de discours coupée de ses conditions sociales de possibilité, et dans le second cas, à des facteurs et des structures extra-intellectuels. Aucune des deux perspectives ne constitue un point de départ très fécond pour la recherche. Les termes employés sont trompeurs (« interne » est spontanément ressenti comme signifiant « non social ») et ils doivent leur crédit moins à leur potentiel heuristique qu'à des conventions académiques.

Dans la recherche actuelle, la ligne de démarcation entre approches internes et externes s'est estompée. Si les évolutions actuelles ont un air de parenté, celui-ci réside sans doute dans la tendance à la contextualisation. De nos jours, l'histoire des idées est moins pratiquée comme spécialité isolée qu'il y a dix ou quinze ans^[15]. Et dans les recherches sur la science, les frontières rigides entre épistémologie, histoire des sciences et sociologie des sciences ont perdu une part importante de leur signification*. La question de savoir comment les différentes facettes de l'évolution du savoir pourraient être intégrées dans un nouveau programme de recherche est devenue l'un des soucis majeurs de l'activité scientifique d'aujourd'hui.

Les travaux de Pierre Bourdieu dans le domaine de la sociologie de la culture constituent une tentative précoce et systématique visant à dépasser la dichotomie entre perspectives internes et externes. L'enjeu en était l'élaboration d'une démarche sociologique capable de reconnaître le caractère spécifique des produits intellectuels et culturels^[16]. Au point de départ, il y a le constat selon lequel les produits culturels voient le jour et fonctionnent dans un contexte particulier, dans un « champ » relativement autonome, doté d'une structure et d'une dynamique propres. Le « champ intellectuel » est une constellation sociale composée de personnes en concurrence pour l'autorité intellectuelle. Les biens intellectuels tirent leur signification avant tout de leur position au sein de cette constellation. En partant de ce champ intellectuel comme configuration sociale spécifique et historiquement variable, on peut tenir ensemble le fait que le travail intellectuel est une activité spécifique et le fait que cette activité n'est pas moins sociale qu'une autre.

Que les productions intellectuelles naissent à l'intérieur d'un ensemble particulier de relations, implique qu'une reconstitution de cet ensemble conditionne la compréhension de ce qui se produit dans et pour un tel champ. De plus, une telle reconstitution est nécessaire pour pouvoir repérer les répercussions qu'ont sur le champ les évolutions dans d'autres champs. Car, en raison de l'autonomie relative du champ intellectuel, les mutations

politiques ou économiques s'y font sentir de manière spécifique : elles y sont pour ainsi dire traduites dans la dynamique et l'idiome spécifiques aux échanges intellectuels. Au lieu d'un processus de reflet, il s'agit d'un processus de réfraction.

Le champ intellectuel est une configuration de personnes occupant des positions différentes et qui, même si ces positions sont comparables, se distinguent les unes des autres par leurs capacités et leurs prédilections. Tout ce que font ces personnes dépend de la structure du champ, du « capital » dont elles disposent ainsi que de leurs « dispositions » ou « habitus », c'est-à-dire de la façon dont elles tendent à utiliser et à investir ce capital. Celui-ci varie dans son volume et sa composition. Les gens en ont plus ou moins, se décomposant en capital économique, capital culturel et capital social. Le concept de dispositions ou d'habitus met en relief le fait que la gestion de ce patrimoine ne répond que très rarement à la logique des « choix rationnels ». Au sein d'un champ donné, les pratiques sont orientées par des intérêts, mais ceux-ci doivent être interprétés et évalués de manière bien particulière. Et dans ce processus, des goûts et des dégoûts relativement intuitifs jouent un rôle dont la cohérence tient à l'habitus de l'individu ou du groupe en question. Enfin, les théories et les idées sont elles aussi le produit d'une telle dynamique sociale complexe. Elles ne sont pas simplement le « reflet » ou l'« expression » de certaines structures sociales ou de certains intérêts groupaux, mais le résultat des activités d'un groupe spécifique de « producteurs ». En tant que telles, elles sont tributaires des rapports sous lesquels ces producteurs sont contraints de travailler, des moyens dont ils disposent et de leurs systèmes de dispositions (ou habitus) spécifiques.

Théorie sociale & régimes intellectuels

Pour les besoins de la présente étude, le modèle de Bourdieu a été converti en problématique où trois types de questions sont à distinguer. Le premier type de questions concerne la genèse de théories sociales dans ses rapports avec le champ intellectuel. Pour aller vite, il s'agit d'interrogations telles que celles-ci : À quel genre de théories a-t-on affaire ? Comment ces théories ont-elles vu le jour et comment se sont-elles développées ? Quelles étaient les principales différences entre points de vue rivaux ? Quelle était la place de ces théories dans le contexte intellectuel ? Que l'ensemble de ces questions concernent le contexte intellectuel, ne signifie pas qu'elles soient essentiellement de nature « interne ». Réciproquement, donner toute sa place au caractère spécifique du travail intellectuel ne revient pas à s'en tenir à des questions « texto-centriques », ni à porter une attention exclusive à des liens « intertextuels » (« sources », « influences », etc.). Il s'agit certes de textes et de théories, et de leurs interprétations, mais l'analyse porte aussi bien sur les auteurs de ces textes, sur leurs associés et concurrents et sur les groupes et institutions qu'ils constituent.

Le second type de questions a trait aux conditions sociales de fonctionnement du champ intellectuel. L'autonomie des intellectuels est relative, et dans leur travail ils dépendent aussi d'autres agents (des commanditaires, des mécènes, des intermédiaires, des lecteurs). De multiples manières, ce qui se passe dans le champ intellectuel est interconnecté avec d'autres secteurs et d'autres groupes. Pour chaque auteur, cela induit un espace de possibilités et de restrictions, qui susciteront des réactions différentes de la part d'intellectuels différents. Certains auront tendance à se détourner du grand public et à s'efforcer de construire une carrière avec l'aide principale de leurs pairs ; d'autres préféreront à l'autorité intellectuelle à plus long terme les profits économiques à court terme ; d'autres encore essaieront de trouver un *modus vivendi* : ils chercheront à tirer profit de certaines opportunités, tout en veillant à ne jamais se « compromettre ». Les changements intellectuels dépendent donc en partie des possibilités d'appui et de reconnaissance en dehors de l'univers intellectuel, ne serait-ce que du fait que les intellectuels eux-mêmes ne se privent pas d'y recourir dans leurs luttes internes. Les structures du champ intellectuel sont le produit des pratiques et des stratégies d'un groupe spécifique, les intellectuels, mais les pratiques possibles sont co-déterminées par les relations avec des groupes sociaux et institutions extérieures. Il importe, pour en tenir pleinement compte, de prêter attention aux conditions sociales du travail des intellectuels ainsi qu'aux fonctions sociales de leurs produits.

Un troisième et dernier type de questions se rapporte aux singularités de l'évolution française dans un contexte international. Les contributions françaises ont joué un rôle pionnier dans la genèse de la sociologie. Cela pose la question des rapports entre l'évolution en France et à l'étranger. Quel impact ont eu les exemples et la compétition venus de l'étranger. Quel rôle ont joué les traditions et les particularités spécifiquement françaises. Par quelles voies les aspirations nationales ont-elles eu des répercussions sur l'émergence des théories sociales ?

Ces trois types d'interrogations, qui renvoient respectivement aux contextes intellectuel, social et international, peuvent être considérés comme les trois dimensions d'un espace au sein duquel se produit l'émergence de la sociologie.

Mais, pour la présente recherche, cette problématique a surtout eu une fonction de garde-fou. Car très vite les matériaux disponibles se sont révélés trop peu nombreux pour prendre en considération ces trois dimensions de façon rigoureuse. Par exemple, l'on sait finalement peu de chose sur l'évolution du champ intellectuel. Cela fait deux cents ans que paraissent des études consacrées aux Lumières, mais jusqu'il y a peu, personne ne pouvait se faire une idée même approximative du nombre de gens qui écrivaient à cette époque, ni de leurs modes de subsistance. Les célébrités individuelles ont fait couler beaucoup d'encre, mais ce que leurs écrits représentaient précisément aux yeux de leurs contemporains n'est pas toujours clair. Quant à la période révolutionnaire, celle-ci, curieusement, a encore moins livré ses secrets. Bien qu'il existe des revues et des centres de recherche entièrement dédiés à l'étude de cette période, on ne dispose pas de la moindre étude d'envergure portant sur le rôle des intellectuels durant la Révolution, ou sur les effets du bouleversement révolutionnaire sur la production intellectuelle.

Le manque de recherches dans ce domaine a pour conséquence que nombre de chercheurs finissent par renoncer aux questions d'ordre contextuel ou, justement – dans l'un ou l'autre cas isolé –, qu'ils s'y restreignent. Dans le premier cas, ils se savent soutenus par la tradition, ce qui leur permet de s'adonner en toute quiétude à l'interprétation d'une seule œuvre, d'un seul personnage ou d'un seul courant de pensée. Dans le second cas, c'est la promesse de quelque nouveauté qui attire, et l'attention se concentre alors sur des changements institutionnels ou sur des transformations du marché du livre. Demeure dans l'ombre la pertinence de ces changements pour une meilleure compréhension des textes qui ont vu le jour dans un tel contexte.

J'ai voulu éviter les deux écueils, en associant histoire des idées et histoire sociale. Pour ce faire, il a fallu préciser davantage la problématique initiale, en examinant les théories sociales avant tout dans leurs rapports aux *régimes intellectuels*. Par « régime intellectuel » on entend une constellation peu ou prou durable de producteurs culturels. Quiconque participe à la production culturelle subit de la part de cette constellation une certaine contrainte, d'où le choix du mot « régime »*. Les régimes intellectuels peuvent être caractérisés par leur degré d'autonomie, leur degré de différenciation et le type de hiérarchie interne.

En premier lieu, ils se distinguent par un certain degré d'autonomie. Sous ce rapport, les années 1750-1850 ont vu se développer un régime intellectuel dont l'autonomie allait croissant. La dépendance à l'égard d'instances extra-intellectuelles diminuait considérablement. Avec le « philosophe » entré en scène un personnage qui prétendait à une compétence dont plus aucun terrain de recherche ne devait être exclu. Ensuite, durant la Révolution, le clergé perdit définitivement le pouvoir intellectuel qu'il avait possédé pendant des siècles. Se mit en place un régime intellectuel qui n'avait même plus besoin de polémiquer avec l'Église, et cette extension de l'autonomie changea du même coup les relations mutuelles entre intellectuels séculiers. Vers 1800, l'alliance née au siècle des Lumières autour de l'*Encyclopédie* se désagrégea. L'alliance face aux institutions ecclésiastiques ne s'imposait plus et les différences entre groupes séculiers prenaient le pas sur leur opposition commune à l'Église.

Avec ce dernier changement, on en arrive à notre deuxième caractéristique : une différenciation grandissante. Le régime intellectuel du début de l'ère moderne était relativement indifférencié : concentré, sur le plan institutionnel, autour d'académies et de

sociétés savantes peu spécialisées, et, d'un point de vue théorique, fondé sur l'unité et l'invariabilité de la raison. Au contraire, les régimes intellectuels modernes connaissent une structure différenciée, où les notions unitaires (raison, nature, philosophie) ont dû céder la place à une division en secteurs et en disciplines. Wolf Lepenies a décrit ce régime comme une constellation de trois cultures : entre « littérature » et « science », les sciences sociales forment une troisième culture^[17].

Enfin, le régime intellectuel entre 1750 et 1850 se caractérisait par des mutations hiérarchiques. Au début, les rapports au sein de l'espace intellectuel étaient fortement dominés par des hommes de lettres et par des procédés stylistiques. Au XVIII^e siècle, la référence au modèle des sciences de la nature progressait, mais dans une mesure moindre qu'il n'est généralement admis. Ce n'est qu'après 1775 que ces sciences allaient occuper une position centrale au sein de la culture intellectuelle. De tels glissements et transformations hiérarchiques renvoient à l'une des dimensions majeures des structures des régimes intellectuels. Il arrive souvent que de nouvelles tendances intellectuelles soient liées à ces changements dans la hiérarchie. Soit un groupe déterminé d'intellectuels qui accroît sa légitimité : ce groupe vient à menacer la position dominante de groupes consacrés, et ce défi – couronné de succès ou non – suscite parmi des tiers une réorientation différente encore. Les sciences sociales sont très sensibles à ce type de fluctuations. De nouvelles évolutions dans la « troisième culture » sont en effet fréquemment l'indice d'une transformation des rapports entre « première » et « deuxième culture ».

La volonté d'examiner le développement de théories sociales en privilégiant les liens avec les transformations au sein de régimes intellectuels a transformé cette étude en une sorte d'enquête à deux pistes. Elle concernait l'histoire prédisciplinaire des théories sociales, mais pour chacune des trois phases qui s'en dégagent, les recherches portaient en même temps sur les structures du champ intellectuel. Non seulement ces recherches étaient rendues nécessaires par la pénurie d'informations sur le sujet, mais aussi par le fait que le caractère prédisciplinaire de la production intellectuelle faisait inévitablement entrer dans l'analyse toute la constellation intellectuelle. Le seul fait que Voltaire était un écrivain, Montesquieu un juriste et Condorcet un mathématicien montre déjà que l'on se condamne à ne pas comprendre ces théoriciens de la société si l'on ne pose pas la question de l'architecture du régime intellectuel et des changements que celui-ci a subis au fil du temps.

C'est pourquoi chaque partie de ce livre s'intéressera à une large gamme de variations du devenir intellectuel. Il en va ainsi de la première partie, où l'on s'arrêtera d'abord longuement sur l'avènement d'une culture intellectuelle séculière dans la France du XVII^e siècle. Les rapports mutuels et les traditions culturelles qui en résultaient étaient pour les philosophes autant de déterminants de leurs possibilités et de leurs limites. En comparaison avec la philosophie morale écossaise par exemple, leurs travaux demeuraient plus tributaires d'une problématique rationaliste. Or, l'on ne peut rendre compte de ce phénomène qu'en comparant les régimes intellectuels sous lesquels travaillaient les uns et les autres.

De la même manière, la seconde partie commencera par traiter plus à fond les modifications qui marquèrent le régime intellectuel postérieur aux Lumières. Le phénomène marquant dans cette période est la perte de la suprématie par les hommes de lettres au profit des sciences de la nature, pour la première fois en position dominante. Cette transformation de la hiérarchie intellectuelle, liée à la Révolution, explique en grande partie pourquoi il sera

question pour cette époque d'une scientificisation des théories sociales.

Dans la troisième et dernière partie, les changements dans le régime intellectuel jouent un rôle non moins central. On peut voir en Auguste Comte l'un des premiers à avoir eu une conscience théorique de la mise en place d'un régime intellectuel moderne. Dans l'épistémologie comtienne, la différenciation et la disciplinarisation reçurent une place cardinale. C'était non seulement en soi une avancée très importante, mais, chose remarquable, il revint précisément à cette épistémologie de former, des décennies plus tard, la base de la tradition sociologique française. C'est la raison pour laquelle l'œuvre de Comte est au cœur de cette dernière partie.

Première partie

Introduction

Il y a peu d'hommes qui se permettent un usage vigoureux et intrépide de leur raison, et osent l'appliquer à tous les objets dans toute sa force. Le temps est venu où il faut l'appliquer ainsi à tous les objets de la morale, de la politique et de la société ; aux rois, aux ministres, aux grands, aux philosophes, aux principes des sciences, des beaux-arts, etc. Sans quoi, on restera dans la médiocrité.

Chamfort

L'idée selon laquelle il est possible de comprendre les hommes d'après les formes de vie sociale qu'ils composent, est une idée moderne. À proprement parler, ce n'est qu'au XVIII^e siècle que s'est dessinée une approche ayant pour principe une telle conception. Au fondement de celle-ci résidait la conscience que les formes modernes de vie sociale étaient des entités d'une autre sorte que les « États », et qu'il convenait qu'il en fût ainsi. Elles incluaient effectivement bien davantage que des institutions reconnues et organisées par l'État, et cette plus grande diversité ne pouvait plus être décrite à l'aide des terminologies usuelles. C'est à cette époque que les mots « société » ou « social » reçurent un sens moderne ; leur fonction consistait à donner toute sa place à une diversité accrue sans abandonner l'idée de cohérence. Dans son acception la plus simple, une société était un système de groupes de personnes et d'institutions reliés entre eux de manières diverses et variées. Cette cohérence était multiple et polysémique, elle ne procédait pas d'un « plan », n'était pas fixée par des lois ou des règles, n'était pas de nature purement « politique » ni « économique », et c'est précisément cette différenciation qui avait pour résultat que les sociétés étaient des ensembles compliqués et difficiles à maîtriser. Elles avaient beau former un tout peu ou prou contraignant, cette contrainte ne pouvait être localisée chez un individu ou dans un groupe en particulier, ni ne se prêtait à une quelconque description en termes juridiques ou politiques (compétences, droits, devoirs). Dans le développement des sociétés, des causes insoupçonnées et des conséquences involontaires jouaient un rôle important ; or, de ce point de vue-là aussi, les approches traditionnelles avaient échoué. Ces thèmes, devenus centraux dans les théories sociales, trouvèrent pour la première fois une formulation cohérente en France et en Écosse, qui s'est en grande partie propagée dans les sciences sociales^[18].

La question générale que l'on verra traitée dans cette partie, est de savoir comment et pourquoi ces théories de la société ont pris leur essor en France. De quelle façon ce processus se déroula-t-il, quels furent les principaux auteurs et comment le tout peut-il être expliqué ? À cela s'ajouteront deux questions plus spécifiques, qui nécessitent chacune un bref commentaire.

Les théories sociales gagnent à être définies comme un nouveau *genre intellectuel*. Sans former une « discipline » séparée, elles différaient dès l'origine sur des points essentiels des genres existants (théorie politique, droit, économie politique et philosophie morale). Il faut envisager un genre intellectuel comme une tradition discursive distincte, se caractérisant au minimum par un vocabulaire propre. Pour analyser un nouveau genre intellectuel, il convient toujours d'élucider au moins deux questions. La première concerne le rapport au vocabulaire et aux concepts des genres préexistants. En l'occurrence, quel était le poids relatif de la théorie politique, de la philosophie morale et du droit dans la genèse des théories sociales ? En France, ces différents genres et ceux qui s'y consacraient formaient une constellation très particulière, assez sensiblement divergente par rapport aux contextes anglais et allemand par

exemple. Sans une compréhension des structures de cette constellation, il est impossible de saisir l'apparition des théories sociales. Mais il en va de celles-ci comme de tout autre genre : on peut s'y consacrer selon des modalités très différentes. Aussi importe-t-il ensuite de s'intéresser à la question de savoir à partir de quelle orientation théorique le genre était pratiqué. Cette perspective était-elle globalement, comme il a été souvent suggéré, celle des sciences physiques, ou étaient-ce plutôt les procédures du droit naturel moderne qui servaient d'exemples aux théoriciens français de la société ? En s'appuyant sur la distinction entre « genres intellectuels » et « orientations théoriques », entre terminologies et procédures, on peut formuler comme suit les deux questions qui font l'objet de cette première partie.

La première question est de savoir pourquoi les théories sociales furent énoncées bien plus volontiers en rapport avec certaines évolutions de la philosophie morale et de la « moralistique » qu'en rapport avec des traditions politico-juridiques. Ce phénomène n'a guère retenu l'attention de la littérature existante. Les études récentes privilégient de loin l'histoire de la théorie politique^[19]. Et si l'intérêt pour l'économie politique et le droit va croissant, la philosophie morale n'a suscité, quant à elle, qu'un nombre singulièrement réduit de travaux. Le fait que, par exemple, la tradition moraliste était d'une grande importance pour Montesquieu, a été systématiquement négligé par les nombreux travaux disponibles. La raison principale en est la division contemporaine du travail académique. Les moralistes français ne font plus guère couler d'encre qu'en histoire littéraire. Les philosophes et les historiens des idées se cantonnent aux écrits à caractère plus systématique que les aphorismes et les essais des moralistes. Et avec la disparition des « sciences morales » se sont également volatilisés les spécialistes qui en consignaient le passé – avec pour conséquence que leur histoire reste à écrire. Ont en revanche fait l'objet de recherches certains aspects des sciences morales, aspects littéraires, philosophiques et sociologiques – une différenciation qui n'était cependant apparue que dans les années 1800.

Qui plus est, prêter une attention particulière aux questions morales n'a pas seulement de l'importance pour l'étude de la genèse des théories sociales. Non seulement ces dernières sont nées comme une nouvelle spécialité des « sciences morales », mais cette filiation s'est maintenue, en France, pendant assez longtemps. À la fin du XIX^e siècle, les questions de morale et de mœurs constituaient toujours un élément central des sciences sociales. Lorsque, en 1920, la sociologie devint pour la première fois une matière secondaire obligatoire à l'université, il s'agissait d'un certificat « morale et sociologie » accessible aux étudiants de philosophie. Pendant quarante ans, ce certificat demeura la seule formation officielle en sociologie. Ce n'est qu'en 1958 que fut rompu le lien institutionnel unissant la morale à la sociologie et que celle-ci se transforma en matière principale à part entière. La parenté entre les deux était donc un trait important et relativement durable de la sociologie française.

Autant cette parenté entre sciences sociales et sciences morales s'est longtemps maintenue, autant il faut observer à l'inverse une distance non moins persistante à l'égard des sciences politiques. L'histoire institutionnelle des deux groupes disciplinaires aide à comprendre ce phénomène. Les humanités ou « sciences humaines » furent complétées aux XVIII^e et XIX^e siècles par la philosophie et par des disciplines comme la psychologie et la sociologie. Toutes ces matières reçurent une place au sein de la faculté de lettres. Cette extension progressive n'engloba toutefois pas les formes de connaissance qui avaient trait à

l'État. Les sciences politiques suivirent d'autres voies. La science du politique demeura longtemps un monopole d'État. Ainsi, ni le XVII^e ni le XVIII^e siècle ne virent la création d'une académie dédiée aux problèmes administratifs, juridiques ou politiques. De ce fait, ces matières se trouvaient exclues de l'univers intellectuel qui s'était formé autour de sociétés académiques consacrées aux lettres, aux arts et aux sciences. Sous l'Ancien Régime, les affaires publiques avaient été réservées aux serviteurs du roi : la politique et l'administration étaient des affaires d'État et non des questions académiques. Le XIX^e siècle n'apporta guère de changement. Une institution spéciale fit son apparition, l'École libre des sciences politiques (1871), mais celle-ci était indépendante des universités et ne joua aucun rôle significatif d'un point de vue intellectuel. Après la Seconde Guerre mondiale, elle fut transformée en Fondation nationale des sciences politiques, mais la coupure entre cette nouvelle institution et les sciences sociales et humaines n'en disparut pas pour autant.

Cette scission en « sciences morales » et « sciences politiques » constitue en France une dichotomie fondamentale. Elle a beau dater du XVII^e siècle, elle n'a en fait jamais disparu. Dans les sciences humaines ou morales, il existait une préférence d'intérêt nette pour les types de comportement indépendants de règles officielles et des lois : les mœurs, les us et coutumes, les émotions et le monde où ils se manifestent. Ces phénomènes constituaient la matière première tant de la littérature que des écrits moralistes. Les sciences morales acquièrent leur autonomie en renonçant à tout ce qui concernait l'État. C'est ce que firent littéralement les moralistes, mais il est remarquable de constater que les écrits de Comte ou de Durkheim, dans une large mesure, n'accordent également que peu d'intérêt à l'État.

Les représentants des sciences morales avaient généralement beaucoup de difficultés à intégrer dans leurs modèles les évolutions politiques. Les sciences politiques, de leur côté, n'avaient pas moins de difficultés à dépasser les limites d'une science de gestionnaires. L'École libre des sciences politiques forma de nombreuses générations de hauts fonctionnaires, mais, pendant ce temps, les ambitions scientifiques de son fondateur, Émile Boutmy, restèrent lettre morte[20]. Les spécialistes des sciences morales ne se mêlaient pas de politique, ceux des sciences politiques ne s'occupaient pas de science. Les sciences morales ne remplissaient aucune fonction administrative et les sciences politiques aucune fonction intellectuelle. En 1969, un représentant éminent des sciences humaines, Fernand Braudel, soupira que les sciences politiques n'étaient toujours pas devenues des sciences dignes de ce nom[21].

À cette bipartition, qui eut des conséquences considérables sur la formation des problématiques et des concepts au sein des deux spécialités, en correspond une autre d'une grande importance en France, celle entre « intellectuels » et « experts ». Dès l'origine, les sciences humaines ou morales étaient pratiquées par une catégorie de personnes différente de celle qui œuvrait dans les sciences politiques. Les mots « moraliste », « philosophe » ou, plus tard encore, « intellectuel » impliquaient une distance fondamentale à l'égard de l'« expert », lequel mettait son savoir au service de l'administration et de la gestion. Aux yeux des « intellectuels », ceux qui s'adonnaient aux sciences politiques n'étaient guère plus que des administrateurs et des fonctionnaires. Leurs travaux, en tout cas, s'adressaient à d'autres publics, remplissaient d'autres fonctions et étaient l'œuvre d'un type particulier de spécialistes.

La seule science sociale échappant à cette dichotomie fut l'économie. Au XVII^e et au début

du XVIII^e siècle, celle-ci était encore pratiquée comme une « science politique », à l'instar de la statistique et la démographie. L'apparition de l'économie politique classique instaurait une rupture avec les doctrines « mercantilistes » et, au XIX^e siècle en particulier, la distance envers l'État se creusait. Cela se traduisit sur le plan institutionnel par l'entrée de l'économie à la faculté de droit. Était ainsi définitivement consommée sa séparation d'avec les « sciences politiques », sans qu'il fût pour autant question d'un rapprochement avec les « humanités ».

C'est ainsi que les sciences sociales en France ont fini par constituer une sorte de triangle. Le pôle intellectuellement dominant était formé par les matières qui obtinrent une place dans la faculté des lettres et qui, la plupart du temps, étaient pratiquées par des philosophes. Ces disciplines, plus exactement la psychologie, la sociologie et l'anthropologie, s'inscrivaient, on l'a vu, dans la tradition des sciences morales et conduisaient à des fonctions intellectuelles dans l'enseignement et dans la recherche. À l'opposé, on trouvait les sciences politiques ou sciences de gestion : les institutions séparées qu'elles avaient générées préparaient à des fonctions supérieures dans l'administration et la gestion publiques, mais n'obtenaient qu'une légitimité intellectuelle restreinte. Enfin, les sciences économiques, dont l'importance allait grandissant au cours du XIX^e siècle, composaient un troisième groupe. Leur autonomisation vis-à-vis de l'État était surtout rendue possible du fait qu'elles étaient en prise sur le développement du commerce et de l'industrie, domaines dans lesquels existait une demande croissante de connaissances économiques et financières[22].

En somme, la question de la parenté entre théorie sociale et science morale renvoie à un phénomène important dans l'histoire des sciences sociales en France ; elle recevra pour cette raison plus d'attention qu'on ne lui en accorde habituellement.

La seconde question traitée en détail dans cette partie est celle de savoir pourquoi ces théories de la société demeuraient, sur le plan théorique précisément, fortement tributaires de procédures rationalistes. Les mutations intellectuelles sous l'Ancien Régime se caractérisaient par une sécularisation et une « rationalisation » précoces et parfois radicales, mais aussi par une lente scientificisation. Par « scientificisation », on entend la tendance à s'inspirer de procédures propres aux sciences de la nature en vue de l'élaboration de modèles théoriques. Certes, l'émergence de théories sociales séculières et rationnelles intervint de bonne heure en France et leur diffusion fut rapide, mais ce processus se distingue aussi par une *scientificisation ralentie* (ou, si l'on préfère, une scientificisation différée). Or, cette caractéristique est assez généralement méconnue. Ainsi, Peter Gay écrit que les philosophes du XVIII^e siècle « essayaient de calquer sur les méthodes des sciences naturelles leurs propres façons de travailler[23] ». D'autres auteurs ont tenu des propos similaires, et il n'est pas rare que les Lumières soient associées en des termes plus ou moins flous à une croyance sans précédent dans la « science » et, en particulier, à la vénération de Locke et de Newton. Mais une telle lecture débouche sur une description du développement des sciences sociales entre 1750 et 1850 comme processus continu, sans ruptures ni tournants décisifs. Ainsi, René Hubert conclut qu'il « suffisait » à Saint-Simon et à Comte de poursuivre le travail commencé par les Encyclopédistes[24].

Afin de montrer en quoi cette vision est contestable, il importe de bien distinguer entre conceptualisation « rationnelle » et conceptualisation « scientifique ». Dans les théories scientifiques, la recherche et l'expérience empiriques sont décisives, alors qu'elles ne le sont pas dans les théories purement rationnelles. Or, les théories sociales qui devinrent

prédominantes en France, restaient largement fondées sur des présupposés rationnels. Contrairement à ce qui est communément admis, il n'est pas question de tendance nette à la scientificisation avant les années 1775. On est donc justifié, en comparaison avec la philosophie morale écossaise par exemple, à parler de scientificisation ralentie ou différée. Et pour pouvoir expliquer ce phénomène-là, il est nécessaire de s'écarter sous un double rapport de ce que les études sur les Lumières donnent à lire couramment.

En premier lieu, il convient de prêter une attention plus grande aux particularités du contexte français ainsi qu'aux différences avec d'autres pays. Conformément aux idéaux cosmopolites de la période étudiée, on a l'habitude de citer pêle-mêle les « philosophes » français, leurs homologues moralistes écossais et les savants anglais pour illustrer une seule et même époque. Des recherches comparatives ont été faites, mais en nombre étonnamment réduit. À côté des études générales sur les Lumières, on dispose d'une foule de monographies sur les « philosophes » et sur les représentants de la philosophie morale écossaise, mais il n'existe pas la moindre étude dans laquelle les deux groupes soient comparés de manière systématique^[25].

En second lieu, il est important de remonter au XVII^e siècle. Car, en dépit des études devenues classiques de Hazard et de Cassirer, le mouvement des Lumières a été plus fréquemment appréhendé du point de vue de la période qui l'a suivi plutôt que de celle qui l'a précédé. C'est le cas aussi bien des détracteurs que des défenseurs des Lumières : les deux partis s'accordent souvent pour y voir le début de l'ère moderne, alors que précisément en France ce mouvement était assez étroitement lié à des institutions (les académies et les salons) et des traditions (le « classicisme ») issues du siècle précédent. Cet épisode fameux de l'histoire de la France porte d'ailleurs un nom double : « le grand siècle » ou « l'âge classique ». Dans un contexte où la France acquérait la suprématie politique en Europe, un nouveau système culturel vit le jour, qui jeta les bases de sa culture nationale. Ce nouveau régime culturel, articulé autour des académies et des sociétés savantes, fut mis sur pied avec l'appui de la cour et de la noblesse, et c'est cette alliance, entre autres, qui fit reculer assez rapidement les centres intellectuels traditionnels, Église et universités. Le XVIII^e siècle vit se répandre cette nouvelle culture séculière et plus ou moins « mondaine », culture dont on peut, jusqu'à un certain point, tenir les œuvres des philosophes pour un prolongement et une forme de radicalisation. Si le passage de la « période classique » au « Siècle des Lumières » vit toutes sortes de changements, il n'est pas pour autant possible de pointer une rupture fondamentale telle que, par exemple, entre le « Siècle des Lumières » et le « romantisme ».

Les moyens et les potentialités des philosophes étant grandement tributaires de cette tradition, cette première partie commencera tout d'abord par approfondir l'instauration du nouveau régime culturel et les conditions sociales dans lesquelles celle-ci eut lieu. Les échanges entre les écrivains et la noblesse de cour engendrèrent un style culturel qui, par l'intermédiaire des jésuites, fut importé dans le système éducatif et prévaudra encore au XIX^e siècle. Le premier chapitre en donnera une description générale, sur la base de laquelle le chapitre II traitera une série de traits récurrents dans l'œuvre des philosophes. La philosophie morale et la moralistique jouaient un rôle particulièrement important, ce qui est l'objet du chapitre III, suivi d'un chapitre consacré à l'avènement des théories sociales. Dans un cinquième et dernier chapitre, on s'arrêtera à quelques ressemblances et différences avec la philosophie morale écossaise.

Les intellectuels entre académies & salons

Les conditions dans lesquelles les différentes activités intellectuelles se sont développées, furent pendant longtemps profondément hétérogènes. Sous l'Ancien Régime, les considérations sur les phénomènes sociaux étaient formellement soumises aux autorités politiques et ecclésiastiques. Traditionnellement, les universités formaient certains spécialistes en la matière (des juristes et des théologiens), mais ceux-ci étaient tenus au respect de textes officiels et de règles plus ou moins fixes régissant le commentaire et l'exégèse. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils étaient en outre subordonnés aux instances supérieures de l'État et de l'Église, et leurs travaux tombaient sous le coup de la censure. Sous tous ces rapports, leur statut différait des activités qui avaient reçu droit de cité dans les académies. Les académies nationales étaient reconnues comme les plus hautes autorités dans leurs domaines respectifs et elles jouissaient de mandats et de privilèges leur garantissant une certaine autonomie, en particulier à l'égard de l'Église. En France, c'est essentiellement autour des académies que se forma une culture moderne et séculière. Ces institutions étaient nées de sociétés savantes privées qui avaient été reconnues par l'État. Ensemble, elles formaient la base d'un régime culturel inédit, différent des anciennes institutions ecclésiastiques et universitaires.

Lorsque, après la Révolution, fut créée la première institution vouée aux sciences sociales, ce sont les académies qui servirent de modèle. Jusque tard dans le XIX^e siècle, celles-ci demeurèrent des institutions culturellement et scientifiquement dominantes.

La genèse des académies

Le système des académies nationales vit le jour au XVII^e siècle, au cours d'une phase décisive de la mise en place de la monarchie absolue. Entre 1635 et 1671, huit académies royales furent fondées, dont six sous Louis XIV. Elles donnaient des avis autorisés au roi, étaient chargées de former des étudiants à certaines professions culturelles et contribuaient toutes au prestige de la monarchie française. Une académie était une institution d'État, siégeant à Paris et composée d'un nombre limité de représentants des arts et des sciences les plus consacrés. La plupart d'entre elles étaient issues des sociétés d'écrivains, d'artistes et de savants qui se multiplièrent au cours du XVII^e siècle de façon d'abord tout à fait privée. Il est avéré que plus de soixante-dix d'entre elles – suivant ainsi l'exemple italien – s'intitulèrent académies. La grande majorité (cinquante-six sur soixante et onze) étaient des sociétés littéraires, neuf se focalisaient sur les sciences, tandis que les six dernières se consacraient à la musique et aux beaux-arts[26]. C'est d'un de ces cercles d'écrivains que la première académie officielle naquit en 1635 : l'Académie française est restée la plus vieille et la plus distinguée de toutes. Ses quarante membres sont encore de nos jours habilités à se considérer comme les autorités littéraires du pays et forment une sorte de haute cour en matière de langue et de littérature françaises. L'institutionnalisation de l'Académie française contribua de manière déterminante à détrôner le latin d'Église et le latin universitaire au profit du français. Descartes n'était plus honteux d'écrire en français et la légitimation royale des écrivains servit bientôt d'exemple aux peintres, sculpteurs et autres savants.

En l'espace de quelques décennies, les beaux-arts, la musique, l'architecture et les sciences se dotèrent également d'institutions académiques. Dans la plupart des cas, l'initiative émanait d'un petit groupe d'initiés, parfois en collaboration avec les autorités ; en une seule occasion, c'est l'État qui en fut à l'origine. Le processus d'académisation ne se déroula pas de la même manière pour tous les groupes concernés[27]. Pour les peintres, les sculpteurs et les architectes, la reconnaissance académique signifiait une rupture avec les corporations et une tentative pour faire reconnaître leur travail comme « art libéral » et non plus comme un art artisanal ou « mécanique ». Dans leur cas, l'ascension sociale alla de pair avec une déprofessionnalisation partielle et donna lieu à toutes sortes de conflits avec une profession rigoureusement organisée. La première génération de peintres académiques invoqua avant tout ses connaissances en matière d'anatomie et de géométrie (en rapport avec la perspective) afin de se démarquer ainsi de l'artisanat qu'elle dédaignait. Dans les générations suivantes, la reconnaissance académique étant un fait acquis, l'accent fut davantage mis sur les qualités visuelles et esthétiques des œuvres. Avoir du métier ou l'œil ne suffisait plus ; étaient désormais mis en avant le sens de la beauté et le goût. Au siècle suivant, ces évolutions débouchèrent sur la notion de « beaux-arts », en même temps qu'apparaissait l'« esthétique » en tant que discipline de plein droit[28]. Le XVII^e siècle ayant vu se consommer la rupture entre « artisans » et « artistes », une autre frontière se dessina par la suite entre art et savoir. Dans la représentation de l'artiste de la période romantique, les dimensions artisanale aussi bien que savante furent encore plus reléguées au second plan.

Pour les hommes de science, les « savants », il en alla autrement. Pour eux, l'académisation revenait à se dégager des traditions universitaires. Contrairement à celle des artistes, leur activité figurait parmi les arts libéraux, tout en étant dominée par des habitudes scolastiques et doctrinales. Dans leur cas, la rupture avec l'université s'accompagna

précisément d'un rapprochement avec les arts mécaniques. Traditionnellement, les membres de la communauté universitaire ne se consacraient qu'aux affaires spirituelles ; ils se tenaient à l'écart de toute forme de travail manuel et usaient du latin, ce qui ne faisait qu'accroître la distance au monde profane. Procéder par expérimentation, effectuer des mesures, découvrir des relations causales ou « mécaniques », tous ces ingrédients de la physique classique leur étaient étrangers. Les professeurs d'université étaient érudits, compétents en matière de logique et rompus à l'établissement de distinguos et de typologies, autant d'aptitudes essentielles à leurs disputes. L'université n'était pas le lieu où œuvraient les pionniers de l'observation empirique, de l'expérience et de la pensée causale. Ce sont des artisans talentueux, des artistes ou des ingénieurs tels Léonard de Vinci ou Simon Stevin qui introduisirent ces formes de savoir dans les villes. Souvent, ils fréquentaient des commerçants, des fabricants d'instruments et des inventeurs, et lorsqu'ils mettaient sur papier leurs résultats, ils le faisaient en langue vernaculaire. Edgar Zilsel a tenté de démontrer que la science physique classique, c'est-à-dire empirique, ne put éclore que par le rapprochement de ces deux groupes. La tradition universitaire apportait l'érudition, le sens de la rigueur et l'intérêt pour la théorie. Aux métiers manuels qualifiés, on devait la démarche expérimentale, les méthodes quantitatives et la vision causale, ainsi que l'indifférence à l'égard des autorités scolaires et la capacité effective d'un travail collectif. C'est vers 1600, que des travaux anglais (Bacon, Gilbert) et italiens (Galilée) attestent pour la première fois d'une convergence cohérente entre les deux traditions. Celle-ci allait former le soubassement de la révolution scientifique du XVII^e siècle. L'ouvrage principal de Galilée, les *Discorsi* (1638), porte encore la trace de l'ancienne dichotomie : les déductions mathématiques y sont en latin, les expériences en italien[29].

En France, c'est l'Académie des sciences (1666) qui devint le centre des nouvelles sciences de la nature. S'il est vrai que cette académie fut érigée sur le modèle des précédentes, elle le fut surtout en réponse à la création de la Royal Society (1662). Désormais, la France permettait, elle aussi, la pratique des mathématiques et des sciences, pour la plus grande gloire de la monarchie. Parallèlement, la nouvelle institution reçut une série de missions d'ordre pratique, telles que l'évaluation d'inventions et l'examen des nouvelles machines. Cela contribua au développement de pratiques professionnelles qui n'existaient pratiquement pas auparavant. Dans les milieux savants, l'académisation occasionna donc des relations plus étroites avec les arts mécaniques ainsi que le début d'une professionnalisation. À l'inverse, elle avait impliqué pour les beaux-arts un éloignement de ces mêmes arts mécaniques – d'abord du fait d'une intellectualisation accrue, puis d'une esthétisation – ainsi qu'une déprofessionnalisation partielle.

Du fait que les académies s'imposaient peu à peu comme les institutions culturelles les plus en vue et les plus dynamiques, l'autorité de l'Église diminuait rapidement dans tous les domaines concernés. L'enseignement dans les collèges et les universités demeurait étroitement lié à l'Église, et ce sont les académies qui donnaient le ton dans la vie des arts, des lettres et des sciences. Quant aux trois facultés supérieures, théologie, droit et médecine, leurs enseignements restèrent étroitement universitaires. Le fait d'être privées de statut académique était une des raisons de leur soumission beaucoup plus grande à l'orthodoxie ecclésiastique et universitaire. Quant aux sciences de la nature, elles trouvaient à s'exercer aussi bien dans certaines académies que dans les universités, mais c'est dans ces dernières

qu'elles accusaient un retard considérable. Les universités passaient en effet à côté de la plupart des innovations scientifiques et pédagogiques, ou bien elles pensaient à les intégrer quand cela n'était plus utile. Selon Biot, Aristote était enseigné à l'université à une époque où les savants admiraient Descartes, et Descartes alors que triomphait Newton^[30]. La rivalité culturelle entre institutions plus anciennes liées à l'Église et institutions étatiques plus récentes s'était déjà manifestée plus tôt. Sous François I^{er}, le Collège royal (1530), futur Collège de France, avait ainsi été fondé pour l'enseignement du grec et de l'hébreu, langues qui n'avaient pas leur place en Sorbonne. Un siècle plus tard naquit le Jardin du roi (1635) et l'officialisation des académies donna à l'État une nouvelle occasion d'augmenter son prestige culturel et de surpasser sur ce plan l'Église ainsi que d'autres nations. Aussi bien la sécularisation et l'académisation de la vie intellectuelle étaient-elles intimement mêlées au processus de formation de l'État.

Le régime académique

Du fait de leur reconnaissance officielle, les académies devinrent des institutions spécialisées et réglementées. En tant que telles, elles différaient des sociétés savantes du XVI^e et du début du XVII^e siècle, dont l'organisation était beaucoup moins rigide^[31]. Les disputes théologiques y étaient proscrites, les droits et les devoirs de chaque académie se rapportaient à un domaine spécifique et il fallait en principe avoir une compétence particulière pour pouvoir en être membre. Les séances obéissaient à un règlement intérieur et un ensemble d'attributs symboliques rehaussaient la dignité de la fonction académique. Le premier devoir de l'académicien consistait à prononcer un discours inaugural. À partir de ce moment-là, son entrée à l'académie était scellée et il était assuré d'un éloge funèbre vantant ses mérites. Le « discours de réception » et l'« éloge » étaient des éléments immuables du rituel académique et représentaient, sous maint rapport, les genres académiques par excellence. Les académies étant des institutions d'État, leurs membres exerçaient également des fonctions représentatives. Les plus prestigieuses d'entre elles se réunissaient au Louvre et les académiciens prenaient part en tant que « corps » à diverses cérémonies royales.

Chacune devait sa position à la reconnaissance officielle de sa compétence spécifique. Ceux qui la composaient avaient le droit de coopter les nouveaux membres, ils échangeaient leurs connaissances, commentaient les nouveaux ouvrages et avaient des droits de publication qui les dispensaient de se soumettre à la censure. De plus, ils disposaient de compétences étendues leur permettant de juger de nouveaux développements, d'arbitrer des conflits et d'établir des normes générales. Dans leur sphère de compétences respective, les académies possédaient chacune une sorte de *monopole du jugement*. Elles constituaient, ainsi que le fit remarquer Mannheim, des « monopoles concurrents » de l'Église^[32]. Ainsi, l'Académie française publia un dictionnaire dans lequel les mots « reçus » étaient définis de la « bonne » manière. L'Académie de peinture et de sculpture se souciait, quant à elle, d'édicter des normes esthétiques. Et l'Académie des sciences était habilitée à émettre un jugement sur les inventions techniques et à les estampiller « approuvées par l'Académie^[33] ». Une revue comme le *Journal des savants*, qui était aux mains d'académiciens, tenait lieu de forum inter-académique. Enfin, toutes les académies organisaient des concours dotés de prix et restaient ainsi en prise avec les « jeunes talents ».

Le prestige élevé lié à la position académique explique que les sièges vacants étaient âprement disputés. Le titre d'« académicien » était recherché et offrait en plus d'importants avantages à celui qui convoitait d'autres fonctions. À terme, l'appartenance à une académie devint de plus en plus une fonction honorifique, l'ultime consécration d'un travail depuis longtemps achevé. L'âge moyen d'élection à l'Académie des sciences passa ainsi de 28 ans en 1730 à 39 à la veille de la Révolution ; et au début du XX^e siècle, on atteignit la cinquantaine pour dépasser, en 1970, les 65 ans^[34].

Au fil du temps, les académies perdirent plusieurs de leurs fonctions initiales. Après 1800, un volume croissant de publications scientifiques paraissait dans des périodiques spécialisés, sans lien avec l'institution académique. Les discussions sur les ouvrages scientifiques ou littéraires étaient de plus en plus souvent conduites au sein de sociétés et d'associations spécialisées et c'était là une des raisons pour lesquelles les académies étaient de moins en moins capables de fixer les critères d'évaluation à respecter. Les multiples conflits entre artistes d'avant-garde et autorités académiques au XIX^e siècle conduisirent au déclin de

l'« académisme » sous tous ses aspects. Dans tous les secteurs de la vie culturelle, les académies perdirent leur position centrale et dominante. Au cours du siècle, les rapports de force changèrent à tel point que pour publier, créer des spectacles ou exposer on put se passer de l'académie compétente. Prenait ainsi forme un régime culturel plus différencié et moins centralisé et, comme l'élite sociale devenait, elle aussi, plus hétérogène, on observa dans plusieurs domaines une « diversité de styles » accrue et, corrélativement, une disposition à l'« insécurité » en matière de goût^[35]. Ce que les académies conservèrent ne fut généralement guère plus qu'une fonction de consécration ainsi que la distribution de prix et autres distinctions, l'appartenance à l'académie elle-même restant la plus haute d'entre elles.

Le processus d'académisation avait promu l'autonomie et le crédit des arts et des sciences, renforçant la tendance à la sécularisation. En même temps, il était à l'origine de leur forte centralisation et officialisation : les académiciens étaient obligés d'habiter Paris et ils faisaient fonction d'autorités officielles dans leur domaine de compétence respectif. Ils avaient le privilège de faire leur travail comme ils l'entendaient, mais aussi celui de juger et de contrôler le travail des autres. Une académie fonctionnait à la fois comme un club distingué et un tribunal national. La condamnation du *Cid* de Corneille par l'Académie française est un exemple des plus illustres du pouvoir d'une telle institution ; mais cette même condamnation était aussi révélatrice d'une dépendance tout aussi réelle à l'égard des autorités centrales : elle fut en effet prononcée sous la pression de Richelieu, l'homme d'État à qui l'Académie devait son existence.

La cour & les salons

Bien que, à partir du XVII^e siècle, les beaux-arts, les lettres et les sciences se soient surtout développés à l'intérieur et autour des académies, ce serait donner une image trompeuse que de parler d'une culture académique. Par rapport au sens actuel du terme, les académies n'étaient pas si académiques que cela. Elles prirent leur essor dans un espace de tensions entre, d'un côté, le monde fermé des corporations et des universités et, de l'autre, la culture de la cour en pleine expansion. L'indépendance relativement grande qu'elles acquirent à l'égard des premières, reposait sur la seconde. En comparaison avec les institutions académiques contemporaines, ce dernier lien de dépendance était plus fort et plus direct. Ainsi, chaque académie comptait en son sein un groupe de « membres honoraires », composé de nobles et de hauts fonctionnaires d'État. Ceux-ci, quoique dépourvus des compétences nécessaires, conféraient un prestige spécial aux académies, et leur présence aux séances constituait la plus haute forme de légitimation du type de travail produit au sein de l'académie concernée. Pour les activités culturelles, la cour jouait un rôle crucial sous d'autres rapports encore. Bon nombre des caractéristiques de la production culturelle étaient étroitement liées aux préférences et aux répugnances de la couche supérieure aristocratique. En vue d'obtenir des commandes, des aides et des lauriers, les artistes étaient fortement tributaires des milieux de la noblesse versaillaise et parisienne. Que l'appui de la noblesse de cour pût être décisif, se voit bien dans le cas des professeurs de danse, qui parvinrent à créer une académie reconnue officiellement et traitée sur un pied d'égalité avec les autres académies. C'est que, aux yeux des courtisans, l'art de la danse ne le cédait en rien à la peinture ou à la poésie.

La position dominante de la cour est aussi visible dans les arts et les lettres. Outre la danse, le savoir-faire littéraire et une certaine compétence artistique faisaient partie des vertus courtisanes. De nombreux membres de la noblesse de cour travaillaient à épurer leurs manières et leurs goûts. Dans la lutte pour le prestige et les faveurs, le style de vie raffiné était devenu leur arme principale et les arts et la littérature en constituaient un élément évident. Le mécénat favorisait des échanges réguliers avec des artistes, donnant ainsi naissance à toutes sortes de formes d'art propres à la cour. Et comme la bourgeoisie imitait l'exemple de Versailles avec plus ou moins d'assiduité, la culture française en reçut une coloration nettement aristocratique et devint le modèle par excellence pour des pans entiers de la noblesse d'autres pays^[36].

Un moment important dans la mise en place définitive du pouvoir de la cour fut l'échec de la Fronde autour de 1650, dernier mouvement de révolte contre l'autocratie royale. Pendant la minorité de Louis XIV et le gouvernement de Mazarin, plusieurs groupes tentèrent de tirer profit de la faiblesse provisoire de la royauté : les parlements, certaines corporations citadines et des membres de la haute noblesse. « Chacun, écrit Norbert Elias, chaque groupe est décidé à s'attaquer au pouvoir du roi ; mais chacun veut tirer la couverture à soi ; chacun redoute que la puissance du voisin ne sorte grandie de l'entreprise. À la fin – en partie grâce à l'habileté de Mazarin qui sut tirer profit de ce système de tensions – l'ancien équilibre se rétablit en faveur de la maison royale. Louis XIV n'oublia jamais la leçon des événements : mieux que ses prédécesseurs, il entretint d'une manière consciente et calculée les divergences et tensions sociales, pour maintenir l'équilibre qui le favorisait^[37]. »

En jouant des dissensions entre les divers groupes en présence, les monarques parvinrent

progressivement à améliorer leur position pour ensuite la conserver durablement. Face à la montée en puissance de la bourgeoisie, le roi s'appuyait sur la noblesse, laquelle s'en trouvait récompensée par des fonctions à la cour. C'est ainsi que l'ancienne noblesse d'épée se mua en noblesse de cour. Mais pour faire pièce à celle-ci, le roi prenait appui sur des groupes de bourgeois et en particulier sur les fonctionnaires de l'administration. Ainsi, de même que la cour s'était transformée en bastion de l'aristocratie, le travail administratif devenait largement l'affaire de la bourgeoisie. Aussi chaque position à l'intérieur de cette structure comportait-elle un certain nombre d'ambivalences. Comme la bourgeoisie, une partie de la haute noblesse avait intérêt à réduire le pouvoir royal, alors qu'elle dépendait justement de lui pour son statut nobiliaire. Et si les représentants de la bourgeoisie étaient à même de contester certains privilèges de la noblesse, ils veillaient à ne jamais mettre en péril le système des ordres en tant que tel, puisque leur propre existence reposait, elle aussi, sur le principe des privilèges.

L'échec de la Fronde signifia pour la noblesse que la domination de la cour était inéluctable. Pour l'avancement dans les carrières diplomatiques et militaires, il fallait désormais s'en remettre à la cour, et il en allait de même pour le choix des stratégies matrimoniales. L'espoir de se libérer des contraintes de l'étiquette et de juguler le pouvoir du roi s'était révélé illusoire ; il n'y avait d'autre issue que d'accepter la défaite. Quelques-uns tentaient cependant d'échapper, ici et maintenant, à certaines contraintes de la cour et de poursuivre l'opposition par des moyens pacifiques. Après la Fronde, ce sont certains salons qui remplirent cette fonction. Ici, distraction et rébellion pouvaient aller de pair : les aristocrates pouvaient y combattre l'ennui de manière digne, par exemple en tournant en dérision les courtisans et leurs manières[38]. L'opposition armée ayant échoué, il ne leur restait plus qu'à exprimer symboliquement leur malaise, à travers l'ironie ou la satire et, plus tard, en se montrant réceptifs aux thèses des philosophes ou à d'autres formes d'opposition « théorique ».

L'avènement des salons date du XVII^e siècle. Après la Fronde, ils connurent un développement sans précédent. Vers 1665, la vie à la cour se faisant plus attrayante, l'activité des salons se ralentit[39]. Contrairement aux fonctions liées à la cour, les salons étaient ouverts aux membres de la bourgeoisie. Il s'agissait de lieux où l'on se réunissait selon les us et coutumes aristocratiques, mais sans avoir à se soumettre à un protocole strict ; les convenances y étaient moins solennelles et moins contraignantes. Certains salons étaient connus pour une spécialité. Au XVIII^e siècle, nouvel âge d'or, il y eut ainsi quelques salons philosophiques et d'autres où l'on se consacrait à la musique ou à la gastronomie. De la sorte, un certain nombre de salons parvinrent à avoir une fonction bien à eux, indépendante de ce qui était en vogue à la cour et, dans un certain sens, en rivalité avec celle-ci. Le rôle social joué par ces institutions était donc double : c'est par leur biais que se diffusaient les usages en vigueur à la cour et que la bourgeoisie pouvait côtoyer les milieux aristocratiques ; mais réciproquement ils permettaient d'introduire des évolutions dans ces mêmes milieux.

Les salons étaient dominés par des femmes de la haute noblesse. Au XVII^e siècle, c'était l'origine sociale de près la moitié des « précieuses ». L'autre moitié provenait de la noblesse de robe et de la haute finance[40]. Il y avait d'autres critères que le sang bleu pour accéder aux salons, l'une de leurs fonctions étant que s'y côtoient des représentants des élites issues de diverses catégories. L'opposition à cette élite mondaine s'exprimait surtout au sein de la

petite noblesse. Celle-ci avait été supplantée par certains éléments de la bourgeoisie et peu de ses membres avaient les moyens d'entretenir un train de vie « mondain ». C'est dans ce milieu que l'on trouvait les défenseurs des vertus traditionnellement associées à chaque rang social. On s'y accrochait féroce­ment aux anciens codes nobiliaires et s'y opposait, par exemple, au nouveau rôle des femmes.

Dans l'ensemble, l'univers de la cour et des salons se réduisait à une petite élite, très centralisée et relativement homogène. Les hauts commis de l'État, les commerçants, le clergé, les écrivains, tous étaient susceptibles d'avoir accès au « monde », selon l'expression bien peu modeste en vigueur, mais seulement s'ils s'adaptaient à l'étiquette et aux usages de la cour, seulement s'ils faisaient montre des manières appropriées. La frontière était très stricte qui séparait cette élite dominante des ordres inférieurs. On pouvait franchir cette frontière, mais il ne fallait avoir aucun doute sur sa sélectivité. Entre le « distingué » et le « vulgaire », aucun compromis, aucun mélange n'étaient concevables. Les classes inférieures n'étaient d'ailleurs pratiquement pas représentées dans les arts, ni évoquées dans les lettres. Au point que c'était faire preuve de mauvais goût que de décrire un paysan ou un employé, et il était indécent de donner la parole à de tels personnages. C'est ce qui explique pourquoi le théâtre anglais fut pendant très longtemps exé­cré en France. Toutes sortes de choses se passaient sur scène qui, en France, étaient inadmissibles et considérées comme une atteinte flagrante au « style noble ». Aussi Shakespeare était-il encore à peu près inconnu au début du XVIII^e siècle. Après 1730, cette situation changea quelque peu : des commentaires furent publiés – signés notamment de Voltaire –, un peu plus tard parurent les premières traductions et, après 1750, furent lancés les premiers débats au sujet de la valeur du dramaturge. Si les toutes premières mises en scène datent d'un peu avant la Révolution, il fallut en réalité attendre le romantisme pour voir Shakespeare vraiment admiré et imité en France[41]. Que les règles de bienséance y fussent particulièrement contraignantes en comparaison avec d'autres pays, se voit aussi dans l'habitude des traducteurs d'expurger les œuvres. De ce fait, les traductions en français étaient toujours dans une large mesure des adaptations[42].

Les artistes, les écrivains et les savants dépendaient diversement des milieux aristocratiques et mondains de la capitale. Certains recouraient plus volontiers à la cour qu'aux salons, d'autres en revanche avaient surtout besoin de leurs confrères et de l'appui de l'Académie. Des variations dans la structure de dépendance apparaissent aussi selon le genre pratiqué. Dans les genres auxquels la cour ne portait guère d'intérêt, l'artiste pouvait se permettre quelques libertés à l'égard des préférences orthodoxes, ce qui toutefois le rendait plus vulnérable aux jugements de ses pairs. En vertu de toutes ces différences, il existait une gamme de stratégies de légitimation et différentes carrières possibles. Il est probable que les peintres, les dessinateurs et les sculpteurs pris dans leur ensemble étaient les plus tributaires de la cour. Ils produisaient en effet des œuvres uniques, production qui était soumise directement aux desiderata d'un acquéreur ou d'un commanditaire. C'était moins le cas des écrivains, dont les œuvres étaient destinées à un public plus diffus de lecteurs ou de spectateurs, auxquels ils étaient liés d'une manière moins directe et moins personnelle ; dans l'ensemble, il est probable qu'ils dépendaient plus étroitement des salons que de la cour. Enfin, les savants subissaient le moins l'emprise de la cour et des salons. Il existait des formes d'art et de littérature de cour, mais nulle science d'un genre équivalent : la science

était associée à « l'érudition » et aux « arts mécaniques », lesquels n'inspiraient à la cour qu'un mépris supérieur.

Dans le monde culturel de l'Ancien Régime, les écrivains occupaient une position dominante. Ils avaient été les premiers à acquérir un statut académique ; ils pouvaient faire leur profit de l'intérêt littéraire qui était celui des courtisans, sans pour autant tomber entièrement sous leur coupe, et leurs compétences spécifiques pouvaient leur servir directement à consolider leurs rapports avec la noblesse. S'ils savaient s'adapter aux convenances aristocratiques, ils pouvaient même espérer jouer un rôle de premier plan dans les conversations mondaines et gagner ainsi la faveur de plus d'une « salonnière ». Sous ce rapport, les artistes et les savants étaient dans une position désavantageuse. Leurs compétences n'étaient d'aucune utilité immédiate, voire n'étaient, comme dans le cas des savants, nullement appréciées.

Les effets culturels de la domination de la cour

Pour les écrivains, les salons avaient très tôt pris une signification particulière. La conversation y ayant la vedette, les aptitudes littéraires y jouissaient d'un grand prestige. Un « bon mot », une histoire charmante, une causerie amusante, toutes ces formes d'aisance verbale étaient dans les salons source de grande attention. De plus, entre les salons littéraires et l'Académie française existaient des relations intimes. Les réputations littéraires reposaient sur le jugement des « honnêtes gens », c'est-à-dire des lecteurs des écrits littéraires, et aussi sur l'évaluation plus experte des académiciens. Au XVII^e siècle, les rapports entre les deux instances étaient tels que l'Académie entérinait ce que les cercles mondains avaient distingué pour son style et son raffinement^[43]. Taine n'avait pas entièrement tort, quand il définissait l'Académie française comme un salon officiel et central. Le curieux mélange de normes littéraires et de manières aristocratiques était caractéristique des salons parisiens. La réunion de nobles et d'écrivains était, selon l'abbé Voisenon, avantageuse pour les deux parties : « Les courtisans apprirent à raisonner, les lettrés à converser. Les premiers n'étaient plus ennuyés, ni les seconds ennuyeux.^[44] »

Dans les salons régnait une atmosphère de divertissement raffiné et léger. Les écrivains participaient à la conversation avec tout l'à-propos nécessaire, se familiarisant ainsi avec les règles de la bienséance et du bon goût. Dans pareille ambiance de décence galante et de subtile rivalité sociale, il n'y avait pas de place pour les traités et autres considérations filandreuses. Un jeu de mots caustique y avait plus de succès qu'un exposé bien charpenté, un paradoxe étonnant était plus goûté qu'une démonstration rigoureuse, un récit léger ralliait plus de suffrages qu'une dissertation érudite. Bref, une série de procédés de style l'emportaient sur le reste, ce qui engendra peu à peu une posture et une tournure d'esprit qui sont toujours perçues de nos jours comme une particularité française. La culture de salon était le domaine des généralistes. Rien ne pouvait embarrasser un causeur brillant ; ce qui comptait, c'était sa capacité à faire rouler souverainement la conversation sur tout et n'importe quoi. Car il n'était pas jusqu'aux sujets les plus rébarbatifs qui ne pussent être apprivoisés moyennant une rhétorique choisie, si bien que, selon l'opinion de Mademoiselle de Scudéry, les salons ouvraient leurs portes à certaines choses auxquelles on n'aurait même pas osé penser ailleurs^[45]. Aussi les formes d'expression brèves et acérées (aphorismes, maximes) y étaient-elles particulièrement applaudies, surtout lorsqu'elles se rapportaient aux conduites et passions humaines.

Les usages en vigueur à la cour et dans les salons nécessitaient des aptitudes qui, traditionnellement, ne recevaient guère d'attention dans l'enseignement et qui donc étaient transmises par la famille. C'est au XVII^e siècle que l'ordre des jésuites fit évoluer cette situation. Ses enseignements étant destinés aux milieux aristocratiques, il obtint le soutien de la noblesse de cour, parvint ainsi à vaincre l'opposition de la Sorbonne et des parlements et finit par s'emparer d'une position dominante dans le système pédagogique. Aux exercices de logique et de dialectique se substitua une éducation essentiellement littéraire. Expression écrite et surtout éloquence reçurent une place centrale et, pendant plus de deux cents ans, la formation des Français lettrés fut marquée par un intérêt exclusif pour les « belles-lettres ». Les jésuites enseignaient le latin en priorité sous la forme d'exercices de style ; les idées « païennes » étaient passées sous silence et on laissait même de côté les avancées scientifiques datant de l'Antiquité et à vrai dire jusqu'à l'histoire des civilisations anciennes.

Le savoir et la compréhension se trouvaient, en somme, éclipsés par la maîtrise de procédés stylistiques ; le langage élégant constituait le but ultime. C'est ce qui poussa Renan à parler de « pseudo-humanisme^[46] » tandis que Durkheim, dans le même esprit, caractérisa le rôle écrasant de la rhétorique littéraire comme l'un des traits majeurs de l'histoire intellectuelle française^[47].

Ce n'est qu'avec la mise sur pied des écoles centrales après la Révolution que de nouvelles méthodes et de nouvelles matières firent leur apparition. Les programmes d'enseignement des lycées reprirent toutefois de nombreux éléments de la pédagogie jésuite. Durant le XIX^e siècle la rhétorique garda sa position prépondérante, bien qu'elle fût désormais plus française que latine. A la fin du siècle, elle avait officiellement été éliminée des programmes, mais dissertations et essais n'avaient rien perdu de leur poids. L'expression écrite et l'éloquence devaient continuer, jusqu'à nos jours, à tenir une grande importance dans toutes les formes d'examens. Paradoxalement, c'est grâce à l'école que fut ainsi garantie la continuité d'une tradition qui, à ses débuts, n'avait précisément rien de scolaire. Mais c'est bien parce que la rhétorique des salons fut introduite dans l'enseignement que les élèves français restent jugés sur leur capacité à briller. L'enjeu n'est pas forcément la « bonne réponse », mais avant tout la manière dont la réponse est donnée (ton, style, port). Que cette forme comportementale, qui met l'accent sur l'éclat et la splendeur, soit ainsi devenue la norme suprême dans le système d'enseignement, montre l'ampleur de l'influence exercée par les modèles de la cour. Le « brillant » était une forme de « grandeur » pour écoles et salons, sur laquelle les sujets du roi pouvaient se rabattre, la « grandeur » étant réservée au souverain. Cette tendance à l'esthétisation et à l'ostentation, liée à une posture très spécifique, se retrouve dans de nombreux domaines. Intonation, gestuelle, regards, maintien, tout correspond à un style particulier et encore reconnaissable de nos jours. Montesquieu faisait déjà remarquer que, dans une monarchie, les comportements ne sont pas jugés « bons » mais « beaux », non pas « justes » mais « grands », non pas « raisonnables » mais « exceptionnels »^[48]. Que ces modèles aient gardé une grande signification, tient à la persistance d'une élite centralisée à Paris. Dans les classes dirigeantes, l'étiquette, les formes et le style hérités de la cour ont conservé leurs fonctions^[49].

Des traces de cette continuité s'observent aussi dans le commerce des biens culturels. Par exemple, le genre de l'essai est resté dominant en France, alors que dans des pays dont l'intelligentsia est principalement universitaire, comme l'Allemagne, il a beaucoup perdu de son importance, à supposer qu'il n'ait pas été d'emblée disqualifié historiquement pour son caractère « frivole » et « superficiel ». En France, où les traditions aristocratiques sont aussi fortes que celles de l'université sont faibles, l'essai est resté l'un des genres les plus pratiqués. Comme médium littéraire, l'essai est une forme épuré du jargon technique et du vocabulaire professoral dont sont exclus notes de bas de page, renvois, index, etc. et dans lequel l'originalité et l'ingéniosité de la démarche importent davantage que sa systématique et le souci d'étayer empiriquement. Dans l'essai, disait Adorno, les intentions rhétoriques sont sublimées par l'idée d'une liberté heureuse par rapport à l'objet^[50]. L'essayiste se sert librement de jeux de mots et de calembours et il organise sa pensée selon une « logique musicale », recherchant un genre de plaisirs que les sciences ont dû sacrifier. En tant qu'art de la pensée sans attaches, du discours affranchi de toute contrainte, l'essai français rappelle à de nombreux égards la culture des salons.

Une tradition stylistique

Entre le début du XVII^e siècle et la fin du XVIII^e siècle, les évolutions culturelles en France présentent un haut degré de continuité et de cohérence. Cette période, qui commence après la Renaissance et se termine avec la Révolution, est dominée par ce qui, en France, est appelé le classicisme. Un style se forgea qui, dans plusieurs domaines à la fois, devint prédominant et qui est souvent considéré comme le fondement de la culture française. Son cadre institutionnel était formé de la cour, des salons et des académies, et donna naissance à un nouveau système de production culturelle. Il y eut rupture avec les anciens pouvoirs culturels (Église et universités) et la sécularisation devint une caractéristique essentielle des transformations culturelles et intellectuelles.

Une illustration frappante de l'ampleur des changements est le fait qu'aucun des philosophes célèbres de cette époque ne fit de carrière universitaire. Bon nombre d'entre eux étaient au service de familles de la noblesse ou étaient soutenus par le roi, tandis que d'autres étaient assez riches pour se consacrer librement aux travaux de leur choix. Durant toute la période qui va de Montaigne à d'Alembert et Diderot, les innovations se produisirent à l'extérieur des universités*.

Le processus de sécularisation était plus intense et plus global en France que dans de nombreux autres pays. La rupture avec les universités y fut forte et nulle part ailleurs les académies n'occupèrent une position aussi éminente et aussi prépondérante. Avec l'appui de fractions de la noblesse, les écrivains acquirent un prestige sans précédent. La création de l'Académie française en 1635 devint le symbole de toute une série d'évolutions nouvelles qui, en quelque sorte, s'acheva avec la publication de l'*Encyclopédie* (1751-1772). Au cours de ce siècle et demi, une intelligentsia séculière relativement nombreuse se développa qui, outre des droits et des institutions spécifiques, connut aussi une nouvelle division du travail. La hiérarchie médiévale des *artes*, toujours en vigueur dans les universités, dut céder la place à une tripartition moderne entre beaux-arts, lettres et sciences. De plus, ce nouveau système se caractérisa par une autonomie accrue. Si l'Académie française demeurait une institution officielle aux compétences restreintes, l'*Encyclopédie* était l'œuvre d'une « société des gens de lettres » indépendante. Celle-ci revendiquait un traitement spécialisé de tous les domaines du savoir et le fruit de ses efforts n'était pas destiné à un quelconque destinataire, mais au marché libre. Le succès commercial de toute l'entreprise montre bien qu'un public s'était progressivement formé qui s'intéressait aux écrits de cette catégorie d'intellectuels séculiers[51].

Les écrivains, lesquels furent à l'origine de cette mutation, formaient alors le groupe dominant et contribuaient de manière décisive à la constitution du classicisme. Celui-ci a pu être décrit comme une « doctrine » qui reposait sur un certain nombre de « règles » contraignantes[52], alors qu'en réalité il s'agissait plutôt d'une tradition stylistique, née de la rencontre de projets artistiques et de convenances aristocratiques. La seule « règle » généralement admise concernait la fonction de l'art, qui était censé être agréable au « monde » ; « plaire » était le critère principal et toutes les autres « règles » en découlaient ou y étaient subordonnées. L'ancrage des aptitudes culturelles dans un environnement aristocratique menait à un style que l'on retrouve dans de nombreux secteurs de la vie culturelle. En musique, en peinture, en littérature, en architecture d'intérieur ou paysagère, partout se manifeste une quête de l'harmonie aussi maîtrisée qu'élégante. Qu'il s'agisse de

sons, de mots ou de pas de danse, tous les arrangements répondent aux mêmes principes de composition, tous font voir un ordonnancement transparent et gracieux. Comme le travail des artistes était ajusté aux modes de vie d'un public d'aristocrates de cour, une certaine unité de style se développait, une certaine manière de faire indépendante de tel ou tel domaine en particulier. Les « tournures » de la langue française rappellent encore de nos jours la grâce retenue avec laquelle il convenait de se mouvoir et de discourir à la cour.

Les particularités de ce style ne se révèlent jamais aussi clairement que lorsqu'on s'intéresse à ce qu'il excluait, c'est-à-dire ce qui était considéré comme inconvenant. Norbert Elias a montré qu'à la cour se constituaient des normes de comportement marquées par une exigence accrue d'autosurveillance. En toutes circonstances, un haut niveau de contrôle de soi était requis. Le moindre signe d'émotivité pouvait être considéré comme une forme d'« ébriété morale », comme l'écrit quelque part Stendhal. Chaque courtisan était obligé d'observer une réserve universelle, dans toutes ses expressions et attitudes, et c'est à cet habitus de cour que sont étroitement liées les caractéristiques du classicisme.

Le classicisme était d'abord un style tempéré. Ainsi, la musique italienne passait en France pour trop enthousiaste et trop émotive. La littérature connaissait une même tendance. Boileau, par exemple, avait opéré une typologie commentée des genres littéraires qui ne laissait aucune place au lyrisme. La poésie française se devait d'être prosaïque, les débordements lyriques étaient tabous et c'est bien pour cette raison que l'œuvre de Rousseau fit scandale. Le classicisme était un style moins expressif que représentatif ou décoratif. L'artiste, quant à lui, n'avait pas vocation à donner libre cours à ses sentiments, ni à susciter l'émotion, mais à agrémenter quelque réunion divertissante.

Le second trait du classicisme était cette clarté qui partout suscitait l'admiration. La recherche de l'intelligibilité revenait à rejeter les compositions merveilleuses ou mystérieuses, mais aussi toute mise en forme par trop compliquée. Le refus de l'obscur résultait d'une sorte de scepticisme aristocratique : ce qui dépassait l'entendement du courtisan ne pouvait avoir de sens. Pareille confiance en soi allait de pair avec une forte insistance sur ce qui passait pour « raisonnable » et « naturel ». La « raison » dont il est ici question était le pendant intellectuel du bon goût. Elle avait moins à voir avec des catégories philosophiques qu'avec les luttes de prestige à la cour. À cause des rivalités permanentes pour le meilleur statut social, la chose la plus raisonnable pour un courtisan était de se conduire rationnellement : réfréner ses passions, tout observer avec attention et anticiper les conséquences possibles de toute action. Cette rationalité de cour, pour reprendre la formule d'Elias, mettant l'accent sur le « bon sens », explique l'affaiblissement de la croyance dans les raisonnements et explications de type religieux. En matière d'esthétique, l'intelligence ou la raison étaient célébrées comme des valeurs suprêmes. La raison devait contenir l'imagination et veiller à ne pas trop stimuler les sens. C'est pourquoi le romantisme considérerait le classicisme comme froid et cérébral.

Mettre l'accent sur la clarté signifiait aussi congédier la complexité et la profondeur d'esprit. Pour des profanes bien éduqués, l'art devait être compréhensible et reconnaissable. Regarder un tableau n'était pas une occupation à part, à laquelle on se livrait dans un espace prévu à cet effet, aménagé et agrémenté d'explications par des experts, mais une composante évidente d'un mode de vie qui allait de soi. Prendre plaisir aux choses de l'art ne devait pas demander de connaissances ou de compétences spéciales. Comme lors de réceptions, il

s'agissait de bon goût et non pas de savoir-faire de spécialistes, vertu bourgeoise nécessaire aux activités professionnelles, mais indigne de l'« honnête homme ». De même, la langue française se voyait simplifiée au profit d'un style de conversation qui se gardait de la moindre expression spécialisée. La première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694 bannissait ainsi tout langage technique avec pour seules exceptions des termes issus de la chasse et de l'art de la guerre, activités traditionnellement réservées à la noblesse^[53]. La méfiance aristocratique envers la spécialisation et l'éthique professionnelle survivait dans les salons et Madame de Staël estimait que « la division du travail découverte par Adam Smith » n'avait de validité que dans les arts mécaniques. Dans les affaires de l'esprit, pareille division ne conduisait, selon elle, qu'à l'appauvrissement^[54].

Le troisième trait distinctif du classicisme, la recherche de l'élégance et du raffinement, est lié à ce qui a été étiqueté comme « baroque ». L'intégration d'éléments et de motifs baroques a été considérée comme typique du classicisme français^[55]. La combinaison des trois caractéristiques, modération, clarté et élégance, constitue la base du style qui émergea au XVII^e siècle et qui demeura prédominant jusque tard dans le XVIII^e. Cette description générale étant faite, il est possible d'en dire plus sur les évolutions intellectuelles.

Le classicisme s'érigea en modèle culturel dominant pendant les années qui suivirent la Fronde, alors que s'accélérait la centralisation du royaume. Les familles qui, avant 1650, avaient joué un rôle dans le mécénat s'étaient exilées ou appauvries ou encore soumises à la vie de la cour. La position de la bourgeoisie lettrée autour des parlements s'était également affaiblie. Partout les possibilités qu'avaient les écrivains et les artistes de se faire aider s'amenuisaient, sauf à la cour de Paris, dont les traditions n'en devenaient que plus prégnantes. Et du fait de l'étatisation concomitante du mécénat, la tendance à l'officialisation se renforça également^[56]. Les noms d'écrivains, d'artistes et de savants pouvaient être retenus pour l'octroi de pensions officielles, mais en même temps la censure s'intensifiait et les genres faisaient l'objet de toutes sortes de tentatives de codification, comme s'il s'agissait aussi d'élaborer une étiquette dans le domaine culturel. Les intellectuels et les artistes devenaient largement tributaires des milieux de la noblesse de la capitale et, selon Henri Peyre, jamais la littérature française ne fut une affaire plus exclusivement parisienne que pendant l'âge d'or du classicisme^[57]. Cette période est riche en grands écrivains, qui font office de classiques français et qui continuent d'être lus et enseignés à ce titre. Non moins caractéristique est le fait que tout ce qui n'était pas apprécié des cercles mondains, était condamné à rester marginal.

La pédanterie ou le stigmate de l'érudition

C'est un país délicat que le nôtre ; on n'y sauroit estre scavant en quoi que ce soit, sans passer pour un pédant.
Saint-Evremond

Dans les cercles mondains régnait une aversion pour tout ce qui était scolaire. Le mépris de la noblesse pour le système scolaire se perpétuait. Pour de nombreux aristocrates, il était incompréhensible et probablement insupportable de voir des gens revendiquer de l'estime pour avoir « mis le nez dans certains livres ». Ils ne parvenaient pas à éprouver le moindre respect pour quelqu'un qui, ayant beau maîtriser une langue morte, s'avérait incapable d'avoir une « conversation décente ». Ils avaient deux mots pour exprimer leur dégoût : « cuistre » et « pédant ». Le premier faisait référence au savoir scolaire et à la tendance à pontifier ; le second, doté d'une signification beaucoup plus large, était le commun dénominateur de tous les savoirs qui provoquaient le dédain des courtisans. À l'origine, « pédant » signifiait seulement professeur ou instituteur[58]. mais le mot reçut une connotation négative dans des comédies italiennes des XVI^e et XVII^e siècles. La figure du *pedante* y était associée à l'étalage de connaissances ainsi qu'à un mauvais usage de la langue (marqué par beaucoup de latinismes) et à un manque de compréhension du monde. Ainsi, Montaigne commence son essai intitulé *Du pédantisme* par un renvoi à la *comedia pedantesca*. Selon cet auteur, que de telles satires « despitaient en son enfance », c'étaient les hommes les plus galants qui témoignaient du plus grand mépris pour la pédanterie. Chez lui, « pédant » a encore une signification assez précise et désigne toutes les formes du savoir qui n'apportent rien à une vie meilleure et qui s'opposent à la sagesse[59].

Au cours du XVII^e siècle, les termes « pédant » et « pédanterie » connurent une telle extension qu'ils finirent par s'appliquer aussi aux notions d'érudition et de science en tant que telles. Tout savoir instruit était perçu comme une infraction au savoir-vivre, voire comme une faute de goût. Les savants devenaient l'objet de railleries, les mots difficiles une source d'amusement. Chez Molière et chez d'autres auteurs, le pédant recevait les traits d'un sot impoli, qu'il fût théologien, savant ou médecin. Dans ce genre de milieux, la différence entre scolastique, humanisme et science ne changeait rien à l'affaire. « Un galant, écrivait Boileau, condamne la science, et, blâmant tout écrit / Croit qu'en lui l'ignorance est un titre d'esprit[60] ». Les aristocrates se drapaient avec supériorité dans leur inculture supérieure et « érudit » devint synonyme de « pédant ». Les quelques nobles qui, au XVII^e siècle, éprouvaient de l'intérêt pour des sujets d'érudition, gagnaient à le cacher et à feindre l'incompréhension. Le savoir-vivre était le seul savoir qui valût. Ce que l'on savait en plus, il convenait de ne pas le montrer. De même qu'il ne seyait pas de faire preuve de vrais sentiments, il était inconvenant de faire étalage du savoir que l'on avait pu acquérir. Ferdinand Brunot cite un bel exemple de cette règle d'usage. Un jour, une dame de compagnie de la reine mère laissa échapper le mot « voyelles ». Les autres ouvrirent de grands yeux et s'écrièrent : « Oh ! Madame, des voyelles ? » Elles se regardèrent les unes les autres et se posèrent la question : « Savez-vous ce que sont des voyelles ? » Toutes les femmes renièrent leur savoir ; pour finir, seule Madame de Montauzier eut le courage d'avouer qu'elle savait ce qu'elles étaient[61]. Les manuels de conversation du XVII^e siècle révèlent la même attitude. Il était indécent d'aborder des sujets « savants », seules les « belles-lettres » étant matière légitime à conversation.

Qu'il fût permis de parler de poésie ou de théâtre et non de voyelles, témoigne d'une séparation qui se mettait en place au XVII^e siècle entre « belles-lettres » et « lettres savantes ». Au début du siècle, les premières étaient encore à peine une catégorie différenciée. Dans la tradition humaniste, la littérature embrassait aussi bien des considérations linguistiques qu'historiques et « esthétiques ». Du fait de l'importance croissante des rencontres mondaines, les « belles-lettres » étaient toujours plus mises en valeur, dévaluant du même coup les autres facettes de la littérature. Toutes les questions qui n'avaient pas de rapport avec le style, mais bien avec le savoir (étymologie, grammaire, etc.) devenaient secondaires, et celui qui s'en préoccupait courait inévitablement le risque d'être rangé parmi la « pédantaille ». Cette singularisation des belles-lettres fut à l'origine d'une évolution qui mènerait au concept moderne de littérature[62]. Une explication plus spécifique du déclin des lettres savantes est la révocation de l'édit de Nantes (1685) qui chassa de nombreux huguenots hors de France. Parmi eux se trouvaient beaucoup d'« érudits » qui s'installèrent en Suisse, en Allemagne ou aux Pays-Bas. Ainsi, Pierre Bayle acheva et publia son célèbre dictionnaire à Rotterdam.

Si des oppositions telles que celle entre « doctes » et « mondains » n'étaient qu'embryonnaires au début du XVII^e, elles pavèrent le chemin au règne de la toute-puissante tradition mondaine à la fin du siècle. Des multiples groupes de discussion et académies privées, il ne restait alors plus grand-chose[63]. Même les juristes attachés au parlement de Paris, la puissante élite administrative qui était réputée pour ses traditions savantes, s'orientaient de plus en plus vers la cour. On commençait à se demander si les citations latines étaient ou non pédantes ; les jeunes avocats, après 1630, préféraient écrire des pièces de théâtre plutôt que des dissertations juridiques ou historiques ; la rhétorique parlementaire elle-même tombait en désuétude[64]. Les différentes formes d'activité intellectuelle qui prospéraient au début du siècle étaient toujours plus éclipsées par le style léger de la cour. Celui qui voulait avoir accès au « monde », devait s'y adapter et s'interdire toute apparence de prudence intellectuelle ou de goût scolastique ; celui qui ne pouvait s'y faire était condamné à mener une existence relativement obscure. La centralisation de la vie culturelle autour de la cour avait abouti à une hiérarchie intellectuelle stricte et durable. À la faveur de leur alliance avec le « monde », les écrivains français non seulement obtenaient du prestige social, mais ils exerçaient désormais une véritable suprématie sur les « érudits » et les « savants ». Les activités littéraires tenaient le haut du pavé et pouvaient offrir de brillantes carrières. Ces perspectives ne s'offraient ni aux érudits ni à ceux qui étaient versés dans les sciences. Ceux-là ne pouvaient espérer percer dans le « monde » qu'à condition de parvenir à couler leur savoir dans des formes littéraires.

L'« esprit » comme modèle intellectuel

Tous ces changements auront d'énormes conséquences. Dans le monde aristocratique français, l'intérêt le plus vif pour la littérature et la culture s'accompagnait d'une stigmatisation de la science, de l'érudition et du goût pour l'étude. Ce mélange unique donna naissance à un phénomène très particulier que les Français ont coutume d'appeler l'« esprit ». S'il existe un style que l'on pourrait qualifier de spécifiquement français, le terme « esprit » convient bien pour le caractériser. L'« esprit », pourrait-on dire, était à la France ce que le « *Bildung* » serait bientôt à l'Allemagne. « Avoir de l'esprit » était une qualité homologue du « *gebildet sein* » (être cultivé) allemand. On a affaire à deux codes qui, pour ainsi dire, forment la dimension cognitive du contraste entre « civilisation » et « *Kultur* » analysé par Norbert Elias[65].

À la cour du roi de France et dans les salons, on était friand de jeux verbaux et intellectuels. Ceux qui y excellaient, pouvaient accéder aux sphères les plus élevées, même en étant de naissance bourgeoise. Sous ce rapport, la cour française était bien différente de la cour viennoise. En arrivant à Vienne, les lettrés français étaient immédiatement frappés de voir que les aristocrates et les gens de lettres formaient deux mondes à part et que, par conséquent, les uns étaient peu « spirituels » et les autres malappris[66]. En France, il en allait tout autrement. L'éloquence ingénieuse y suscitait les plus grands égards. Le style en vigueur à la cour et dans les salons en France se distinguait de styles plus bourgeois, c'est-à-dire plus universitaires (comme en Allemagne) ou plus utilitaires (comme aux Pays-Bas).

On voit donc que, dans les salons, il existait une prime à la virtuosité verbale et à la finesse d'observation et que, en même temps, l'étude y passait pour une perte de temps, la connaissance détaillée pour un fardeau et les expressions techniques ou les raisonnements un tant soit peu compliqués pour des pédanteries. Cette combinatoire singulière, qui s'exprime à travers la notion d'« esprit », incitait à cultiver une intelligence fortement verbale et rhétorique. Il est indéniable que celle-ci peut avoir quelque chose de séduisant, surtout dans des situations où il s'agit de faire preuve de délicatesse et de charme. Mais dans des contextes où sont possibles l'« étude », la lecture et la relecture, la pensée et la réflexion, l'évaluation et la correction, bref, là où l'écrit l'emporte sur la conversation, cet « esprit » s'avère reposer largement sur des effets superficiels et éphémères. Dans une culture universitaire, où prévaut une distance à l'égard des rencontres mondaines et où il s'agit d'abord de faire bonne impression sur des collègues expérimentés, l'« esprit » ne tarde pas à être perçu comme une ignorance diserte. C'est pourquoi un représentant d'un courant universitaire comme Kant était d'avis que l'on ne pouvait pas être « assez prudent » avec les écrits des Français, qui contenaient normalement une bonne dose de « *schönes Blendwerk* » (du beau trompe-l'œil) qui ne résistait pas à la froide analyse[67].

En France, cet « esprit », ce mélange d'élégance et d'art oratoire, était élevé au rang de paradigme de l'excellence intellectuelle. Ainsi s'installait un style qui confondait aisément intelligence et compréhension avec ingéniosité et subtilité. Il n'était pas nécessaire que les raisonnements fussent concluants, mais élégants, ni que les formulations fussent précises, mais percutantes. L'attitude qu'il convenait d'avoir était celle du causeur souverain qui, pour ainsi dire, ne sait rien mais sait parler de tout. Plaire était la norme ultime, argumenter et prouver étaient chose accessoire. Dans de telles conditions, toute prestation culturelle et intellectuelle était invariablement perçue comme une improvisation légère de quelque

individu doué. Une telle conception fait disparaître l'effort et l'apprentissage au profit du don et de l'inspiration du moment^[68]. La recherche patiente et minutieuse est découragée et doit céder la place à d'envahissantes intuitions. La sensibilité excessive au style et à la grâce conduisit jusqu'à associer « sérieux » à « lourd » et « laborieux ». L'écriture d'essais aussi inattendus que sommaires est restée en France une tentation permanente et des intellectuels davantage tournés vers la science ont toujours dû s'opposer à la glorification d'un « esprit » sans savoir et d'un « brillant » sans discernement. Quand on songe plus particulièrement aux œuvres d'Auguste Comte et d'Émile Durkheim, on est fondé à dire que la sociologie française s'est développée en tant que critique de ce modèle dominant. La tradition dite « positiviste » est née, pour une part importante, en réaction à une culture dans laquelle une phraséologie étincelante récoltait plus d'admiration que l'esprit de recherche et que la rigueur. Contrairement à ce que l'on croit souvent, le positivisme n'a toutefois jamais été en France un courant dominant. On suppose trop vite que les contributions les plus connues d'une culture en sont « typiques ». Sous prétexte que le positivisme a vu le jour en France, on est ainsi tenté d'y voir, un mouvement « typiquement français ». Or, si le positivisme eut une influence en France, ce fut avant tout sur le modèle d'une *contre-tradition*. Dans une culture essentiellement littéraire, paradis des essayistes, le positivisme faisait fonction d'antidote consistant à défendre la recherche et la science et, en un sens, à dénier de manière ostensible la moindre valeur heuristique à des qualités esthétiques et littéraires.

La bataille de la raison

Dans notre siècle, la philosophie, ou plutôt la raison, en étendant son empire sur toutes les sciences, a fait ce que firent autrefois les conquêtes des Romains parmi les nations ; elle a réuni toutes les parties du monde littéraire.

Turgot

En échange de leurs services et en guise de reconnaissance de leurs compétences particulières, les écrivains du XVII^e siècle avaient reçu des droits propres ainsi qu'un statut social non négligeable. De ce fait, leurs rapports avec leurs bienfaiteurs s'étaient également modifiés de manière progressive. Dans les salons, ils étaient sur un pied d'égalité avec les membres de la noblesse et il était toujours plus question de reconnaissance mutuelle et toujours moins de services rendus de manière unilatérale. Alain Viala a décrit cette évolution comme un déplacement du « clientélisme » vers la reconnaissance^[69]. Après la mort de Louis XIV, cette évolution se poursuivit. La cour perdit de sa force d'attraction, les salons prirent leur essor et des académies furent fondées un peu partout en province. Autant de facteurs qui élargirent la marge de manœuvre des écrivains, d'autant plus que les dernières années du règne de Louis XIV furent peu glorieuses. Le changement d'ambiance s'exprima à travers le succès de lettres satiriques que Montesquieu fit paraître en 1721. Ces *Lettres persanes* valurent au magistrat de province qu'il était l'accès à plus d'un cercle fermé de la capitale et même, quelques années plus tard, un siège à l'Académie française. Dans cette œuvre, les personnages principaux, deux Persans, observent la vie parisienne pendant les dernières années du règne. Leurs réactions étonnées suscitaient le rire et, surtout, leurs méprises – des personnages haut placés sont pris pour des laquais – ne laissaient aucun doute quant à la position anti-absolutiste de leur créateur.

Parmi la noblesse de province et les représentants de la magistrature, une telle attitude critique n'avait rien de neuf. Mais à travers ses héros persans, Montesquieu lui donna forme légitime : l'Orient était à la mode, le genre épistolaire avait les faveurs du public, lequel était resté fidèle à la satire amusante. Montesquieu séjournait désormais plus longtemps dans la capitale pour y savourer son succès. Mais peu après son élection à l'Académie, il quitta Paris pour une période plus longue. Il fit des voyages et passa deux ans en Angleterre, où il put admirer le système parlementaire. Il y découvrit de nouveaux contrepoids potentiels au pouvoir absolu du roi.

L'alliance de Voltaire

Pour Montesquieu et pour tant d'hommes de sa génération, l'Angleterre devint le symbole des réformes dont la France avait besoin. Tout indiquait que les Anglais avaient dépassé les Français. Non seulement ils avaient réussi à brider le pouvoir du souverain et à installer un régime parlementaire, mais leur déisme leur avait permis de développer une forme « raisonnable » de religion ; ils avaient acquis une position hégémonique dans les sciences de la nature et l'invention de nouvelles formes donnaient à leur littérature et à leur philosophie un essor admirable. Le malaise lié à la fin du règne de Louis XIV créa un terrain fertile à la réception accélérée de livres anglais. Locke fut un des premiers dont on traduisit des œuvres. Jusque vers 1730, suivirent des traductions de Shaftesbury, Mandeville, Addison, Pope, Swift et Milton. En 1733 parurent les premiers tomes d'une *Bibliothèque britannique* raisonnée et on parla bientôt d'« anglomanie^[70] ».

L'exemple anglais fut d'une importance cruciale pour l'évolution de Voltaire. Issu de la même génération que Montesquieu, il fut avant tout poète et écrivain. Il connut jeune ses premiers succès littéraires et mondains et garda toujours un faible pour la vie des salons, restant célèbre pour ses saillies et railleries. Voltaire se sentait tellement à sa place dans le « monde », qu'un jour il se froissa de l'allusion faite par un représentant de la haute noblesse à ses origines bourgeoises : il lui répondit que, pour ne pas avoir de nom glorieux, il savait pour autant comment en défendre l'honneur. L'aristocrate distingué, qui avait la langue moins bien pendue, veilla à ce que l'écrivain fût corrigé, tandis que lui-même observait la scène depuis son carrosse. Voltaire le provoqua ensuite en duel, prit des cours d'escrime, mais fut finalement puni pour son impertinence par une peine de prison à la Bastille. Il fut libéré à condition de quitter le pays, et passa les trois années qui suivirent en Angleterre. En 1734, il publia une série de lettres qui rendaient compte de ses expériences d'outre-Manche. Les *Lettres philosophiques*, tel était leur titre insolite, parurent anonymement et furent immédiatement condamnées par le parlement de Paris. Voltaire y donnait de l'Angleterre l'image du pays le plus éclairé d'Europe. La liberté y régnait, les gens y étaient exempts de préjugés et les littérateurs y jouissaient d'un tel respect qu'ils se voyaient même attribuer des fonctions administratives : Addison était secrétaire d'État, Newton avait servi comme intendant et Swift était investi d'une charge importante en Irlande. En France, ils se seraient contentés d'être membres d'une académie, vivant d'une pension versée par l'une ou l'autre dame bien née^[71]. C'est aussi à l'estime que les Anglais portaient au travail intellectuel que Voltaire dut de connaître les sciences. Ce qui l'impressionna le plus ne fut pas tant les livres ou les théories de Newton que les funérailles royales qu'on lui fit^[72]. Pareil honneur, aucun écrivain ne l'avait même jamais connu en France.

Les *Lettres philosophiques* sont parmi les premières œuvres qui réunissent plusieurs thèmes majeurs de la pensée des Lumières. Pendant son séjour en Angleterre, Voltaire prit sans doute conscience pour la première fois que d'autres possibilités que les divertissements aristocratiques s'offrent aux écrivains. Il découvrit la philosophie, la science de la nature, écrivit sur Bacon, Locke et Newton. Sans doute se rendit-il compte qu'une alliance entre écrivains et savants rendait possible une plus grande indépendance à l'égard de la noblesse. S'il était impensable pour l'auteur d'une ode comme *Le Mondain* de s'écarter du « monde », il avait à cœur une plus grande considération de l'écrivain, et un moyen pour y parvenir était la formation d'une coalition avec d'autres producteurs culturels. Après sa période anglaise,

deux nouveaux sujets se dégagent de l'œuvre de Voltaire. En premier lieu, on y trouve une analyse des évolutions en France depuis le début du XVII^e siècle. Son interprétation de l'âge d'or de la société de cour réserve à la culture une place centrale. Ce qui ouvre à un deuxième thème, le rôle des agents culturels et des écrivains, ainsi que leur place à l'intérieur comme à l'extérieur de la république des lettres.

Dans *Le Siècle de Louis XIV*, qui ne parut qu'en 1751, Voltaire loue cette ère comme un moment de gloire pour l'« esprit humain ». Son livre n'entend pas donner une biographie du Roi-Soleil, ni un traité d'histoire politique, mais une description de l'« esprit » des gens. L'exemple par excellence d'un changement de mentalité s'était produit dans les lettres. Les écrivains étaient désormais protégés et aidés, et cet « esprit éclairé » fut à l'origine du bouleversement grâce auquel les Français recueillirent partout l'admiration. Au cœur du récit de Voltaire se trouvait non plus le souverain ou l'État, mais la « culture de l'esprit », comme il l'appelait. Ce qui un peu plus tard reçut le nom de « culture », était plus important que la politique, la diplomatie ou toutes les équipées militaires, et c'était bien l'attitude des gouvernants envers la culture qui était devenue le véritable critère de la grandeur et de la décadence des nations. Aussi Voltaire fait-il commencer « le grand siècle » avec la création de l'Académie française.

En vertu de la signification décisive qu'il accorde à cet « esprit », il opère également des distinctions au sein même du groupe de producteurs culturels. Il reconnaît que les Français n'étaient nullement à la pointe des sciences et que leur réputation en matière d'art laissait aussi à désirer. Selon lui cela tenait au fait que ces activités ne relevaient pas uniquement de l'« esprit »⁵. L'habileté manuelle était en effet indispensable aussi bien à la réalisation d'expériences qu'à la peinture de tableaux. L'ancienne division en arts mécaniques et arts libéraux, en travail manuel et intellectuel, reprend ici du service pour expliquer la suprématie de la littérature.

Voltaire fait l'éloge de Louis XIV pour ce que lui-même souhaite voir se développer : la protection et la promotion des lettres. Mais dans le même temps, il ne s'agit plus exclusivement de littérature, mais bien dans son esprit de relations à établir entre les différentes activités culturelles. Il ne conçoit plus l'art et la littérature comme destinés à divertir le « monde », mais comme des produits de l'esprit humain. Face à l'acception de cour ou mondaine de la culture, Voltaire pose une définition qui correspondait mieux aux intérêts propres des producteurs culturels, à commencer par ceux des écrivains. Mais l'heure étant à la « culture de l'esprit » dans un sens plus général, la conception traditionnelle du métier d'auteur n'était plus pertinente. Il propose donc une nouvelle conception : il s'agit en gros de l'écrivain comme « philosophe », du « philosophe » comme porte-parole de la culture et de la culture comme d'un secteur sinon central, en tout cas vital pour la société. Ainsi, son aspiration à une plus grande estime pour le statut d'écrivain aboutit chez Voltaire à un rapprochement avec d'autres agents culturels et spécialement avec ceux qui avaient été exclus des réunions mondaines. Ce rapprochement suscita toutes sortes d'interrogations à propos de l'unité et de la cohérence des diverses expressions culturelles et c'est dans ce contexte que l'on fit appel à la philosophie.

La découverte de la philosophie

L'introduction de la philosophie dans le monde des lettres était quelque chose de relativement nouveau. Jusque vers 1730, le mot « philosophe » désignait un personnage qui se tenait à l'écart des affaires temporelles^[73]. La philosophie passait pour une occupation ésotérique qui était le fait soit de scolastiques, soit de sages stoïciens. Dans un compte rendu des *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle de 1686, le *Mercur galant* écrit ainsi que ce livre offrait un spectacle élégant « bien qu'il s'agisse de philosophie^[74] ». Durant les décennies avant 1750, un nouveau sens se fit jour. Chez Voltaire et d'autres auteurs, le « philosophe » se voyait assigner une place au sein du monde des lettres et, à ce titre, recevait une mission expressément sociale. La philosophie devenait la base commune à l'exercice des arts, des lettres et des sciences, et le philosophe prenait l'allure de porte-parole de cette alliance éclairée, dont l'*Encyclopédie* peut être décrite comme la matérialisation et la justification. Le nouveau concept de philosophie entra dans les mœurs entre 1750 et 1770, pendant que faisait rage la lutte entre ses partisans et ses détracteurs. Par le biais des salons et des académies locales et nationales, les « philosophes » parvinrent à régler le conflit à leur avantage. Après 1760, ils éclipsèrent les « dévots », selon le terme dont ils désignaient leurs adversaires, et d'Alembert alla même jusqu'à décrocher, en 1772, le poste de secrétaire perpétuel de l'illustre compagnie^[75].

Le nouveau sens du mot « philosophie » redéfinissait le champ des possibles. Pour la première fois se dessinait une alternative cohérente à l'opposition entre culture mondaine et culture savante. Face à la cour et aux salons, le recours à la philosophie symbolisait la priorité donnée à l'étude et à l'apprentissage. À cet effet, les « philosophes » cherchaient de l'aide auprès de bourgeois lettrés, d'écrivains et de savants. Et face aux spécialistes du savoir traditionnels qui officiaient dans les universités, la philosophie faisait fonction de substitut de la théologie et de la scolastique – lutte dans laquelle les « philosophes » tiraient profit de l'appui de fractions éclairées de la noblesse. Enfin, face à la noblesse et à l'université réunies, ils se réclamaient de l'exemple anglais et de l'apport des nouvelles sciences de la nature. Les rapports entre ces différents éléments variaient d'une personne à l'autre. D'un point de vue institutionnel, la position du « philosophe » était à peine fixée. Hormis quelques nantis comme Holbach et Helvétius, seul Voltaire était économiquement indépendant. Pour assurer leur subsistance, les autres étaient tributaires de leurs revenus en tant qu'académiciens, de gratifications allouées par la noblesse ou des honoraires reçus de la part d'éditeurs. Voltaire avait le plus de relations dans les milieux aristocratiques et d'Alembert dans les académies, tandis que Diderot dépendait en grande partie de ses travaux destinés aux éditeurs. Ces différences sociales débouchaient régulièrement sur des différences d'opinion quant à la stratégie à suivre. Voltaire ne tenait pas à heurter la haute noblesse et le roi, dont le soutien et la protection lui importaient trop. D'Alembert, plus méfiant à leur égard, plaidait en faveur d'une attitude plus autonome, destinée à conquérir des positions principalement fondées sur l'appui de milieux littéraires et scientifiques. Ces divergences se manifestèrent au grand jour dans l'affaire des *Philosophes modernes* (1760), pièce satirique qui attaquait frontalement les « philosophes ». D'Alembert souhaitait une riposte claire et nette de la part du philosophe le moins vulnérable et le plus reconnu, c'est-à-dire Voltaire. Mais celui-ci hésitait, l'auteur de la pièce étant le protégé d'un certain nombre de nobles influents. Diderot, quant à lui, était d'abord proche de d'Alembert, mais cherchait toujours plus à se lier au groupe autour

d'Holbach. Quand ce dernier publia son *Système de la nature* (1770), Diderot choisit son camp et se retrouva face à Voltaire et d'Alembert qui, pendant ce temps, étaient tous deux devenus favorables à une orientation plus modérée et plus « académique »^[76].

Dans une large mesure, le combat des « philosophes » fut dirigé contre les prétentions au savoir de l'Église et contre la théologie. Les arts et les sciences étaient dans leur esprit une composante vitale des nations éclairées et devaient pouvoir être pratiqués indépendamment de doctrines et de convictions religieuses. L'ensemble subtilement ramifié de la connaissance humaine, tel qu'il se trouvait synthétisé et illustré dans les vingt-huit tomes de l'*Encyclopédie*, ne reposait sur rien d'autre que sur les « facultés naturelles » de l'homme. Chaque partie de l'ensemble pouvait être rapportée à l'une de ces facultés : par exemple, le savoir procédait de la faculté d'observation et de raisonnement. Au fond, la philosophie des « philosophes » n'était guère plus qu'une recherche de tels principes communs, qui permettaient de classer tous les aspects du savoir et du savoir-faire humains. De tels classements « naturels » rendaient oiseux tout recours à des facteurs « surnaturels ». La théologie étant détrônée, la philosophie pouvait prendre sa place^[77]. La philosophie prise dans ce sens n'était ni un domaine séparé du savoir ni un système élaboré dérivé de Newton, Locke ou Descartes. Elle ne coïncidait nullement avec l'une ou l'autre doctrine spécifique et d'Alembert la définissait simplement comme « le goût dominant du siècle^[78] ».

Sur le plan théorique, cette forme de pensée était une prolongation assez libre de plusieurs courants du siècle précédent. En particulier, la quête de principes « naturels » était déjà érigée en norme aux grands jours du classicisme^[79]. Les contributions des « philosophes » avaient ceci de nouveau qu'elles appliquaient cette démarche dans des domaines inexplorés, qu'elles concevaient le savoir de l'homme comme une unité cohérente et concrète (où rien ne relevait plus du domaine réservé d'autorités supérieures) et que leurs analyses visaient des conséquences sociales (« Écrasez l'infâme », selon le mot célèbre de Voltaire). Ces trois phénomènes, incarnés par ce nouveau personnage social qu'était le « philosophe », constituaient le cœur des Lumières en France. Mais quelles étaient l'ampleur du changement par rapport au XVII^e siècle et sa portée dans le domaine de la réflexion sur des sujets sociaux ?

Un nouveau personnage : le « philosophe »

Depuis le XVII^e siècle, l'expression « gens de lettres » était utilisée comme terme collectif désignant les intellectuels séculiers. Le *Journal des savants* (1665) ne s'adressait pas aux savants, mais à « tous les gens de lettres », et l'*Encyclopédie* serait elle aussi présentée comme l'œuvre de « gens de lettres ». D'autres dénominations existaient mais restèrent secondaires. Dans les actes notariaux, par exemple, les savants ne se décrivaient jamais comme des « savants », mais employaient leur catégorie professionnelle (médecin, professeur, etc.) ou l'appellation « homme de lettres »^[80]. Les littérateurs formaient un groupe institué et les manuels de médecine leur prêtaient même des pathologies particulières^[81]. Au vu de tous ces usages, la tradition lettrée restait prédominante. Ce qui changea fut la définition de ce qu'était et devait être un lettré. Le combat des « philosophes » portait notamment sur une vision plus large du métier d'écrivain. Les « philosophes » représentaient une combinaison exceptionnelle d'engagement intellectuel et d'engagement social. La plupart d'entre eux n'étaient pas seulement moralistes, écrivains ou savants, mais les trois en même temps. À juste titre, le mot « philosophe » n'a que rarement été traduit dans d'autres langues, « intellectuel » étant le synonyme le plus proche. Ces philosophes n'étaient pas attachés à une seule institution ou discipline et, la plupart du temps, leurs écrits étaient destinés aussi bien aux pairs qu'aux bourgeois lettrés ou aux mondains frivoles.

L'article « Gens de lettres » dans l'*Encyclopédie*, qui est de la main de Voltaire, reflète bien à la fois la continuité et l'innovation^[82]. Pour être reconnu comme homme de lettres, le premier critère était de pratiquer plus d'un genre. L'auteur occasionnel d'une pièce ou celui d'un recueil de sermons ne faisait pas partie des gens de lettres au « vrai » sens de l'expression. Voltaire donne plus loin une définition positive qui énonce deux caractéristiques, dont la synthèse harmonieuse caractérise les littérateurs authentiques. Ceux-ci sont en effet des hommes aussi bien faits pour le « salon » que pour le « cabinet d'étude ». C'est ce qui fait leur supériorité par rapport à d'autres époques. Ce n'est qu'au début du XVII^e siècle qu'ils avaient accédé au « monde » et, depuis, leur compétence ne reposait plus sur la connaissance de mots grecs et latins, sur l'« esprit grammaire », mais sur une « saine philosophie ». Cette philosophie, qui faisait disparaître préjugés et superstitions, était devenue une propriété des gens de lettres. Elle était en outre à l'origine d'une différence entre l'homme de lettres et le « bel esprit » : ce dernier n'avait pas besoin de philosophie et d'étude, car il pouvait se contenter d'une imagination fertile et d'une conversation agréable.

Selon Voltaire, l'homme de lettres atteignait à la perfection, s'il parvenait à combiner esprit philosophique et bon goût. Dans l'article « Philosophe », paru quelques années après dans l'*Encyclopédie*, on insistait également sur le fait que le « philosophe » était un « honnête homme »^[83]. Ce texte mettait à son tour tout en œuvre pour éviter que le philosophe puisse être assimilé au savant de cabinet ou au professeur pédant.

Le rationalisme analytique

Cette redéfinition du métier d'écrivain s'est révélée, on le sait, très fertile. La littérature au XVIII^e siècle n'était plus la seule activité intellectuelle acceptée dans le « monde », et cette acceptation n'était plus une condition suffisante pour la reconnaissance littéraire. L'écrivain authentique se démarquait aussi bien du « bel esprit » que du chercheur isolé. Pourtant, ce changement fut moins profond qu'on ne l'a trop souvent dit. Ceux qui y jouèrent un rôle-clef, furent presque tous des écrivains. Ce n'est que lorsqu'ils s'érigèrent en intermédiaires entre les savants et les aristocrates que diminua quelque peu le dédain pour les sciences. Cette évolution débuta à la fin du XVII^e siècle. C'est Fontenelle qui fut le premier à remplir ce rôle. En tant qu'admirateur de Descartes, il avait fait preuve d'intérêt pour les sciences et, à ce titre, avait été élu en 1699 secrétaire de l'Académie des sciences, une fonction qu'il exercerait pendant plus de quarante ans. Jamais les savants n'avaient eu un représentant aussi prestigieux. Fontenelle transposa leurs travaux en un français clair et élégant, il se fit l'avocat de leur cause, loua leurs conceptions et leur dévotion et il rédigea une histoire de l'Académie qui fit autorité. C'est pour une part non négligeable grâce à son action que fut brisée l'équation entre « savant » et « pédant ». Voltaire et d'autres se joignirent au mouvement et donnèrent aux sciences leur place dans la nouvelle vision éclairée du monde.

Tout comme Fontenelle, la majorité des « philosophes » étaient des écrivains, et dans le cas exceptionnel où ils avaient suivi une carrière dans les sciences naturelles, comme d'Alembert, ils s'imposèrent les efforts nécessaires pour satisfaire à l'idéal de l'« homme de lettres ». Pour eux, les écrits scientifiques comptaient surtout comme autant d'illustrations du pouvoir de l'intelligence. Ce n'étaient pas tant les sciences pour elles-mêmes qui leur importaient que les vertus de la raison. Les investigations scientifiques telles que celles de Newton étaient un exemple d'usage de la raison. Mais l'exemple de Newton était plus souvent invoqué pour illustrer l'existence de principes « naturels » et universels que comme un exemple de méthode scientifique. La pratique d'une science empirique, fondée sur l'interaction entre la théorie et la recherche, était étrangère à la plupart des « philosophes ». La raison ou l'intelligence était le point cardinal de leur univers mental. Cassirer montre que toutes leurs œuvres supposent l'unité et l'immutabilité de la raison : celle-ci est par essence égale pour tout homme pensant, pour toutes les époques et pour toutes les branches de l'activité intellectuelle. À la différence des tendances rationalistes du XVII^e siècle, la raison n'était plus conçue comme un système inébranlable de principes et de vérités, comme une construction métaphysique, mais bien plutôt comme une puissance intellectuelle, comme une forme d'« énergie », pour parler comme Cassirer^[84]. Rien ne caractérisait davantage la philosophie des Lumières que cet élan rationnel, ce désir de soumettre tout l'univers au travail de la raison. S'il est question de rationalisme, alors il s'agit d'un rationalisme plus concret que son homologue du siècle précédent. Cassirer en donne une description sans proposer de concept spécifique. Peut-être l'appellation « rationalisme analytique » conviendrait-elle pour désigner cette orientation. Celle-ci ne constituait plus un rationalisme métaphysique ou spéculatif, tout en étant bel et bien une forme de rationalisme, puisque son point de départ était la raison et le postulat d'un certain nombre de principes universels ou « naturels ». On n'avait plus affaire à des systèmes abstraits, mais il ne s'agissait pas encore de recherche empirique et d'explications strictement scientifiques.

Le problème théorique majeur que posait ce type de rationalisme était la compatibilité

entre la variété des phénomènes et la croyance dans des mécanismes universels. Comment concilier l'idée de critères universels en matière de droit, de morale, etc. avec l'étourdissante diversité dont témoignaient les récits de voyageurs et autres chroniques d'historiens ? Pour les « philosophes » et leurs contemporains, la conscience de cette diversité était une expérience partagée. On en savait toujours plus sur un nombre toujours plus grand de sociétés et de périodes de l'histoire. Au XVI^e siècle, un total d'à peu près 450 récits de voyage avaient été publiés sous forme de livres, au XVII^e siècle 1 560, au XVIII^e on atteignait les 3 500[85]. Au cours du siècle, l'image des sociétés humaines devenait plus détaillée et plus large que jamais et, en même temps, toutes ces connaissances recevaient toujours plus d'importance. De toutes parts, la question se posait de savoir ce que signifiaient toutes ces données nouvelles pour les conceptions existantes et pour les modes de pensée courants. Pour les « philosophes », cette question était d'autant plus prégnante qu'ils n'étaient pas des spécialistes qui auraient pu se rabattre sur un domaine circonscrit. La réponse qu'ils développaient, consistait à dire qu'il fallait dorénavant utiliser des principes et des procédures rationnels en vue d'élaborer les nouveaux classements nécessaires. De cette façon, il était possible de prendre vraiment en compte la diversification croissante et toutes les connaissances que celle-ci engendrait, sans pour autant renoncer à l'existence de lois rationnelles. Et s'il y avait un ouvrage qui était typique de cette hiérarchisation rationnelle, c'était bien l'*Encyclopédie*, qui passe à juste titre pour l'emblème des Lumières en France.

Celles-ci avaient une série de concepts-clefs, dont celui d'analyse n'était pas le moindre. Dans un sens plutôt technique, ce concept était issu des mathématiques et de la logique, mais la première moitié du XVIII^e siècle le vit se répandre et devenir plus ou moins synonyme d'investigation rationnelle[86]. Pour Condillac, l'« analyse » était la méthode universelle adaptée à toute forme de savoir. Une analyse commençait par le découpage d'un objet en unités plus petites (« décomposition »), suivi d'une réorganisation ou d'une redistribution de ces unités (« composition »). Les deux procédures étaient marquées, selon Condillac, par la « simplicité », la « précision » et l'« évidence ». Cette démarche renonçait ainsi aux « causes premières » ou « dernières » ainsi qu'à toute autre notion traditionnelle de la métaphysique. Cela dit, les critères de Condillac ne sauraient être qualifiés pour autant de scientifiques. « Évidence » et « simplicité » n'avaient pas de validité dans les sciences de la nature et, du reste, Condillac ne considérait pas les procédures qu'il décrivait comme des fondements scientifiques, mais comme le mode de fonctionnement de l'esprit humain. Il ne s'agissait pas d'établir une méthode de recherche, mais d'établir ce qui était rationnel et raisonnable. Malgré son admiration pour Locke, Condillac restait ainsi entièrement dans la tradition rationaliste[87]. Son œuvre apparaît même comme la formulation la plus systématique du rationalisme analytique auquel les « philosophes » souscrivaient tous à des degrés divers.

Ces derniers ne sauraient donc être définis sans réserves comme des disciples français de Newton. Il serait difficile d'appeler « scientifique » leur manière de travailler et de raisonner, et leur but n'était d'ailleurs pas de reproduire des procédures en vigueur dans les sciences de la nature. Même dans le cas de d'Alembert, qui se voit généralement rangé parmi les newtoniens, il a été démontré que la tradition rationaliste pesait d'un poids beaucoup plus lourd dans ses écrits que ses propres déclarations ne le laissent parfois penser[88]. À y regarder de plus près, c'est un idéal cognitif de type mathématique, l'« esprit géométrique », qui s'avère être déterminant chez quelqu'un qui ne s'est jamais occupé de recherche

empirique ou expérimentale. Au sein de l'Académie des sciences, ce style mathématique était la forme dominante de pratique des sciences. Les sciences physiques s'appelaient encore « mathématiques mixtes » et, pour le marquis de l'Hôpital ou Malebranche par exemple, l'œuvre de Newton était en premier lieu un nouveau pas sur la voie du raffinement mathématique. Dans le même esprit, d'Alembert, Lagrange et Laplace apportèrent au cours du XVIII^e siècle des contributions majeures au perfectionnement de la mécanique classique dans le sens d'un système solidement étayé par des formulations mathématiques. Alors que Newton devint aux Pays-Bas le grand exemple pour la recherche expérimentale, il se mit à faire office en France de parangon d'un courant fortement inspiré par les mathématiques[89].

Les sciences au siècle des Lumières

Quand les « philosophes » parlent dans leurs écrits de science, le sens qu'ils confèrent à ce mot demeure fortement tributaire d'une problématique rationaliste. Dans leur lutte contre la théologie et l'Église, ils ne pouvaient sans doute pas se passer d'un concept général, d'une unité d'analyse alternative. Dans les pays où les rapports entre intellectuels séculiers et institution ecclésiastique étaient différents, cette nécessité se faisait moins ressentir. Cela explique en partie pourquoi les « philosophes », tout admiratifs qu'ils étaient de la tradition empirique anglaise, étaient attachés à l'orientation rationaliste. D'autres facteurs explicatifs sont, pour la plupart d'entre eux, le manque de formation scientifique ainsi que le statut des savants, moins élevé en France que celui des écrivains. Pour des écrivains et, partant, pour une majorité de « philosophes », il n'était nullement évident de s'inspirer des travaux en sciences de la nature. De plus, les « philosophes » restaient dépendants, dans une mesure plus ou moins grande, de l'appui de la noblesse et de l'intérêt que leur portait le public mondain dans les salons, deux milieux dont il ne fallait pas attendre de signes particuliers de respect envers les savants. Pour toutes ces raisons, il était assez improbable qu'un écrivain français prenne le temps d'étudier des œuvres scientifiques comme sources d'inspiration pour son propre travail.

Il est vrai que, au cours du XVIII^e siècle, la science devint un sujet de conversation dans maint salon. Mais il s'agissait de formes très spécifiques de ce qui s'appellerait plus tard la vulgarisation. Ce qui se publiait dans les mémoires de l'Académie des sciences échappait en grande partie au jugement du public profane, lequel s'intéressait à peine à la science « académique ». Aux yeux des « philosophes », la science devait servir la raison, aux yeux des mondains, le plaisir et le divertissement. Depuis les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, la valeur « conversationnelle » des écrits scientifiques avait progressivement augmenté, si bien que, vers la moitié du XVIII^e siècle, Buffon put constater que les sciences étaient devenues « plus agréables » et plus plaisantes^[90]. Mais dans ce type de science, il n'était pas question de découvertes, de preuves et de réfutations, mais d'amusement et de distraction. Les expériences électriques et magnétiques étaient extrêmement populaires. La bouteille de Leyde* fut pendant tout un temps une attraction authentique, qui donnait parfois lieu, dans des occasions spéciales, à des « expériences de gala ». Ces manifestations, qui avaient moins à voir avec la recherche qu'avec l'art de la scène, devenaient de plus en plus exotiques au fil des ans. Les manipulations de « forces invisibles » semblaient ne pas connaître de limites et le premier vol en montgolfière en 1783 déclencha une véritable vogue. On pouvait voir des chapeaux, des bonbons ou des pantalons en forme de ballon et sans nul doute bien d'autres accessoires aérostatiques trouvèrent-ils un public d'acheteurs.

La « science » la plus prisée était l'histoire naturelle. *Le Spectacle de la nature* (1732-1750) de l'abbé Pluche offrait huit tomes de descriptions illustrées de la nature, dont plus de vingt éditions avaient déjà vu le jour en 1770. *L'Histoire naturelle* de Buffon (1749-1789) comporta, quant à elle, trente-huit tomes, publiés en édition de luxe par l'Imprimerie royale, richement illustrés et foisonnant d'animaux et de plantes exotiques que Buffon décrivait dans son style inimitable. Dans cette débauche d'intérêt pour l'histoire naturelle, la fascination pour le pittoresque et l'exotique allait de pair avec une forte esthétisation de la perception de la nature.

De ces formes de science plus ou moins mondaines à la fausse science en bonne et due

forme, il n'y avait qu'un pas que l'on n'hésitait pas à franchir. À la fin du XVIII^e siècle, les pratiques de Lavater, le fondateur de la physiognomonie*, et de Mesmer, inventeur du magnétisme animal, furent sévèrement condamnées par des milieux liés à l'Académie des sciences, sans que cela enlevât quoi que ce soit à la popularité des théories concernées[91]. Toutes sortes de choses devenaient à la mode, mais c'étaient rarement les travaux de savants ou les expériences de chercheurs. Dans le meilleur des cas, il s'agissait d'écrits vulgarisateurs ou de produits de sciences pour amateurs telle l'histoire naturelle.

En schématisant un peu, on pourrait dire que les sciences en France évoluaient dans deux directions. Au sein du cercle restreint des savants professionnels autour de l'Académie des sciences, prévalait un style d'activité scientifique fortement empreint de mathématiques. En dehors de ce groupe, cette activité était mêlée aux mondanités des salons et sa valeur récréative était déterminante. Ce second type de pratique scientifique, la « physique amusante » ou l'histoire naturelle, restait en outre fortement subordonnée aux formes littéraires. On aurait tort de considérer sa popularité comme le signe d'une culture scientifique florissante. Au XVIII^e comme au XXI^e siècle, il ne suffit pas de lire des considérations charmantes sur la nature ou de se livrer à des démonstrations spectaculaires ou à la chasse aux papillons pour atteindre ce but[92].

D'Alembert, le seul « philosophe » doté d'un bagage scientifique, a consacré un commentaire particulièrement aigu à cette situation. Tout son *Essai sur la société des gens de lettres et des grands* (1753) traite des difficultés qui découlent de la dépendance des milieux mondains. En tant que mathématicien de renom, il était sûrement plus sensible que les autres « philosophes » aux désavantages liés à la culture des salons. En Angleterre, écrivait-il, on se contente de ce que Newton soit le plus grand savant de son temps ; en France, on exigerait de surcroît qu'il soit aussi « aimable ». En France, celui qui ne se conforme pas à l'étiquette ambiante, est nié ; celui qui n'apporte rien aux joies de la vie des salons ne peut prétendre à la reconnaissance. Pour cette raison, le travail des érudits est négligé ainsi que, jusqu'à il y a peu, celui des savants. L'intérêt que soulèvent depuis peu les sciences serait, toujours selon d'Alembert, de courte durée. Le seul motif qu'il voit à cet intérêt soudain, est le fait que certains nobles avaient découvert à leur propre stupéfaction que les mathématiciens n'étaient pas des « fauves ». C'est bien cela qui leur avait valu d'être traités comme des ambassadeurs turcs ou persans : avec un étonnement amusé, on constatait que ces êtres ne manquaient pas de bon sens. La conclusion de d'Alembert était que, dans l'intérêt de la vérité, il fallait renoncer aux liens avec la noblesse. Une vie misérable était le prix à payer par celui qui voulait chercher librement la vérité. L'abbé de Canaye, un érudit à qui d'Alembert dédiait sa dissertation, avait prouvé qu'il était parfaitement possible de vivre heureux sans les « grands »[93].

L'accueil qui fut réservé à cette dissertation confirma les pires craintes de son auteur. Les lettrés ne se montrèrent nullement disposés à risquer leurs avantages et les aristocrates furent meurtris par ce diagnostic[94]. D'Alembert lui-même ne prit plus jamais position de manière aussi incisive et l'on remarque que sa carrière ne fut pas en accord avec son plaidoyer en faveur d'une rupture avec le « monde ». En revanche, son analyse montre bien que la période des Lumières diffère moins de l'époque précédente qu'on ne le croit souvent. La dépendance à l'égard des élites aristocratiques et des salons demeurait réelle, la suprématie des activités littéraires aussi et la position des érudits et des savants restait

inférieure à celle des écrivains.

La composition sociale des académies au XVIII^e siècle confirme cette hiérarchie. Alors que la plupart des membres de l'Académie française étaient issus de l'aristocratie, les savants de l'Académie des sciences se recrutèrent dans leur majorité écrasante dans le tiers état. L'érudition historique et littéraire, requise par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, constituait une position intermédiaire de ce point de vue. Quant au clergé, son poids ne variait pas : la proportion d'ecclésiastiques était plus grande parmi les écrivains que parmi les savants, et de toutes les académies, l'Académie des sciences avait le moins de relations avec l'Église[95]. Ainsi, pas plus au XVIII^e siècle, les représentants des groupes sociaux les plus puissants ne se préoccupaient-ils sérieusement de sciences physiques.

Les données relatives à la production et à la possession de livres vont dans le même sens. La production de livres théologiques au XVIII^e siècle connaît une forte régression : en 1724, 34 % des volumes publiés sous le sceau officiel appartenaient à cette catégorie ; à la veille de la Révolution, ce chiffre n'était plus que de 8,5 %. Ce recul s'accompagne d'une légère augmentation des catégories « droit », « histoire » et « belles-lettres ». Mais c'est dans la rubrique « sciences et arts » que la progression est la plus forte. Même en tenant compte du caractère très hétérogène de cette catégorie, on s'aperçoit que sa composante « sciences » était tout autant concernée par cette hausse[96]. De ce point de vue général, il semble donc y avoir une corrélation assez nette entre un intérêt décroissant pour tout ce qui touche à la foi et un intérêt croissant pour les sciences. Si l'on regarde ensuite les chiffres relatifs à la possession de livres par état, il s'avère que la noblesse et le clergé furent pour très peu dans l'augmentation de la production scientifique. Si la composition des bibliothèques de nobles corrobore la thèse d'une baisse rapide de la littérature religieuse et liturgique, cette baisse n'alla pas de pair avec une hausse dans la catégorie « sciences et arts ». On note plutôt une attention plus soutenue de la part de l'aristocratie pour l'« histoire » et les « belles-lettres »[97].

Le fait que la pratique des sciences sous l'Ancien Régime demeurait une affaire relativement peu légitime et nettement bourgeoise, ne signifie pas qu'aucun changement n'eut lieu. Ainsi, il est indéniable que le nombre d'aristocrates au sein de l'Académie des sciences était en augmentation, quoique très légère, tout au long du XVIII^e siècle. Si vers 1700 leur nombre était encore insignifiant, à la fin du siècle ils formaient une minorité qui, même fort congrue, n'était pas négligeable. Cette hausse tient en partie à la légitimité relativement plus grande des sciences dans les cercles mondains ; plus important sans doute était le caractère désormais indispensable des applications scientifiques dans les opérations de guerre. Les sciences physiques furent d'ailleurs inscrites au programme des formations militaires, si bien que dans les fonctions militaires, qui de temps immémorial étaient l'apanage de la noblesse, le tabou des sciences fut rompu. On remarque, ainsi, que le nombre plus élevé d'aristocrates au sein de l'Académie des sciences est dû, pour une large part, à l'accroissement du nombre de militaires. En 1700, un académicien sur cent avait une fonction militaire, proportion multipliée par dix quelque cent ans plus tard[98].

Une sécularisation sans scientificisation

En l'espace de deux siècles, la France vit se développer un groupe étendu d'intellectuels séculiers. L'appui du roi et de la noblesse de cour leur permit de se dégager assez rapidement du pouvoir de l'Église, ce qui conduisit à une profonde sécularisation de la culture. De tous les « auteurs », c'est-à-dire de tous ceux qui avaient écrit au moins un livre, une majorité appartenait encore au clergé au début du XVII^e siècle. À la fin du siècle, cette proportion avait été réduite de moitié et, peu avant la Révolution, elle ne représentait plus que 20 %^[99]. Tandis que la sécularisation était très avancée parmi les producteurs culturels, l'enseignement dans les « collèges » et universités restait imperturbablement soumis aux dogmes de l'Église. Ce contraste révèle en fait l'opposition centrale des Lumières en France.

Mais les proportions entre les diverses catégories sociales n'étaient pas seules à évoluer : les chiffres absolus témoignent également de changements radicaux. Le marché du livre était en pleine expansion et, surtout au XVIII^e siècle, le nombre d'auteurs connaissait une forte croissance. Après la mort de Louis XIV, les possibilités éditoriales s'élargirent. L'entrée en vigueur des « permissions tacites » autorisait l'édition d'ouvrages qui, à défaut, n'auraient pas franchi le cap de la censure. Cela contribuait à augmenter considérablement la quantité totale de publications annuelle : de 1 000 en 1720 à 3 500 en 1770. Une progression comparable se produisit dans le secteur de la presse périodique^[100]. Après 1750, on assista également à une explosion du nombre d'auteurs, qui rendit possible le succès de l'*Encyclopédie*, lequel, en retour, renforça le phénomène. En 1757, la France comptait 1 200 personnes ayant signé au moins un livre ; dix ans plus tard, il y en avait presque 2 000 et, à la veille de 1789, 3 000 au bas mot^[101]. Autrement dit, la quantité d'auteurs avait quasiment triplé en trente ans. L'évolution de la composition sociale du groupe ne fut pas en reste : la part du tiers état progressait légèrement et celle du clergé diminuait de 32 % à 20 %, tandis que l'aristocratie, toutes proportions gardées, faisait un bond en avant (de 9 à 14 %).

Ces chiffres ne font qu'illustrer le fait que la perte de pouvoir des autorités ecclésiastiques était surtout due à l'action des nobles. Ceux-ci jouaient un rôle toujours plus effectif dans les lettres, non seulement en tant qu'amateurs de théâtre, lecteurs et protecteurs, mais aussi, dans une mesure croissante, en tant qu'auteurs. C'est ce que confirme l'analyse du groupe de collaborateurs de l'*Encyclopédie*. Si on prend l'ensemble des auteurs, l'*Encyclopédie* était une entreprise de part en part séculière : seuls 5 % des contributeurs étaient issus du clergé. En revanche, la proportion de nobles était sensiblement plus élevée que dans la population totale (20 %), de même que la proportion de membres du tiers état (75 %).

Le renouveau apporté par les Lumières n'était donc sûrement pas la simple « expression » d'une « bourgeoisie ascendante », comme on l'a si souvent prétendu. Il s'agissait d'abord du triomphe d'une culture séculière sur les institutions ecclésiastiques et universitaires. Et dans ce processus, la noblesse tint un rôle exceptionnellement important. Ce furent des nobles qui, au XVII^e siècle, offrirent la possibilité à certaines catégories de bourgeois lettrés de participer à la vie mondaine, participation dont dépendait très souvent leur subsistance. Comme presque personne ne pouvait vivre de ses écrits, il était nécessaire de posséder des biens ou de se prévaloir d'un soutien et d'une protection supérieurs. Dans le cas particulier du groupe relativement restreint des auteurs professionnels, on peut dire que son autonomie accrue à l'égard de l'Église et des universités ne fut précisément possible que grâce à l'appui du roi et de la cour. Cela produisit de nouveaux rapports de dépendance. Le monde des lettres était

fortement centralisé (avec les académies nationales comme institutions principales) et assez étroitement lié aux élites de la cour et des salons ; dans ce contexte, une hiérarchie relativement nette et stable se mit en place entre la littérature, l'érudition et les sciences. Ce sont les écrivains qui reçurent les meilleures chances d'améliorer leur position. Ils furent les premiers à acquérir des droits académiques et à pouvoir participer de manière substantielle aux rencontres mondaines. Il s'ensuivit que la littérature devint, dans la république des lettres du XVII^e siècle, le secteur prépondérant, le moins spécialisé et le plus étendu. Les savants, à l'inverse, furent de loin les moins susceptibles de se voir attribuer des aides et des signes de reconnaissance. Ils furent en butte à l'opposition des puissances culturelles traditionnelles (Église, universités) ainsi qu'au mépris ou à l'indifférence de la noblesse de cour. Si leur apport fut initialement reconnu d'après son degré d'utilité, ils restèrent privés de légitimité culturelle. L'érudition historiographique et littéraire garda également, dans la constellation française, son statut de genre inférieur – même les « philosophes » la considéraient encore comme un chipotage laborieux peu propice à la reconnaissance.

Les conditions sociales et intellectuelles en France étaient donc favorables à la pratique de la littérature et de l'essai et à l'élaboration d'idées séculières, alors qu'elles demeuraient relativement défavorables au travail fondé sur l'érudition ou sur des procédures scientifiques. Dans les conceptions et spéculations qui, teintées de littérature, se mirent à dominer ce système, les normes scolaires, les exigences scientifiques et les considérations utilitaires étaient toutes subordonnées aux critères du « brillant » et de l'« esprit ». Au cours du XVIII^e siècle, une tendance moins exclusivement littéraire fit son apparition. Le succès de l'*Encyclopédie* et l'action des « philosophes » témoignent clairement d'une autonomie accrue. Mais même dans les œuvres de ces derniers, la distance à l'égard des pratiques scientifiques demeurait assez grande. Pour révélatrices qu'elles soient d'une étape importante dans la genèse de formes séculières et rationnelles d'historiographie et de théorie sociale, ces œuvres attestent simultanément le fait que l'évolution intellectuelle en France fut caractérisée, pendant longtemps, par une sécularisation sans scientificisation.

L'évolution en France dans une perspective comparative

Pour désigner l'avènement de la culture intellectuelle moderne, plusieurs termes ont cours : désenchantement, sécularisation, scientificisation. La plupart du temps, ils sont utilisés sans distinction. Il est intéressant de se pencher sur un certain nombre de pays protestants à l'aune de la thèse de la sécularisation sans scientificisation qui vient d'être présentée. En effet, dans ces pays, c'est le phénomène inverse qui se produit, à savoir une sorte de scientificisation sans sécularisation. À noter que ces formules sont un rien schématiques, mais qu'elles contribuent à faire voir un contraste qui, d'un point de vue comparatif, est intéressant et important et qui suggère la nécessité d'une étude comparée du « désenchantement du monde ».

Dans les pays protestants, un tout autre rapport s'était forgé entre l'Église et les intellectuels. Depuis la Réforme, certains théologiens protestants n'avaient pas craint d'engager des moyens rationnels et scientifiques dans leur combat contre l'orthodoxie catholique. Ce fut particulièrement le cas en Angleterre, où des liens étroits se développèrent entre la foi et les nouvelles sciences. De la Royal Society (1662) à la British Association for the Advancement of Science (1831), il existait des rapports très suivis entre l'Église anglicane et des représentants de la communauté scientifique^[102].

Ce phénomène s'explique par trois facteurs. Le premier est la rivalité entre le catholicisme et le protestantisme. Ce dernier était une doctrine oppositionnelle qui tirait profit de chaque faux pas de la part des catholiques. Par exemple, la condamnation de Galilée suscita immédiatement des témoignages de sympathie de la part des protestants : ses ouvrages furent traduits et il fut honoré de diverses manières. La politique anticatholique créait ainsi les conditions de possibilité d'une alliance entre science et religion.

Le second motif des rapports privilégiés entre protestantisme et sciences de la nature était l'organisation des Églises protestantes. À défaut d'un dogme fixé par une autorité centrale, il y avait de l'espace pour des interprétations différentes. Les savants pouvaient présenter sans trop de difficultés de nouvelles découvertes pour étayer des vérités bibliques et espérer ainsi s'attacher les faveurs de l'Église. En Angleterre, on vit ainsi prendre leur essor des doctrines comme la physico-théologie qui professait l'harmonie entre la science et la foi. Des chercheurs étaient soutenus par des dignitaires des Églises, à condition que leurs travaux rendissent un hommage respectueux au Créateur. Jan Swammerdam en donna une belle paraphrase, lorsqu'il dit vouloir déceler la grandeur de Dieu dans l'anatomie d'un pou. Pareille relation, dans laquelle orthodoxie chrétienne et vision du monde scientifique s'harmonisaient, était impensable en France et probablement dans d'autres pays catholiques.

Enfin, le troisième facteur explicatif est le fait que les pasteurs pouvaient fonder une famille. Leur descendance joue en effet un rôle de taille dans la vie intellectuelle et plusieurs éléments indiquent que d'assez nombreux savants anglais étaient issus de familles de pasteurs^[103]. De ce point de vue, les prêtres se trouvaient dans une position désavantageuse, et les savants français descendaient le plus souvent de familles laïques privilégiant surtout le capital culturel (médecins, ingénieurs, juristes). De par les origines et les relations familiales des agents, des rapports directs entre le clergé et la communauté des savants existèrent beaucoup plus fréquemment en Angleterre par exemple. C'est pourquoi la culture intellectuelle dans les pays protestants fut plus longtemps liée à des supputations religieuses et cléricales. En Angleterre, toute innovation scientifique entraînait des débats sur des

questions religieuses jusque tard dans le XIX^e siècle. Dans des pays comme les Pays-Bas ou la Suède, la situation était comparable. Le rôle éminent joué par le pasteur néerlandais est un lieu commun, mais hélas à peine étudié.

En résumé, la sécularisation de la culture en France se réalisa avant tout à travers des mécanismes de cour et d'étatisation. La noblesse de cour et l'appareil d'État furent des acteurs-clefs dans l'émergence d'un régime intellectuel qui considérait les genres littéraires comme prédominants et qui ne reconnaissait la science que comme une occupation utile, mais tout sauf glorieuse. Le cas français montre ainsi une sécularisation aussi rapide et profonde que dépourvue, pendant longtemps, d'une scientificisation digne de ce nom. Dans un certain nombre de pays protestants en revanche, la science et la recherche furent impliquées assez tôt dans la rivalité avec l'Église catholique, base d'une alliance entre Églises protestantes et nouvelles sciences. Ces dernières tirèrent aussi bien profit de l'appui des autorités religieuses que de l'intérêt des croyants. Il en résulta toutefois une sécularisation limitée ou, plus exactement, une scientificisation sans sécularisation.

Les moralistes & l'ordre social

C'est l'envie de plaire qui donne la liaison à la société, et tel a été le bonheur du genre humain que cet amour-propre, qui devoit dissoudre la société, la fortifie, au contraire, et la rend inébranlable.

Montesquieu

Pour bien comprendre la singularité des théories sociales, il importe de préciser leurs rapports avec les genres intellectuels existants. En France, la philosophie morale et la théorie morale jouèrent un rôle tout particulier, du point de vue de l'histoire sociale et de l'histoire des idées.

Divisions classiques & modernes

La formation de visions modernes des relations sociales implique une rupture aussi bien avec la théologie qu'avec l'héritage classique. Dans les conceptions classiques, qui forment le point de départ des théories modernes, la réflexion sur la société humaine relevait de la théorie politique ou de l'éthique. Les sujets d'ordre social étaient traités comme des problèmes « politiques » ou « éthiques » et rapportés plus rarement à des questions relevant de l'« économie ». Conformément à cette division du savoir, qui remonte à des schémas aristotéliens, ces disciplines étaient classées dans la « philosophie pratique ». Elles formaient une certaine unité, étaient enseignées à l'université, mais avaient un statut inférieur aux disciplines « théoriques ».

En Allemagne, où l'évolution intellectuelle dépendait étroitement des universités, la « philosophie pratique » était, jusqu'au XVIII^e siècle, le cadre de référence évident des réflexions sur la société. La théorie politique moderne (Machiavel, Bodin, Hobbes) y fut introduite tardivement[104], et Pufendorf, le principal représentant du droit naturel moderne, formulait lui aussi toutes ses idées dans le respect de la philosophie pratique[105]. D'une manière générale, les auteurs allemands étaient, intellectuellement, plus traditionnels et plus universitaires, et aussi, politiquement et socialement, moins engagés que leurs homologues anglais et français. Dans leur pays, les théories modernes de l'État, de l'économie et de la société furent plus longues à se développer. Ainsi, le concept moderne de société semble n'avoir fait son apparition dans la production allemande qu'avec la philosophie du droit de Hegel[106].

À la différence du système allemand, l'enseignement universitaire français en matière de « philosophie pratique » demeura quasi immuable durant tout le XVII^e et tout le XVIII^e siècles[107]. En France, les innovations étaient le fait de personnes situées en dehors des facultés et des collèges. Or, pour cette intelligentsia extra-universitaire, la théorie politique et la philosophie morale modernes étaient d'une signification bien plus grande que la tradition aristotélienne. Et au cours du XVIII^e siècle, l'importance intellectuelle et sociale de ces théories ne fit que croître.

Vers 1760, ces mêmes théories reçurent la dénomination générique de « sciences morales et politiques »[108]. Cette dénomination passa assez vite dans le langage officiel et resta en vigueur jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle reposait sur une base conventionnelle : la combinaison de la morale et de la politique en une seule expression ne participait pas d'une orientation en particulier et les idées nouvelles ne s'y intégraient pas. Les raisonnements en termes de rapports « économiques » et « sociaux » reçurent une place privilégiée et ces rapports furent le plus souvent mis davantage en valeur que les structures politiques. Les nouvelles théories se positionnaient donc aussi bien par rapport aux doctrines religieuses que par rapport aux théories politiques, et à travers cette position doublement critique, elles rejoignaient surtout des développements de la théorie et de la philosophie morales.

Les nouvelles idées avaient généralement pour base commune une approche humaniste ou anthropocentrique. Depuis la Renaissance, on avait cherché dans la nature humaine le point de départ des approches séculières. Les tendances profondes de l'homme, telles que l'instinct de conservation chez Hobbes ou certaines facultés comme le *cogito* cartésien, servirent de

base aux constructions séculières et rationnelles. Celles-ci étant sous-tendues de raisonnements sur la « nature » ou l'« essence » des phénomènes, les concepts-clefs avaient le statut d'entités anhistoriques. L'établissement de principes « naturels » et universels était ainsi le but suprême de toute activité intellectuelle. Dilthey, par exemple, parle du « système naturel » du droit, de la morale ou de la politique, système fondé sur la conviction selon laquelle il n'est pas jusqu'aux institutions humaines qui ne reposent sur des principes « naturels » et aussi selon laquelle la raison suffit pour les connaître. Dans cette façon de penser, « raisonnable » et « naturel » étaient des quasi-synonymes[109]. Ce n'est que lorsque cette « rationalisation » eut pénétré de nombreux domaines et que les théologiens furent désormais sur la défensive, que se manifesta la tendance à l'historicisation. L'œuvre de Voltaire et de Turgot sont parmi les premiers efforts pour analyser des processus historiques relativement étendus et, ce faisant, pour trouver des alternatives à la Providence et à la chute. Des schémas de pensée faits de phases et de stades devinrent plus importants, sans que pour autant le mouvement rationaliste perdît de sa vigueur[110].

Le déclin de la théorie politique

La perspective séculière et rationaliste était présente dans la théorie politique et morale bien avant l'âge des Lumières. En France, ces deux genres intellectuels eurent toutefois une évolution fort divergente. Au XVIII^e siècle, la théorie politique n'était plus le sujet prestigieux et attractif d'antan. Jusqu'au XVII^e siècle, elle fut essentiellement une affaire de juristes. C'est dans leurs travaux que l'on rencontre les premières attestations d'une vision moderne de l'État. Appartenant à l'élite intellectuelle du pays, ils apportaient aussi des contributions insignes à d'autres domaines que ceux du droit et de l'État^[111]. Mais au cours du XVII^e siècle fut mis un terme à ce rôle éminent dans la vie intellectuelle^[112]. Sous Richelieu et Louis XIV, les juristes perdirent leurs fonctions politiques. Les parlements furent dépouillés de leurs pouvoirs politiques, il devint plus difficile d'élaborer de manière un peu autonome des théories relatives à des questions politiques et, au siècle suivant, on ne vit plus guère les juristes s'occuper que de l'amélioration des formes de droit existantes. À l'université, l'enseignement demeura basé sur les systèmes de droit traditionnels et, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il n'y eut aucune place pour de nouvelles formes comme le droit naturel ou le droit international, formes qui étaient enseignées depuis plus d'un siècle dans les universités néerlandaises et allemandes.

Le développement de l'appareil d'État avait offert à des bourgeois ayant reçu une formation juridique des possibilités d'ascension sociale, et les carrières dans la fonction publique jouissaient auprès de la bourgeoisie d'un prestige nettement plus grand que celles dans le commerce ou dans l'industrie par exemple^[113]. Du fait de l'influence accrue de l'État, les différences entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe s'étaient peu à peu estompées. Mais la conquête d'une position de marque par les magistrats s'était accompagnée d'une perte de crédit intellectuel. Il faut en effet se souvenir que non seulement Jean Bodin, mais aussi Montaigne, La Boétie et d'autres avaient appartenu à la magistrature. Au XVII^e siècle, il n'y avait plus de juristes d'une envergure intellectuelle comparable, pas plus qu'au XVIII^e.

Les déclarations des « philosophes » témoignent souvent de dédain pour les juristes et de répugnance pour le conservatisme des parlements. Dans une lettre à Voltaire, Condorcet fit remarquer que, depuis le XVII^e siècle, la « robe » n'avait produit qu'un seul homme dont l'œuvre valait la peine : Montesquieu. La magistrature n'était plus composée que d'hommes de moindre qualité : « On ne reste au parlement que si l'on n'est pas capable de quelque chose de plus raisonnable. Montesquieu quitta immédiatement le parlement après avoir découvert ses talents^[114]. » Avec le dépérissement intellectuel de la magistrature, la théorie politique disparut de la scène. Tout ce qui touchait aux affaires d'État fut désormais réservé à des instances officielles et même les résultats d'enquêtes sur la taille et la composition de la population devaient, en règle générale, être tenus secrets.

Les philosophes, eux aussi, n'écrivirent que peu de choses ayant trait directement à des sujets d'ordre politique. En tant qu'hommes de lettres, ils ne prenaient pas part à la vie politique et administrative, et il ne leur était d'ailleurs pas permis d'avancer sur ce plan des thèses hétérodoxes. Les statuts de l'Académie française stipulaient par ailleurs que les « questions morales et politiques » ne devaient être traitées qu'en harmonie avec l'autorité du roi, du gouvernement et des lois de la monarchie. Les académies provinciales reprirent cette disposition, suivant, une fois de plus, l'exemple parisien^[115]. Dans les rangs des

intellectuels, ces sujets controversés étaient débattus sans en référer aux institutions officielles, dans les clubs, les salons et les loges franc-maçonnnes. Des tentatives eurent lieu visant à mettre sur pied des sociétés politiques, mais elles échouèrent à chaque fois. Probablement la première de ces tentatives date-t-elle de 1692. Pendant une brève période, une petite assemblée se réunit autour de l'abbé Choisy, qui discutait toutes les semaines de problématiques morales, politiques et théologiques[116]. Après quoi il y eut encore quelques projets et quelques tentatives similaires, jusqu'au Club de l'Entresol qui fonctionna pendant un certain temps comme une manière d'académie politique, mais fut à son tour interdit en 1731. Un demi-siècle plus tard, la création d'une telle académie se faisait toujours attendre, comme le constata un auteur anonyme : « Je vois partout des académies pour toutes les branches du savoir, mais nulle part je n'en vois une pour les sciences politiques et morales. D'où vient cette exclusion ?[117] » En 1774, on proposa de créer une « Académie du droit public » pour faire pièce à la multiplication de critiques contre les autorités. Elle aurait eu pour mission de réfuter un certain nombre d'arguments qui surgissaient toujours plus nombreux dans les écrits subversifs. Mais même cette tentative-là n'aboutit à rien[118]. Le discours sur l'organisation de l'État demeurait la chasse gardée des instances compétentes ; les profanes devaient s'en tenir à leurs devoirs de sujets.

Naissance & essor de la « moralistique »

À lire les consignes officielles de l'époque, on pourrait s'imaginer que la morale était un domaine à éviter avec le même soin que la politique. Tel n'était pas le cas. La réflexion morale avait connu en France une évolution contraire, sous de nombreux aspects, à ce qui s'était passé dans le domaine de la théorie politique. Le déclin de celle-ci au XVII^e siècle coïncida avec une forte productivité des moralistes. Quoique généralement méconnu[119], ce phénomène se révélerait d'une importance cruciale pour la formation des sciences sociales en France.

La philosophie morale était une matière beaucoup plus proche de la culture littéraire que la théorie politique et le droit. Depuis la Renaissance, elle faisait partie des humanités. Avec la poésie, la grammaire, la rhétorique et l'histoire, elle formait le curriculum des *studia humanitatis*. D'autres spécialités philosophiques, telles la logique et la métaphysique, en étaient exclues[120]. À l'instar de la philosophie antique, la théorie morale couvrait un spectre très large d'interrogations sur l'existence de l'homme et sur ses conduites. Les passions y occupaient une position centrale. Dans la morale chrétienne, elles étaient l'objet d'interdits et n'étaient débattues que pour inciter à la discipline et à la pénitence. Dans les représentations séculières, les passions recevaient un traitement qui n'était pas plus positif, mais plus neutre. Chemin faisant, elles n'étaient plus tant tenues pour des affections coupables que pour des motifs, des ressorts des actions humaines. Aussi indignes que puissent être l'égoïsme, la jalousie ou la vanité, il était bon d'en tenir compte et de tenter d'y voir plus clair.

Comme on voyait dans les passions les véritables mobiles des actions humaines, elles fournissaient le point de départ au questionnement sur le style et l'art de vivre. C'est pourquoi elles suscitaient un intérêt tout particulier dans les milieux aristocratiques. Dans les salons, on aimait à discourir sur les pulsions et les émotions cachées, et les publications relevant de ce domaine, tant à caractère littéraire qu'à caractère spéculatif, connaissaient un essor extraordinaire. Les *Maximes* de La Rochefoucauld (1664), les *Pensées* de Pascal (1670), les multiples volumes des *Essais de morale* de Nicole (à partir de 1671), les *Caractères* de La Bruyère (1688), toutes ces œuvres étaient lues et imitées à une grande échelle. Ce développement très intense, qui s'affirma tout au long du XVII^e siècle, ne fut égalé par aucun autre genre[121], même si dans les récits et les romans, les questions morales recevaient également une attention de premier ordre[122].

Pareil engouement tenait au fonctionnement du « monde » et au rôle éminent que celui-ci remplissait par rapport à d'autres groupes. Non seulement un système très spécifique de formes et de normes de conduite s'était développé autour de la cour, mais il s'accompagnait d'une indifférence à l'égard de la morale chrétienne ainsi que d'un besoin de nouvelles formes de considérations sur les pratiques humaines. Pour pouvoir se maintenir à la cour, il était en outre nécessaire d'avoir une connaissance des comportements humains et de suivre attentivement les évolutions dans ce domaine[123]. En raison du haut degré de contrôle de l'émotivité parmi les courtisans et du fait de la gamme très nuancée de formes de politesse que ces derniers avaient à leur disposition, il était devenu très difficile de percer à jour leurs « vrais » sentiments. Beaucoup de vigilance et de psychologie étaient demandées pour comprendre le motif de tel ou tel comportement ; et il ne fallait pas s'en départir pour passer à l'acte. Une certaine finesse était aussi de rigueur dans la façon de traiter ses adversaires et ses rivaux. Là aussi, les remarques et autres allusions étaient d'autant plus couronnées de

succès qu'elles étaient mieux « envoyées » et plus « frappantes ». Un compliment produisait le plus d'effet s'il « touchait » celui à qui il est destiné ; il en va de même pour une offense. « Plaire » et « toucher » étaient inséparablement désignés comme deux règles de base auxquelles devait répondre le comportement de tout courtisan. Mais cela nécessitait de la perspicacité qui ne s'acquerrait qu'à force d'efforts et d'étude.

Savoir ce qu'il convenait de faire ne suffisait donc pas. Encore fallait-il savoir, au moins sur le mode intuitif, pourquoi il convenait de le faire, autrement dit pourquoi certains comportements atteignaient plus souvent leur but que d'autres. Pour cette raison, les mouvements du cœur qui se dissimulaient si soigneusement dans les rapports quotidiens faisaient l'objet de nombreuses discussions et réflexions. Il est probable que l'affirmation déjà citée de Madeleine de Scudéry selon laquelle les salons ouvraient leurs portes à certaines choses auxquelles l'on n'aurait même pas osé penser ailleurs, renvoie à la différence qui, sous cet angle, séparait les aristocrates et les bourgeois. Entre aristocrates, on parlait et on méditait abondamment au sujet des passions qui, sans doute, étaient plus souvent refoulées et tues au sein de la bourgeoisie, où des règles plus strictes guidaient la bonne conduite.

Les milieux aristocratiques ne considéraient donc pas avec dédain toutes les formes de connaissance. Ils tenaient en haute estime la connaissance des hommes, laquelle leur était, jusqu'à un certain point, indispensable. C'est que l'observation attentive et l'analyse des personnes que l'on fréquentait faisaient partie intégrante du style de vie à la cour. « En Allemagne écrit Madame de Staël, l'on étudie les livres, en France, l'on étudie les gens^[124]. » La vie de cour et la culture des salons étaient en effet difficilement pensables sans cette attention particulière pour les conduites humaines. Et la même préoccupation se retrouve amplement dans la littérature française classique. Les portraits et autres descriptions de caractères devinrent des genres littéraires de premier plan, les peintures de mœurs un ingrédient familier de l'œuvre, et dans les écrits des « moralistes », la dissection des comportements fut érigée en art à part entière. La Rochefoucauld montra avec sagacité que ce n'est pas par courage que l'homme fait preuve de courage, et rarement par vertu qu'il se montre vertueux. Ses conduites ne sont ni élevées ni désintéressées. L'intérêt et l'amour-propre sont ses mobiles les plus fréquents et les plus puissants, même s'il y a apparence de désintéressement. De Montaigne à Chamfort, tous ces moralistes ne cessaient de montrer que même les actes les plus nobles sont inspirés d'aspirations humaines, souvent trop humaines. Nietzsche a désigné cette tradition de moralistes comme la cause principale de la suprématie de la culture française. Nulle part ailleurs, écrit-il, ni chez les Anglais « médiocres » ni, encore moins, chez les Allemands avec leur « *Begriffsgespenserei* »^{*}, l'on ne peut trouver d'équivalent de cette sensibilité et de cette curiosité psychologiques qui, en France, se remarquent même dans la presse et le théâtre de boulevard^[125].

L'une des caractéristiques de la littérature des moralistes est que ceux-ci renonçaient à donner des leçons de morale^[126]. Ce qu'ils entendaient par « morale », avait moins à voir avec la morale qu'avec le moral, moins avec l'éthique qu'avec l'*ethos*. Le moral était ce qui concernait l'imbrication des tempéraments et des mœurs. Les moralistes observaient sans se soucier de commandements ou de doctrines morales : ils décrivaient et analysaient la réalité humaine. Montaigne définit cette activité comme « la considération de la nature et des conditions de différents hommes et des mœurs de différentes nations^[127] ». L'œuvre de Montaigne constitue l'un des exemples majeurs de ce qui deviendra dans la France du XVII^e

siècle la philosophie morale classique. C'est également à cette époque que celle-ci reçut sa *forme* classique. Montaigne avait écrit des *Essais* qui, à l'exception de citations, étaient entièrement rédigés en français. Chez les auteurs qui vinrent après lui, le latin disparut entièrement, ainsi que les citations en tant que telles, et l'aphorisme succéda à l'essai[128]. On évita tout ce qui aurait pu être perçu comme pédant : les citations, les raisonnements étendus, les considérations théoriques, les notions abstraites et toute argumentation peu ou prou méthodique. Le résultat fut un genre dans lequel des observations percutantes et de brèves esquisses et descriptions alternent avec des saillies. On l'appellerait à tort « philosophie morale », en lieu et place de quoi il conviendrait de parler de « moralistique ».

Que la moralistique et la théorie morale aient reçu une valeur aussi éminente au cours du XVII^e siècle, est aussi dû au fait qu'elles devinrent alors les expressions privilégiées des conflits philosophiques. La morale et la moralité étaient le terrain de combat où s'affrontaient les jésuites et les jansénistes, les croyants et les sceptiques, les courtisans et les bourgeois. Les questions de comportement, de moralité et de morale ne laissaient indifférent aucun groupe social. Alors que, en Angleterre, des différends de cet ordre étaient vidés dans un contexte politique et administratif, cela était impensable en France. Le processus de parlementarisation, qui réduisait les pouvoirs de la monarchie anglaise, se laissait attendre en France[129]. « Les Anglais, écrit Madame de Staël, sont retirés dans leurs familles, ou réunis dans des assemblées publiques pour les discussions nationales. L'intermédiaire qu'on appelle la société, n'existe presque point parmi eux ; et c'est dans cet espace frivole de la vie que se forment cependant la finesse et le goût.[130] » Les représentations intellectuelles qu'engendrait cette « société » étaient moins académiques que dans la tradition allemande et moins politiques que bon nombre de contributions anglaises ; et la moralistique en était un des produits les plus caractéristiques.

Une nouvelle anthropologie

Dans la tradition des moralistes, la question « Pourquoi l'homme agit-il comme il agit ? » en sous-tendait une autre : « Quelle est la manière la plus indiquée de réagir dans des circonstances précises ? » Les comportements humains n'étaient plus traités dans leurs rapports avec des devoirs et des idéaux, mais en termes de ressorts et d'effets. Les théories pratiques de l'action qui en résultaient furent d'une grande importance pour les théories sociales naissantes. Dans ce cadre émergeaient des idées à propos de l'intérêt et à propos de l'« amour-propre » qui, au XVIII^e siècle, jetteraient les bases de nombreuses théories sociales. Graduellement naissait l'idée selon laquelle, de toutes les passions qui dominaient l'homme, l'intérêt personnel était la plus invariable et la plus prévisible^[131]. Pareille anthropologie ne voyait plus dans l'homme une proie veule et imprévisible des passions, mais un être qui recherchait de manière relativement conséquente son propre avantage. Selon cette vision, les conduites humaines étaient d'elles-mêmes plus stables et plus structurées que ne le présumait la doctrine chrétienne.

Cette nouvelle anthropologie peut être considérée comme une condition intellectuelle d'apparition des théories sociales parmi les plus importantes. Les actions humaines n'étaient ni accidentelles ni arbitraires, elles avaient pour objectif l'accumulation d'avantages, et c'est précisément pourquoi chaque action dépendait tant de son contexte. L'anarchie des passions qui devaient être domptées, pour ainsi dire, de l'extérieur et d'en haut, c'est-à-dire en leur appliquant strictement des prescriptions politiques et religieuses, faisait place à une tout autre conception. Au centre de laquelle il y avait l'idée, pourrait-on dire, que l'homme pouvait bel et bien être livré à lui-même, idée tout à fait nouvelle. Accomplir des devoirs religieux et politiques n'était plus une condition préalable à l'ordre social. Malgré les doctrines ecclésiastiques et la tradition en matière de théorie politique (Machiavel, Hobbes), une société avait pu se développer dans laquelle des gens arrivaient à cohabiter tout en suivant leurs propres intérêts et leurs penchants individuels.

Cette constatation prit d'abord la forme d'une critique. Pascal, Nicole, La Rochefoucauld et certains autres visiteurs du salon de Madame de Sablé étaient parmi les auteurs les plus connus qui traitèrent du rôle tout-puissant de l'amour-propre. Chez des jansénistes comme Pascal et Nicole, ces analyses s'inscrivaient dans la continuité d'une longue tradition théologique. Nicole démontrait ainsi qu'il est impossible à l'homme de déterminer si un acte est réellement bon ou mauvais. Un tel jugement n'appartient qu'à Dieu, des motifs égoïstes ayant le dessus même dans ce qui apparaît comme désintéressé. Ce point de vue était défendu en s'appuyant sur des observations et des analyses détaillées, dont des auteurs séculiers comme La Rochefoucauld tiraient profit à leur manière. Ce dernier reprit ainsi aux jansénistes l'idée de la prépondérance de l'amour-propre. Frondeur réputé, il se livra après la défaite de son parti à un travail de dévoilement psychologique de la vie de cour. Quand il faisait voir que la vertu n'est que trop souvent le masque du vice, il suivait un raisonnement janséniste, mais sans y rattacher la moindre prémisse ni la moindre conclusion de type théologique.

L'originalité de Nicole et de La Rochefoucauld n'est pas d'avoir découvert la primauté de l'intérêt, mais, chose beaucoup plus remarquable et inédite, d'en être arrivés à évaluer de manière positive l'« amour-propre »^[132]. Comme ces auteurs avaient traqué l'intérêt jusque dans les actes les plus magnanimes, ils étaient peut-être plus prédisposés à accepter le

principe d'une reconsidération de ce mobile de l'action humaine. Dans un premier temps, cela les menait à distinguer l'amour-propre ordinaire de l'« amour-propre raisonnable et éclairé » qui en était la forme légitime. C'est ce qui constitua, d'après Hans-Jürgen Fuchs, l'étape décisive vers l'évaluation positive de l'amour-propre^[133].

À la fin du XVII^e siècle, entre 1670 et 1680, une vision se dessina dans laquelle, pour la première fois, l'intérêt apparut comme une donnée positive. L'« amour-propre » n'était plus seulement une motivation puissante (opposée à l'amour de Dieu ou au respect envers l'État), mais la pulsion fondatrice de toute action et de toute vie en commun. Le fonctionnement du « monde » en fournissait le modèle.

La sociabilité

L'idée selon laquelle l'« amour-propre » était au fondement de toutes les passions et de toutes les pratiques était déjà relativement répandue autour de 1700. Que cette pulsion irréfrenable formait également l'assise véritable des rapports sociaux était toujours plus largement accepté. Aucun des auteurs concernés n'opère de distinction de principe entre les actions individuelles et leur contexte social. Pour les nobles, il était à peu près évident que les comportements étaient des phénomènes sociaux. Ils n'étaient que trop conscients que leurs faits et gestes étaient ajustés à ceux d'autres personnes. Impossible d'en douter à la cour et dans les salons. En permanence, parfois plusieurs fois par jour, des réceptions et des rencontres étaient organisées et personne ne pouvait se soustraire à cette pression sociale sans mettre aussitôt en péril sa réputation. La vie dans le « monde » était faite de rassemblements et de réunions, et ce n'est pas pour rien que l'on parlait de « société ».

Dans cette couche supérieure aristocratique, l'une des principales sources du pouvoir était ce que Pierre Bourdieu a appelé le capital social^[134]. L'ensemble des relations dont on dispose, leur « valeur » et les aptitudes à les entretenir et à les développer, étaient déterminantes pour la réussite sociale. Pour ces spécialistes ès bonnes manières et relations publiques, le comportement des personnes les plus socialement défavorisées était ainsi une source inépuisable de divertissement. Le provincial balourd et le bourgeois par trop zélé devinrent des stéréotypes au théâtre, et pour ces nobles-là, la misanthropie était une affection aussi comique que fatale. La « sociabilité », cette aptitude tant vantée à vivre en société, a souvent été dépeinte comme une vertu française. Les Anglais passaient alors pour éclairés et tolérants, mais aussi pour taciturnes, mornes et un rien mélancoliques, les Allemands avaient un air sérieux et doctoral, tandis que les Français étaient censés être frivoles, mais charmants et d'un commerce agréable. « L'esprit de société, écrivait Voltaire, est le partage naturel des Français ; c'est un mérite et un plaisir dont d'autres peuples ont senti le besoin.^[135] ». La « sociabilité », estimait quant à lui d'Alembert, « est le trait principal de la nation française^[136] ».

La couche sociale supérieure française se caractérisait par un solide *ethos* de sociabilité. Les vertus qui étaient particulièrement précieuses dans les rencontres (les manières, le tact, le charme) étaient appréciées au plus haut degré ; celles qui étaient moins liées aux relations sociales et, par exemple, davantage à la personnalité (droiture, authenticité) ou à la vie privée, étaient nettement moins légitimées. Dans les écrits relevant de la théorie morale, cette hiérarchie axiologique recevait une argumentation théorique. Le *Traité de la société civile* (1726) de Claude Buffier offre un bon exemple d'une telle morale marquée par la doxa aristocratique. Cet auteur traite des formes de comportement en vigueur à la cour en usant des concepts consacrés de la philosophie morale (vertu, bonheur, le bien suprême, etc.). Il en résulte une éthique dans laquelle les relations sociales occupent une place décisive. Normalement, note Buffier, la morale est l'étude qui a pour but de régler les mœurs et les conduites des hommes selon des critères raisonnables. Cela signifie qu'elle peut aussi être conçue comme la science de la manière dont on vit en « société » avec autrui. Le point de départ est alors le savoir-vivre, c'est-à-dire la connaissance de ce qui plaît et déplaît aux autres. Comme principe général de la morale, l'on peut faire valoir la règle de conduite suivante : « Je veux être heureux, mais je vis avec des hommes qui comme moi veulent être heureux chacun de leur côté ; cherchons le moyen de procurer mon bonheur en procurant le

leur, ou du moins sans y jamais nuire[137]. » Vue sous cet angle, la conduite vertueuse n'était rien d'autre qu'un effort pour réaliser son propre bonheur en rendant heureuses d'autres personnes ou, tout au moins, en ne nuisant pas à leur bonheur. C'est ce qui était censé servir de « principe général » à la morale et de fondement à « toute la société civile ».

Il est clair que le principe de Buffier s'accordait avec l'économie de prestige en vigueur. Après tout, les courtisans étaient supposés acquérir du prestige en plaisant à leur entourage. D'autres moyens étaient soit exclus, soit accessoires : rivaliser pour s'octroyer mutuellement des faveurs, et en particulier celles de personnes plus haut placées que soi, revenait à se donner mutuellement des satisfactions. Celui qui savait plaire montait lui-même en estime et, inversement, ne le pouvait qu'en plaisant aux autres. Ce type de relation sociale, cette réciprocité ou cette interdépendance, Buffier ne fit que la reformuler dans le langage de la philosophie morale : le bonheur individuel n'est possible qu'en contribuant au bonheur des autres.

Se conformant à une longue lignée de philosophes de la morale, Buffier tenait le bonheur ou le bien-être pour le commun dénominateur des désirs humains. Ce qui apparaît comme relativement nouveau dans sa vision, c'est la forte insistance sur la vie en société. Dans la forme de société à laquelle il pensait, la contradiction entre aspirations individuelles et devoirs moraux n'existait plus. La sociabilité était la source première du bonheur sans laquelle il n'était pas envisageable. En ce sens, le traité de Buffier illustre une tendance qui, selon Robert Mauzi, est caractéristique de nombreux auteurs du XVIII^e siècle[138]. De plus en plus, on voyait la quête du bonheur se substituer au principe du salut chrétien. La dimension sociale de cette quête, la sociabilité, recevait une place centrale et était considérée comme la véritable base de la morale, du droit et de la politique. L'abbé Pluquet, professeur de philosophie morale au Collège de France, écrivit son livre *De la sociabilité* (1767) dans cette perspective. Pour lui, la recherche isolée du bonheur étant vouée à l'échec, les gens sont amenés à passer des engagements mutuels. Par conséquent, les sociétés qui en résultent sont fondées sur des besoins humains et elles poursuivent le « bonheur commun »[139]. Cette idée se retrouve dans de nombreux modèles de philosophie morale. Ainsi, Condorcet définissait les sciences morales comme les disciplines ayant pour « objet » l'homme et pour objectif le « bonheur »[140].

Mais l'introduction du concept de sociabilité dans la philosophie morale engendra un problème imprévu, ce qui apparaît bien dès que l'on énonce le raisonnement de Buffier d'une manière légèrement différente. S'il est vrai que le bonheur ne peut être atteint qu'en le procurant aux autres, il faut en conclure que la vertu ne procède pas du sens du devoir ou de l'amour du prochain, mais d'un intérêt bien compris. C'était là la leçon des moralistes. Or, cela crée un paradoxe sur le plan de la philosophie morale : la vertu provient du vice. Au XVIII^e siècle, ce paradoxe a joué un rôle important pour le développement de la théorie morale, surtout dans la forme prégnante que lui donna Mandeville. Chez ce dernier, ce n'était pas dans un sens général que la « vertu » résultait du « vice », mais des « vices privés » que résultaient des « bénéfices publics ». Cette précision était de taille. Dans sa *Fable of the Bees*, Mandeville faisait voir comment les péchés de tout un chacun apportaient confort et prospérité à toute la société. La réputation et la richesse d'un pays ne reposaient pas sur la probité et le zèle, mais sur la vanité et la cupidité de ses habitants. Si d'aventure ceux-ci se décidaient vraiment à agir avec vertu, c'en serait vite fini du bien-être[141].

Dans la fable de Mandeville, la tension entre « est » et « devrait être » était portée à son paroxysme. Sous cet aspect, son récit peut être pris comme un symbole des vicissitudes de la théorie morale. Celle-ci se scinda en deux parties à la fin du XVIII^e siècle : les questions normatives revenaient à de nouvelles formes de philosophie morale et les questions plus factuelles concernant le comportement des hommes et leurs mœurs devinrent le terrain des sciences humaines émergentes. C'est Kant qui illustra le plus nettement la nouvelle philosophie morale. Dans son *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten* de 1785, il en finissait avec l'idée selon laquelle une morale pourrait être fondée sur des « principes empiriques », tels que la quête du bonheur ou le sentiment de sympathie. Les règles morales étaient des devoirs et étayer ces devoirs de manière rationnelle serait l'une de ses contributions les plus fameuses. Quant au passage de la morale à la science sociale, il se profilait le plus clairement chez les « philosophes » et chez les représentants de la philosophie morale écossaise. Leurs écrits intégraient dans une problématique nouvelle toutes sortes de notions issues de la philosophie morale et de la « moralistique ».

La « moralistique » & les sciences sociales

Philosophie morale et « moralistique » furent d'une importance double pour la naissance des sciences sociales^[142]. Tout d'abord, elles donnèrent lieu à une nouvelle image de l'action humaine. Les comportements étaient moins capricieux qu'on ne l'avait pensé jusque-là. Ils présentaient une certaine stabilité et une certaine cohérence, et c'est justement parce qu'y prédominaient les tendances égocentriques, que les hommes pouvaient être livrés à leurs passions. Inutile donc de prescrire la charité ou de proclamer un système d'obligations et de règles. Le boulanger fait son pain parce qu'il y a intérêt : cet argument que Smith utilise dans *Richesse des nations* renvoyait au soubassement anthropologique de bon nombre de théories économiques et sociales. En tout état de cause, les règles religieuses ou politiques s'avéraient en partie superflues : l'intérêt était une condition « naturelle » et suffisante au fonctionnement de la plupart des secteurs de la société. Or, cette idée se dessine à la fin du XVII^e siècle dans les écrits de moralistes comme La Rochefoucauld et Nicole. Elle fut élaborée et affinée par divers autres auteurs, en particulier par Mandeville, et elle sera une composante significative de l'œuvre de Montesquieu et de Smith.

La nouvelle anthropologie eut un second impact sur la formation des sciences sociales. Que l'homme fût moins inconstant que l'on ne croyait, ne signifiait pas pour autant que sa nature fût quelque chose de simple. Au royaume de l'amour-propre, comme l'indiquait La Rochefoucauld, beaucoup restait encore à découvrir. À cet effet, il était nécessaire d'étudier minutieusement les comportements dans le contexte qui les avait vus naître. La tradition des moralistes ne fut donc pas, comme on a pu le dire, « individualiste »^[143]. Sous leur plume, les habitudes sociales et les conduites individuelles étaient choses intimement liées. Et la conscience de cette interaction fut une autre de leurs contributions aux futures sciences sociales.

La construction des théories sociales

La multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion, l'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie.

Pascal

La « moralistique » et la philosophie morale étaient pour les « philosophes » un tremplin évident. Elles formaient un domaine étendu et reconnu, où existait un niveau raisonnable de liberté à l'égard des idées orthodoxes. Le langage de la philosophie morale autorisait en outre les « philosophes » à se prononcer sur toutes les affaires humaines, y compris sur des sujets controversés touchant à l'Église ou à l'État. Par ce canal, il leur était possible de s'approprier un certain nombre de questions, d'acquérir quelque autorité intellectuelle et d'engager la lutte avec les experts officiels. Dans cette optique peu académique, la philosophie morale devint ainsi le point de départ de considérations portant non seulement sur les manières d'agir de l'homme, mais aussi sur le droit et l'État, sur la culture et l'histoire, sur la politique et la société. Pour rendre raison des rapports entre les hommes, ceux-ci ne devaient plus être vus comme des sujets d'un souverain auquel ils devaient obéissance, ou comme des pécheurs dont le salut dépendait de leur désir de repentir, mais comme des hommes, c'est-à-dire comme des êtres capables d'une compréhension rationnelle du monde et de comportements raisonnables. Cette perspective fondait le point de vue focal d'une science éclairée de l'homme et, par conséquent, la science morale devenait la plus vaste et, comme le fit remarquer Voltaire, la première de toutes les sciences^[144].

Aux yeux des « philosophes », la science morale n'était rien d'autre que la science des pratiques humaines et les sciences humaines étaient des sciences morales. D'Alembert désignait dans son introduction à l'*Encyclopédie* trois domaines scientifiques : la science de Dieu, la science de la nature et la science de l'homme. Au sein de cette dernière, il distinguait entre la logique et la morale. La première concernait un certain nombre d'aptitudes formelles, la seconde comportait un volet général et un volet particulier. La « morale générale » embrassait des notions universelles (vertu, bonheur, etc.), alors que la « morale particulière » s'occupait des devoirs de l'homme en tant qu'individu (le droit), de ses devoirs dans la famille (l'économie) et de ses devoirs au sein de la société (la politique). Dans cette construction, le terme « moral » s'appliquait indifféremment à l'ensemble des réalités humaines, dans la mesure où celles-ci étaient distinctes de la nature et avaient un rapport avec la « civilisation* ». D'Alembert ne rangeait pas la théologie ni les devoirs de l'homme envers Dieu sous les sciences humaines et il considérait les phénomènes politiques et juridiques comme appartenant à la morale.

Ce classement n'avait rien d'original. Plus important était l'usage qui était fait de certains thèmes et questionnements propres à la philosophie morale. Dans cet usage, les observations descriptives se mêlaient aux énoncés normatifs. En soi, rien de neuf là non plus : dans le rationalisme classique aussi, la « nature » ou l'« essence » des choses fonctionnaient à la fois comme des objets et comme des normes. Mais chez les « philosophes », ce type de raisonnement prenait un sens bien plus concret. Certaines réflexions sur la nature humaine conduisaient à une définition de ce qui était ou non « naturel » et c'est dans ces termes que la critique des institutions existantes fut formulée. Des catégories morales furent ainsi engagées dans la lutte contre des règlements politiques^[145]. Dans leur critique de la

théologie et de l'Église, les « philosophes » procédèrent en partie de la même façon. Ici aussi, des idées sur la nature de l'homme et sur ses droits servaient de substituts critiques aux doctrines orthodoxes. Cela finit par donner à la notion de morale une portée critique. Holbach et Helvétius plaidaient par exemple en faveur d'une « moralisation » de la vie politique. Ils taxaient la morale chrétienne de mensongère et, selon Holbach, seule une « éthocratie » était à même de mettre un terme à tout despotisme. En 1770, cet auteur ouvrait son *Système de la nature* par la déclaration selon laquelle « l'homme n'est malheureux que parce qu'il méconnaît sa nature^[146] ». Il aurait part à la vertu et au bonheur, s'il mettait au jour sa vraie nature. Chez Helvétius, on note une radicalisation similaire de thèses issues de la philosophie morale^[147].

En dépit de leur position radicale à de nombreux égards, Holbach et Helvétius restaient plus ou moins dans la tradition de cette philosophie. Holbach appuie sa « morale naturelle » sur le principe de la sociabilité et l'utilitarisme d'Helvétius est une sorte de codification d'idées sur l'intérêt développées par des moralistes du XVII^e siècle. Ce qui les démarque de leurs successeurs, est le fait qu'ils employaient ces notions pour émettre des idées à propos du fonctionnement et de l'organisation de l'État, chose impensable au XVII^e. Les auteurs français s'abstenaient alors avec précaution de toute prise de position sur des problèmes politiques. Ainsi, Descartes écrivit son *Traité des passions* (1649), mais, contrairement à Hobbes et à Spinoza, il ne tira de ses propres analyses aucune conclusion quant à l'organisation de l'État.

Une synthèse théorique

La « moralistique » et la philosophie morale jouèrent un rôle important pour la formation des théories sociales. Mais les contributions les plus importantes dans leur direction ne résultèrent pas d'une généralisation ou de l'extension de la philosophie morale. Pour Montesquieu et Rousseau, largement considérés comme les auteurs les plus importants de l'époque, la philosophie morale était une source importante mais loin d'être unique. Le premier était, en tant que juriste, familiarisé avec la pensée politico-juridique et le second avait lui aussi de solides connaissances en matière de théorie juridique moderne. Les théories que développèrent ces deux auteurs furent essentiellement des synthèses, notamment de vues issues de la philosophie morale et de la tradition politico-juridique. Le concept de sociabilité, concept-clef dans les deux courants de pensée, en constituait pour ainsi dire le point de rencontre. Dans la littérature des moralistes, la sociabilité était associée aux convenances et aux manières ainsi qu'aux comportements humains en petit cercle. Le droit naturel moderne concevait la sociabilité comme la propension fondatrice de toutes les communautés politiques. Conception nullement en phase avec le droit divin, pour lequel le pouvoir de l'État avait une origine divine et le souverain des dons surnaturels (comme la guérison par l'imposition des mains). De même que le droit naturel de Grotius et de Pufendorf offrait une théorie rationnelle et séculière d'institutions comme le droit et l'État, les moralistes apportaient des explications sur le comportement humain et sur la signification d'us et coutumes qui n'étaient pas du ressort de l'État. Montesquieu et Rousseau ont su tirer profit, chacun à sa manière, de ces traditions qui étaient pour tous deux le cadre de référence principal.

Les théories sociales procédaient, autrement dit, d'efforts visant à intégrer des théories politico-juridiques et des conceptions issues de la « moralistique ». On pourrait dire aussi qu'il s'agissait de l'insertion de micro-analyses dans des macrothéories. Dans la tradition politico-juridique, les phénomènes macrostructurels étaient centraux, alors que les moralistes traitaient d'interactions humaines au sein de petits groupes. Cette caractérisation, si elle est exacte, permet de comprendre qu'une telle jonction ne devint possible qu'une fois que les intellectuels eurent acquis une autonomie relativement élevée, aussi bien à l'égard de l'État qu'à l'égard de la « société », c'est-à-dire après les décennies qui suivirent la mort de Louis XIV. Les premières critiques de l'absolutisme se firent entendre, la censure fut assouplie et une attention renouvelée et critique pour les problèmes politiques se manifesta. Dans le même temps, les écrivains renforcèrent leur indépendance envers les élites de la cour et du « monde ». De nouvelles sociétés académiques apparurent, quelques salons philosophiques firent leur apparition et, dans la personne du philosophe, un nouveau personnage entra en scène qui revendiquait une indépendance beaucoup plus large que celle de l'homme de lettres du XVII^e siècle. Cette autonomie accrue permit une élaboration plus systématique de la pensée des moralistes ainsi que son articulation avec des théories politiques. Montesquieu fut le premier à s'y essayer.

Montesquieu

Montesquieu est connu comme l'un des premiers et des plus éminents théoriciens de la société du XVIII^e siècle. Avec Voltaire, il appartenait à la première génération de « philosophes ». Dans son étude majeure, *De l'esprit des lois* (1748), il attirait l'attention sur tout un ensemble de phénomènes et de principes qui échappaient au pouvoir étatique. Les mœurs, les habitudes de toutes sortes, les manières ne s'accommodaient pas de la volonté du roi, ni même des lois du pays. Ce qui « gouverne » les gens, disait ainsi Montesquieu, est un complexe de facteurs « physiques » et « moraux » : le climat, les usages, la législation. Les différences entre régimes politiques dépendent de différences dans la constitution physique et morale des nations^[148]. Chaque climat engendre certaines mœurs, lesquelles sont à leur tour au fondement de la forme de gouvernement et de la législation propres à un pays. Montesquieu étudiait ainsi la cohérence entre des facteurs différents et irréductibles. Dans un jargon moderne, on pourrait dire que ses recherches portaient sur l'interdépendance de phénomènes relativement autonomes.

L'enquête de Montesquieu sur *l'Esprit des lois* débordait les classements habituels. L'auteur abordait les mœurs et les convenances, mais, à la différence des moralistes, il les rapportait aux régimes politiques. Il produisit une typologie des différentes formes d'État, mais en les traitant en relation avec des conditions d'ordre moral et même climatologique. Le résultat était une description tellement différenciée des types de vie sociale que le vocabulaire politico-juridique et celui de la philosophie morale s'avéraient inadaptés. La formule « esprit des lois » montre que Montesquieu concevait son travail comme une recherche des conditions de possibilité de structures politiques et juridiques. Mais dans son exposé, il fait mention d'un phénomène bien plus général qu'il appelle « esprit des nations ». Cet « esprit général », plus puissant que n'importe quelle institution, était pour lui le produit combiné de divers facteurs physiques et moraux. Les nations étaient bien plus gouvernées par cet esprit que par leurs gouvernants. Et selon l'enseignement de l'auteur, la législation et la politique devaient être ajustées à cet esprit ; sans une bonne compréhension de ce phénomène complexe, un gouvernement raisonnable était exclu.

L'œuvre maîtresse de Montesquieu était ainsi une association d'éléments venus de traditions différentes. Il est exact, comme il a souvent été dit, qu'elle lui avait été inspirée par sa volonté de limiter le pouvoir de l'État et d'améliorer la position de la noblesse. Montesquieu fut en effet un partisan de la « thèse nobiliaire » : il militait en faveur de la restitution du pouvoir que la noblesse avait dû céder au roi. Groupe intermédiaire entre ce dernier et le peuple, les nobles de province comme lui exerçaient des fonctions vitales. Néanmoins, il n'existe pas de lien direct entre *l'Esprit des lois* et la position de magistrat ou de noble de son auteur. La genèse de l'œuvre est trop complexe pour autoriser un tel lien, et trop importante la dynamique spécifique de l'innovation intellectuelle. En réalité, le texte était le résultat imprévu d'une évolution assez longue et tout sauf linéaire. Ainsi, les écrits de jeunesse de Montesquieu ne laissent planer aucun doute quant à ses ambitions de moraliste et son premier livre, les *Lettres persanes*, n'était sûrement pas un péché de jeunesse venant de quelque auteur irréfléchi. La question que pose donc son œuvre est celle de savoir comment il en arriva à la synthèse qu'était et que voulait être *De l'esprit des lois*.

Lorsqu'en 1717, à peine deux ans après la mort de Louis XIV, Montesquieu entama ses *Lettres persanes*, il était âgé de vingt-huit ans. Ce qu'il pouvait attendre de la vie, était à peu

près arrêté : il avait étudié le droit, s'était marié en 1715 et avait hérité l'année d'après du domaine de la Brède ainsi que de la présidence du parlement de Bordeaux. La même année, il avait été reçu à l'Académie de Bordeaux, société locale de lettres, d'arts et de sciences fondée en 1712. Bref, c'était un homme bien établi. Pourtant, il était visiblement insatisfait de son existence provinciale. Sa fonction au parlement ne le contentait guère plus. Selon l'un de ses biographes, ce n'était pas un grand magistrat que l'on vit vendre sa charge quand il en eut l'occasion, en 1726. Cela lui procura temps et argent et, à partir de ce moment-là, il se consacra à l'écriture et à l'administration de ses terres. Toutefois, les contacts avec Paris lui manquaient, c'est-à-dire les échanges avec d'autres écrivains, les échos sur l'actualité, les rumeurs concernant quelque intrigue imminente, etc. Régulièrement, Montesquieu aspirant au repos et à l'isolement maudissait les coteries de la capitale ; non sans quelque fierté, il parlait le français avec l'accent de sa région. Mais à chaque fois, il reprenait le chemin de Paris, dont il ne pouvait se passer, ne serait-ce que pour trouver l'énergie nécessaire à l'accomplissement de sa mission de noble de province. Ces sentiments ambivalents envers la cour et la capitale eurent une influence importante sur la genèse de l'œuvre.

Les *Lettres persanes* furent prêtes après trois ans de travail. Montesquieu fit lire le manuscrit à un ami parisien, lequel lui fit la prédiction qu'il espérait entendre : « Président, cela se vendra comme des petits pains[149]. » De fait, le succès que recueillirent ces lettres publiées anonymement fut immense. Leur auteur monta à Paris, reçut invitation sur invitation pour se produire dans divers salons et fut même introduit à la cour. Les *Lettres persanes* jouaient sur le mécontentement généralisé durant les dernières années du règne de Louis XIV. C'était une peinture de mœurs satirique, à travers laquelle Montesquieu exprimait aussi ses propres préférences. Le pouvoir absolu du roi était par exemple décrit comme une forme de magie, comme une superstition insolite qui suscitait l'étonnement des Persans. Mais si le livre évoquait certains usages de manière divertissante ou comique, il lui manquait cette sensibilité psychologique qui est celle de tant d'œuvres de moralistes. Les portraits et autres descriptions raffinées de caractère faisaient défaut, et selon Lanson, il s'agissait d'une satire superficielle, dépourvue de toute profondeur psychologique[150].

Il n'est pas du tout exclu que ce n'est qu'à la faveur de sa participation à la vie mondaine parisienne que Montesquieu commença à se préoccuper plus activement de la problématique dont parle Lanson. En tout cas, ce sont précisément des thèmes de cet ordre qui constituaient les sujets de conversation favoris du salon de Madame Lambert, dont Montesquieu était devenu un habitué. Madame Lambert avait d'ailleurs signé elle-même un court traité sur l'amitié, et dans l'assemblée qu'elle réunissait autour d'elle, l'on devisait de préférence à propos de sujets « moralistiques » tels que le bonheur, l'amour, le goût, le devoir et la vertu. Pendant ces mêmes années, Montesquieu préparait un nouvel ouvrage littéraire, qui parut en 1725, sans obtenir de succès. À la même période, il écrivit quelques exposés de moraliste. On lui doit un article sur le goût, qui fut publié plus tard dans l'*Encyclopédie*, un texte sur le bonheur et un bref exposé au sujet de l'estime et de la réputation. En 1725, pendant une séance de l'Académie de Bordeaux, il lut des parties d'un *Traité des devoirs*, qui s'inspirait directement des conversations chez Madame Lambert. Une traduction française de *De officio hominis* de Pufendorf lui avait servi d'exemple[151]. Quelques années plus tard, le soutien apporté par le salon de Madame Lambert se révélait efficace sous un autre rapport : avec l'aide de l'influente « faction lambertine », Montesquieu fut élu à l'Académie française.

Les années qui suivirent les *Lettres persanes* parues en 1721 et qui précédèrent ses voyages en Italie (1728-1729) et en Angleterre (1729-1731) forment une étape importante dans son évolution. Ses notes font état d'innombrables projets, surtout littéraires ; d'autres papiers concernent un ensemble de sujets des plus variés. Impossible d'y déceler quelque tendance nette, même si, selon Shackleton, se dessine, à partir de 1725, un intérêt croissant pour la théorie politique^[152]. L'échec du *Temple de Gnide* (1725) y fut sans aucun doute pour quelque chose et cet intérêt fut sûrement stimulé par les rencontres du Club de l'Entresol (1724-1731), une société politique avec laquelle il entretenait des rapports. En tout état de cause, son séjour en Angleterre fortifia sa curiosité politique et 1734 fut l'année où il décida de se lancer dans une grande étude sur l'État et le droit. Ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* venaient alors de paraître et les *Lettres philosophiques* de Voltaire attiraient partout l'attention. Il y avait un intérêt profond pour l'Angleterre éclairée, le Club de l'Entresol ayant été interdit sur ces entrefaites, le temps semblait venu pour essayer de jeter une lumière nouvelle sur les grandes questions politiques.

En 1748, quatorze ans après qu'en eut été formé le projet, parut *De l'esprit des lois*. Pour toute une série de parties de l'ouvrage, des textes « précurseurs » ont été identifiés, et pour d'autres on sait qu'elles offraient un certain nombre d'idées plus ou moins communément admises à l'époque. Mais avant Montesquieu, il est probable que personne n'avait donné des nations une description d'ensemble aussi différenciée et systématique. Le concept central, l'« esprit général de la nation », apparaît, chose intéressante, relativement tôt sous sa plume. Il semble en rapport avec ses expériences dans le salon de Madame Lambert et à ses écrits de moraliste. Montesquieu était monté à Paris comme l'auteur d'une satire divertissante. Pendant sept ans, il avait pris part de manière intense à la vie parisienne en caressant surtout des ambitions littéraires. Il avait vendu sa charge, avait su se frayer un chemin jusque sous la Coupole, mais, malgré tout, sa carrière littéraire ne se déroulait pas sous les meilleurs auspices. Après son séjour anglais, on le vit revenir aux thèmes du droit et de l'État, avec lesquels il s'était familiarisé depuis longtemps. Ce qu'il en disait dans *l'Esprit des lois*, était dicté par son opposition à l'absolutisme, mais reposait également sur une utilisation très spécifique de certaines idées de moralistes. L'originalité de l'œuvre réside ainsi, en première instance, en ce qu'elle constitue une synthèse de considérations politiques, juridiques et « moralistiques ». Dans cette synthèse, l'insertion de la tradition des moralistes joue un rôle essentiel, auquel les études sur Montesquieu n'ont pas rendu justice^[153].

Dans un de ses premiers textes, destiné à son *Traité des devoirs* de 1725, figure une description qui semble être empruntée directement aux moralistes. Ce qu'il y décrit, n'est toutefois pas une personne, mais une nation. Chacune des « sociétés », écrit-il, n'est qu'une « union d'esprit » et se caractérise par un « caractère commun ». Ce « caractère » est l'« effet » d'une série infinie de causes, mais une fois formé, il constitue le véritable pouvoir agissant^[154]. La manière dont les mondains observaient et décrivaient l'homme est ici réutilisée par Montesquieu pour caractériser une société. Ainsi, cette œuvre de jeunesse suggère que son auteur a eu à l'esprit quelque chose comme une description de caractère ou un portrait, mais appliqué à une nation tout entière. C'est ce qui me paraît être la clef de la genèse de *l'Esprit des lois*. Le même texte contient déjà aussi les principaux éléments de ce que Montesquieu appellera plus tard l'« esprit général ». Le souverain et l'exécutif ont un

pouvoir limité, du fait qu'ils sont tributaires du « caractère » de la nation, produit d'une succession incommensurable de causes qu'aucune personne ni aucun groupe ne saurait maîtriser. Ce pouvoir anonyme (Durkheim dirait cette « conscience collective ») est plus déterminant que toute loi ou toute volonté politique quelles qu'elles soient. L'originalité de Montesquieu est d'avoir donné à cette pensée-là une forme élaborée. Il n'est toutefois pas permis d'y voir l'« expression » ou le « reflet » des intérêts de l'aristocratie foncière ou de la magistrature. Si Montesquieu était issu de ces groupes, ses œuvres des débuts étaient davantage inspirées par des ambitions littéraires et intellectuelles que par le désir de se voir reconnu comme leur porte-parole. Or, ce qui singularise justement la situation française, est le fait que les deux aspects étaient très difficilement conciliables : la magistrature n'avait plus de légitimité intellectuelle et les écrivains n'avaient aucun pouvoir politique ou administratif. En tant qu'écrivain, Montesquieu n'avait guère d'autre choix que de s'ajuster aux normes de l'intelligentsia littéraire. Dans un premier temps, il rédigea une satire ; en accord avec sa participation à la vie mondaine, il se tourna ensuite vers la « moralistique ». Ce n'est que quand il lui apparut que cette dernière option ne donnait pas tout le succès escompté qu'il revint à des problèmes d'ordre juridique et administratif, mais cette fois avec l'intention d'exploiter les notions « moralistiques » en vue d'une meilleure compréhension des systèmes politiques. Ce n'est qu'après ce long détour qu'il trouva donc le moyen d'aborder d'une nouvelle manière les questions politiques et administratives, donnant à celles-ci, par la même occasion, une nouvelle légitimité.

Dans ses *Considérations sur la grandeur des Romains* de 1734, l'existence d'un « esprit national » est un élément substantiel de l'analyse. Le système fut complété dans un *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, texte qui, d'après Shackleton, peut être daté entre 1736 et 1743^[155]. Rien que l'allusion dans le titre renvoie déjà aux moralistes. La première partie traite de l'influence du climat. L'éducation est au cœur de la seconde partie consacrée aux causes morales. De même que chaque caractère est formé par l'éducation, de même le « caractère général » d'une nation est transmis à chaque individu par le biais d'une « éducation générale ». Ce caractère est défini par une combinaison des fameuses causes « physiques » et « morales »^[156].

Ce schéma se retrouve dans *l'Esprit des lois*. Montesquieu commence par donner une typologie des formes de gouvernement (république, monarchie, despotisme). Cette composante s'inscrit dans la tradition de la théorie politique. Puis, il détaille l'influence du climat et de la nature du sol. Suit le célèbre livre XIX, qui aborde l'« esprit général », et, enfin, toutes sortes de causes « morales » sont commentées les unes après les autres. Ce plan donne à voir que Montesquieu se laissait encore guider par une démarche politico-juridique traditionnelle. La structure ainsi que la terminologie de son étude furent, sous bon nombre d'aspects, des compromis. Bien qu'il sût se défaire de toute une série de limitations inhérentes aux modèles théoriques courants, il ne parvint pas à développer un appareil conceptuel qui lui fût propre. Dans sa manière de formuler les choses, il resta tributaire des jargons existants. À ce propos, le titre et le sous-titre de son étude sont révélateurs : *De l'esprit des lois, ou Du rapport que les lois doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc.* Le caractère fragmentaire de la forme de l'étude est un indice supplémentaire du fait que son auteur ne réussit pas vraiment à mettre au point une alternative systématique aux approches existantes. Mais cet

échec fut peut-être aussi la raison pour laquelle l'œuvre rencontra un tel succès public. Il s'agissait d'un effort pour entreprendre quelque chose de nouveau même si on pouvait encore y discerner quelques vieux concepts et questions. Sous ce rapport, Montesquieu diffère de Rousseau ou de Hume qui, engagés dans un travail plus systématiques, furent durablement condamnés à l'insuccès.

Le concept de société

Quand on considère aujourd'hui *De l'esprit des lois* comme l'un des premiers exemples d'une théorie sociale moderne, on recourt en fait à une terminologie qui était étrangère à Montesquieu. L'écrivain ne parlait pas de rapports « sociaux » ou de relations « sociales » ; il se contentait de faire des alliances de mots (l'« esprit des lois », le « caractère d'une nation », etc.) et, au lieu de se plier à une systématique stricte, il se satisfaisait de la juxtaposition de phénomènes de nature différente (comme dans le sous-titre de *l'Esprit des lois*). Selon toute vraisemblance, l'expression « théorie sociale » lui était inconnue. Pour ce nouveau genre intellectuel, né notamment grâce à ses efforts, les mots « société » et « social » deviendront des termes fondamentaux, mais en grande partie après la parution de ses œuvres. L'apparition et la diffusion de cette terminologie sont des indices pertinents de la formation d'un nouveau genre intellectuel.

Jusqu'au début du XVIII^e siècle, le mot « société » avait deux sens^[157]. D'une part, il désignait les cercles influents à Paris et à Versailles. Pris dans ce sens, le mot était synonyme de « monde » et était associé à un style de vie propre à la cour et aux salons. D'autre part, une « société » était une association ou une compagnie, c'est-à-dire une réunion organisée par un certain nombre de personnes dans un but commun. Cette signification, qui avait surtout son importance pour la bourgeoisie citadine, était étroitement liée au droit. Une « société » était une forme de rassemblement reconnue juridiquement (société de commerce, société savante, etc.), comparable à ce que le droit privé romain nommait la « *societas* »*. Dans les deux acceptions, le terme avait trait à des unités sociales de taille réduite, que l'on n'assimilait ni à l'État ni à la sphère privée de la famille et du ménage.

Dans les écrits des « philosophes », on retrouve encore les deux sens. Un nouveau sens ne se manifesta qu'au cours du XVIII^e siècle. Un premier aspect de cette évolution était l'apparition de combinaisons des sens traditionnels qui, pour ainsi dire par télescopage, faisaient naître une nouvelle notion. Montesquieu décrit par exemple son prédécesseur à l'Académie française comme un homme fait pour la « société », en ce qu'il fut « aimable » et « utile », mettant « la douceur dans les manières et la sévérité dans les mœurs^[158] ». « Aimable » et « doux » étaient des mots typiques du langage aristocratique, tandis que l'utilité et les bonnes mœurs étaient davantage des vertus bourgeoises. L'association permettait de créer un nouveau terme qui pouvait revendiquer une validité plus grande. Cette mutation peut être rapprochée de celle que décrit Roger Chartier pour le mot « civilité »^[159]. Chartier observe que l'expansion des modèles aristocratiques au XVIII^e siècle s'accompagnait d'une critique croissante à l'égard de l'« inauthenticité » et des « faux-semblants » qu'ils véhiculaient. Certains écrivains et intellectuels se servaient des mots et des valeurs du « monde », mais tout en s'efforçant de leur donner un nouveau contenu. C'est ce qui se produisit aussi dans le cas du mot « société ».

Un second aspect de cette évolution lexicale était l'extension du mot à tous les types de rapports sociaux. Comme tel, le mot tendait à se substituer peu à peu à des notions théologiques tel le « *corpus mysticum* » ainsi qu'à des concepts politiques et juridiques (État, état, corporation). Cette extension était tout à la fois descriptive, polémique et normative. Elle était descriptive, car toute institution, tout rapport entre les hommes est une forme d'être-ensemble et peut donc être décrit comme une « société ». Polémique, parce qu'elle impliquait une vision purement séculière de ce vivre ensemble et qu'en outre, de telles

relations « sociales » étaient censées être plus fondamentales que les rapports fixés dans des termes politico-juridiques. Enfin, elle était normative, le terme « société » ayant une connotation positive, due à sa signification originelle de forme associative libre où les droits des individus concernés étaient respectés. En ce sens, le mot renvoyait à une sphère sociale pacifiée, on pourrait dire à un espace moral, susceptible de servir de modèle pour d'autres secteurs sociaux.

Chez Montesquieu et chez Voltaire, le terme « société » apparaît comme l'équivalent de « nation » ou de « pays ». Dans les *Lettres persanes*, Montesquieu renvoie à la société dans une acception très générale et il écrit le mot avec majuscule, apparemment pour signaler au lecteur qu'il pense à un sens plus abstrait (de la même manière que le français transcrit le mot « État », par exemple). Une fonction comparable était remplie par l'expression « la grande société », que l'on relève chez plusieurs auteurs. Buffon appelle ainsi les sociétés humaines « grandes sociétés » et les communautés animales « petites sociétés ». Ces dernières sont de simples unités naturelles, à la différence des « sociétés policées » humaines^[160]. Sous la plume de Montesquieu et de Voltaire, le terme n'est toutefois pas fréquent, ni particulièrement systématique. Il est probable qu'il ne devint une notion-clef qu'avec Rousseau. Des études lexicographiques ont montré que l'adjectif « social », formé sur « société », fit son entrée dans la langue française avec cet auteur^[161]. C'est dans *Du contrat social*, étude que Rousseau voulait d'abord intituler *De la société civile*, que le mot apparaît, tiré du latin. Tout donne à penser que Rousseau était l'un des tout premiers penseurs à attribuer à « société » un rôle central et aussi à argumenter explicitement en termes de rapports « sociaux ».

Rousseau

Ce n'est qu'en devenant sociable que l'homme devient un être moral, un animal raisonnable, le roi des autres animaux, et l'image de Dieu sur la terre.

Rousseau

Bien que Rousseau mentionne quelque part sa « prédilection secrète » pour la France^[162], il ne s'y est jamais senti chez lui en tant que Genevois aux origines petites-bourgeoises. Dans tous ses écrits, il s'exprime comme un opposant, on sait donc mieux ce que ce pays avait pour lui de rebutant et même de répugnant que ce qui l'y attirait. Rousseau estimait insupportable que l'essor de l'art et de la littérature, le raffinement des manières et tout ce que l'on rattachait à la civilisation fussent, dans le même temps, perçus comme un progrès d'ordre moral. Il allait répétant que la vertu n'avait rien à voir avec le bon goût ou avec le fait d'être plus ou moins lettré. Contrairement aux « philosophes », il ne s'érigea pas en porte-drapeau d'une époque éclairée. Le triomphe de la raison et la propagation de la civilisation le remplissaient de doutes et de méfiance. Son travail était centré sur l'opposition entre civilisation et droiture morale. Sa critique ne se limitait pas à la monarchie absolue et à l'Église, mais concernait la société en tant que totalité, salons et académies compris. Aussi le concept de société n'avait-il pas chez lui de connotation positive : le problème était justement la société. Pour saisir un tant soit peu ses tenants et aboutissants, on ne pouvait se contenter d'analyses morales ou politiques : « Ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale, n'entendront jamais rien à aucune des deux^[163]. »

Le point de départ de la pensée de Rousseau est le problème du « mal », et plus spécialement celui de l'inégalité. Pour les théologiens et pour de nombreux philosophes, c'était la question traitée par la théodicée : comment concilier l'existence d'un Dieu bon et tout-puissant avec l'existence du mal dans le monde ? Dans la tradition des moralistes, par contre, il s'agissait d'un problème lié à la nature humaine. Selon Rousseau, la responsabilité du mal ne pouvait être attribuée ni à quelque obscur désir de Dieu (la chute) ni à la mauvaise nature de l'homme. Cassirer a montré que l'originalité de Rousseau réside en ce que celui-ci excusait Dieu et l'homme et situait la racine du mal dans la « société »^[164].

Pour comprendre quelque chose au mal, il n'était guère judicieux de supposer que l'homme était mauvais par nature. Rousseau ne doutait certes pas du rôle hégémonique de l'amour-propre et ne contestait aucune des analyses des moralistes. Mais, à ses yeux, on avait affaire à un phénomène historique et non pas naturel. Tout portait à penser, selon lui, que ce qu'écrivaient les moralistes découlait de l'évolution de la société. Celle-ci était devenue un ensemble à ce point puissant que l'individu n'avait guère l'occasion de dévier de ce qu'elle prescrivait et stipulait. La société, écrivait-il, diffère des individus qui la composent de la même manière qu'une combinaison chimique diffère de ses éléments pris séparément^[165]. Très logiquement, il en concluait qu'il convenait d'étudier le « système social » et d'envisager l'homme comme un « être social ».

La conscience particulièrement aiguë que Rousseau avait de la contrainte sociale, d'un « système social » qui s'était autonomisé par rapport aux désirs et aux intentions des individus, était liée au sentiment d'impuissance qui le tourmentait. Ses écrits sont l'œuvre de quelqu'un qui se sentait mis hors jeu, incompris et impuissant. En transformant ces sentiments en idées personnelles et en publications, son travail constituait concomitamment

un effort pour les combattre. La « société » était le nom que donnait Rousseau à l'opacité et à la fausseté qui le gênaient dans le commerce des hommes[166]. Il ne pouvait croire que de tels rapports soient « naturels », ou qu'ils puissent devenir « plus naturels » par le seul fait qu'on enlevât aux évêques un peu de leur pouvoir. Il ne pouvait pas admettre non plus que les amateurs de culture éclairés soient fondamentalement plus authentiques que les artisans de Genève. Ne pouvant se rallier à aucun des deux diagnostics, Rousseau développa sa propre analyse, plus générale et plus radicale.

De même que son diagnostic divergeait de ce qui était communément admis, de même le remède qu'il élaborait était inattendu. Les théories politiques de son temps assignaient à la relation entre le souverain et le peuple une place centrale. Dans le droit naturel, cette relation était conçue comme un contrat par lequel le peuple délèguait des compétences au souverain en échange de sa protection. Rousseau, qui était un bon connaisseur de cette littérature politique et juridique[167], cassa ce schéma. Le « contrat social », qui devait être le fondement de la politique, était un pacte entre tous les membres de la communauté au profit de la communauté. C'était un engagement entre personnes égales et, de ce fait, incompatible avec toute forme de soumission quelle qu'elle soit. Rousseau rompit avec l'idée selon laquelle l'État avait été fondé par un contrat entre le souverain et le peuple. Il rejeta la notion de « contrat politique » ou contrat de souveraineté et assit la politique sur un contrat social[168]. La cause étant « sociale », le remède devait l'être tout autant. L'usage récurrent du mot « société » et l'introduction de l'adjectif correspondant n'étaient donc pas, chez Rousseau, anecdotique, mais, comme lui-même le souligna, découlait du résultat même de ses recherches[169].

Initialement, Rousseau s'était lancé dans une étude des institutions politiques. Mais il finit par publier, en 1762, *Du contrat social* et *l'Émile*, où il remplaçait la division antagoniste entre morale et politique par une analyse de la société et des rapports sociaux. Ce faisant, il groupait sous un dénominateur commun des choses qui, pour nombre de « philosophes », étaient fondamentalement différentes sous plus d'un rapport. Rousseau ne faisait pas de distinction de principe entre secteurs sociaux plus ou moins éclairés, mais il concevait l'ensemble des institutions comme une composante de cette réalité étrange et aliénante qu'il appela « société ». Il n'était donc plus permis de ranger ses écrits dans la philosophie morale, ni dans la théorie politique : avec Montesquieu, il fut bien l'un des premiers et l'un des principaux représentants de la théorie sociale. Et c'est Rousseau qui formula le principe de base de ce nouveau genre intellectuel en des termes plus explicites que ceux que l'on trouve chez Montesquieu : « Il faut étudier la société par les hommes, et les hommes par la société[170]. »

Les théories sociales après Rousseau

En dépit de l'admiration de quelques-uns, le caractère systématique et la portée théorique de l'œuvre du Genevois ont longtemps été méconnus, tant par les critiques éclairés que par les fervents romantiques. Il n'en demeure pas moins que, pendant les dernières décennies du XVIII^e siècle, cette œuvre a contribué à donner plus de poids à la réflexion sur les rapports sociaux. Après la parution du *Contrat social*, l'adjectif « social » commença à se généraliser. Il ne fut plus si rare de désigner et d'essayer de comprendre les relations entre les hommes en termes de relations « sociales », même si ce sens n'était pas encore passé dans l'usage courant*.

Plusieurs passages de l'*Encyclopédie* attestent que la pensée en termes de rapports sociaux constituait une nouvelle orientation non négligeable. Dans l'article consacré à la « société », Diderot parle de la famille en tant que société ; les villes et villages forment également une société et tous les habitants d'un même pays ou même du monde entier composent une société « générale » ou « universelle ». La justification qu'il donne de cet usage lexical n'est pas moins révélatrice, en ce qu'elle reprend une argumentation morale qui paraît sortie tout droit du *Traité de la société civile* de Buffier. Toute forme de cohabitation humaine, explique Diderot, repose sur le principe selon lequel l'homme souhaite être heureux. Mais étant donné que chacun vit entouré d'autres hommes qui souhaitent eux aussi être heureux, il devient nécessaire de rechercher des moyens capables de procurer le bonheur commun ou qui, tout au moins, ne nuisent pas au bonheur des autres. L'auteur en déduit un certain nombre de principes qu'il identifie comme le contrat formel ou tacite entre tous les hommes. Le concept de « société » reçoit ici un sens très général, et la démarche argumentative qui y aboutit est encore pleinement fondée sur des notions empruntées à la philosophie morale (quête du bonheur) et à la tradition politico-juridique (contrat).

À lire l'*Encyclopédie*, il ressort également que la description de rapports humains en termes de sociétés n'avait pas seulement une fonction analytique. L'article « philosophe » pose ainsi que la « société civile » est la seule « divinité » que reconnaît le « philosophe ». De fait, les « philosophes » la prenaient pour un modèle au sens où leurs définitions des institutions ecclésiastiques et politiques comme autant de sociétés impliquaient une évaluation de ces institutions à l'aune des normes de la société civile. Ici aussi il apparaît clairement que le terme « société » était équivoque et remplissait plusieurs fonctions à la fois. La société était aussi bien le tout que la partie. En tant que partie, elle était un secteur en pleine émergence et dans lequel étaient rangées les activités qui ne relevaient pas de la stricte juridiction de l'Église ou de l'État. Il pouvait s'agir d'activités économiques et culturelles, mais aussi de réunions plus ou moins informelles dans des clubs ou des salons. Durant les dernières décennies du XVIII^e siècle, au fur et à mesure que ces sociétés partielles prenaient de l'importance, les concepts de « société » et d'« État » se voyaient toujours davantage opposés l'un à l'autre, et la critique à l'encontre de l'État se faisait toujours plus au nom de la société[171].

On en trouve un exemple très clair chez l'abbé Raynal. Dans son *Histoire philosophique et politique des deux Indes* (1770), un ouvrage en plusieurs volumes célèbre à l'époque et dont plus de trente éditions parurent avant la Révolution, des descriptions de certaines sociétés alternent avec des passages plus « philosophiques ». Voici l'un de ces passages : « Ainsi la société est née des besoins des hommes, le gouvernement est né de leurs vices. La société

tend toujours au bien ; le gouvernement doit toujours tendre à réprimer le mal. La société est la première, elle est dans son origine indépendante et libre ; le gouvernement a été institué pour elle et n'est que son instrument. C'est à l'une à commander ; c'est à l'autre à la servir. La société a créé la force publique ; le gouvernement qui l'a reçue d'elle, doit la consacrer tout entière à son usage. Enfin, la société est essentiellement bonne ; le gouvernement, comme on le sait, peut être et n'est que trop souvent mauvais[172]. »

Tout donne à penser que ce fragment oublié est l'une des premières occurrences discursives où « État » et « société » sont mis en contraste sans aucune équivoque. À mesure que l'espace flou que Raynal qualifiait de « société » devenait plus important, le terme « État » ne pouvait plus désigner la même globalité. De manière toujours plus sensible, toutes sortes d'activités se dérobaient aux pouvoirs de l'État. Ceux qui se faisaient les porte-parole de ces secteurs d'activité, comme les physiocrates et les « philosophes », formulaient des idées sur leur spécificité, revendiquaient une plus grande autonomie et développaient par la même occasion une nouvelle représentation de l'ensemble. Une nation n'était plus pour eux une unité définie juridiquement, formée d'ordres et de corporations soumis à un monarque absolu, mais se composait de secteurs différents qui ensemble constituaient un tout relativement complexe. Les relations entre ces divers secteurs étaient marquées par l'ambiguïté, la coopération et la concurrence, l'indépendance et la hiérarchie, mais en tout cas plus par un principe univoque de subordination politique. Aussi une telle unité différenciée n'était-elle pas tant un « État » qu'une « société ».

Les théories sociales ne furent donc pas, comme des critiques conservateurs l'ont prétendu depuis Burke, l'œuvre d'intellectuels déracinés qui faisaient de la politique sous le couvert de principes qui étaient sans rapport avec la réalité[173]. Elles ne furent pas non plus le simple résultat des observations patientes de savants désintéressés. Les théories sociales virent le jour à la faveur des luttes pour une plus grande autonomie culturelle. Sur un plan politique, on note certes des différences considérables entre un Montesquieu, partisan de la « thèse nobiliaire », et un partisan de la « thèse royale » comme Voltaire. La position de Rousseau était encore différente. Mais tous avaient suffisamment de choses en commun pour collaborer à l'*Encyclopédie* et pour se défendre contre la censure et contre le pouvoir de la Sorbonne. Cette quête d'une plus forte autonomie intellectuelle signifiait que les réflexions au sujet de la société n'étaient plus abandonnées aux théoriciens officiels, intervenant ès qualités en tant que représentants de l'Église et de l'État. Face aux théologiens et aux juristes, les « philosophes » choisirent d'être les porte-parole de la « société civile ». Les idées qu'ils mirent en avant furent développées comme alternative au théocentrisme des premiers et au « stato-centrisme » des seconds. Il en résulta un décentrement de la pensée relative aux communautés humaines. La redéfinition de phénomènes politiques et moraux en tant que phénomènes « sociaux » conduisit à un mode de pensée nouveau, plus général et plus abstrait. Simultanément, de nouveaux groupes proclamèrent leur expertise en ce domaine. Ce n'était plus les théologiens et les juristes, mais des écrivains et des « philosophes » qui prétendaient désormais apporter une interprétation raisonnée des réalités humaines.

La théorisation dans une perspective comparative : France & Écosse

Bien que les théories sociales se répandissent au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle, les auteurs les plus originaux demeuraient, à côté des physiocrates, Montesquieu et Rousseau. Si ceux-ci se voient rangés parmi les « philosophes », leur position au sein de ce réseau relativement flou était assez singulière. Montesquieu se distinguait de la plupart des « philosophes » par sa formation juridique, son expérience de magistrat et son appartenance à l'aristocratie foncière. De plus, il était âgé et décéda en 1755, à un moment où les premiers tomes de l'*Encyclopédie* venaient à peine de paraître. Rousseau, quant à lui, appartenait à la même génération que Diderot et d'Alembert, mais il s'agissait d'un étranger qui, après s'être rapproché d'eux pendant toute une période, rompit les liens avec les « philosophes ». Aucun des deux n'était spécialement représentatif des orientations du groupe, et cette distance était sans nul doute une condition de leur originalité respective.

Si Montesquieu et Rousseau avaient un point en commun, ce fut bien leur rapport ambivalent à la vie intellectuelle parisienne. Ni l'un, ni l'autre ne pouvaient s'en passer, du moins à une certaine époque. Mais même s'ils y apprenaient toutes sortes de choses auxquelles ils n'auraient pu avoir accès nulle part ailleurs, ils ne pouvaient admettre le sort que Paris réservait à un homme de lettres. Montesquieu était bien trop aristocrate foncier érudit pour considérer la noblesse ou les gens de lettres parisiens comme des exemples. Et Rousseau était trop extérieur. Chacun pour des raisons très différentes, les deux penseurs ne pouvaient s'identifier aux littérateurs de la capitale, pas plus qu'ils n'étaient enclins à continuer de travailler dans le respect des traditions. Tous deux firent leurs débuts comme moralistes, mais la division en genres s'avéra ne pas leur convenir, eux qui s'en prirent par exemple à la séparation entre études morales et analyses politiques. Leur distance aux théories consacrées leur permettait d'établir des relations inhabituelles, même du point de vue d'un « philosophe ».

Montesquieu, on l'a vu, fut un noble de province et un juriste auquel la publication d'une satire divertissante avait valu l'accès à la vie des salons parisiens. Après certains efforts déployés en tant qu'écrivain et comme moraliste, il renoua avec l'étude du droit et de l'État, mais non sans tirer avantage de certaines notions « moralistiques » lui permettant d'élaborer une nouvelle approche de questions politiques et juridiques. Ce que présente Montesquieu dans son œuvre majeure, *De l'esprit des lois*, n'est pas tant la verbalisation d'une position ou l'élaboration d'un « point de vue » que les résultats de toute une évolution. La synthèse des différents points de vue qu'il y met en évidence, est également une synthèse de différentes phases de sa vie. C'est à juste titre que l'on a nommé œuvre d'une vie cette mosaïque de trente et un livres et de centaines de chapitres où les innombrables notes prises à des moments différents de la vie de l'auteur purent prendre place. Le tout a pour fil rouge la recherche des rapports entre des faits relevant d'ordres très différents. Une de ses conclusions est que le travail législatif doit être fondé sur une bonne compréhension du rapport entre les lois d'un pays et sa constitution physique et morale. Montesquieu aborda d'abord le problème du droit et de la législation pour aboutir, par le truchement des moralistes, à l'examen d'interdépendances sociales. Bien qu'il n'en tira aucune conséquence théorique, les conséquences politiques ne lui échappèrent pas. Si l'établissement de bonnes

lois dépendait de tant de facteurs incontrôlables, il était nécessaire de diviser les tâches et de prêter une attention toute particulière à des mécanismes de médiation et à des groupes sociaux intermédiaires. L'administration des nations modernes étant beaucoup trop complexe pour un souverain absolu, il existait à tout moment une menace de despotisme. Pour conjurer cette menace, l'auteur se faisait le défenseur de la séparation des pouvoirs et de l'attribution d'un rôle nouveau à la noblesse terrienne. *L'Esprit des lois* était aussi de ce point de vue une version actualisée de la « thèse nobiliaire ».

Venu d'un milieu tout différent, Rousseau développa lui aussi une conception des sociétés humaines qui privilégiait les idées de relations sociales et d'interdépendance. Chez Rousseau, cette interdépendance était toutefois perçue négativement. D'après lui, le développement d'un « système social » étendu et différencié était la cause de l'inégalité et de l'aliénation. Cette analyse suscita chez l'auteur de nouvelles questions sur sa propre existence. Il avait analysé la société, parce que celle-ci lui était étrangère. Mais, inversant les termes, il se lança aussi dans une investigation sur lui-même, car, de même qu'il ne pouvait se reconnaître dans le monde des autres, de même les autres l'empêchaient de s'accepter tel qu'il était. Sur ce point, il se distingue des moralistes qui l'avaient précédé. La quiétude d'un Montaigne ou d'un Montesquieu n'était pas son lot. Il lui manquait le prestige d'un noble de haut rang tel que La Rochefoucauld et, à l'improviste, il pouvait perdre son tact, gâchant tout le capital qu'il avait accumulé. La tranquille acceptation de l'existence est un privilège de gens établis, l'effort patient et les tentatives répétées sont l'espoir des nouveaux venus. Ni l'un ni l'autre ne convenaient à Rousseau. Pour lui qui ne connaissait pas la quiétude, tant la « société » que sa propre personne étaient une source de problèmes. Et, avec le même étonnement et la même impatience qui l'avaient animé lors de la rédaction de son tout premier discours, il commença à disséquer ses propres perceptions et ses propres émotions. Au lieu de se contenter d'un seul personnage, il en créa toute une palette qui formait un jeu de perspectives changeantes : l'Émile pouvait être vu à travers les yeux de la Julie de *La Nouvelle Héloïse*, de même que Rousseau était toisé par Jean-Jacques. Les textes concernés, écrits dans une forme avant tout littéraire, étaient le complément de sa théorie sociale^[174].

La place du droit naturel en France

S'il est vrai que l'interdépendance des phénomènes occupe une place centrale dans l'œuvre de Montesquieu et dans celle de Rousseau, faisant d'eux des pionniers de la théorie sociale moderne, cela ne dit à peu près rien du statut théorique de ces œuvres. Tous deux contribuèrent de manière décisive à la formation des théories de la société ; reste à savoir de quel type de théories il s'agissait précisément.

Ce qui fut déterminant dans leur cas, ce n'était pas la science de la nature de type newtonien, mais le droit naturel. Au début du siècle, le droit naturel moderne constituait le cadre le plus complet et le plus systématique dont disposaient alors les théoriciens de la société. Montesquieu semble avoir bien connu les travaux de Newton, mais rejetait sa notion de gravité et préférait, comme une bonne partie des membres de l'Académie de Bordeaux, Descartes et Malebranche[175]. En revanche, il faisait usage du droit naturel, qu'il combinait avec des analyses dont les juristes français étaient coutumiers depuis bien plus longtemps. Rousseau faisait peut-être montre d'une attention aux sciences un peu plus faible que Montesquieu, cependant il se donnait beaucoup de peine pour élaborer une théorie strictement rationnelle. Ses principaux modèles étaient issus du droit naturel[176]. Celui-ci était aussi amplement utilisé dans l'*Encyclopédie*, où il n'est pas rare que les articles sur des questions sociales soient de simples compilations d'idées des plus grands théoriciens dans ce domaine[177].

Le point de départ du droit naturel était l'hypothèse selon laquelle il existait, à côté des formes de droit « positives », un système juridique indépendant des coutumes locales et des dispositions particulières édictées par la magistrature ou par le souverain[178]. Ce droit « naturel », accessible à la raison, reposait sur un ensemble de présuppositions portant sur la nature humaine. Il formait une constellation de devoirs, de droits et de lois, qu'il était plus ou moins possible de déduire d'hypothèses sur la nature de l'homme et qui avait un caractère universel et immuable. Les formes de droit existantes, au-delà des disparités de toutes sortes qu'elles pouvaient présenter, ne devaient pas dévier sur le plan des principes fixés par ce droit. Celui-ci avait donc valeur de norme juridique ultime. Dans le nouvel essor qu'avait connu ce courant au XVII^e siècle, la figure de Hugo Grotius (1583-1645) avait été centrale. Ses écrits étaient dirigés contre la doctrine du droit divin qui plaçait le souverain au-dessus des lois. En outre, ce droit, dans sa version moderne, joua un rôle important pour l'unification du domaine juridique. En dotant d'un tel soubassement naturel la conception même du droit, les juristes se donnaient le moyen de revendiquer une autonomie fondatrice à l'égard de l'Église et de la théologie morale. Dans le droit naturel, il s'agissait des devoirs de l'homme envers lui-même et envers ses semblables, dans la théologie, il s'agissait de ses devoirs devant Dieu. Le droit naturel pouvait donc non seulement fonctionner comme norme juridique ultime, mais comme base d'une philosophie morale séculière.

Ce droit fut d'abord diffusé dans les pays protestants, où il devint aussi très important pour la théorie politique (Locke, Spinoza). Par l'intermédiaire notamment des écrits de Pufendorf, il continua de se répandre au XVIII^e siècle ce qui conduisit à la Déclaration d'indépendance (1776) américaine qui proclame que « tous les hommes sont créés égaux [...], doués par le Créateur de certains droits inaliénables », ainsi qu'à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) française.

En France, ce n'est qu'au cours de la première moitié du XVIII^e siècle que le droit naturel moderne se répandit. Au siècle précédent, ce courant nouvellement apparu avait été condamné aussi bien par les juristes que par le clergé, les premiers parce qu'ils le considéraient comme trop philosophique, le second parce qu'il l'estimait trop inspiré du protestantisme. Grotius et Pufendorf n'acquirent une véritable réputation en France que dans la traduction de Jean Barbeyrac, un érudit protestant qui, après avoir été expulsé à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, travailla en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas. Ses traductions abondamment commentées de Pufendorf parurent en 1706 et 1707, suivies en 1724 d'une nouvelle traduction de l'œuvre majeure de Grotius. Dans les facultés françaises, ce courant n'avait pas droit de cité, mais en dehors, l'intérêt qu'il provoquait n'en était que plus grand. Surtout l'œuvre moins volumineuse de Pufendorf *Les Devoirs de l'homme et du citoyen* fut sans cesse réimprimée et fréquemment paraphrasée dans l'*Encyclopédie*.

Rousseau emprunta sciemment sa problématique à la tradition du droit naturel. Il s'éleva contre l'habitude d'appeler « naturels » des phénomènes qui étaient en réalité « sociaux » ; il donna une autre définition de ce qui était naturel, puis se demanda quelle forme de société était la moins éloignée de la nature. L'état de nature qu'il postulait et le contrat social avaient toutes les caractéristiques des constructions rationnelles du droit naturel. Quant à l'œuvre de Montesquieu, elle est moins univoque, toujours d'un point de vue théorique, que celle de Rousseau. Dans *De l'esprit des lois*, il s'attacha beaucoup à élucider les relations entre un grand nombre de faits concrets et c'est à ce titre que son étude fut saluée par de nombreux commentateurs comme l'un des premiers exemples d'une recherche en sciences sociales. Pareille interprétation a cependant été contestée dans des travaux plus récents. Marc Waddicor, en particulier, a montré que Montesquieu ne rompit nullement avec la tradition du droit naturel^[179]. Il analysa le droit aussi bien à la lumière des circonstances que dans la perspective de lois naturelles immuables. L'existence de ces lois était quelque chose qu'il reconnaissait et dont il se réclame fréquemment dans son œuvre pour évaluer certaines formes juridiques existantes. En ce sens, il suivait l'idée selon laquelle le droit positif ne doit pas dévier fondamentalement du droit naturel. Toutefois, contrairement à un juriste universitaire comme Pufendorf, Montesquieu ne se concentra pas sur la systématisme du droit naturel, mais sur le rapport entre droit naturel et droit positif. Cependant, pour rendre compte de la diversité de celui-ci, il ne suffisait pas de le comparer à celui-là. Il fallait connaître le contexte et l'« esprit » du droit positif pour en comprendre la lettre. Cela s'avérait surtout précieux en cas de contradictions entre, par exemple, le droit coutumier et le droit civil. En outre, des analyses de l'« esprit » des lois avaient déjà été produites depuis longtemps par la tradition juridique française^[180]. En somme, sur le plan théorique, l'œuvre de Montesquieu participe encore de la tradition du droit naturel, même si c'est pour se focaliser sur une dimension de cette tradition – le rapport du droit naturel au droit positif – qui était demeurée fort négligée.

Que les analyses consacrées par Montesquieu à certaines formes juridiques puissent être qualifiées d'empiriques, n'empêche pas que le cadre théorique dont il se servait n'avait que peu à voir avec la science au sens moderne du mot. À proprement parler, le droit naturel et les sciences de la nature représentaient même deux directions opposées. Leurs représentants respectifs avaient beau user de la formule « lois naturelles », les uns faisaient référence à des régularités empiriquement vérifiables, alors que les autres évoquaient des règles normatives

fondées sur des raisonnements *a priori* concernant la nature de l'homme ou de la société[181]. Le premier type de loi servait à décrire et à expliquer la réalité, le second autorisait à la juger. Dans les sciences, des lois étaient confrontées à la réalité, en droit naturel, la réalité était confrontée à des lois ou illustrait ces lois.

Au XVII^e comme au XVIII^e siècle, la pensée séculière fut dominée par la recherche de « principes naturels » et de « lois naturelles ». Que le second concept pût recouvrir un ensemble de choses très variées ou même désigner des procédés cognitifs opposés, on ne s'en apercevait que plus tard. Il est caractéristique de la pensée des « philosophes » que ceux-ci n'aient jamais essayé de cerner cette contradiction d'une façon systématique. Celui qui s'en approcha le plus fut peut-être d'Alembert, dans un passage où il établissait une comparaison entre les sciences naturelles et les lettres. « L'esprit philosophique, écrivait-il, a produit dans les sciences et dans les belles-lettres des effets contraires. Dans les sciences, il a mis des bornes sévères à la manie de tout expliquer, que l'amour des systèmes avait introduite ; dans les belles-lettres, il a entrepris d'analyser nos plaisirs, et de soumettre à l'examen tout ce qui est l'objet du goût[182]. » À la « sage timidité » du savant moderne s'opposait pour lui la « hardiesse » de l'écrivain, qui entendait même transformer des plaisirs personnels en objets d'analyse. L'auteur ne faisait pas suivre cette constatation de quelque développement, mais d'une défense de l'« esprit philosophique ». Le raisonnement qu'il suivait est typique du rationalisme analytique des « philosophes » : comme d'autres facultés naturelles, le goût se fonde sur des « principes » ; ces principes sont connaissables et leur connaissance, assurait d'Alembert à son lecteur, est essentielle pour déterminer le « bon goût ».

Après la parution des écrits de Montesquieu et de Rousseau, on note une certaine diffusion ainsi qu'une certaine radicalisation de la réflexion en matière de rapports sociaux. Toutefois, d'une tendance nette à la scientificisation, il ne semble pas encore être question. Cette radicalisation et « politisation » des théories sociales coïncidaient avec la formation de ce que Darnton a nommé un « milieu littéraire clandestin[183] ». Depuis 1760 environ, le nombre d'écrivains augmentait beaucoup plus rapidement que le nombre de positions disponibles. Toujours plus de publicistes se manifestaient qui étaient exclus des circuits légitimes et des carrières régulières. Ensemble, ils formaient un prolétariat intellectuel relativement étendu, un « milieu littéraire clandestin » d'où ils suivaient les succès des « philosophes » avec, souvent, un mélange de fascination et de répulsion. Le « philosophe » qui avait rompu avec l'establishment culturel, c'est-à-dire Rousseau, devint pour bon nombre d'entre eux une référence majeure. Ce furent ses œuvres que l'on utilisa dans les libelles et autres pamphlets, qui constituèrent un trait marquant des années précédant la Révolution. Le journaliste Linguet est un des premiers exemples de cette tendance. Sa *Théorie des loix [sic] civiles, ou Principes fondamentaux de la société* (1767), parue quelques années après le *Contrat social*, proposait un mélange disparate d'idées révolutionnaires et réactionnaires et aboutissait à un plaidoyer en faveur de la « monarchie sociale ». Linguet et nombre de ses compagnons d'infortune se muèrent en opposants de l'élite tant intellectuelle que sociale. Ils ne craignirent pas de recourir à certaines idées nouvelles, mais dans leurs écrits les commentaires pessimistes et amers avaient le dessus[184].

Dans les milieux plus établis, une problématique rationaliste demeurait dominante, et des raisonnements sur la « nature » de l'homme et de la société gardaient une place prépondérante. L'idée de classements « naturels » susceptibles d'être appréhendés par la

raison avait été au cœur de la sécularisation de la vie intellectuelle. Au cours du XVIII^e siècle, ce nouveau paradigme s'étendit à presque tous les domaines et, d'une manière ouvertement critique, les « philosophes » l'opposaient à toutes les formes d'activité intellectuelle où l'on faisait appel à des présupposés non rationnels (liés à la foi, la tradition, l'autorité). Ils allaient jusqu'à critiquer les institutions qui ne reposaient pas sur des principes « raisonnables ». La raison était leur « idée-force » ; mais elle était aussi, pour paraphraser Jean Ehrard, une « idée-frein »[\[185\]](#).

Malgré leur critique de l'« esprit de système » et en dépit de leur admiration pour Locke et pour Newton, les « philosophes » tenaient au primat de constructions rationnelles. La raison était l'arme principale dont ils disposaient, aussi bien dans leur combat contre les autorités ecclésiastiques et étatiques que dans la mise sur pied d'une alliance entre les écrivains et les savants. Elle était la pierre angulaire de la coalition intellectuelle autour de l'*Encyclopédie*. Coulée dans le moule du droit naturel, elle constituait aussi l'assise de leur critique de la société. Bref, sur le plan intellectuel et social, les « philosophes » opéraient par la grâce de ce qu'ils estimaient « raisonnable » – ce qui valait de manière égale pour le modéré Voltaire et pour quelqu'un de plus radical comme Holbach. Cette configuration n'offrait pas de place à une critique de la raison ou à une analyse des limites de la raison. Des tentatives en ce sens auraient signifié un affaiblissement de la position des « philosophes » ; une relativisation des constructions de type rationnel par rapport à des protocoles empiriques aurait entraîné une réduction du champ des possibles que leur ouvrait cette position. Les « philosophes » n'étaient pas prêts à se laisser déposséder de leur arme principale et refusaient de renoncer aux avantages que la raison leur procurait. Il en résultait, comme on l'a vu précédemment, une sorte de scientificisation ralentie. Outre les effets de structure dont il a été question plus haut, ils avaient donc aussi un intérêt stratégique à rester attachés à une tradition essentiellement rationaliste.

Hume & la philosophie morale écossaise

Il est intéressant, dans ce contexte, d'établir une comparaison, même à grands traits, avec les théories sociales telles qu'elles progressaient en Écosse. Là-bas, les méthodes empiriques issues des sciences de la nature avaient depuis longtemps valeur d'exemple, surtout depuis que la critique de Hume avait jeté le discrédit sur les modélisations purement rationnelles.

L'Écosse était devenue, en 1707, une partie de la Grande-Bretagne^[186]. Le Parlement avait été dissous et de nombreux membres de la haute noblesse avaient quitté Édimbourg pour Londres. Une grande partie de la petite noblesse, des commerçants et des artisans était restée, mais ne disposait plus d'une institution centrale telle que le Parlement. Les premières décennies qui suivirent l'« union », furent une période d'incertitude politique, sur fond de difficultés économiques persistantes. Dans ce contexte apparut une nouvelle élite intellectuelle qui bénéficia d'une indépendance relativement étendue comparée aux institutions et aux usages anciens. Cette nouvelle élite eut ses propres clubs et sociétés ; elle perdit son intérêt pour les controverses politiques et théologiques et se tourna vers les travaux de Locke, Newton et Berkeley ainsi que vers la philosophie morale de Shaftesbury, Mandeville et Hutcheson.

Le jeune David Hume, né en 1711, s'intéressait lui aussi à ces auteurs. Il partageait bon nombre de ses conceptions avec ses maîtres et avec les intellectuels de sa génération, mais il était le seul à avoir osé les pousser aussi loin. Notamment à partir de sa pratique des sciences naturelles, Hume développait une critique qui visait toutes les formes de connaissance dont les prémisses n'étaient pas empiriques, mais seulement rationnelles. Son *Treatise of Human Nature* (1739-1740) était, comme l'indiquait le sous-titre, « une tentative d'application de la méthode de raisonnement expérimentale à des questions morales ». Il y expliquait que des institutions humaines comme le droit et l'État n'étaient pas nées d'accords mûrement réfléchis, comme le supposait le droit naturel. Les traités sociaux et politiques étaient des constructions imaginaires, des « fictions » relatives à l'origine de l'État et de la société où la réalité n'était pas pour grand-chose. Selon Hume, les rapports sociaux étaient des conventions historiquement variables. Les règles juridiques n'étaient pas des règles « naturelles », mais conventionnelles, produites par des processus de formation de coutumes sur la base d'intérêts communs^[187]. L'approche plus empirique de Hume impliquait une orientation plus nettement historique. L'histoire de l'humanité, disait-il, est au philosophe de la morale ce que l'expérience est au physicien^[188]. Aussi son *History of England* (1754-1762) se voulait-elle une « histoire théorique ».

David Hume ne fut pas le premier à considérer la méthode expérimentale comme la seule apte à l'acquisition de connaissances. Certains disciples de Newton s'étaient déjà prononcés plus tôt en des termes comparables. Selon Duncan Forbes, l'originalité de Hume fut qu'il entendait montrer par la raison que la recherche de « causes premières » ou de « causes finales » était incompatible avec la méthode expérimentale. Plus rigoureux de ce point de vue que ses prédécesseurs, Hume faisait une distinction entre les assertions concernant la nature et celles concernant l'« origine » ou les « desseins » de la nature. En quoi il ne critiquait pas seulement la doctrine de la religion naturelle, mais tout autant celle d'une « morale naturelle ». Il souhaitait se défaire de l'« hypothèse religieuse » sur l'origine du monde ainsi que d'impératifs moraux tels qu'on les déduisait des « systèmes naturels » du droit et de la morale. Comme il le disait lui-même, il n'entendait pratiquer qu'une « anatomie morale ».

S'il cherchait à disséquer la nature humaine, c'était pour avoir une meilleure compréhension de l'histoire de l'humanité et non pour y découvrir une série de devoirs et de commandements. Sous ce rapport, sa pensée était de part en part séculière et empirique[189].

A Treatise of Human Nature parut huit ans avant *De l'esprit des lois* et plus de vingt ans avant *Du contrat social*. « Jamais œuvre littéraire n'eut une fortune plus malheureuse », note Hume dans un texte autobiographique[190]. Ce n'est que lorsqu'il formula ses idées dans le genre de l'essai que son nom commença à se répandre. En France, il devint surtout connu pour sa volumineuse histoire d'Angleterre. Le « bon David » était un hôte apprécié dans certains salons et, dans des cercles plus lettrés, il se voyait considéré comme le Tacite anglais. Pourtant, une traduction française de son *Treatise* ne fut publiée qu'en 1878. Dans son Écosse natale, « *the great David Hume* » devint un homme célèbre, mais, là aussi, d'abord en tant qu'historien. Hume n'avait pas de poste universitaire et vivait en grande partie de sa plume. Dans des réseaux plus informels, il jouait toutefois un rôle de premier plan, ce qui lui vaudra plus tard d'être pris pour exemple par des auteurs comme Adam Ferguson, John Millar ou Adam Smith.

En 1754, il fonda avec quelques jeunes compagnons la Select Society[191]. Cette société qui avait pignon sur rue est à l'origine de la *Edinburgh Review*, de prix et de groupes de réflexion ainsi que de la Edinburgh Society for the Encouragement of Arts, Sciences, Manufactures and Agriculture. Toutes ces initiatives jouèrent rôle majeur pendant l'âge d'or des Lumières en Écosse, c'est-à-dire pendant les années 1750-1780. Adam Smith faisait partie des jeunes gens qui épaulaient Hume à cette époque. Ce jeune professeur d'université en philosophie morale prenait des positions proches de son ami et maître : lui aussi louait la « méthode de Newton » comme la plus productive pour les sciences morales et, dans ses cours préparatoires à *La Richesse des nations* (1776), il s'efforçait d'élaborer cette méthodologie en l'appliquant à divers domaines[192].

Des études récentes ont montré que l'approche expérimentale fut défendue, en grande partie, dans une langue vouée à des conceptions plus traditionnelles. L'œuvre de Hume, par exemple, n'incarne pas un rejet total du droit naturel. Selon Duncan Forbes, Hume visait bien plus à fonder ce droit sur de nouvelles bases. Cela semble avoir été aussi le cas d'Adam Smith[193]. Cependant, il est incontestable, d'un point de vue comparatif, que les méthodes des Écossais furent plus empiriques que celles des « philosophes ». En Écosse, les sciences prirent valeur de modèles plus tôt qu'en France et, en général, d'une façon bien plus systématique.

De la situation intellectuelle en Europe selon Adam Smith

Un article d'Adam Smith de 1756, publié dans la toute récente *Edinburgh Review*, offre une bonne idée des spécificités écossais^[194]. L'auteur y donne un panorama de la situation intellectuelle en Europe. Sa lecture insiste sur la position dominante des Français et des Écossais, signale quelques différences essentielles et, notamment par ce biais, laisse entendre que les intellectuels écossais de sa génération ont un rôle particulièrement important à jouer. L'exposé de Smith se lit comme une sorte d'étude du marché intellectuel : il saisit d'un coup d'œil l'ensemble, évalue les chances des uns et des autres et mentionne les choix qui, à son avis, s'imposent. Sous ce rapport, on notera que la philosophie morale écossaise se développa dans une large mesure en rivalisant avec les intellectuels français.

Il convient d'examiner de plus près ce texte. Tout d'abord, Smith met l'accent sur le fait qu'il importe aux Écossais de se tenir au courant de ce qui se passe sur le continent. Les articles dans la nouvelle revue ne devront pas se limiter aux productions anglaises et écossaises et il sera surtout nécessaire de suivre les travaux des Français. L'Italie et l'Espagne ont complètement perdu leur position jadis si éminente en matière d'arts et de sciences. Les savants allemands, quant à eux, sont habitués à écrire dans une autre langue, de telle sorte qu'ils ne réussissent que rarement à s'exprimer de manière « précise » et « heureuse ». Les Allemands n'apportent des contributions substantielles que dans les sciences qui n'exigent ni « goût » ni « génie » et où suffisent le bon sens, le zèle et la persévérance. Pour Smith, il n'y a au fond que les Anglais et les Français qui attirent l'attention d'un public lettré international. Les deux nations, qui se concurrencent dans les domaines du commerce, de la science, de la politique et de l'art de la guerre, ont des mérites divers et variés. Force de l'imagination, génie et inventivité sont les talents des Anglais ; goût, finesse de jugement et ordre mesuré sont les qualités des Français. Dans la littérature française, il manque cette imagination débordante qui est celle des Milton et des Shakespeare, mais cela ne l'empêche pas de briller par son élégance et par ses compositions harmonieuses. Cette littérature ne suscite jamais le dégoût et est presque toujours agréable et divertissante.

En sciences de la nature, presque toutes les découvertes qui ne viennent pas d'Italie ou d'Allemagne, ont été faites en Angleterre. Les Français n'ont ici aucun mérite substantiel. La philosophie cartésienne a été aussi ingénieuse que « trompeuse » et, avec le triomphe de Newton, elle a disparu de la scène. Même la « nouvelle encyclopédie française » admet la supériorité de la philosophie anglaise. Non sans fierté, Smith constate, « en tant que Britannique », que les idées de Bacon, Boyle et Newton s'y trouvent exposées et louées de manière limpide. Cela flatte sa « vanité », en même temps que l'effraie l'idée que l'on puisse, dans d'autres pays ou dans l'avenir, entrer en contact avec la pensée anglaise par l'intermédiaire d'auteurs français. Hormis les premiers volumes de l'*Encyclopédie*, Smith signale aussi l'*Histoire naturelle* de Buffon. Aucune science n'était pratiquée avec autant d'ardeur en France que l'histoire naturelle, ce qu'il met en rapport avec le penchant des Français pour les « descriptions claires » et les « classements bien ajustés ». Quoique « complètement hypothétique » et obscure à certains endroits, la philosophie de Buffon était pour lui largement sauvée par l'éloquence plaisante et riche de l'auteur.

La tradition cartésienne mise à part, la France a produit peu d'œuvres originales en matière de philosophie morale. En Angleterre, si cette branche du savoir s'est épanouie grâce à Hobbes, Locke, Mandeville, Shaftesbury, Butler et Hutcheson, les Anglais semblent la

délaisser entièrement, alors qu'en France c'est précisément elle qui suscite l'attention. À titre d'exemple, Smith cite le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* de Rousseau, qui a été publié l'année précédente et dont il donne, en conclusion de son texte, un compte rendu détaillé. Dans la première partie de son *Discours*, Rousseau évoque l'homme dans son état naturel, dans la seconde partie la naissance et l'évolution des sociétés. Or, il est assez remarquable de voir que Smith ne souffle mot de la méthode suivie par l'auteur. Celui-ci a voulu démontrer, comme il l'a lui-même écrit, que l'inégalité est un phénomène non pas « naturel », mais « social » et donc en quelque sorte « contre nature ». Pour expliquer sa thèse, il dépeint l'état naturel, avant de décrire comment, du fait de l'apparition de la propriété et de la division du travail, les hommes deviennent toujours plus étrangers à eux-mêmes et toujours plus dépendants des autres et de leurs jugements. À cause de leur soif de prestige et de réputation, il n'y a plus que l'opinion d'autrui qui compte et toute l'existence devient un jeu frivole et vain. Ainsi advient *in fine* un monde où n'existe plus que l'« honneur » sans la « vertu », « la raison sans la sagesse » et « le plaisir sans le bonheur^[195] ». Et Rousseau de conclure que pareille situation, que le droit contemporain cautionne, est contraire au droit naturel. L'inégalité est inconciliable avec ce qui par nature est propre à l'homme. Que cet état naturel ait existé un jour ou non, n'y change rien. Les « faits » peuvent être écartés : il ne s'agit pas d'établir des « vérités historiques », mais des « raisonnements hypothétiques et conditionnels ». Ceux-ci servent à comprendre la « nature des choses » et non pas à éclairer leur « véritable origine »^[196].

Il est très significatif qu'Adam Smith ne fasse aucune mention de ce cadre théorique. Il se contente de remarquer que le discours de Rousseau est « rhétorique » et « descriptif », ce qui rend inutile toute analyse plus approfondie. Smith ne cache pas son admiration pour le style, mais il est visiblement moins séduit par les intentions théoriques. C'est que Smith et certains de ses compatriotes élaboraient eux aussi des théories sur la marche des sociétés^[197]. Par exemple, Adam Ferguson écrivit un *Essay on the History of Civil Society* (1767) et John Millar s'attacha à montrer *The Origin of the Distinction of Ranks* (1779). Mais ces contributions étaient plus historiques que l'œuvre majeure de Montesquieu et plus empiriques que les études de Rousseau. On peut donc aussi voir dans le texte de Smith sur les évolutions intellectuelles sur le continent une incitation à œuvrer dans cette double direction. Il indique du reste, on l'a vu, que la supériorité du courant empiriste avait entre-temps été reconnue par les Encyclopédistes. Par ailleurs, les Français commençaient à montrer un grand intérêt pour la philosophie morale, laquelle était encore à peine pratiquée par les Anglais. Mais, suggère Smith, comme les Français étaient toujours gênés par leurs anciens réflexes littéraires et rationalistes, c'est précisément dans les sciences morales que de grandes opportunités s'offraient aux Écossais. Ces prévisions furent formulées en 1756, c'est-à-dire au début d'une période d'essor intellectuel qui devait rester inégalée dans l'histoire de l'Écosse.

Convergences & divergences

La montée en puissance des théories sociales au sens moderne de l'expression se manifesta surtout en Écosse et en France. Dans ces deux pays, les anciens pouvoirs culturels, Église et Université, avaient beaucoup perdu de leur autorité intellectuelle, si bien que des opportunités s'étaient créées pour des théories qui n'étaient liées à aucun des deux. Des clubs et des sociétés relativement ouverts et autonomes occupaient une place prépondérante dans l'échange d'informations et d'idées. Dans les deux pays, le point de départ fut donné par la philosophie morale. Les interrogations politiques restaient plus ou moins taboues en France, alors qu'en Écosse elles n'avaient plus de signification directe depuis que le pays n'était plus un État, mais une province britannique. Pour des raisons très différentes, un grand intérêt pour des phénomènes non politiques se dessina dans les deux pays et il se produisit un glissement des théories politico-juridiques vers les théories économiques et sociales. Le thème central dans les théories sociales était la différenciation de la société : la division du travail s'étant accrue, on assistait à une multiplication de secteurs sociaux relativement autonomes. Tant l'État universel que les communautés traditionnelles faisaient place à un ensemble différencié d'unités et de groupes interdépendants : désormais, les « États » devaient être perçus comme des « sociétés ».

Sur tous ces points, il existe des convergences et des parallélismes entre les « philosophes » et les philosophes moraux écossais. Quant aux divergences, la principale d'entre elles concerne leurs orientations théoriques. Pour les Français, le droit naturel moderne était un modèle plus pertinent que les sciences naturelles. Il leur permettait de se rattacher aux traditions rationalistes et remplissait pour les « philosophes » des fonctions cognitives et sociales vitales. En Écosse l'histoire prit un autre chemin. Dans ce pays, les philosophes moralistes formaient un réseau qui dépendait moins étroitement de la haute noblesse et des élites mondaines, les universités pesaient d'un poids plus grand et, enfin, les sciences se taillaient une place assez considérable. Par l'intermédiaire des travaux de Hume, la « méthode expérimentale » devint le fil conducteur de nombreuses recherches en sciences morales. Elle servit aussi de base à une critique des constructions communément acceptées en droit naturel. En France, il y eut peu de traces d'un tel développement. Les sciences y étaient applaudies et vantées, certains auteurs comparaient les sociétés humaines à des « machines » ou construisaient des raisonnements à la Newton, c'est-à-dire en termes de « forces », etc., mais tous ces efforts étaient corsetés dans un cadre essentiellement rationaliste et demeuraient largement tributaires de conventions littéraires.

Deuxième partie

Introduction

Législateurs, philosophes, juristes, voici le moment de la science sociale.

Cambacères

À partir de 1774 et l'avènement de Louis XVI, le rapport des théoriciens de la société aux sciences subit des changements. Un certain nombre de savants, impliqués dans l'administration et la gestion de l'État, furent les premiers à utiliser des méthodes inspirées des sciences naturelles dans l'analyse de phénomènes sociaux. Ce groupe était constitué de très jeunes membres de l'Académie des sciences. Turgot fut fait ministre et des savants et techniciens se virent mobilisés à une échelle jusque-là inconnue pour rénover la gestion des affaires de l'État. Son ministère tourna court, mais une partie de ses projets furent menés à bien tandis que ses politiques inspirèrent de nouveaux projets à de nombreux savants. Les institutions scientifiques existantes furent élargies et réorganisées, de nouvelles chaires furent créées, de nouvelles sociétés scientifiques apparurent ou furent refondées, et cette prolifération institutionnelle s'accompagna de nouveaux projets intellectuels. Les travaux de Laplace en mathématiques et en astronomie ou ceux de Lavoisier en chimie ont été en partie rendus possibles par ces changements institutionnels. Il en alla de même pour le programme de Condorcet voué à la mathématisation des sciences de l'homme. En tant que secrétaire de l'Académie des sciences, ce dernier était activement engagé dans la politique de Turgot. C'est dans ce contexte qu'il fut amené à réfléchir à comment des méthodes issues des sciences de la nature pouvaient favoriser l'analyse de problèmes sociaux. Dans le contexte d'expansion scientifique et de réformes politiques, il lança son projet d'une théorie sociale mathématique, dont il présenta les premiers résultats dans les années précédant la Révolution. Il s'agit là d'une des toutes premières tentatives de scientificisation méthodique de la théorie sociale.

Après 1789, durant quelques années encore, Condorcet poursuivit ses efforts dans la même direction et généralisa ses observations. La scientificisation devint une tendance dominante pendant la période révolutionnaire. Certaines modifications d'ordre lexical en sont des indices patents. Pendant la première phase de la Révolution, l'expression « science sociale » fut forgée dans les milieux autour de la Société de 1789, dont Condorcet était une figure de proue. Sans doute fut-elle calquée sur « art social », qui désignait une sorte de science de la société que prônaient déjà les physiocrates. La « science sociale » devait former le socle théorique de cet « art social » et la Société de 1789 avait pour but d'en faire la promotion. À noter que la formule a pénétré dans la langue anglaise à travers les écrits de Condorcet, bien qu'elle fût initialement traduite par « *moral science* »[\[198\]](#).

Condorcet voyait dans la science sociale un domaine d'application des mathématiques et peu de temps après, en 1793, il proposa pour cette raison l'expression « mathématiques sociales ». Il expliqua que, s'il employait le terme « mathématiques », c'était parce qu'il ne s'agissait pas d'avoir recours uniquement aux statistiques probabilistes, mais aussi à l'algèbre et à la géométrie, lesquelles pouvaient également donner des résultats probants. Pour une raison similaire, Condorcet préféra l'adjectif « social », « moral » et « politique » étant trop restreints et en outre « moins précis »[\[199\]](#). Il avait à l'esprit une science couvrant un vaste domaine et « à part », qui n'aurait rien à envier à la mécanique.

Après la Terreur, les nouvelles formes de théorie sociale furent le plus souvent appelées

« science sociale » ou « science de l'homme ». Dans ces nouvelles sciences, les paradigmes propres aux sciences de la nature jouaient un rôle de premier plan, et il ne s'agissait pas seulement des mathématiques. Ce fut surtout la physiologie qui, à partir de 1795, se mit à avoir le statut de science modèle. Cabanis étudia ainsi les fondements physiologiques des sciences humaines, Say redéfinit l'économie politique comme la « physiologie de la société » et Saint-Simon parla de la nécessité de créer une « physiologie sociale ». Cette diversité d'opérations de scientificisation constitue la principale caractéristique des contributions françaises à la théorie sociale après 1789.

Outre cette scientificisation, deux modifications notables en matière de réflexion sur la société intervinrent encore entre la Révolution et la Restauration. En premier lieu, l'influence des théories sociales se fit beaucoup plus sensible aussi bien intellectuellement que socialement. Ceci était lié à la Révolution : les porte-parole révolutionnaires se servaient de termes et de raisonnements qui n'avaient même pas cinquante ans. Les historiens des idées les ont rapportés avant tout à l'œuvre de Rousseau. La nouvelle terminologie privilégiait abondamment les mots « société » et « social ». C'est au nom de la « société » ou de la « nation » que d'innombrables pamphlets et discours exigeaient une nouvelle structure étatique. L'autorité du roi était contestée, dans la mesure où il n'avait de légitimité qu'en tant que représentant de la « société » et qu'en se pliant réellement à ce rôle[200]. Des tentatives visant à fixer une telle signification du concept de société ne se firent pas attendre. En août 1789, au lendemain de la Déclaration des droits de l'homme, on proposa d'édicter une « déclaration des droits des sociétés ». Toute société humaine eût été appelée à avoir l'« intérêt commun » pour but principal et à s'organiser de telle sorte que l'« utilité sociale » fût le mieux garantie en toute chose[201].

Le nouveau rôle de ces termes et de ces théories fut institutionnalisé en 1795. Au sein de l'Institut de France, qui remplaça les académies, fut créée une « classe » spéciale pour les sciences sociales, à côté de la « classe » des sciences de la nature et de celle des lettres et des beaux-arts. Ce fut le premier signe de reconnaissance officielle des sciences sociales. Rien n'illustre mieux l'importance accrue des théories sociales que le fait que la notion de société devint aussi une catégorie centrale dans le discours des penseurs conservateurs. Chez Bonald et Maistre, par exemple, elle fut utilisée pour refonder des doctrines dépassées. Ces auteurs n'avaient d'autre solution pour défendre les anciennes institutions que d'utiliser des arguments récents. En ce sens, ils devaient plus à leurs adversaires qu'eux-mêmes ne voulaient bien l'admettre.

Le second changement intervenu après 1789 est la coloration nationale que prirent les théories sociales. L'un des effets de la Révolution fut que les idéaux cosmopolites des Lumières furent supplantés par des sentiments plus « nationaux ». Pendant la première période de la Révolution, l'appel à la « nation » était d'abord dicté par la critique de l'absolutisme. La « nation » – ou la « société », les deux mots étaient étroitement associés l'un à l'autre – constituait l'assise véritable de l'État, à laquelle le souverain devait se soumettre. Cette idée ne se limitait pas à de simples querelles doctrinales. Dans de nombreux domaines furent prises des initiatives destinées à servir l'unification de la nation. Aux différences locales et au système opaque des privilèges se substituèrent des codes nationaux. Sous les auspices de l'Académie des sciences, les poids et mesures furent standardisés, tandis que des juristes codifièrent le droit et que des hommes politiques et des intellectuels

préparèrent des projets pour réduire l'usage des patois en faveur d'une seule et unique langue « nationale ». Bientôt, tous ces efforts pour créer et imposer des normes nationales retrouvèrent une signification plus traditionnelle. La « nation » ne se trouva plus seulement face au souverain et au système absolutiste, mais aussi face à d'autres « nations », ce qui créa de nouveaux devoirs. Les aristocrates qui avaient fui la France, se virent accusés de « trahison » à la nation, et avec le déclenchement de la première guerre de coalition en 1792, la Révolution se transforma en « affaire nationale » au sens ancien aussi bien que moderne. Les mots « nation » et « société » furent aussi toujours plus concurrencés par « patrie »^[202]. Pendant longtemps, la France vécut en état de guerre avec à peu près toutes les autres puissances européennes, et aussi bien dans la France nouvelle qu'au sein des pays qu'elle combattait, les guerres incessantes engendrèrent une flambée de « nationalisme ». C'est à cette époque que la dévotion sans pareille d'un soldat français de l'Empire, Nicolas Chauvin, fit entrer le « chauvinisme » dans la langue française.

Pour les intellectuels, les lignes de démarcation nationales étaient également devenues importantes. Voltaire avait proclamé l'Angleterre parangon de la nation éclairée. Cette déclaration « sage » et « généreuse » avait produit un tel effet dans les milieux intellectuels que seule la gloire de Voltaire avait pu « consoler » Julie de Lespinasse de ne pas être née anglaise^[203]. L'« anglomanie » galopante trouvait en fait son origine dans la conscience que la France avait perdu sa position hégémonique en Europe et que c'est seulement en s'inspirant du modèle anglais que les Français finiraient par regagner le terrain perdu. Or, la Révolution provoqua un retournement inattendu dans les relations internationales. À nouveau un rôle d'avant-garde sembla être réservé aux Français, ambition qui se fit aussi sentir dans les sciences. Les chimistes français donnèrent ainsi à Lavoisier le titre de « fondateur de la chimie moderne ». À les lire, l'apport de ce dernier ne se limitait pas à son investissement dans la nouvelle chimie de l'oxygène et à son travail d'élaboration d'une nouvelle nomenclature : il était carrément le père de la « chimie moderne ». Pour appréciables que fussent les contributions de Priestly, Scheele, Cavendish ou d'autres encore, aucun d'eux ne pouvait se mesurer au savant français. Et les mêmes raisons qui expliquent sa gloire en France, font qu'il fut considéré en Allemagne et en Angleterre avec quelque suspicion. La « chimie française », comme l'appelaient ses partisans et ses adversaires, demeura controversée pendant de longues années. Beaucoup plus tard, après la défaite contre la Prusse, cette polémique refit surface, polémique que fit rebondir encore en 1916, pendant la guerre suivante, Pierre Duhem, auteur de *La chimie est-elle une science française ?*^[204].

La tendance au nationalisme dessina tout autant dans le domaine des sciences sociales. On y établissait également des parallèles entre des tournants politiques et des percées scientifiques. Saint-Simon, pour qui les révolutions politiques étaient suivies de révolutions scientifiques, « pressentait » une « grande révolution scientifique » où, cette fois, la France jouerait le premier rôle^[205]. Destutt de Tracy tenait des propos semblables. Dans ses *Éléments d'idéologie*, il écrivait qu'une nouvelle époque commençait, dès lors que des hommes arrivaient à concilier une vaste quantité de connaissances scientifiques avec une « liberté totale ». Et de préciser : « Cette époque est vraiment l'époque française^[206]. » On trouve des opinions similaires chez d'autres auteurs et, plus tard, chez Comte, où résonne à chaque fois le sentiment que les nouvelles théories sociales correspondaient à de nouveaux rapports sociaux auxquels il s'agissait pour eux de contribuer à travers leurs œuvres.

Chacun de ces changements – la scientificisation des théories sociales, leur prestige accru et la tendance à la nationalisation – était lié à la Révolution. Pour comprendre ce lien, nous nous arrêterons d'abord brièvement à la période comprise entre 1775 et 1814 ainsi qu'au déroulement de la Révolution elle-même. Seront traités ensuite les effets que celle-ci eut sur différentes catégories d'intellectuels. Dans le nouveau régime intellectuel, les sciences acquièrent une position dominante. C'est cette transformation de la hiérarchie intellectuelle qui fut la clef de nombreux développements culturels à cette époque et qui eut trois conséquences dont chacune fera l'objet d'un chapitre distinct.

En premier lieu, les sciences connurent une différenciation accélérée. Dans de nombreuses disciplines furent fondées de nouvelles institutions, sociétés ou revues, dont bon nombre plus ou moins indépendamment de l'Académie des sciences. Cette expansion et cet accroissement de capital symbolique favorisèrent non seulement le renforcement de la mécanique classique, mais aussi la constitution d'autres types de science que celui qui se fondait sur le paradigme mathématico-mécanique. Ce n'est pas un hasard si des avancées majeures en chimie, en médecine et en biologie se produisirent durant cette période et si des Français y eurent une part essentielle. Comme ce processus de différenciation scientifique aura aussi un impact décisif sur Comte, un chapitre entier y est consacré.

Deuxièmement, ces évolutions déclenchèrent des efforts visant à introduire dans d'autres domaines intellectuels les méthodes des sciences. Les sciences sociales en sont l'exemple le plus frappant, et Condorcet fut le tout premier représentant de cette tendance qui devint prépondérante pendant la Révolution. Le contexte révolutionnaire stimulait en effet les savants à envisager les sciences sociales comme un domaine pertinent et leur pouvoir accru les mettait en état de le définir comme un nouveau territoire de leur empire. Telle est la cause principale des tendances à la scientificisation qui marquent tant cette époque.

En troisième lieu, l'expansion et le nouvel ascendant des sciences naturelles provoquèrent une réaction de la part de l'intelligentsia lettrée. Parmi les écrivains se développa le sentiment d'avoir subi un déclassement : non contente de les avoir privés des pensions royales et des bienfaits de l'aristocratie, la Révolution avait en outre porté au pouvoir les savants. Écœurés, de nombreux écrivains commencèrent à penser que cette situation n'était jamais que le résultat de ce qu'avaient entrepris les Encyclopédistes. Ainsi naquit une réaction antirationaliste et antiscientifique, y compris parmi ceux qui, avant 1789, avaient été favorables aux « philosophes ». Cette réaction était souvent teintée de conservatisme et de religiosité, mais elle conduisit également à l'exploration de nouvelles voies stylistiques. En se servant de modèles antérieurs et étrangers, ces auteurs opérèrent une rupture avec la tradition classique, rupture qui fut à l'origine du romantisme français et aboutit à la séparation définitive entre « science » et « littérature ». Au XVIII^e siècle, les écrivains et les savants appartenaient encore au même camp. Ils étaient membres des mêmes sociétés et des mêmes académies, étaient pris dans une même structure de dépendances politiques et économiques et luttaient côte à côte contre le clergé pour l'obtention de l'autorité intellectuelle. Mais une fois que le pouvoir intellectuel de l'Église fut brisé, le camp séculier se divisa en groupes rivaux et vit se dessiner une frontière définitive entre les écrivains et les savants. L'antagonisme entre science et littérature, sujet de polémique récurrent, date de cette époque. Bonald et Maistre, très liés à l'opposition littéraire, étaient les principaux représentants des théories sociales antiscientifiques, en pleine expansion au cours de cette

même période.

Réformes, Révolution & Empire

Depuis l'avènement de Louis XVI en 1774, des tentatives de réforme s'étaient succédé, dont les principales avaient échoué. La résistance était venue tantôt de la cour, tantôt du parlement de Paris. Les conflits finirent par se concentrer sur la question de savoir quelles parties de la population auraient à supporter les effets de la crise financière que traversait le pays. La dette de l'État n'avait cessé d'augmenter et, en 1788, la moitié du revenu national était engloutie par le service de la dette^[207]. L'assainissement des finances publiques s'imposait, mais les réformes fiscales proposées se heurtèrent tour à tour à l'opposition de l'Assemblée des notables d'abord, puis du parlement de Paris. Ce dernier exigea, pour entériner les mesures fiscales, la convocation des États généraux, qui ne s'était pas réunis depuis 1614. La décision en ce sens fut prise en août 1788, aucune des parties en présence n'ayant les moyens de régler la crise politique à son avantage.

Cette crise coïncida avec une période de récession : la récolte de 1788 fut particulièrement mauvaise, l'hiver suivant rude et la récolte de 1789 médiocre. Il en résulta une hausse sévère des prix. C'est dans ces circonstances que se tinrent les élections pour les États généraux. Pour la première fois, un grand nombre de clubs et d'associations politiques se manifestèrent ouvertement. Au mois de mai 1789, les États généraux s'ouvrirent en grande pompe à Versailles. Les représentants du tiers état prirent immédiatement l'offensive et exigèrent une nouvelle procédure de vote. Au bout d'un mois sans progrès, ils se proclamèrent « Assemblée nationale », en se jurant de ne pas se quitter avant qu'une constitution fût établie. Dans la déclaration annexe, on pouvait lire que le tiers état représentait presque la « nation entière », ce qui donnait le droit à ses délégués de se considérer comme les représentants légitimes de la « volonté générale » de la « nation ». Face à la monarchie absolue, fondée sur le droit divin, il y avait désormais une « Assemblée nationale » qui réclamait d'être reconnue en tant qu'unique organe représentatif de la « nation ». Le roi s'efforça de briser l'élan, mais des délégués du clergé et de l'aristocratie rejoignirent les rangs de l'Assemblée. Le roi n'avait plus d'autre choix que de reconnaître celle-ci et d'approuver la rédaction d'une constitution.

À peu près au même moment, des révoltes éclatèrent dans tout le pays avec notamment, à Paris, la prise de la Bastille. Que la fameuse prison fût presque vide, n'empêcha pas les assaillants de prouver que l'Assemblée nationale n'avait pas le monopole des réformes. C'est poussée par le mouvement insurrectionnel que celle-ci décida, le 4 août, d'abolir les privilèges. Quelques semaines plus tard fut votée, anticipant sur la constitution, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : le « credo d'une nouvelle ère » (Michelet) était devenu réalité.

Dans les années qui suivirent, de profondes réformes furent réalisées : nationalisation des biens du clergé, séparation des pouvoirs et réorganisation administrative du pays en quatre-vingt-trois départements de taille à peu près égale. En 1791, le roi jura fidélité à la Constitution, qui était déjà entrée en vigueur. La France devint une monarchie constitutionnelle avec une représentation élue du peuple comme organe supérieur. Que cette assemblée législative fût composée pour plus de la moitié d'avocats, était significatif de la nouvelle dynamique. Désormais, les luttes politiques étaient menées par des « partis » et des clubs et non plus entre représentants d'ordres et de corporations. La capacité à intervenir comme porte-parole était d'une importance capitale et l'éloquence politique devenait une

arme redoutable.

Les partis ne tardèrent pas à être confrontés au problème d'une opposition croissante. Des révoltes contre-révolutionnaires éclatèrent dans différentes parties du pays et, à l'extérieur, une armée de coalition se forma à laquelle la France déclara la guerre en avril 1792. Cela ne fit qu'envenimer les relations sur le plan intérieur : toute opposition devenait suspecte et critiquer certaines mesures revenait à se rendre coupable de trahison à la Révolution. L'épisode de Varennes mena le roi en prison ; l'Assemblée nationale fut dissoute et des élections organisées. Les élus républicains ayant la majorité dans la nouvelle Convention nationale, ils abolirent la monarchie et proclamèrent la République. La Révolution entra dans une nouvelle phase, que symbolisait l'entrée en vigueur d'une ère républicaine en 1793, ou an I.

La Convention nationale (1792-1794) était le théâtre de conflits grandissants entre les Girondins plus modérés et les Montagnards plus radicaux. Sur proposition de Robespierre, Louis XVI fut condamné à mort en janvier 1793 pour haute trahison et guillotiné. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Espagne entrèrent dans la guerre et, sous l'effet conjoint de l'encerclement du pays, des insurrections royalistes et de quelques revers militaires, des mesures d'exception furent décrétées. Le Comité de salut public reçut les pleins pouvoirs et installa des comités révolutionnaires. Des commissaires politiques, appelés à contrôler les autorités locales, nettochèrent les organes administratifs réguliers de tout élément « suspect », fermèrent des églises, levèrent des impôts révolutionnaires et délivrèrent des « certificats de civisme ». Avec l'instauration de la conscription, l'armée fut transformée en « armée du peuple ». À la même époque, les Girondins furent éliminés et la Terreur s'installa. La violence visait des personnes, « traîtres » ou « ennemis », mais aussi des institutions et des coutumes. Pendant un moment, il sembla devenu possible de réorganiser entièrement le monde. Les titres usuels changèrent, le tutoiement devint obligatoire, des rues et des villes furent rebaptisées, de nombreuses personnes renièrent solennellement leur nom de baptême, les églises furent affectées à de nouveaux usages (salles de réunion, écuries, etc.) et, en sus de l'ère républicaine, un calendrier républicain fut introduit (avec des semaines de dix jours et des mois portant de nouveaux noms). Toute trace du passé catholique et féodal devait être effacée. Et, de fait, à force de nouvelles dénominations et de nouvelles divisions du temps et de l'espace, l'univers finit par présenter un autre visage[208].

Après deux ans, pendant l'été 1794, la Terreur prit fin. À la chute de Robespierre, des républicains modérés s'emparèrent du pouvoir. Les tribunaux révolutionnaires furent abolis et c'en fut fini du « vandalisme », comme l'appela l'abbé Grégoire, qui disait avoir « créé le mot pour tuer la chose ». Pendant quelques années, on tenta de sauvegarder les acquis de la Révolution. Une nouvelle constitution prévit un suffrage censitaire indirect, qui privilégia la bourgeoisie fortunée et l'ancienne noblesse (à condition que celle-ci n'eût pas de famille proche ayant fui le pays). Quelques domaines retrouvèrent une certaine stabilité. Ainsi de l'éducation, où fut mis sur pied un système national destiné à remplacer les collèges et les universités supprimés en 1793.

Alors que perduraient à l'extérieur la guerre et à l'intérieur l'opposition de gauche comme de droite, la survie de la République dépendait en grande partie de la direction militaire du pays. Ce fut une des causes de l'ascension de Napoléon Bonaparte. Ce jeune général brillant, qui avait adhéré à la Révolution dès sa phase initiale[209], entretenait dans Paris de

nombreuses relations avec des politiques et des intellectuels de premier plan et se risqua à un coup d'État le 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799). Prétextant un complot jacobin, il mit fin au Directoire, qui avait duré trois ans.

Le Consulat, le nouveau gouvernement qui fut en place de 1799 à 1804, avait été annoncé comme un régime modéré dirigé par un triumvirat qui veillerait à la stabilité et à la paix. Le pouvoir bascula vers des organes exécutifs, une centralisation radicale fut mise en œuvre et l'on se servit de consultations populaires pour donner à la politique menée un semblant de légitimité démocratique. Chaque département fut placé sous la tutelle d'un préfet nommé directement par Napoléon lui-même et qui n'avait de comptes à rendre qu'au ministre des Affaires intérieures. Les lois révolutionnaires furent fixées dans le Code civil de 1804. Si l'égalité des droits, la propriété privée et la liberté individuelle furent garanties formellement, la liberté d'expression se trouva restreinte et l'on créa un ministère spécial pour les affaires policières. Dans le même esprit d'ordre et de discipline, l'initiative fut prise d'une réconciliation avec l'Église, évolution qui trouva son aboutissement officiel avec le Concordat de 1801. En 1804, Napoléon jugea qu'il était temps d'écarter les deux autres consuls. Durant l'Empire, la militarisation de la France fut poursuivie. La censure se fit plus forte et, peu à peu, une élite sociale se manifesta qui reprenait toujours plus ouvertement les anciens signes distinctifs. En 1807, les rangs et titres nobiliaires furent réintroduits. Le noyau de cette nouvelle aristocratie était composé de hauts dignitaires, surtout des militaires (à 59 %) et des fonctionnaires (à 22 %). Le commerce et l'industrie y étaient à peine représentés (0,5 %). En fait, les vieilles familles aristocratiques étaient bien mieux représentées que les élites économiques « modernes » ; 20 % des « nouveaux » nobles en étaient aussi d'anciens[210]. À la campagne, la continuité par rapport à l'Ancien Régime était probablement plus forte. Dans un département comme le Var, qui fut tout sauf tranquille pendant la Révolution, plus de 85 % des habitants les plus fortunés avaient appartenu à la noblesse avant 1789[211]. Pendant la Révolution, de nombreuses familles aristocratiques s'étaient retirées en province. Sous de faux noms ou logées chez des parents ou des amis, elles attendaient des jours meilleurs, ce qui permit à bon nombre d'entre elles de survivre.

Finalement, la sixième guerre de coalition s'acheva sur la défaite de la Grande Armée et la chute de Napoléon. L'Empire se disloqua et le sort de l'empereur fut scellé en 1815 à Waterloo.

Les mutations intellectuelles vers 1800

Dans la vie culturelle et intellectuelle, la Révolution provoqua toute une série de bouleversements, les uns aux effets plus durables que les autres. L'impact le plus global fut produit par la suppression du monopole de l'organisation professionnelle en corporations et en métiers. Les académies gardèrent leur rôle dominant, mais, elles aussi, perdirent définitivement leur position de monopole. En effet, plusieurs autres institutions avaient vu le jour et, à défaut, il existait désormais le droit d'en créer de nouvelles. Il y avait davantage de possibilités de contribuer à une production culturelle plus différenciée, le marché prenait du poids par rapport au mécénat^[212] et un nombre important d'organisations de toutes sortes voyaient le jour. Les collections royales furent ainsi transférées dans de nouvelles institutions nationales. Augmentées par des biens confisqués au clergé et aux « émigrés », elles donnèrent naissance en 1793 à la Bibliothèque nationale et aux premiers « musées » français : le Louvre et le Muséum d'histoire naturelle. Dans les années suivantes, ces collections « nationales » furent enrichies avec de multiples objets de valeur rapportés des campagnes militaires.

Les transformations de l'offre & de la demande de biens culturels

Dans un premier temps, l'abolition de la censure et du système de privilèges et de monopoles professionnels engendra une forte croissance de l'offre culturelle. Aux règlements et consignes pointilleux succéda une liberté sans précédent. Les évolutions dans la peinture sont un bon exemple des possibilités nouvelles et des problèmes qu'elles occasionnaient.

Avant la Révolution, la peinture était dominée par l'Académie de peinture et sculpture. Les commandes de l'État étaient réservées aux académiciens, ainsi que la participation au « salon », unique exposition autorisée ; seule l'Académie était habilitée à enseigner les beaux-arts. En outre, les rapports entre peintres étaient strictement hiérarchisés et le rang du peintre devait être soigneusement indiqué lors d'une exposition. En 1789, de jeunes académiciens comme David et Restout firent la critique de cette structure rigide, critique qui trouva un écho favorable en dehors de l'Académie, dans les milieux de dessinateurs et de peintres. En 1791, une pétition en faveur de la révision des règlements en vigueur fut soumise à l'Assemblée nationale, qui donna son accord à certaines réformes. À partir de la même année, tous les artistes eurent accès au salon, qu'ils fussent ou non membres de l'Académie. Aussi le nombre d'exposants passa-t-il de cinquante-trois en 1789 à cent soixante-douze en 1791, dont cent vingt-huit n'appartenant pas à l'Académie. Le chiffre atteignit les deux cent cinquante-huit en 1793. Cette explosion fut suivie d'un certain recul en 1795 (cent quatre-vingt-deux exposants) et en 1796 (cent quatre-vingt-neuf)^[213]. Le monde du théâtre connut une même évolution. Alors qu'il y avait dix salles à Paris en 1789, on en comptait trente-cinq quatre ans plus tard. Ce nombre diminua pendant les années qui suivirent et, en 1797, il restait vingt théâtres. Ici aussi, les premiers concernés, acteurs, musiciens et directeurs de théâtre unirent leurs efforts pour contester la position d'institutions officielles telles que le Théâtre français et l'Opéra, qui avaient alors l'exclusivité du répertoire classique et des genres majeurs^[214].

Le principal problème dans la nouvelle conjoncture était que la croissance de l'offre ne s'accompagnait pas d'une augmentation correspondante de la demande. Celle-ci baissa même dans le domaine de la peinture. Les commandes du roi, de la noblesse de cour et de l'Église avaient disparu sans que ces intermédiaires ne fussent remplacés par de nouvelles instances. Les prix s'effondraient et, dès 1791, les plaintes liées à des difficultés financières fusaient de toutes parts. Une association comme la Société des arts, fondée en 1790 par des artistes et des amateurs d'art, organisait des expositions pour attirer un nouveau public. David exposa en 1800 l'un de ses chefs-d'œuvre et l'offrit à la patrie après avoir touché l'argent des entrées. Mais de telles initiatives privées se révélant insuffisantes, on fit rapidement appel à l'État. Les théâtres sollicitèrent des subventions, tandis que peintres et sculpteurs demandèrent des commandes. Les gouvernements révolutionnaires répondirent favorablement, contribuant ainsi à donner aux thèmes révolutionnaires et patriotiques une place relativement élevée dans le nouveau canon artistique. Ainsi, la liberté nouvellement conquise se payait dans les arts par une plus grande dépendance à l'égard de l'actualité et du nouveau régime. Cela ne changea pas au temps de Napoléon, lequel avait une préférence pour les « sujets nationaux ». L'écrasante majorité des peintres qui, sous l'Empire, furent récompensés par des prix ou par d'autres distinctions honorifiques, étaient de ceux qui s'adonnaient à la peinture de l'histoire contemporaine. Que ce genre reçût une place aussi éminente, constituait une tendance nouvelle, dont David fut le représentant le plus illustre^[215]. Dans la sphère des lettres, la

dépendance à l'égard de l'actualité et de la politique se voyait par exemple à travers le cas du Cercle social (1790). Cette société d'écrivains, l'une des plus actives pendant les premières années de la Révolution, ne produisait guère que des pamphlets écrits à la hâte et destinés à être immédiatement lus et commentés. Cette production ne fut guère rééditée et tomba sauf exception dans l'oubli^[216].

L'enjeu des académies

Dans les débats révolutionnaires sur la culture, deux sujets étroitement liés étaient mis en avant : d'une part, la position et l'organisation des producteurs de biens culturels, et d'autre part, la fonction sociale de leur travail. Le premier sujet renvoyait à la critique des privilèges et des inégalités, le second à la critique des excès et de l'ostentation propres à la culture aristocratique. Face à la position privilégiée de l'establishment culturel, on exigeait l'égalité et l'accès pour tous ; face à la gratuité des jeux de l'esprit aristocratiques, on mettait l'accent sur l'utilité sociale.

Les deux thèmes se rejoignaient dans la critique des académies, qui étaient l'incarnation de l'ancien ordre culturel. Pareille critique n'était pas neuve. Déjà avant 1789, les académies avaient été prises pour cibles dans des termes similaires, surtout par des représentants du « milieu littéraire clandestin^[217] », sur lequel il convient de revenir un instant. Vers la fin du XVIII^e siècle, on l'a vu, le nombre d'intellectuels avait augmenté beaucoup plus rapidement que le nombre de positions disponibles. Pendant les deux décennies qui précédèrent la Révolution, toujours plus de publicistes se manifestaient qui étaient exclus des circuits légitimes et des carrières régulières. À défaut d'un emploi ou d'un quelconque bien, il leur était à peu près impossible de subsister, à moins d'accepter de se livrer à des travaux peu honorables : mettre sa plume au service de la presse à scandale ou produire des récits pornographiques, à moins que ce ne fût espionner pour la police, comme Brissot, le futur chef girondin. Les consacrés voyaient dans ce groupe d'hommes de plume le « rebut de la littérature » (Voltaire), et il n'est pas étonnant que ce fût précisément parmi eux que se développa une critique radicale de l'establishment culturel. Marat en est l'illustration emblématique. Tout comme Brissot, il avait échoué dans sa carrière d'écrivain et de savant. Malgré ses efforts obstinés, ses écrits n'avaient pas reçu la reconnaissance escomptée. Voltaire avait descendu en flammes l'une de ses premières publications et l'Académie des sciences s'était refusée à reconnaître la moindre importance à ses « découvertes ». De ce fait, ses chances d'être élu à une académie ou d'obtenir une pension ou toute autre forme de soutien officiel étaient devenues inexistantes. La Révolution lui donna l'occasion de prendre sa revanche : il lança la revue *L'Ami du peuple* et, deux ans plus tard, il fit paraître ses *Charlatans modernes, ou Lettres sur le charlatanisme académique*^[218].

Mais la critique anti-académique ne fut pas seulement une affaire de parias intellectuels et la Révolution ne se limite pas à une longue série de représailles exercées par ce que Weber a appelé les intellectuels prolétariques^[219]. Cette critique existait aussi au sein même des académies. Ainsi, l'Académie des sciences et l'Académie de peinture et sculpture éprouvaient depuis un certain temps déjà un malaise concernant leur organisation interne. Y suscitait en particulier des plaintes récurrentes l'ingérence de la cour et du gouvernement lors de l'élection de nouveaux membres.

La Révolution offrit une fois de plus à plusieurs groupes d'intellectuels l'occasion de faire valoir d'anciennes requêtes. Parmi les académiciens, une ligne séparant les conservateurs et les rénovateurs ne tarda pas à se dessiner. À l'Académie des sciences, par exemple, l'astronome conservateur Cassini tenait à sauvegarder les liens avec la dynastie, alors qu'un Laplace voulait faire dépendre l'institution de l'Assemblée nationale. Cassini, appelé aussi Cassini IV, était le directeur héréditaire de l'Observatoire de Paris. Son arrière-grand-père avait été nommé personnellement par Louis XIV et il avait toutes les raisons de craindre que

les innovations le desservent. Il n'avait pas tort. En 1793, ses élèves se retournèrent contre lui et, sous la Terreur, il fut emprisonné. À la fin des années 1790, il refusa tout lien avec les nouvelles institutions académiques. Il avait perdu sa position, ses élèves et sa demeure, à quoi s'ajoutait que son œuvre était tombée en désuétude par la faute de la mécanique céleste de Laplace. À un ancien collègue, il confia que c'était à peine s'il se souvenait d'avoir été un jour astronome. Il passa le reste de sa vie à rédiger, en province, une chronique familiale[220].

Les luttes intestines comme celle entre Cassini et Laplace étaient attisées par des libellistes comme Marat, qui assénaient des critiques bien plus radicales. En 1790, l'Assemblée nationale se saisit pour la première fois de la question des académies. Pendant trois années consécutives, des projets de réorganisation furent discutés, jusqu'à ce que, en 1793, l'on décidât de dissoudre « toutes les académies et sociétés littéraires officielles ». En dépit de leur volonté de trancher de manière aussi drastique, de nombreux révolutionnaires avaient tenu à faire une exception pour l'Académie des sciences. L'Académie française avait beau être la plus prestigieuse, elle passait aussi pour avoir été la plus « servile ». N'avait-elle pas tenu à l'écart un Rousseau, un Diderot ? L'Académie des sciences, en revanche, avait une longue tradition d'expertise utile et de mise en application de connaissances scientifiques. Ainsi, Louis Sébastien Mercier distingua entre institutions « frivoles » et « utiles » : les premières, telles que l'Académie française et l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dépériraient d'elles-mêmes, seule une institution aussi utile que l'Académie des sciences méritait le respect[221]. Pour cette même raison, l'abbé Grégoire proposa en 1793 de dissoudre toutes les académies sauf une : l'Académie des sciences. Mais l'horreur des privilèges et des privilégiés était alors telle que cette exception ne fut pas retenue.

Pendant les guerres révolutionnaires, le prestige des sciences ne fit que croître. Les savants jouèrent un rôle important dans l'effort de guerre, que supervisait Lazare Carnot. Celui-ci était un mathématicien et un ingénieur militaire. Ses origines bourgeoises l'ayant empêché de continuer de monter en grade, il s'était consacré à des activités scientifiques. Un autre savant, le mathématicien Monge, était ministre de la Marine en 1792 et 1793, tandis que la production d'armements et de munitions était dirigée par un groupe de chimistes et de physiciens de la jeune génération. Pour le bon fonctionnement des ateliers et des fabriques qui surgissaient nombreux, des savants imaginaient de nouvelles techniques de production, rédigeaient des livrets d'instructions et donnaient des cours[222]. Chaptal, lui aussi un savant très actif, avait été, avant la Révolution, chimiste et petit entrepreneur. En 1794, on le retrouve à la tête de la production de poudre et, en 1795, il est élu à l'Institut de France, après quoi il sera encore ministre des Affaires intérieures sous Napoléon, de 1800 à 1804. La mobilisation de savants à des fins militaires fut d'une ampleur sans précédent. Qui plus est, l'opération s'avéra être un réel succès sur le plan technique. Au lendemain de la Terreur, l'un des savants les plus entreprenants, le chimiste Fourcroy, rédigea un certain nombre de rapports dans lesquels il loua la contribution décisive des savants à la défense réussie de la République. Peut-être tout le monde n'en fut-il pas convaincu, mais Biot affirma en tout cas que cette contribution fut déterminante pour la « renommée inouïe » des sciences. Selon lui, plus personne ne doutait de l'« utilité » du travail scientifique et les savants jouissaient désormais d'un « crédit sans bornes »[223]. Cette gloire fut aussi le début de toute une série de carrières dans le domaine politique, où, pour la première fois, des savants se voyaient octroyer de hautes fonctions.

Le discrédit des belles-lettres

Tout autre était le sort de la littérature. Bien plus que les sciences de la nature, la culture lettrée de l'Ancien Régime fut discréditée. Chamfort, pourtant lui-même membre de l'Académie française, dressa en 1791, dans *Des académies*, un portrait accablant de l'académie littéraire. Les grands écrivains qui y avaient appartenu, écrivait-il, étaient déjà grands avant leur élection, et leurs mérites littéraires avaient, dans de nombreux cas, plutôt diminué après leur élection. Le dictionnaire de l'Académie était considéré d'un regard très critique par les écrivains eux-mêmes et, pour le reste, l'illustre compagnie ne se caractérisait guère que par l'encensement mutuel et par une attitude obséquieuse envers les autorités.

Ce qu'il advint aux salons, dont certains avaient fonctionné comme des sociétés littéraires informelles, ne fut guère plus brillant. Bon nombre cessèrent d'exister ou accompagnèrent certains de leurs membres aristocratiques dans leur fuite à l'étranger. La disparition des anciennes institutions et des privilèges était à peine compensée par de nouvelles possibilités pour les écrivains, du moins sur le plan des genres littéraires. On pouvait facilement tenter sa chance dans le journalisme, le genre du pamphlet et la rhétorique, et le lyrisme patriotique et d'autres formes apparentées de célébration révolutionnaire étaient en plein essor. Mais, à l'aune des critères traditionnels, tout cela ne représentait guère plus que de la littérature de propagande. Les lettres traditionnelles étaient soupçonnées de n'avoir été qu'un passe-temps frivole pour aristocrates. Non seulement elles se révélaient avoir été une activité intellectuelle corrompue, mais elles ne s'étaient pas montrées capables de remplir les fonctions sociales qui avaient valu tant de considération aux sciences naturelles. Le problème de la littérature, observait Madame de Staël, était qu'elle n'avait pas été « utile » [224]. C'est pourquoi, dans sa défense de la littérature, elle fut un des premiers auteurs à insister sur le fait que la littérature était un phénomène social. De même que Montesquieu avait montré que les régimes politiques reposaient sur une infrastructure physique et morale, de même Madame de Staël expliquait que ce principe s'appliquait à la littérature. Bonald soulignait également que la critique révolutionnaire des belles-lettres passait entièrement à côté du fait que la littérature est « l'expression de la société » où elle est produite [225]. Il est remarquable, à ce sujet, de voir que Madame de Staël et Bonald tentèrent ainsi, chacun de leur côté, de pallier le déficit fonctionnel de la littérature à travers une argumentation « sociologique » qui se voulait une réhabilitation sociale des lettres et une contestation de l'idée selon laquelle seules les sciences de la nature étaient utiles à la société.

Au-delà de la littérature, ce furent aussi les littérateurs qui tombèrent en disgrâce et même les plus prestigieux d'entre eux, les « philosophes », subirent une réévaluation : les vedettes des Lumières étaient, dans une mesure croissante, raillés et critiqués. Dans un premier temps, cette critique fut le fait de contre-révolutionnaires comme Burke et Barruel. Mais lorsque quelques écrivains qui avaient été liés aux « philosophes » prirent publiquement leurs distances à l'égard de la Révolution, les reproches éclatèrent aussi dans le camp révolutionnaire. Par le biais d'une lettre retentissante adressée à l'Assemblée nationale, Raynal se prononça en 1791 contre les réformes révolutionnaires, prise de position suivie de celles de quelques autres écrivains. Les héritiers plutôt conservateurs des « philosophes » (Marmontel, Morellet, Suard) se fussent contentés de quelques remaniements et considéraient la tournure que prenait la Révolution avec dégoût. D'autres, au contraire, à commencer par Condorcet et Chamfort, réagirent avec enthousiasme et prirent part à

diverses activités révolutionnaires, après quoi ils se laissèrent tous deux surprendre par la Terreur, à laquelle ils ne survécurent pas. Aucun des héritiers des « philosophes » ne soutint la phase radicale de la Révolution, ce qui fit dire à Robespierre, en 1794, qu'ils n'étaient qu'une « secte de charlatans ambitieux ». Le peuple avait vu clair dans leurs « doctrines égoïstes » et dans leur morale de salonnards, et la Révolution s'était faite sans eux. Du reste, cette critique valait, selon Robespierre, pour « les hommes de lettres en général », qui s'étaient tenus à l'écart, avaient fui ou s'étaient retournés contre la Révolution[226]. Rousseau faisait figure d'unique exception, lui qui servait tout à la fois d'idole et d'alibi aux Montagnards.

L'aversion pour les Lumières prit un caractère beaucoup plus systématique à l'époque napoléonienne. Dans les milieux de notables, la foi et l'Église furent reconsidérées, et chez les écrivains, on se dressait contre l'esprit scientifique, les deux groupes voyant toujours plus dans les Lumières un passé à rejeter[227].

La disgrâce des « philosophes » était bien plus que le résultat d'une transformation conjoncturelle. La Révolution avait produit une modification structurelle dans les rapports intellectuels. Alors que les sciences étaient perçues comme les disciplines utiles par excellence, les lettres étaient associées à un univers révolu de salons aristocratiques et de rencontres mondaines, dénué du moindre intérêt pratique digne de ce nom. L'accroissement du capital symbolique des unes allait de pair avec une perte à peu près équivalente de capital symbolique pour les autres. Il en résultait un renversement assez soudain des valeurs intellectuelles, nouvelle hiérarchie qui marqua de manière indéniable les réformes institutionnelles.

Un nouveau système d'enseignement & de recherche

Entre 1791 et 1794, plusieurs projets de réforme du système d'enseignement furent déposés à l'Assemblée nationale, puis à la Convention. Après la chute de Robespierre, divers composants de ces projets furent combinés et un nouveau système éducatif fut mis en chantier. Le plan le plus marquant fut celui proposé par Condorcet. En 1792, celui-ci avait préconisé, dans un rapport officiel, un système fondé sur une formation essentiellement scientifique et technique. Le latin était voué à perdre sa position privilégiée (« Il n'est pas de livre vraiment important qui n'ait été traduit ») et il tenait la formation littéraire traditionnelle comme trop « limitée » et d'une utilité avérée seulement pour un petit groupe de citoyens. Sans un véritable talent, l'insistance sur la littérature n'apportait que « jalousie » et « fierté ridicule ». Les sciences étaient une bien meilleure école : à la portée d'un nombre beaucoup plus grand de personnes, elles étaient plus utiles et offraient des résultats bien plus sûrs[228].

Au plus haut niveau, le but était de trouver une alternative aux académies. À cet effet fut créé en 1795 l'Institut de France, divisé en trois « classes » dont le rang était inversé par rapport à l'avant-1789. Conformément à la proposition de Condorcet, la première classe était réservée désormais aux « sciences mathématiques et physiques », alors que la troisième classe était celle des « lettres et beaux-arts ». Quant à la deuxième classe, elle couvrait le nouveau domaine des « sciences morales et politiques ». Non seulement la section littéraire était celle qui avait perdu le plus de crédit, mais c'est là que la rupture avec l'Ancien Régime fut la plus forte. Si des soixante savants siégeant dans la première classe une majorité avait été membre de l'Académie des sciences, seuls deux membres de la classe littéraire étaient d'anciens immortels[229].

Les réformes pédagogiques présentent les mêmes tendances. Une nouvelle structure d'enseignement public remplaça les universités et les collèges, qui avaient relevé plus ou moins directement de l'Église. Les nouveaux établissements d'enseignement supérieur étaient des écoles d'État professionnalisantes, basées sur le modèle d'institutions comme l'École des ponts et chaussées (1755) et l'École des mines (1783). Avec la fondation de l'École polytechnique et de l'École normale supérieure en 1794, ce type d'établissement devint dominant dans l'enseignement supérieur français. L'École polytechnique formait des ingénieurs civils et militaires, mais acquit rapidement la réputation d'être la formation scientifique la plus moderne au monde. L'École normale préparait les futurs enseignants et offrait une section littéraire aussi bien que scientifique.

Les programmes des écoles centrales, qui succédèrent aux collèges, étaient encore plus révélateurs. Ces écoles avaient été conçues par un groupe de politiques et d'intellectuels républicains qui deviendrait célèbre sous le nom d'« idéologues ». Dans leur curriculum, les sciences et leurs applications tenaient le haut du pavé, les sciences morales étant également représentées (droit, histoire) ainsi que, outre le français, quelques matières pratiques telles que le dessin[230]. Utilité et science étaient, ici aussi, les maîtres mots.

La science au temps de Napoléon

Au début du règne de Napoléon, les rapports entre sciences et lettres ne connurent guère de changements. En un sens, la prise de pouvoir de Napoléon offrait même de nouvelles chances aux savants. Lui-même avait reçu, durant sa formation d'officier, un enseignement scientifique relativement poussé. Il s'intéressait aux mathématiques, à l'histoire et à la géographie, tandis que les langues suscitaient à peine sa curiosité et qu'il avait une piètre opinion des arts et des lettres[231]. Sa carrière dans l'artillerie était notamment fondée sur ses bonnes connaissances mathématiques et techniques. En 1797, pendant la campagne d'Italie, il entra en contact avec Monge et Berthollet, rattachés à l'armée en tant que commissaires scientifiques. Il se lia d'amitié avec le second et ces nouvelles relations contribuèrent à le faire élire la même année par la première classe de l'Institut. Le général brillant et populaire étant connu pour l'estime qu'il portait aux sciences et la dimension politique de l'élection des membres jouant un rôle important, une majorité des savants donnèrent leur préférence à Napoléon.

À partir de cette élection, il mit tout en œuvre pour se présenter en protecteur des sciences. Pour la campagne d'Égypte en 1798, il se fit accompagner d'une commission scientifique, composée de pas moins de cent quarante-deux personnes, essentiellement des savants et des ingénieurs dont quelques-uns parmi les plus célèbres : Monge, Berthollet, Fourier, Geoffroy Saint-Hilaire. Ils étaient assistés d'élèves de l'École polytechnique. Les artistes étaient eux aussi représentés, mais leur nombre était sans commune mesure avec celui des savants. Au total, on comptait trois peintres, quatre dessinateurs, un sculpteur, un graveur et quatre écrivains[232]. C'est de cette commission qu'émergea l'Institut d'Égypte (1798), qui eut pour mission d'étudier l'histoire et la nature du pays et, le cas échéant, de conseiller le gouvernement. De plus, les travaux issus de l'expédition furent à l'origine de l'égyptologie.

Quand Bonaparte s'empara du pouvoir en 1799, il confia des postes-clefs à bon nombre des savants dont il s'était entouré en Égypte. D'autres avaient sa sympathie et l'Institut de France passait parfois pour être sa maîtresse favorite. Certains savants se voyaient nommés à la tête de départements (Fourier) ou de ministères (Laplace, Chaptal) et un nombre exceptionnel de membres du Sénat avaient un pied dans les sciences. Au premier tour des élections de cette nouvelle institution, six sénateurs sur un total de trente et un furent élus qui étaient actifs dans ce secteur, et, au second tour, leur nombre atteignit neuf sur soixante[233], proportions qui n'avaient jamais été atteintes à un niveau aussi élevé de la hiérarchie de l'État. La science étrangère était également distinguée à travers prix et autres marques d'honneur. Toutefois, les sciences perdirent progressivement de leur importance. Les fonctions de sénateur, aussi lucratives que peu prenantes, revinrent toujours plus à des notables en place et toujours moins à des politiques ou des savants révolutionnaires[234]. Un autre changement de taille par rapport à la période révolutionnaire fut la création des lycées, qui remplacèrent à partir de 1802 les écoles centrales. Leurs programmes étaient en grande partie calqués sur ce qui s'enseignait avant 1789 dans les collèges. Le latin y était remis à l'honneur, les sciences physiques et morales disparaissaient tout bonnement et seules les mathématiques conservaient une position éminente[235]. Si, dans certains cas, le recul des sciences profitait aux matières littéraires, pour les fonctions d'État, comme la fonction sénatoriale, les savants n'étaient pas évincés par des écrivains ou par d'autres intellectuels mais par des militaires, des hauts fonctionnaires et des nobles.

La réorganisation de l'Institut de France en 1803 est un bon indicateur des changements à l'ère napoléonienne. Son aspect le plus innovant fut la suppression de la classe des sciences sociales, dont les membres les plus influents étaient réputés pour leurs idées anticléricales et libérales, idées que Napoléon estimait contraires aux intérêts de l'État. La troisième classe, celle des lettres et beaux-arts, fut scindée en trois : les lettres et la littérature française, le domaine de l'ancienne Académie française, étaient promues au rang de deuxième classe de l'Institut ; la troisième classe, qui correspondait désormais à la défunte Académie des inscriptions et belles-lettres, était dédiée à l'érudition historique et littéraire ; la quatrième et dernière classe était réservée aux beaux-arts. On voit ainsi que, sous l'Empire, les lettres furent nettement revalorisées, au détriment des sciences sociales, mais que les sciences de la nature gardèrent leur première place.

La suprématie intellectuelle des sciences entre 1789 et 1815 est confirmée par les comptes rendus de voyageurs étrangers. Des savants de passage exprimaient leur étonnement devant la position supérieure qu'occupaient ces sciences en France, et beaucoup d'entre eux mentionnaient l'activité fébrile dans ce domaine ainsi que l'existence d'une multitude de nouvelles revues, sociétés ou écoles[236]. Pour les profanes aussi, les changements étaient manifestes. Les Anglais qui, avant la Révolution, visitaient la France avaient le souci d'améliorer leurs manières et de se tenir au fait des nouveautés artistiques et littéraires. Le « grand tour » était un passage obligé dans l'éducation de tout gentleman. Les adversaires de ce « grand tour », tel Adam Smith, affirmaient qu'il rendait les jeunes gens encore moins aptes aux « études » ou aux « affaires » qu'avant leur départ. Au cours du XVIII^e siècle, les visiteurs anglais parlaient souvent avec une grande admiration du théâtre, de la mode, des salons et des bonnes manières. Le niveau intellectuel de leurs hôtes les impressionnait moins, en particulier s'agissant des langues classiques. Après la Révolution, ils prirent l'habitude de signaler les activités scientifiques remarquables et il n'était pas rare qu'ils insistent sur le fait que les savants avaient au fond pris la place des écrivains[237].

la restructuration du régime intellectuel

Malgré l'absence de recherches comparatives sur l'évolution des fractions intellectuelles durant cette période, deux conclusions s'imposent.

En premier lieu, tout laisse à penser que le régime intellectuel dans son ensemble subit une restructuration au profit des sciences. Les premiers indices datent d'après 1775 et la Révolution en fut le catalyseur. Certaines données relatives à la production du livre montrent que le phénomène ne se limita pas à la sphère restreinte des producteurs, mais qu'il coïncida aussi avec des changements dans le goût du public lettré. Alors que la part de livres purement scientifiques était d'environ 12 % en 1785, elle augmenta de trois points en 1798 et atteignit les 19 % en 1803 pour stagner autour des 20 % pendant les dernières années de l'Empire. La Restauration entraîna un net recul : en 1816, le chiffre n'était plus que de 15 %^[238]. Les hommes de lettres furent les grands perdants de la Révolution, au sens où ils tirèrent le moins profit des nouveaux rapports de force. En lettres, la rupture avec l'Ancien Régime prit un aspect bien plus dramatique qu'en sciences naturelles. Cette hypothèse permettrait d'expliquer jusqu'à un certain point pourquoi les milieux littéraires connurent des vocations contre-révolutionnaires spectaculaires (Raynal, La Harpe) et aussi pourquoi l'opposition intellectuelle au régime fut, semble-t-il, menée avant tout par des littérateurs (Chateaubriand, Madame de Staël). Les représentants des sciences de la nature, pour leur part, obtinrent le plus de profits. Spécialement après la Terreur, ils jouirent d'un prestige sans précédent. Un petit nombre de savants politisés en profita pour ériger des institutions comme l'École polytechnique, pour acquérir une position dominante au sein de l'Institut de France et pour décrocher, chose inouïe, des postes élevés dans l'appareil d'État.

La seconde conclusion consiste à dire qu'avec la Révolution s'accomplit une sécularisation définitive de la vie intellectuelle. L'une des conséquences durables des bouleversements révolutionnaires fut que, désormais, la plus grande partie de l'enseignement et de la recherche était du ressort de l'État. Ni le Concordat, ni la fondation des lycées, ni la réouverture des universités en 1808 n'y changèrent rien. Le rôle prépondérant de l'Église dans l'enseignement était terminé. Cela eut pour effet que l'opposition entre conceptions séculières et religieuses perdit son caractère central. Avec la Révolution, pourrait-on dire, la culture séculière ne fut plus contrainte et forcée de se légitimer face à la théologie et l'Église. C'est aussi ce qui modifia les rapports internes aux fractions intellectuelles séculières : comme les antagonismes entre celles-ci et les fractions religieuses étaient devenues à peu près caducs, les rivalités entre intellectuels séculiers s'intensifièrent. Les écrivains et les savants n'étaient plus liés par leur lutte commune contre l'Église. L'alliance éclairée se défit : la « philosophie » perdit sa fonction, les « philosophes » leur réputation et les anciennes oppositions (principes naturels *versus* surnaturels, raison *versus* foi) furent supplantées par de nouvelles.

On s'aperçoit donc que la recomposition des relations intellectuelles n'engendra pas seulement une culture intellectuelle nouvelle, plus ou moins dominée par les sciences, mais aussi, plus fondamentalement, un nouveau type de schisme culturel^[239]. Après 1800, la science et la littérature n'étaient plus perçues comme appartenant à la même famille. Elles n'étaient plus représentées, comme dans l'*Encyclopédie*, à la manière des branches d'un même tronc, mais, pour la première fois, on les considérait comme des entreprises opposées et même ennemies. Une certaine concurrence existait depuis le XVII^e siècle, moment où

apparurent des académies séparées pour les lettres et pour les sciences. Pascal avait distingué entre l'« esprit de finesse » et l'« esprit de géométrie », et l'antinomie entre les deux avait été régulièrement évoquée au siècle suivant. Mais il se trouve que cette rivalité était contenue par des intérêts partagés et des allégeances communes. Lorsque ceux-ci vinrent à disparaître pour l'essentiel et que les écrivains se sentirent déclassés, la rivalité se transforma en hostilité ouverte. Ainsi, l'annulation du pouvoir intellectuel de l'Église fit entrer littérateurs et savants dans un processus que l'on peut qualifier, avec Mannheim, de concurrence polarisante^[240]. Les littérateurs étaient portés à se démarquer du nouvel ordre et à chercher d'autres voies. Il en résulta une sorte de scission, qui se manifesta notamment en 1808, lorsque furent créées des facultés distinctes de lettres et de sciences naturelles.

Les sciences & la Révolution

L'essor scientifique

Les bases de l'essor des sciences françaises vers 1800 furent jetées pendant les quinze dernières années de l'Ancien Régime. L'avènement de Louis XVI en 1774 avait ouvert une ère nouvelle. Des projets de réforme occupaient désormais le devant de la scène, projets dont les plus importants ressortissaient au ministère de Turgot. L'ancien intendant et collaborateur de l'*Encyclopédie* prit, pendant le court laps de temps où il fut ministre, toute une série de mesures visant à mettre à profit de manière plus systématique les retombées du savoir scientifique. Dans le milieu des savants, ces mesures donnèrent lieu à nombre de plans et de projets. Initialement, ceux-ci concernaient surtout l'application de connaissances scientifiques, thème qui apparaissait désormais dans les concours de plusieurs académies[241]. Mais les initiatives ne se limitaient nullement aux sciences appliquées[242]. Ainsi, en 1774, on créa au Collège de France des chaires de physique et de chimie, qui acquirent rapidement la réputation d'offrir les meilleurs enseignements dans tout le pays. Les formations d'ingénieur furent également améliorées. En 1775, l'École des ponts et chaussées fut autorisée à s'appeler École royale et quelques années plus tard fut fondée l'École des mines (1783). La Société de médecine (1776), quant à elle, devint le foyer d'un ensemble d'initiatives nouvelles dans le domaine de la médecine. Cette société savante était au service du gouvernement pour faire de la recherche sur les épidémies et sur d'autres problèmes de santé publique, tels que l'efficacité de certains remèdes et la qualité de l'eau minérale. À l'instar de l'Académie des sciences, elle avait un nombre limité de membres. En fait, elle fonctionnait comme une académie de médecine et rivalisait avec la faculté de médecine. En 1785, l'Académie des sciences fut elle aussi réformée, sous la conduite de Lavoisier. Cette réforme déboucha sur l'ouverture d'une section de « physique expérimentale », discipline qui, fait significatif, n'y avait pas encore été représentée en tant que telle. Les travaux de Lavoisier étaient eux-mêmes l'un des phares de la science française de cette époque. Que Lagrange quittât Berlin en 1787 pour s'installer à Paris, était un signe parmi d'autres d'un changement de situation.

Les deux décennies qui suivirent ces années d'innovation, constituèrent la période la plus remarquable de l'histoire des sciences en France. Il n'y a pas d'autre période qui vit des changements profonds aussi rapides et les savants français connaître un tel ascendant international. Les institutions scientifiques existantes furent abolies ou réformées de fond en comble, tandis que de nombreuses autres furent mises sur pied. Ces innovations, rendues possibles par le nouveau prestige des sciences, menèrent à une nette amélioration des possibilités de recherche et de carrière, ce qui ne fit que renforcer l'attrait des sciences. Les historiens des sciences ont souvent fait remarquer que Paris était devenu, autour de 1800, le centre du monde scientifique. Cela valait pour les mathématiques et la physique, très probablement aussi pour la chimie et les « sciences naturelles », et sûrement pour les sciences médicales. Des études comparatives ont montré qu'il y avait à cette époque en France plus de chercheurs de haut niveau que partout ailleurs, que leur nombre était en augmentation constante et qu'ils étaient en outre plus productifs que leurs confrères des autres pays[243].

Trois générations & trois domaines scientifiques

C'est en procédant par génération et par domaine scientifique que l'on peut le mieux décrire les évolutions scientifiques contemporaines du début du XIX^e siècle. Globalement, trois générations et trois domaines sont à distinguer. La première génération est celle des « vieux », dont la carrière débuta avant 1789^[244]. Ils avaient reçu une formation classique et, à défaut de filières scientifiques, ils s'étaient souvent lancés dans la science par les voies les plus diverses. En 1789, ils avaient une position établie et étaient membres de l'Académie des sciences. Pour tous, le parrainage d'un académicien éminent avait constitué un moment décisif de leur carrière ; leur appartenance à l'Académie était en règle générale leur titre principal. La deuxième génération était composée de ceux qui, en 1789, n'avaient pas de position assurée. Dans leur écrasante majorité, ils étaient favorables à la Révolution, dont ils tentaient de tirer profit de manières diverses. Leurs carrières trouvèrent un second souffle lors de la création des nouvelles institutions : elles ne furent en conséquence pas seulement plus rapides que celles de leurs maîtres, mais aussi plus différenciées et moins exclusivement tributaires de l'Académie. Enfin, la troisième génération était celle des « jeunes » qui, n'ayant pas pu participer à la Révolution, reçurent leur formation dans les nouvelles institutions et entamèrent leur carrière sous Napoléon.

Ces trois générations se partageaient trois domaines scientifiques. Les sciences mathématiques – mathématiques, astronomie, mécanique ainsi que la « physique » émergente – étaient le domaine qui avait le plus de poids. Très étendu, il se singularisait par rapport aux deux autres par le rôle déterminant qu'y jouaient la formalisation mathématique et une aptitude correspondante à la quantification des phénomènes observés. Les travaux de Lavoisier rejoignaient l'idéal d'une science « exacte » qui, dans toutes ces disciplines, était l'idéal de la connaissance. Le chimiste se donnait beaucoup de peine pour effectuer des mesures toujours plus fiables, collaborait à cet effet avec Laplace et suscitait, dans un premier temps, la méfiance de ses propres confrères, alors qu'il se savait immédiatement soutenu des mathématiciens à l'Académie^[245]. Les recherches de Berthollet, qui devint le plus grand chimiste français à la mort de Lavoisier, étaient marquées par les mêmes préoccupations. En un sens, on est justifié à compter ces formes dominantes de la chimie parmi les sciences mathématiques et physiques. Dans les deux autres domaines de recherche, les mathématiques ne jouaient pas un rôle de premier plan et, pendant tout un temps, les disciplines concernées avaient à peine été reconnues comme des « sciences ». L'histoire naturelle se limitait essentiellement à la botanique et à la zoologie, lesquelles étaient pratiquées au Jardin des Plantes, que Buffon avait progressivement agrandi. Enfin, le troisième domaine scientifique était celui des sciences médicales : enseignées à l'université, elles ne disposaient ni d'une académie spéciale, ni (du moins pas avant 1776) d'infrastructures extra-universitaires comparables au Jardin des Plantes.

La mathématisation & l'idéal d'une science exacte

Dans les milieux des mathématiciens à la fin du XVIII^e siècle, on en était venu à penser que la discipline était tombée dans une impasse. Lagrange avait à plusieurs reprises exprimé sa crainte de la voir finir comme l'arabe : suscitant peut-être le respect, avec une chaire par-ci par-là, mais dépourvue de signification réelle[246]. La mathématisation de la mécanique était presque achevée, si bien que les opportunités de recherche en mathématiques semblaient épuisées. Dans ce climat, trois courants se dessinèrent parmi les mathématiciens : le premier serait bientôt à l'origine des « mathématiques pures[247] », un deuxième courant visait la mathématisation de nouvelles branches de la science et un troisième regroupait de nouvelles formes de mathématiques liées à de nouveaux types d'application[248]. Les deux dernières orientations étaient de loin les plus importantes. Le principal représentant de la mathématisation de nouvelles matières était Pierre Simon de Laplace, celui des mathématiques à vocation utilitaire était Gaspard Monge. Les deux hommes, qui avaient la quarantaine quand éclata la Révolution, furent parmi les plus grands mathématiciens de leur temps et occupèrent, après 1789, d'importantes fonctions politiques et administratives, notamment en tant que ministres.

La systématisation par Monge de la géométrie descriptive procédait largement d'un besoin croissant de descriptions adaptées de machines. Lui-même avait été attaché à des formations militaires, et les applications dans l'armée et dans l'industrie furent une des principales raisons du succès de ses travaux. Monge joua un rôle décisif dans la fondation de l'École polytechnique en 1794. L'École centrale des travaux publics, comme elle s'appela initialement, donnait une formation de base commune à tous ses élèves, qui, après une solide formation polytechnique, se spécialisaient ensuite dans une « école d'application » (génie, artillerie, mines, ponts et chaussées). L'admission à l'École polytechnique se faisait sur concours. L'on ne prenait plus en compte les origines sociales des candidats, et seules étaient exigées de bonnes mœurs et des convictions républicaines. Les enseignants étaient des savants parmi les plus réputés de l'époque : outre Monge, il y avait Fourcroy et Berthollet, qui faisaient partie des fondateurs, ainsi que Lagrange et Laplace.

Pendant les premières années de l'École, les programmes se ressentaient de la priorité donnée par Monge et Carnot à l'applicabilité des savoirs. Mais à mesure que Laplace gagnait en importance, surtout après le coup d'État de Bonaparte en 1799, la place réservée aux modules pratiques et expérimentaux allait en s'amenuisant. L'accent était toujours davantage mis sur l'enseignement des mathématiques et l'on était plus attentif à la mathématisation de la physique telle que la concevait Laplace. En 1796, celui-ci avait expliqué, dans son *Exposition du système du monde*, que les phénomènes physiques pouvaient être appréhendés comme les résultantes de « forces » que des particules élémentaires exerçaient les unes sur les autres. De même que la découverte de la gravité avait rendu possible la prévision des mouvements des corps célestes à partir d'une loi unique, de même il était possible de décomposer d'autres phénomènes physiques, tels que l'électricité, la chaleur, la lumière, le magnétisme et les « affinités » chimiques. Cela nécessitait leur quantification sur la base de mesures précises, lesquelles devaient ensuite être ramenées à des « forces » attractives et répulsives que l'on pouvait alors représenter par des équations algébriques. Ce programme constituait une extension considérable de la mécanique newtonienne, ce qui valut à Laplace d'être appelé – pas seulement en France – le Newton de son temps. C'est

l'ensemble de la recherche française en physique et en chimie qui adhéraient alors aux conceptions newtoniennes de Laplace et à ses méthodes mathématiques[249]. En s'appuyant sur leurs positions à l'Institut de France, à l'École polytechnique et au Bureau des Longitudes (1795), et grâce à leurs bonnes relations avec Napoléon, Laplace et le chimiste Berthollet devinrent les figures majeures des sciences naturelles en France.

Le caractère particulier de la position du groupe autour de Laplace et de Berthollet se voit notamment dans le fonctionnement de la Société d'Arcueil, une association privée qui, pendant un certain nombre d'années, fit fonction de centre officieux de la recherche en physique[250]. Elle était composée d'un petit groupe de partisans et d'élèves des deux savants, à savoir du chimiste Chaptal, ex-ministre de Napoléon comme Laplace, et de quelques jeunes qui bientôt se feraient un nom en physique et en chimie (Biot, Thenard, Gay-Lussac, Malus, Arago, Dulong, Poisson). Presque tous étaient des polytechniciens. Le groupe se réunissait dans la résidence secondaire de Berthollet à Arcueil, où Laplace avait lui aussi une propriété. Il fit paraître trois volumes de *Mémoires* (1807, 1809 et 1817) et avait un palmarès particulièrement brillant en termes de prix et de sièges à l'Académie. D'un point de vue financier, il subsistait grâce au soutien personnel de Napoléon, qui offrit une somme de 150 000 francs à Berthollet pour que celui-ci fût à même de rembourser ses dettes.

Déjà à cette époque, Berthollet était l'un des savants les plus aisés de France. Les membres de la Société d'Arcueil étaient tous issus de la bourgeoisie et vivaient de leurs activités scientifiques. Les revenus de professeur de l'enseignement supérieur ou d'académicien n'étant pas spécialement élevés, le cumul des fonctions était la meilleure façon d'améliorer sa situation financière. Outre les responsabilités propres à l'univers scientifique, il devint possible aux savants, après 1789, d'exercer des fonctions politiques. Par ce biais, Berthollet avait vu augmenter ses revenus annuels de 2 000 francs en 1785 à 67 000 en 1812[251]. Il gagnait alors à peu près cent fois plus qu'un ouvrier moyen à Paris, à la fois en tant que professeur de l'École polytechnique, académicien, sénateur, officier de la Légion d'honneur et comte de l'Empire, titre qu'il était habilité à porter depuis 1808. Laplace, Lagrange, Monge, Chaptal, Lacépède, Cuvier, Carnot, Fourcy et Fourier acquirent des positions semblables. Tous combinèrent des postes scientifiques avec d'importantes charges politiques ; tous reçurent de Napoléon les plus hautes distinctions. Les activités scientifiques étant sensiblement moins rentables, les savants qui n'alliaient que des charges d'enseignement et de recherche gagnaient nettement moins bien leur vie. Malgré la différenciation institutionnelle du travail scientifique intervenue après la Révolution, le système de cumul conduisait à la perpétuation d'un régime dominé par un petit nombre de « patrons » très puissants. En effet les académies, une fois recrées, durent certes céder une partie de leurs fonctions à d'autres institutions, mais le cumul des fonctions permettait souvent à de petits réseaux de savants de garder le pouvoir. Celui de Laplace en est un des exemples les plus patents.

L'école de Laplace fut déterminante pour l'avènement de la physique moderne. Au XVIII^e siècle, la mécanique était à peu près seule à être tenue pour une discipline mathématique. Tous les autres domaines de la physique étaient rangés dans la « physique expérimentale » ou dans les « sciences physiques »[252]. Ainsi, une distinction claire entre sciences mathématiques (mathématiques, astronomie et mécanique) et sciences physiques (comportant toutes les autres sciences naturelles) était inscrite dans l'organisation de

l'Académie. Cette distinction était parfois décrite comme l'opposition entre une « physique générale » et une « physique particulière » ; elle sous-tendait aussi l'opposition entre mathématiciens ou « géomètres », d'un côté, et « physiciens » de l'autre, les premiers produisant une science « exacte », cohérente et quantitative, les seconds ayant une démarche essentiellement qualitative ou expérimentale et se consacrant à l'étude des propriétés « particulières » de la matière. Cette hiérarchie ne se mit à changer que durant la dernière décennie avant la Révolution. Avant cela, les mathématiciens considéraient avec dédain les « sciences physiques » et ceux qui s'y adonnaient, qu'ils n'hésitaient pas à traiter de « physicaille ». Cette attitude procédait notamment de leur mépris pour les expériences de gala organisées par la « physique amusante » et pour la « phraséologie » d'un Buffon et d'autres serviteurs de l'histoire naturelle. Face à de telles formes « compromettantes » du savoir, des mathématiciens professionnels comme d'Alembert caressaient l'idéal d'une science « pure », c'est-à-dire mathématique.

Le *Mémoire sur la chaleur* que Laplace et Lavoisier signèrent conjointement en 1783 était l'un des tout premiers exemples de collaboration entre un « mathématicien » et un « physicien ». Deux ans plus tard, la nouvelle section de « physique expérimentale », qui avait été adjointe à l'Académie à l'instigation de Lavoisier, était déjà intégrée à la section des « sciences mathématiques ». Selon Lavoisier, les « sciences physiques » étaient « presque entièrement négligées ». À ce moment-là, Laplace, l'étoile montante des mathématiques, était déjà convaincu qu'une tâche nouvelle l'attendait dans ce domaine*. Il élaborait dans cet esprit un programme de recherche, programme qui, basé sur la mécanique classique, visait la mathématisation de phénomènes tels que l'électricité, la transmission de la chaleur, le magnétisme ou encore la lumière. Ce fut le point de départ de la Société d'Arcueil, laquelle allait jouer ainsi un rôle-clé dans la genèse de la physique moderne. Et même lorsque, après 1810, advint une génération de physiciens qui contestaient le programme réductionniste de Laplace (Fourier, Fresnel, Ampère), l'orientation demeura fortement mathématique.

La physique au sens moderne du mot fut donc le résultat de la mathématisation des « sciences physiques » expérimentales qui, en France, avaient été séparées des sciences mathématiques. Ce processus commença après 1780, s'accéléra de manière spectaculaire à partir de 1795, quand Laplace et Berthollet eurent l'occasion de recruter des polytechniciens, et il atteignit son apogée sous l'Empire, avec la création de la Société d'Arcueil. Certains historiens estiment que la quasi-totalité des contributions importantes à la nouvelle physique furent l'œuvre de chercheurs français[253].

Sous la Restauration, une certaine régression se manifesta, liée notamment à la réorganisation de l'École polytechnique. Celle-ci fut militarisée en 1804. Parallèlement à l'intensification de l'effort de guerre, elle se transformait toujours plus en une institution militaire, installée dans des baraquements et dirigée d'une main de fer. Un nombre croissant d'élèves optait pour une carrière dans l'armée, et comme la réorganisation de 1804 avait remplacé les bourses d'études par des droits d'inscription relativement onéreux, l'école devenait toujours moins accessible aux catégories peu dotées en capital économique[254]. Étant données les origines sociales de bon nombre de savants, ceci constitua sans aucun doute une des raisons principales d'un certain recul de la physique française. Une autre raison était le fait que – notamment sous l'action du groupe autour de Laplace – les disciplines appliquées et expérimentales furent restreintes en faveur de l'enseignement des

mathématiques. Cela ne se produisit pas uniquement à l'École polytechnique, mais aussi dans l'enseignement secondaire. Si les mathématiques demeuraient influentes au lycée napoléonien, les sciences empiriques étaient supplantées par le latin. Autant de mesures qui eurent un effet négatif sur l'évolution ultérieure de la physique et de la chimie.

L'histoire naturelle

Le deuxième secteur scientifique, l'histoire naturelle, représentait un savoir d'un autre type que celui produit par les disciplines mathématiques. À ses débuts, l'histoire naturelle était une affaire de médecins qui s'intéressaient aux plantes médicinales. Au cours du XVIII^e siècle, elle connut une popularité inconnue jusqu'alors et commença à attirer des « amateurs ». Ni Buffon ni l'ancien officier Lamarck n'avaient reçu de formation médicale. Les écrits en histoire naturelle étaient liés à la gestion de collections, qui nécessitait en premier lieu un travail de description et de classement. En 1739, Buffon fut nommé intendant du Jardin du roi, qui abritait la collection la plus importante du pays. Le naturaliste enrichit encore celle-ci et engagea quelques collaborateurs et assistants, qui l'aidèrent à produire son *magnum opus*, dispensèrent quelques enseignements et obtinrent, pour certains d'entre eux, un siège à l'Académie des sciences. Leurs travaux étaient pour l'essentiel des descriptions détaillées de plantes, mais aussi d'animaux, de minéraux et de cristaux. On se limitait aux propriétés visibles de l'objet (forme, quantité, dimensions, disposition). L'anatomie n'avait guère d'importance, Buffon refusait l'usage du microscope et la plupart des questions relatives à la fonction de certains organes ou à la composition de l'organisme n'entraient pas en ligne de compte^[255]. L'objectif des naturalistes consistait à fournir des règnes animal et végétal des descriptions aussi complètes et fiables que possible. Comme les espèces étaient de mieux en mieux connues, le problème de leur classification se posait avec toujours plus d'acuité. Au cours du XVIII^e siècle, plusieurs systèmes classificatoires différents furent élaborés par une histoire naturelle qui les considéra pendant longtemps comme son but ultime.

En 1793, le Jardin du roi fut transformé en Muséum d'histoire naturelle, issu de la jonction du jardin et du jardin zoologique royal. Une bibliothèque y fut installée et le nombre de professeurs du supérieur passa de trois à douze. Ces derniers avaient le droit de résider dans le domaine qu'ils devaient gérer de conserve, la fonction d'intendant étant supprimée. Chacun d'entre eux était responsable d'une partie de la collection, autour de laquelle il dispensait quelques enseignements. Comme les examens et les diplômes en la matière n'existaient pas davantage qu'avant la Révolution, les cours s'adressaient aux amateurs. On comptait des chaires en minéralogie, géologie, anatomie, botanique, zoologie et chimie ; les mathématiques et la physique n'étaient pas représentées et la chimie était la seule matière qui fût aussi enseignée à l'École polytechnique. Les naturalistes se dotèrent d'une compagnie savante spécifique en lançant en 1788 la Société linnéenne qui, deux ans plus tard, devint la Société d'histoire naturelle, et la création en 1802 des *Annales du Muséum d'histoire naturelle* leur donna leur propre périodique spécialisé.

Le Muséum était l'une des plus grandes institutions d'histoire naturelle au monde et sans doute aussi, pendant quelques décennies, la plus reconnue^[256]. Cette réputation reposait sur l'étendue des collections et sur les travaux de professeurs tels que Georges Cuvier et Jean-Baptiste Lamarck. Cuvier était âgé de vingt-six ans lorsqu'il fut élu à l'Institut de France. En l'espace de quelques années, il accéda également à une chaire au Collège de France ainsi qu'au Muséum, avant de devenir, en 1803, secrétaire perpétuel de la section des sciences naturelles de l'Institut. Il se dépensa aussi dans d'innombrables fonctions administratives^[257]. Cuvier fut à l'histoire naturelle ce que Laplace fut aux mathématiques. Lamarck, quant à lui, menait une carrière bien moins brillante, du moins du point de vue de

la reconnaissance sociale. Appartenant à l'ancienne génération, il avait entamé cette carrière du temps de Buffon, et il avait déjà cinquante ans quand il atteignit le professorat. Bien que membre de l'Académie des sciences, il n'avait occupé, jusqu'à la mort de Buffon en 1788, que des positions subalternes. Mais de tous les professeurs du supérieur enseignant au Muséum, Cuvier et Lamarck allaient devenir les plus célèbres. Dans les années 1800, les deux hommes introduisirent des idées qui constituaient une rupture avec les formes traditionnelles d'histoire naturelle. Cuvier, qui avait la charge de la collection anatomique, laquelle connaissait une croissance très rapide, développa l'« anatomie comparée ». S'il s'appuyait sur le postulat traditionnel de l'immutabilité des espèces, ses classifications ne se fondaient plus sur des propriétés externes, du fait qu'il insistait sur l'importance de l'anatomie. Pour lui, les espèces se distinguaient moins par leurs caractéristiques superficielles, celles que les naturalistes décrivaient habituellement, que par leur organisation interne. Celle-ci fournissait la base d'une comparaison systématique qui donnait lieu à des classifications inédites. C'est pour cette raison que Michel Foucault a attribué à Cuvier une place centrale dans la genèse de la biologie moderne[258]. Son originalité, en effet, n'est pas d'avoir utilisé pour la première fois la notion d'organisation interne. L'idée selon laquelle les êtres vivants étaient des « corps organisés », à l'opposé des « corps bruts » de la mécanique, existait déjà depuis un certain temps ; pendant les dernières décennies du XVIII^e siècle, elle devint prépondérante dans l'œuvre de Jussieu, de Vicq d'Azyr et de Lamarck, et elle reçut même des connotations clairement politiques pendant la Révolution[259]. Même avant Cuvier, « organisation » était devenu plus ou moins synonyme de « vie ». L'apport de ce dernier consista donc à tirer profit de ce principe organisationnel pour élaborer un programme de comparaisons systématiques des espèces. Lesquelles comparaisons menèrent à de nouvelles nomenclatures et à un regard plus fonctionnaliste sur les êtres vivants.

De même que Cuvier fit une contribution importante à une approche comparative et plus fonctionnaliste des espèces, de même Lamarck se rendit célèbre en introduisant dans l'histoire naturelle la notion d'évolution. Dans ses *Recherches sur l'organisation des corps vivants* (1802) et, de manière plus détaillée, dans sa *Philosophie zoologique* (1809), il développe l'idée selon laquelle les espèces ne sont pas des entités invariables, mais évoluent dans le temps. Ces évolutions révéleraient une tendance à une complexité croissante dans l'organisation des êtres vivants[260]. Ce « transformisme », ainsi que cette théorie sera appelée plus tard, est un exemple important de la temporalisation des représentations de la nature. L'image d'une nature éternelle, qui habitait aussi bien la mécanique que l'histoire naturelle, commença à faire place à des conceptions plus dynamiques à la fin du siècle. Dans plusieurs disciplines, l'on adopta des séries temporelles comme nouveau mode de classement des phénomènes. Ces nouvelles visions de la nature allaient donner une impulsion majeure à une historicisation plus poussée des sciences sociales[261].

La médecine comme pratique clinique

La transformation du troisième domaine scientifique, les sciences médicales, diffère de celles intervenues dans les disciplines mathématiques et l'histoire naturelle. Pour les premières, l'Académie des sciences faisait fonction de centre et pour les secondes, c'était le Jardin du roi. N'étant pas un domaine dominé par l'Académie, la science médicale était une discipline universitaire, contrôlée par la faculté de médecine de Paris. Tout comme les autres facultés du XVIII^e siècle, il s'agissait d'une institution conservatrice. Toute tentative d'innovation était regardée comme une atteinte à ses privilèges séculaires et combattue avec acharnement. Ainsi, la faculté de médecine avait réussi à empêcher la création d'une académie de médecine. L'esprit de corps s'avérait si fort en son sein que les intérêts individuels, par exemple à l'occasion de la tentative de mise sur pied d'une académie, se voyaient à chaque fois sacrifiés aux privilèges du groupe comme ensemble soudé. Mais malgré tous les privilèges dont la faculté ne cessait de tirer vanité, les médecins français avaient mauvaise réputation. Leur formation était obsolète et leurs compétences thérapeutiques abondamment raillées. La médecine était restée une étude théorique. On attendait des futurs médecins qu'ils connaissent la littérature médicale, mais l'enseignement et de nombreuses théories étaient totalement coupés de la pratique clinique. Les maladies et les divers modes de traitement étaient appris dans les livres et les disputes à leur propos demeuraient spéculatives. C'est à peine si les étudiants acquéraient de l'expérience en pratiquant des dissections ou en administrant des médicaments, et l'on avait coutume d'établir des diagnostics sur la base des informations fournies par le patient. Le médecin traitant interprétait les troubles à la lumière de la tendance théorique ou thérapeutique dont il était partisan, et ce en concertation avec le patient qui, du reste, était la plupart du temps d'une condition plus élevée que lui. Cette distance sociale ne l'autorisait pas à procéder à des examens ou même à une palpation^[262], pratiques qui n'entrèrent dans les usages qu'avec l'apparition de la clinique moderne. Toujours est-il qu'au XVIII^e siècle les hôpitaux étaient en général des institutions caritatives où les malades étaient peut-être soignés, mais où ils étaient rarement traités.

Quoique la pratique de la médecine n'évoluât guère au cours du XVIII^e siècle, trois changements intervinrent qui furent d'une importance considérable pour les réformes médicales pendant la Révolution. Premièrement, les médecins se voyaient toujours plus confrontés à la concurrence des chirurgiens^[263]. La chirurgie était par tradition une forme de travail manuel que l'on comptait parmi les arts mécaniques. Ainsi, les chirurgiens formaient une même corporation avec les barbiers. Mais en 1731, ils obtinrent de Louis XV de pouvoir fonder une académie. En 1743, la corporation fut scindée par décret royal et l'accès à la formation de chirurgien fut conditionné à l'obtention d'un diplôme universitaire préparatoire. Avec l'appui du souverain, les chirurgiens étaient ainsi venus à bout de la résistance de la faculté de médecine. À l'instar des peintres et des sculpteurs au siècle précédent, ils étaient parvenus à créer une académie et, de ce fait, à obtenir le statut d'« art libre » pour leur spécialité. Au cours du XVIII^e siècle, la chirurgie française acquit une position enviable sur la scène européenne. Pour les médecins rénovateurs de la fin du siècle, l'enseignement de la chirurgie, davantage axé sur la pratique, était un exemple pour les facultés de médecine. Les connaissances en anatomie des chirurgiens, leur esprit empirique et leurs aptitudes techniques reçurent une place considérable dans les programmes des

futures Écoles de santé (1794).

Outre les chirurgiens, la faculté de médecine de Paris était toujours plus concurrencée par celle de Montpellier. Ici, les professeurs se montraient bien plus ouverts aux nouvelles théories médicales que leurs collègues parisiens. Le commun dénominateur de ces théories était une forme de vitalisme. Les modèles mécaniques, qui présentaient le corps humain comme une machine, étaient partiellement ou totalement rejetés au profit d'une conception qui mettait l'accent sur les particularités de corps organisés. Le médecin et chimiste allemand Georg Ernst Stahl avait professé que la nature vivante était de la « matière animée ». Son « animisme » était une des premières doctrines qui fussent explicitement dirigées contre les modèles mécaniques de Descartes et de Newton, que le Hollandais Herman Boerhaave avait synthétisés pour la médecine. L'un des principaux défis lancés aux explications mécanistes vint, vers 1750, de l'un des élèves de Boerhaave : le physiologiste helvète Albrecht von Haller réussit à prouver de manière expérimentale que les animaux étaient dotés de facultés telles que la « sensibilité » et l'« irritabilité » qui échappaient aux explications purement mécaniques. Il localisa la sensibilité dans le système nerveux et l'irritabilité dans le système musculaire. Les travaux de Haller attirèrent l'attention dans toute l'Europe et eurent, pendant presque un demi-siècle, valeur de référence par excellence pour la recherche physiologique. Sur le plan théorique, ils contribuèrent beaucoup au passage des modèles mécaniques aux modèles vitalistes, passage qui, après 1760, se dessinait simultanément dans plusieurs pays[264]. En France, le vitalisme se développa surtout à la faculté de Montpellier. Paul-Joseph Barthez en était un des représentants les plus illustres et ses *Nouveaux éléments de la science de l'homme* (1778) sont tenus pour l'une des publications décisives dans l'avènement du vitalisme dans ce pays.

La position de la faculté de médecine de Paris était menacée par une troisième innovation, à savoir la création de la Société de médecine en 1776. Cette compagnie savante faisait de la recherche pour le compte du gouvernement sur ce qui s'appellerait bientôt la « santé publique ». À force de s'intéresser systématiquement aux phénomènes épidémiques, un nouveau terrain d'expertise médicale apparaissait peu à peu. La santé et l'hygiène avaient été jusqu'alors des problèmes à l'échelle de l'individu. Avec les recherches de type épidémiologique, l'attention se déplaçait de l'hygiène individuelle vers l'hygiène publique et de la santé vers la santé publique. Cette tendance se poursuivrait sous la Révolution et mènerait, au début du XIX^e siècle, à l'institutionnalisation de l'hygiène publique en tant que domaine séparé de la recherche, de l'enseignement et de l'administration[265].

À la veille de la Révolution, il n'était presque plus possible de faire une distinction claire entre ces trois évolutions. La nécessité de réformes devenait urgente aux yeux de nombreux médecins plus jeunes, réformateurs qui combinaient une conscience claire du potentiel de la chirurgie avec une orientation vitaliste et un intérêt pour la santé publique. Barthez, par exemple, ne se contentait pas de plaider en faveur d'une médecine vitaliste, il était aussi membre de la Société de médecine ; Vicq d'Azyr, quant à lui, était secrétaire de cette même société, avait en outre bénéficié d'une formation de chirurgien et était partisan d'une science médicale autonome et inspirée de la doctrine vitaliste. Parmi les jeunes médecins réformateurs de 1789, la combinaison de ces éléments était plutôt la règle que l'exception.

Ces éléments se rencontrèrent également dans la réorganisation radicale qu'engendra la Révolution. En supprimant les corporations, l'Assemblée nationale mit aussi fin aux

privilèges de la profession médicale. En 1792, les facultés de médecine furent fermées. Contrairement aux matières techniques et à l'histoire naturelle, les sciences médicales étaient tombées dans le discrédit. Aussi une bonne partie des propositions de réforme étaient-elles en même temps des tentatives de réhabilitation de la profession[266]. Plusieurs membres de la Société de médecine jouèrent un rôle important dans ce sens : ils mirent au point de nouveaux projets pour la formation, insistèrent sur les fonctions sociales de la médecine, en particulier de l'hygiène publique, et préconisèrent un esprit plus scientifique.

Ce n'est toutefois qu'en 1795 que les Écoles de santé se mirent à fonctionner. Entre-temps, tout le secteur des soins de santé avait été mis au service de l'effort de guerre, ce qui concourut au nouveau projet qui était celui de ces écoles. D'institutions caritatives et généralement ecclésiastiques, les hôpitaux avaient été transformés en hôpitaux d'État pour soldats blessés. Presque du jour au lendemain, ils étaient devenus des organismes publics et s'étaient retrouvés au cœur de la pratique médicale. Après la Terreur, l'hôpital devint officiellement le centre des soins, de la recherche et de l'enseignement. La médecine et la chirurgie furent réunies au sein d'une même formation et les sciences médicales furent intégrées dans un grand ensemble. Cette réorganisation revint à révolutionner ces sciences ainsi que la pratique médicale elle-même[267]. La médecine se mua en discipline clinique, fondée sur l'observation et la recherche. Une telle orientation clinique était plus apparentée aux méthodes et à l'esprit des chirurgiens qu'à la médecine universitaire d'avant la Révolution. L'anatomie pathologique figura désormais parmi les principales composantes de la formation et de la recherche, tandis que le savoir anatomique devint la base du diagnostic[268]. Parmi les diverses études qui furent consacrées aux fondements théoriques de la nouvelle médecine, bon nombre soulignaient, à l'aide d'arguments de type vitaliste, l'autonomie des sciences médicales par rapport à la mécanique. En même temps, ce vitalisme ne se limitait plus à des controverses théoriques, mais il s'articulait autour de la pratique clinique ainsi qu'autour de la recherche expérimentale en physiologie, que les vitalistes avaient souvent négligée, voire repoussée[269]. Ces efforts de scientificisation de la médecine conduisirent aussi à des rapprochements avec de nouveaux courants au sein de l'histoire naturelle. Les médecins suivirent ainsi attentivement les développements de l'anatomie comparée de Cuvier 31.

Si les sciences médicales entre 1776 et 1814 traversèrent une période de mutations fondamentales, elles conquièrent en outre une part croissante du marché des publications scientifiques. Tout donne à penser que, vers 1800, les disciplines médicales avaient détrôné l'histoire naturelle comme domaine scientifique le plus populaire. En 1799, sur l'ensemble des livres scientifiques, c'est la production médicale qui était la plus volumineuse avec 33 %. Elle était suivie par l'histoire naturelle (24 %), les mathématiques et l'astronomie venant en troisième position (17 %). Sous la Restauration, toujours dans la catégorie scientifique, la part des sciences médicales ne fera qu'augmenter encore. En 1818, c'est une publication sur deux qui relevait de la médecine[270]. Cette expansion remarquable était directement liée à la croissance du nombre de médecins, due à son tour à l'émergence de nouveaux terrains d'expertise médicale (à commencer par la santé publique), à la révolution hospitalière et au prestige plus « scientifique » de la profession médicale[271].

Expansion, professionnalisation & processus de disciplinarisation

L'évolution des sciences naturelles après 1789 se caractérise par une expansion et une différenciation accélérées. Dans un certain nombre de secteurs, ce processus avait débuté après 1774, à l'époque où, sous le ministère de Turgot, furent prises toute une série d'initiatives de développement de la recherche en vue de contribuer à la rénovation administrative de la monarchie. Pendant les dix à quinze années qui précédèrent la Révolution, certains domaines, tels que la chimie, connurent d'importantes avancées, alors que, ailleurs, les progrès n'étaient pas au rendez-vous ou ne se manifestaient que très lentement. Mais la Révolution marqua pour tous les univers scientifiques le début d'une ère nouvelle. Les anciennes institutions furent abolies ou réformées et, en un court laps de temps, apparut un nouveau système d'enseignement et de recherche. La science devint définitivement une profession, et les carrières s'améliorèrent considérablement[272]. Désormais, des formations reconnues existaient et, corrélativement, se dessinaient des carrières stables, allant du poste de professeur de l'enseignement secondaire, de répétiteur à l'École polytechnique ou encore d'aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle à celui de professeur membre de l'Institut de France. Dans ce processus d'expansion accéléré, le nouveau système d'enseignement jouait un rôle de premier plan. Les sciences étaient enseignées dans les écoles secondaires, dans les écoles supérieures telles que l'École polytechnique, l'École normale supérieure et les Écoles de santé ainsi que, à partir de 1808, les universités napoléoniennes. Le service d'enseignement était désormais une composante fixe dans les carrières scientifiques. Avant 1789, un savant était tributaire de ses chances d'accès à l'Académie des sciences ; il se consacrait à ses recherches, les soumettait au débat académique et en publiait les résultats dans des collections publiées par les soins de l'Académie. L'enseignement ne faisait pas partie intégrante de ses attributions, même si certains savants travaillaient comme précepteurs ou comme enseignants dans des formations militaires. L'enseignement était généralement aux mains du clergé. La Révolution mit fin à cette situation. Il arrivait désormais que d'importantes innovations soient rendues publiques dans un cadre pédagogique. Ainsi, Monge systématisa sa géométrie descriptive dans le cadre d'un cycle de cours à l'École polytechnique ; il en alla de même pour le *Système du monde* de Laplace ; Lamarck présenta pour la première fois son transformisme lors de conférences au Muséum ; Cuvier élaborait son anatomie comparée à la faveur de cours au Collège de France, etc. En sus de panoramas plus ou moins introductifs, d'innombrables traités voyaient le jour qui donnaient un aperçu d'un domaine entier de la science[273].

Cette expansion et professionnalisation s'accompagnèrent d'une différenciation accélérée. L'Institut de France, qui remplaçait les académies, demeurait la plus haute instance scientifique, mais n'était plus le centre incontesté de la recherche et des débats. Dans différents secteurs, des sociétés spécifiques avaient été fondées, dont certaines, comme la Société d'Arcueil, à caractère public. Plus spécialisées, elles reprenaient une partie des fonctions qui revenaient traditionnellement aux académies. Le même phénomène de spécialisation se voit dans la production de publications scientifiques. Jusqu'en 1770, les revues spécialisées et indépendantes étaient inconnues. Les organes officiels comme les *Mémoires* de l'Académie ou le *Journal des savants* étaient les seuls canaux de diffusion scientifiques. Le premier périodique qui présentât une ligne différente fut le mensuel *Observations sur la physique* (1771), appelé aussi *Journal de physique*[274]. Il se restreignait

aux « sciences physiques » expérimentales et était indépendant de l'Académie. Il s'agissait d'une publication professionnelle, qui accueillait des chercheurs de renom. Jusqu'à la Révolution, il n'y eut qu'une autre revue comparable ; après 1789, l'exception devint la règle. Les mémoires académiques étaient toujours plus supplantés par des feuilles indépendantes et plus spécialisées, tels les *Annales de chimie* (1789), les *Annales du Muséum d'histoire naturelle* (1802), le *Journal de l'École polytechnique* (1794) et les *Annales de mathématiques* (1810).

Ces nouveaux périodiques présentaient deux avantages par rapport aux organes officiels. En premier lieu, ils publiaient plus rapidement les contributions qui leur étaient soumises. C'est pourquoi Lavoisier, par exemple, fit d'abord paraître une bonne partie de ses résultats de recherche dans le *Journal de physique* – lesquels résultats furent, bien plus tard, publiés une seconde fois dans les *Mémoires* de l'Académie. Le second avantage était que le contrôle « supradisciplinaire » ne pouvait plus s'exercer^[275]. L'Académie des sciences était dominée par les disciplines mathématico-mécaniques, sciences « exactes » dont les procédures passèrent pendant longtemps pour l'étalon de la scientificité. Que la première revue scientifique spécialisée fût consacrée aux « sciences physiques » expérimentales et non mathématiques, n'était pas dû au hasard. Le *Journal de physique* était l'organe des matières plus ou moins descriptives et expérimentales. Il fut créé à une époque où, dans les sciences de la vie, le paradigme mécaniste commençait à faire place aux approches vitalistes. Pour leur développement, l'indépendance des sciences physiques envers l'Académie était d'une importance stratégique, de même qu'il était vital de disposer d'un périodique qui se limitât à un type particulier de recherche.

Mais la dimension la plus significative de cette différenciation scientifique était sans nul doute l'émergence de la biologie. Le terme fut introduit en 1802, de manière simultanée mais indépendante, par Gottfried Reinhold Treviranus en Allemagne et par Lamarck en France. Deux ans plus tôt, il était apparu dans une publication médicale, mais dans un sens moins spécifique^[276]. Que d'autres appellations, comparables, aient été proposées pendant la même période (« zoonomie », « zoologie générale ») pour signifier une science générale de la vie, montre bien qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé. Le mot et l'idée attestent la percée d'un nouveau type de science. La biologie n'était ni une « physique particulière » ni une discipline purement descriptive comme l'histoire naturelle, mais une science empirique et générale ayant son objet et ses méthodes de recherche propres. Tandis que la « physique » devint, à la même époque, la dénomination générale pour l'étude de la matière morte, la « biologie » désigna progressivement la science de la vie. Et dans les deux cas, l'expansion institutionnelle et professionnelle alla de pair avec une expansion cognitive. Tandis que Laplace généralisait la mécanique newtonienne en en faisant le paradigme de l'étude de tous les phénomènes physiques, l'idée surgit selon laquelle l'étude de la faune, de la flore et de l'être humain étaient en fait des éléments d'une même science, une science différente de la mécanique, mais à peine moins générale et sûrement pas moins importante.

La différenciation cognitive constitua une transformation majeure par rapport aux Lumières. Au XVIII^e siècle, la nature était généralement perçue comme une union harmonieuse. Toutes les créatures, si infimes ou complexes fussent-elles, appartenaient à une grande chaîne ininterrompue^[277]. Au sein de la nature, les différences n'étaient que graduelles et, de même que la nature formait un tout, de même l'étude de la nature

constituait une unité. À cette ontologie moniste correspondait une épistémologie unitaire. Ce n'était pas pour rien si « nature » et « raison » étaient des mots qui ne s'utilisaient qu'au singulier. Mais à la fin du siècle et particulièrement après la Révolution, ils perdirent beaucoup de leur charge polémique. La sécularisation de l'enseignement et de la recherche rendait moins nécessaire que l'on définît toutes les formes de savoir comme autant de ramifications d'une seule et même « raison ». En même temps, pareille définition était devenue moins aisée. Dans les sciences de la vie, une conception dualiste de la nature avait émergé, et l'acceptation de la distinction fondamentale entre nature vivante et nature morte, entre la vie et la matière, rendait plus difficile tout discours sur la nature au singulier. Tel fut aussi le cas de la « raison », mot que remplaçait toujours plus « sciences » au pluriel. Ce glissement résume à lui seul ce que furent les deux principaux changements par rapport à l'âge des Lumières : la scientificisation et la différenciation cognitive.

Cette transformation s'exprima aussi à travers l'*Encyclopédie méthodique*, qui succéda à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Riche de cent soixante-six tomes parus entre 1781 et 1832, elle comporte des volumes séparés pour chaque branche du savoir. Elle compte huit tomes consacrés à la médecine, deux à la chirurgie, trois aux mathématiques, trois à la chimie, huit au droit, etc. Que seuls trois tomes soient dédiés à la théologie et trois autres à la philosophie, indique que ces disciplines avaient bel et bien perdu leur statut supradisciplinaire et étaient en passe de devenir, tout comme d'autres secteurs du savoir, des « disciplines » au sens moderne du mot. Ces différentes parties ne sont pas reliées entre elles et l'on ne trouve aucun effort argumentatif visant à produire une cohérence à partir de tel ou tel point de vue. Les collaborateurs de l'*Encyclopédie méthodique* étaient d'ailleurs moins souvent des aristocrates et bien plus fréquemment des savants professionnels que dans l'équipe de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Presque tous y coopéraient en tant qu'experts et chaque contribution se limitait au domaine de compétences de son auteur. Il n'y avait plus de place pour des « philosophes ». L'*Encyclopédie méthodique* était une encyclopédie dans l'acception neutre du terme. Son but n'était plus de réorganiser le savoir et ce savoir n'était plus présenté comme une boussole alternative à la foi. Le but était de proposer un inventaire aussi fidèle et complet que possible des progrès réalisés dans tous les domaines concernés, ni plus ni moins[278].

La différenciation cognitive qui se produisit autour de 1800 ne signifiait pas seulement une accélération des mécanismes de division du travail et de spécialisation. Elle comportait aussi et surtout un processus de disciplinarisation, ce qui correspondait à un changement radical[279]. Car non seulement la « physique » et la « biologie » naquirent sous leur forme moderne, mais l'espace intellectuel où elles existaient subit également des transformations. Avec leurs revues, leurs sociétés savantes et leurs formations bien à elles, ces matières avaient atteint en un espace de temps réduit un degré tel d'autonomie qu'elles devinrent des disciplines, face auxquelles les anciens cadres supradisciplinaires perdirent leur pertinence. Cela valait, sur le plan institutionnel, pour l'Académie des sciences et pour des publications périodiques telles que ses *Mémoires*, et, sur le plan cognitif, c'était le cas des idées sur le rôle de la « philosophie » ainsi que de représentations monistes telles que « la grande chaîne de l'être ». Le nouvel espace intellectuel était divisé en « disciplines » relativement autonomes. Ce changement se fit sentir, de manière positive, à travers la formation de réseaux disciplinaires et, de manière négative, à travers la perte de certaines des fonctions que des

institutions et des conceptions supradisciplinaires. Un bel exemple en est le statut modifié de la philosophie. Pour Auguste Comte, le philosophe n'était plus qu'un « spécialiste en généralités ». Ce qui illustre que même la philosophie était désormais cantonnée à l'intérieur des frontières d'une discipline.

I. De très larges pans de l'histoire de la mathématisation des « sciences physiques » restent à écrire. La collaboration entre Laplace et Lavoisier, qui en formerait, dans un certain sens, le premier chapitre, est un épisode intéressant, parce que Laplace n'était initialement guère tenté par une telle entreprise et que ses hésitations sont révélatrices de la hiérarchie stricte, sur les plans social et cognitif, au sein de l'Académie des sciences.

Voir D.I. Duveen et R. Hahn, « Deux lettres de Laplace à Lavoisier », *Revue d'histoire des sciences*, 1958, n° 11, p. 337-342.

L'opposition littéraire

Mais, ô déclin ! quel souffle aride
De notre âge a séché les fleurs ?
Eh quoi ! le lourd compas d'Euclide
Étouffe nos arts enchanteurs !
Élans de l'âme et du génie !
Des calculs la froide manie
Chez nos pères vous remplaça :
Ils posèrent sur la nature
Le doigt glacé qui la mesure,
Et la nature se glaça.
Lamartine

Dans la critique littéraire, la période de la Révolution et de l'Empire passe pour avoir été, dans le meilleur des cas, une ère de transition. Pour la plupart des critiques, c'est à peu près son unique mérite. Seuls quelques proto-romantiques ont trouvé grâce à leurs yeux, le classicisme ayant cédé la place à un art républicain qui, toutefois, disparut aussi vite qu'il était apparu. D'art au sens propre, il n'était, selon Sainte-Beuve, pas question. En tant que « personnalité indépendante », l'art était « ruiné » et « détruit ». Pourtant, écrivait-il, la Révolution finirait par gagner la poésie. Tandis que les Français abreuyaient leur soif de victoire sur les champs de bataille de l'Europe, une autre révolution éclata, sans rapport avec la précédente et à mille lieues des nouveaux centres intellectuels : une révolution dans l'art. De manière inaperçue, Madame de Staël et Chateaubriand empruntèrent de nouvelles voies qui bientôt allaient converger. Mais pour cet « art pur », l'Empire n'avait pas prévu de place. Ce n'est que sous la Restauration qu'une génération de poètes apparut qui prit à cœur les leçons de Chateaubriand. C'est à ces aèdes romantiques que l'art devait, selon Sainte-Beuve, d'avoir retrouvé sa dignité. Malgré leur exaltation du Moyen Âge, de la monarchie et du catholicisme, ce sont eux qui renouvelèrent la littérature et qui, une fois passées les années de militantisme, perdirent leurs illusions politiques pour se concentrer sur leur vrai travail^[280].

L'avis des historiens universitaires de la littérature ne s'écarte pas de celui de Sainte-Beuve. Lanson écrit dans son manuel que la production littéraire n'avait jamais été plus « insignifiante », plus « plate » et plus « fausse » que sous la Révolution et l'Empire. Du fait que les salons durent fermer leurs portes et que la vie mondaine fut suspendue pour au moins dix ans, une littérature prit forme qui se soustrayait au groupe social qui, pendant deux siècles, avait formé le public littéraire. Les traditions de style et de pensée des salons avaient été la règle pour les poètes et les écrivains. À la faveur de la Révolution, d'autres groupes et d'autres médias occupèrent le devant de la scène, et lorsque les salons finirent par renaître de leurs cendres et que la vie de société reprit, le classicisme s'avérait appartenir au passé. Même sous la Restauration, les salons ne retrouvèrent pas l'importance qu'ils avaient eue dans le passé. Selon Lanson, les femmes perdirent ainsi leur pouvoir sur la littérature, laquelle devint une affaire pour les hommes faite par des hommes. Pendant la période révolutionnaire, le rôle des salons et de la conversation mondaine fut repris par le journalisme et l'éloquence publique. Dans le processus de reconnaissance littéraire, les journaux et les revues reçurent une fonction presque aussi importante que les salons. L'art oratoire politique et la poésie républicaine étaient des genres particulièrement prisés par ces

périodiques. Lanson en commente un seul exemple, avant de porter toute son attention sur les deux auteurs pour lesquels Sainte-Beuve, avant lui, avait fait une exception : Madame de Staël et Chateaubriand[[281](#)].

L'innovation conservatrice

La production littéraire n'étant pas aussi étroitement liée à des structures institutionnelles que les sciences naturelles, il est un peu plus difficile d'en donner un aperçu. Pour devenir écrivain, il n'y avait ni écoles ni diplômes, et l'Académie française avait perdu beaucoup de son prestige. Le principal clivage était celui entre les écrivains restés en France et leurs confrères émigrés. Si la Révolution était pour les deux fractions l'événement qui dominait tout, chacune l'interprétait en fonction de positions et d'expériences fort différentes. Parmi les œuvres destinées à contribuer à la République, très peu ont résisté au jugement des connaisseurs. Tout comme en peinture, cette production était largement tributaire de l'actualité révolutionnaire et subordonnée aux tentatives de création d'une mythologie républicaine. Quant à la littérature néoclassique du temps de Napoléon, elle n'a guère recueilli d'opinions plus favorables. L'ensemble des textes qui datent de cette période est habituellement décrit comme « un pastiche insipide et incolore de la littérature classique^[282] ».

L'innovation littéraire s'engendrait surtout dans l'opposition, parmi les émigrés ou anciens émigrés. Certains, comme Chateaubriand, fondèrent pendant un temps leurs espoirs sur Napoléon, mais ce ne fut là, dans la plupart des cas, qu'une alliance de circonstance. Madame de Staël fut expulsée par Napoléon, qui finit par reconnaître lui-même qu'il bénéficiait du soutien d'auteurs de second rang. Alors que des savants de réputation mondiale lui dédiaient leurs livres, il constata que, la « grande littérature » lui étant hostile, seule la « petite littérature » était de son côté^[283]. Certains écrivains plus reconnus associaient à des opinions contre-révolutionnaires une recherche de nouveaux moyens expressifs et stylistiques. Pendant un certain temps, conservatisme social et innovation littéraire furent ainsi imbriqués l'un dans l'autre. Et un passéisme évident alla de pair avec une aversion pour la tradition littéraire. Cette combinaison insolite, qui caractérise la genèse du romantisme français, naquit dans les milieux de l'émigration.

Pour les émigrés, la Révolution signifiait un séjour dans un autre pays et dans des conditions de vie tout à fait nouvelles. Ils furent quelques-uns à s'absenter de France pendant plusieurs années et nombreux à rentrer au pays lorsque Bonaparte s'empara du pouvoir, tandis que d'autres encore attendirent, jusqu'en 1815, le retour de la monarchie. Il n'était pas rare que les évolutions culturelles qui se manifestèrent sous l'Empire et sous la Restauration eussent leurs origines dans toutes ces expériences à l'étranger. Un séjour de plusieurs années sous d'autres cieux, les contacts avec des compatriotes inconnus, compagnons d'infortune, les épreuves inattendues, toutes ces facettes d'une existence en exil contribuèrent à une réorientation qui s'avérerait d'une portée considérable pour la littérature et pour l'art. Pour de nombreux émigrés, le changement le plus radical était la rupture avec la vie mondaine^[284]. Chez les non-aristocrates aussi, la disparition de foyers de mondanité était la cause d'une modification aussi soudaine que profonde de leurs modes de vie^[285]. Dans les colonies françaises qui voyaient le jour à différents endroits du globe, on s'efforçait de maintenir en honneur les traditions, mais les bases de ce respect s'étaient en partie modifiées. Tout d'abord, on se montrait plus sensible au lyrisme et à la littérature sentimentale, au détriment de la psychologie du classicisme. Les anciens idéaux que furent le sens de la « mesure » et de la « grâce » ne convenaient plus. Dans les conditions de vie exceptionnelles que connaissait l'exilé, le drame sentimental de Rousseau répondait mieux

aux attentes que la littérature classique. De plus, la nouvelle sensibilité faisait une place importante aux sentiments religieux. Pour répandus que fussent, dans l'aristocratie d'avant la Révolution, le scepticisme et l'indifférence à l'égard de la foi, celle-ci connut une réévaluation dans les milieux de l'émigration. On redécouvrait le catholicisme comme source de réconfort et comme évangélisme, mais également comme institution sociale et comme garant d'ordre et d'autorité. Le retour à la foi ou le renouvellement de la pratique religieuse étaient liés à une glorification plus générale du passé. Le présent étant devenu insupportable, peu d'émigrés échappaient à la tentation de s'accrocher à leur passé ou de se réfugier dans un monde imaginaire. L'aspiration à des temps paisibles ou, à l'inverse, à une fierté héroïque éclipsait l'intérêt pour le présent autant qu'il nourrissait la haine pour ceux que l'on estimait coupables de tout ce qui avait été perdu.

Des enchantements retrouvés

Après le coup d'État de Napoléon, une partie des émigrés put rentrer au pays. À la fin de 1799, les églises furent autorisées à rouvrir leurs portes le dimanche. À peine quelques semaines après, soixante des soixante-treize périodiques politiques furent interdits, puis l'on donna à la moitié de tous les émigrés recensés la possibilité de revenir en France. Des négociations ayant été entamées en vue d'une réconciliation officielle avec l'Église, de nombreux émigrés rentrèrent chez eux en toute confiance. Un certain nombre d'entre eux jouèrent bientôt un rôle de premier plan dans la propagation d'une réaction contre-révolutionnaire, qui s'exprima à partir de 1800 autour de revues telles que le *Mercur de France* et le *Journal des débats*. Jusqu'à cette date, les écrits et les périodiques contre-révolutionnaires n'avaient vu le jour qu'en dehors des frontières de la France. La première confrontation entre intellectuels républicains et ex-émigrés se produisit lorsque parut *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800). Dans cette étude, Madame de Staël donnait un aperçu très complet de l'évolution de l'art littéraire comme phénomène social. Y faisaient fonction de fils conducteurs l'idée de Montesquieu de l'interdépendance sociale et la réflexion sur le progrès social telle que Condorcet l'avait élaborée. Si ses analyses rejoignaient l'héritage des Lumières et si la Révolution recevait une appréciation positive, l'auteur ne se privait pas de prendre pour cible les nouveaux rapports de force intellectuels, fût-ce du fait que tout son livre était un plaidoyer en faveur de la littérature et de l'éloquence. Qui plus est, sa critique de certains travers de la littérature reposait sur des arguments de type religieux. Le désintéressement et la vertu procédaient ainsi, selon elle, de la conscience religieuse, et à cet égard, ses préférences (protestantes) différaient de celles des intellectuels républicains. *De la littérature* occupa d'emblée une position-clef dans les discussions publiques sur la littérature, la foi et les Lumières[286]. Le premier numéro du *Mercur de France* ressuscité contient une recension très détaillée par Fontanes, dans laquelle sont mis en avant tous les thèmes qui composeraient bientôt le répertoire standard de l'opposition littéraire.

Fontanes s'en prend surtout à l'idée de progrès. Que l'histoire de l'humanité soit marquée par le progrès et que, par conséquent, l'ère moderne soit supérieure aux époques antérieures, est pour lui une chimère. Le progrès se limite à la science et à la technique. Ses causes ne résident, du reste, guère plus que dans l'obstination et le hasard – les savants n'ont pas pour rien des réputations extrêmement inégales. « Il faut le dire : les créations les plus brillantes et les plus durables sont celles de l'éloquence et de la poésie[287]. » La raison en est que leur pouvoir se fonde sur les « passions humaines », lesquelles « ne changent pas ». Dans la morale, les arts et la politique, il n'existe pas de progrès, et d'ailleurs, dans ces domaines, il n'y a rien de nouveau à découvrir. C'est une erreur que d'aborder la vie humaine à coups de calculs et de raisonnements. « Lorsque tout est soumis à des analyses philosophiques, tout perd de son charme. » Le « charme » des choses réside selon Fontanes dans leur « mystère » ; l'« âme » ne se plaît que dans « des sentiments mystérieux et infinis ». Celui qui est sensible à « la gloire, la vertu et la beauté », ferait mieux de laisser de côté les « doctrines qui dessèchent le cœur et l'imagination ». L'on commet une erreur stupide à « glorifier les sciences au détriment des beaux-arts ».

Dans sa louange de la poésie et de l'imagination, Fontanes reçut l'appui de Chateaubriand, dont il était ami depuis l'émigration. Chateaubriand traitait des mêmes thèmes, mais mettait

plus l'accent sur la foi. Parce que « seul le christianisme a compris l'homme, [...] j'attribue à la foi tout ce que Madame de Staël attribue à la philosophie[288] ». Seul le christianisme avait apporté quelque intelligence dans l'univers des sentiments humains, tous les grands écrivains avaient été des chrétiens et, toujours selon Chateaubriand, tout écrivain qui refusait de croire, bannissait « l'infini » de son œuvre. Or, au lieu de « progrès » et de « perfectibilité », c'était cet « infini », mystère éternel, qui importait réellement. Le « génie » n'était rien d'autre que d'en avoir conscience.

Le débat sur la littérature et la foi prit encore plus d'ampleur lors du Concordat de 1801. La célébration solennelle de ce dernier coïncida avec la parution de *Génie du christianisme* (1802). Le but de Chateaubriand était de démontrer que le christianisme était « la plus poétique et la plus humaine » de toutes les religions et qu'il était la religion la plus favorable « aux arts et aux lettres ». Le livre fut un succès immédiat et devint le manifeste d'une nouvelle sensibilité littéraire. Celle-ci fut présentée comme une composante d'une alliance entre la littérature et le catholicisme. À la manière de Fontanes, Chateaubriand construisit une antinomie entre littérature et science, antinomie qui l'emportait sur tout et dont le premier terme représentait le sentiment et la passion, et le second la froide raison. Cette dichotomie en recoupait toute une série d'autres, où la foi était du côté de la littérature, des sentiments, de la morale et de l'humanité, alors que la science appartenait à la sphère de la raison, de l'incroyance, de la froideur et même du crime. « Plusieurs personnes, écrivait-il, ont pensé que la science entre les mains de l'homme dessèche le cœur, désenchante la nature, mène les esprits faibles à l'athéisme, et de l'athéisme au crime ; que les beaux-arts, au contraire, rendent nos jours merveilleux, attendrissent nos âmes, nous font pleins de foi envers la Divinité et conduisent par la religion à la pratique des vertus[289]. » La science et la philosophie constituent, dit encore Chateaubriand, une menace pour les poètes et les écrivains, mais non moins pour la vie sentimentale, pour l'Église et pour toute la société. Plus tard, il ajouta encore une raison à toutes celles qui le faisaient déjà considérer les sciences comme inférieures : Laplace, Lagrange, Cuvier, Monge, Chaptal, Berthollet, tous « ces prodiges » qui furent jadis de si fiers démocrates, étaient devenus « les plus obséquieux serviteurs de Napoléon » : « Il faut le dire à l'honneur des lettres : la littérature nouvelle fut libre, la science servile ; [...] ceux dont la pensée était montée au plus haut du ciel, ne purent élever leur âme au-dessus des pieds de Bonaparte : ils prétendaient n'avoir pas besoin de Dieu, c'est pourquoi ils avaient besoin d'un tyran.[290] »

Durant les quelques années qui suivirent la prise de pouvoir de Napoléon, un groupe d'intellectuels ralliés autour du *Mercure de France* de Fontanes se démarqua en préconisant le sentiment et le pouvoir d'imagination comme sources principales de la littérature. Celles-ci étaient présentées comme une alternative aux modèles intellectuels dominants et avaient un caractère ouvertement antiscientifique et antirationaliste. Contre la prétention de la raison et contre l'univers confiné de la science, Chateaubriand et ses amis défendaient tout ce qui échappait au calcul et à la compréhension. C'est ainsi que naquit une conception différente de la littérature. Dans la prose exubérante de Chateaubriand, les idéaux du classicisme furent bientôt ruinés. Au « goût » succédait le « génie ». La littérature était identifiée à la poésie, non plus à de claires et gracieuses représentations de la réalité, mais à une recreation lyrique de tout ce qui existait. L'écrivain n'était plus un homme de lettres, expression qui devint fade et quelque peu suspecte, mais un visionnaire et un troubadour. Pour Chateaubriand, la réalité

était énigmatique, obscure et étourdissante, autant dire inexplicable. Vouloir comprendre la création n'était que vaine ambition, et pur orgueil que de prétendre pouvoir la comprendre. Cette méfiance paléochrétienne et archaïque envers la connaissance était aussi invoquée par Lamartine. Ce dernier écrit ainsi dans *L'Homme*, un poème de 1819 dédié à Byron :

Notre crime est d'être homme et de vouloir connaître :

Ignorer et servir, c'est la loi de notre être.[\[291\]](#)

Tous les premiers romantiques français insistaient d'une manière ou d'une autre sur le fait qu'il importait de ne pas analyser ni examiner la nature, mais de la chanter et de s'étonner de sa beauté et de ses secrets éblouissants. À l'opposé des choses terrestres et finies, ils recherchaient l'envoûtement du « mystère », de l'« inépuisable », de l'« infini », et ils confiaient à l'écrivain la mission de s'en faire le témoin.

la révolte romantique & les deux cultures

Les thèmes de cette réaction romantique furent presque tous formulés pendant les premières années du régime napoléonien. Dans la foulée de la Révolution et de l'émigration, et dans la lutte contre les nouveaux maîtres intellectuels, un contre-mouvement littéraire se forma, qui échangea la philosophie contre la foi, la raison contre le sentiment et le savoir scientifique contre l'enchantement des miracles et des mystères. L'aspiration à des pays exotiques, à des temps éloignés et à des phénomènes indéchiffrables n'était plus nourrie par le besoin d'amusement, comme au XVIII^e siècle, mais résultait bien plus de l'atmosphère de crise qui régnait parmi les victimes de la Révolution. Des écrivains tels que Chateaubriand surent convertir cette expérience en doctrine littéraire dont la critique de la raison et de la science était un élément central. Chateaubriand concevait l'imagination comme un défi à la raison et, comme si son plus profond désir était d'imposer le silence aux savants, il mobilisait sous sa plume tout ce qui dépassait leur entendement. Dans ce combat, la foi était mise à profit en tant qu'alliée et en tant que caution métaphysique de la recherche de tout ce qui pouvait défier les facultés humaines.

Chateaubriand et les siens gagnèrent rapidement du terrain. Le *Journal des débats*, qui avait été fondé fin 1799, tirait à plus de 30 000 exemplaires. Un rapport secret destiné en 1803 à Napoléon signalait que cette revue avait pour objectif de mener une « guerre ouverte » contre les sciences. Le développement de celles-ci était censé n'avoir produit que corruption et athéisme[292]. Quand parut *De l'Allemagne* en 1810, il s'avéra que son auteur en était, lui aussi, venu à accorder une plus grande importance à la religion et à la critique des sciences. Madame de Staël y louait en effet « le beau travail » de Chateaubriand et insistait sur le fait que la poésie, l'art, la philosophie idéaliste et la foi puisaient tous à la même source et servaient tous le même dessein[293]. Les différences entre « libéraux » et « conservateurs » n'en disparurent pas pour autant, mais les deux groupes avaient connu chacun un regain d'une certaine forme de spiritualisme. Dans les deux groupes, les attaques étaient dirigées contre le « matérialisme » de la science, et chacun martelait que la négation de valeurs supérieures et d'entités immatérielles telles que l'âme avait eu des conséquences funestes et qu'un retour à la spiritualité et à la morale s'imposait. Certains écrivains et poètes se réclamèrent de cette nouvelle tendance dans leur effort de revalorisation de leur art. Lamartine, né en 1790, grand admirateur de Chateaubriand et l'un des poètes romantiques les plus en vue, la décrivait en ces termes : « Je me souviens qu'à mon entrée dans le monde il n'y avait qu'une voix sur l'irréremédiable décadence, sur la mort accomplie et déjà froide de cette mystérieuse faculté de l'esprit humain [la poésie]. C'était l'époque de l'Empire ; c'était l'heure de l'incarnation de la philosophie matérialiste du XVIII^e siècle dans le gouvernement et dans les mœurs. Tous ces hommes géométriques qui seuls avaient alors la parole et qui nous écrasaient, nous autres jeunes hommes, sous l'insolente tyrannie de leur triomphe, croyaient avoir desséché pour toujours en nous ce qu'ils étaient parvenus en effet à flétrir et à tuer en eux, toute la partie morale, divine, mélodieuse, de la pensée humaine. Rien ne peut peindre, à ceux qui ne l'ont pas subie, l'orgueilleuse stérilité de cette époque. C'était le sourire satanique d'un génie infernal quand il est parvenu à dégrader une génération tout entière, à déraciner tout un enthousiasme national, à tuer une vertu dans le monde ; ces hommes avaient le même sentiment de triomphante impuissance dans le cœur et sur les lèvres, quand ils nous disaient : "Amour, philosophie, religion, enthousiasme, liberté, poésie ; néant que

tout cela ! Calcul et force, chiffre et sabre, tout est là. Nous ne croyons que ce qui se prouve, nous ne sentons que ce qui se touche ; la poésie est morte avec le spiritualisme dont elle était née.” Et ils disaient vrai, elle était morte dans leurs âmes, morte dans leurs intelligences, morte en eux et autour d’eux. [...] Tout était organisé contre cette résurrection du sentiment moral et poétique ; c’était une ligue universelle des études mathématiques contre la pensée et la poésie. Le chiffre seul était permis, honoré, protégé, payé. [...] Depuis ce temps, j’abhorre le chiffre, cette négation de toute pensée ; et il m’est resté contre cette puissance des mathématiques exclusive et jalouse le même sentiment, la même horreur qui reste au forçat contre les fers durs et glacés rivés sur ses membres, et dont il croit éprouver encore la froide et meurtrissante impression quand il entend le cliquetis d’une chaîne. Les mathématiques étaient les chaînes de la pensée humaine. Je respire ; elles sont brisées.[294] »

Lamartine écrivit ces lignes en 1834, en guise de préface à une nouvelle édition de ses œuvres complètes. Les éléments romantiques dans ses propos n’avaient alors plus rien de nouveau, mais son ressentiment contre les mathématiciens ne devait pas être si facile pour des écrivains plus jeunes que lui. Flaubert, par exemple, évoque des sentiments comparables dans une lettre de la même époque, mais ses commentaires sont plus stylisés, moins pontifiants et, en fin de compte, plus fictifs que réels : « C’est une triste chose que la critique, que l’étude, que de descendre au fond de la science pour n’y trouver que la vanité, d’analyser le cœur humain pour y trouver l’égoïsme, et de ne comprendre le monde que pour n’y voir que le malheur. Ô que j’aime bien mieux la poésie pure, les cris de l’âme, les élans soudains et puis les profonds soupirs, les voix de l’âme, les pensées du cœur. Il y a des jours où je donnerais toute la science des bavards passés, présents, futurs, toute la sottise érudition des épilucheurs, équarrisseurs, philosophes, romanciers, chimistes, épiciers, académiciens, pour deux vers de Lamartine ou de Victor Hugo. Me voilà devenu bien anti-prose, anti-raison, anti-vérité car qu’est-ce que le beau sinon l’impossible, la poésie si ce n’est la barbarie...[295] »

Pour peu qu’ils eussent une réaction, les savants rejetaient les campagnes littéraires-religieuses du *Mercur de France*. Des intellectuels républicains défendaient leur position dans *La Décade philosophique*. Le protestant Cuvier estimait que Chateaubriand et ses alliés ne rendaient pas service à la foi en contestant au nom de la religion le peu de connaissances acquises[296]. D’autres savants poussaient plus loin le débat. Le physicien Biot, l’un des plus productifs des disciples de Laplace, s’attaquait sans détours au type de littérature que prônait Chateaubriand. Le « bon sens » et le « bon goût », disait-il, n’avaient pas encore tout perdu de leur influence. « Ceux qui veulent introduire parmi nous une nouvelle poétique, fondée sur la déraison et l’extravagance, n’auront pas seulement, comme ils le supposent, à se défaire des gens éclairés et savants ; leurs véritables ennemis, leurs ennemis mortels, ce sont les grands écrivains du siècle de Louis XIV, particulièrement Fénelon, Boileau, Racine, qui nous ont appris, par leur exemple et par leurs ouvrages, à ne connaître d’autres sources de beautés littéraires que la nature et la vérité.[297] » Biot mettait son discours sous l’exergue de Boileau et de son aphorisme « Rien n’est beau que le vrai ». De la même manière que les orientations réactionnaires de Chateaubriand se combinaient avec une tendance affirmée à l’innovation littéraire, beaucoup de savants progressistes faisaient preuve d’idées conservatrices en matière de littérature. Biot était attaché aux expressions les plus consacrées du classicisme. *La Décade philosophique* militait en faveur de la révolution politique, qu’elle considérait comme un progrès, mais voyait dans la révolution littéraire un pas en arrière[298].

Les collaborateurs de cette revue tenaient fermement à la hiérarchie générique la plus traditionnelle. Chaque genre avait des thèmes et un ton bien particuliers, dont même un « génie » n'avait pas à s'écarter. Un élément notable de ce conservatisme esthétique, comme l'appelle Marc Regaldo, était le fait que ces intellectuels républicains rejetaient toute notion d'« opposition » entre littérature et science, entre imagination et intelligence[299]. Mais le processus de « séparation » entre les deux était alors en pleine progression.

En France, le thème d'une opposition inconciliable entre « deux cultures », l'une scientifique et l'autre littéraire, émergea pendant les toutes premières années du XIX^e siècle. Ce fut la première fois*. Cette antinomie fut mise en valeur et élaborée par les représentants de l'opposition littéraire, afin de combattre la suprématie intellectuelle des sciences naturelles. Les poètes et écrivains concernés souhaitaient soustraire leurs œuvres une fois pour toutes au jugement des savants et des philosophes, ce qui les amena à accomplir une rupture avec la tradition classique. Ce processus ne déboucha pas seulement sur de nouvelles formes de littérature à tendance antirationaliste et antiscientifique, des doctrines firent aussi leur apparition qui donnèrent à cette séparation des assises théoriques. Ce n'est pas un hasard si la formule « l'art pour l'art » date de ces années. Sans doute fut-elle utilisée pour la première fois par Benjamin Constant en 1804. Par la suite, l'idée selon laquelle les activités esthétiques devaient être complètement indépendantes des activités cognitives se répandit pour devenir une partie intégrante de la doxa culturelle du romantisme[300].

Bonald & Maistre

En France, la réaction romantique eut lieu dans la littérature et la poésie. En sciences, il n'était pas question de romantisme ; ceux qui pratiquaient la philosophie et les sciences humaines prenaient une position intermédiaire. Pareille distribution ne se retrouvait pas dans d'autres pays. Inspirés notamment par un sentiment anti-français, les savants allemands et anglais se montraient, pour leur part, relativement ouverts aux thématiques romantiques[301].

En France, il existait une corrélation nette entre conservatisme politique, critique des sciences et engagement littéraire. Cela paraît avoir été le cas aussi de théoriciens de la société comme Louis de Bonald et Joseph de Maistre. En 1807, Bonald constata qu'un « divorce » avait eu lieu entre les sciences et les lettres[302]. Durant des siècles, une telle distinction avait été inexistante et ce n'est que récemment que des différences fondamentales entre les deux avaient été portées au jour. La principale « cause » de cette scission était à chercher selon Bonald dans la formation d'un groupe d'hommes de lettres indépendants au début du XVIII^e siècle. C'est alors que des écrivains acquièrent un « titre » sans avoir de « fonction », et, tout comme d'autres « surnuméraires » de la société, ils étaient source de troubles et de désordre. Dans leur « haine de la religion » et leur « incompetence » en matière de foi, de morale et de politique, ils identifiaient la science aux sciences physiques. Leurs écrits satiriques avaient eu un certain succès auprès de nobles oisifs et le tiers état leur procurait tous les complices dont ils avaient besoin. C'est ainsi que les sciences morales, lesquelles étaient fondées sur la doctrine chrétienne, avaient perdu toujours plus de terrain. Vu sous cet angle, l'*Encyclopédie* avait été le « premier volume d'un grand ouvrage » dont la Révolution était le second : « ces deux volumes sont de la même composition et, si l'on peut dire, du même format »[303].

Bonald explique ensuite les raisons pour lesquelles tout « homme sensé » doit donner la préférence aux sciences morales et à la littérature. La Révolution a montré que l'inobservance des vérités morales et sociales menait implacablement au chaos. Aussi bien pour ceux qui s'y consacraient que pour la société tout entière, les sciences morales sont supérieures aux sciences physiques : elles sont plus utiles et plus nobles, elles sont en outre « plus parfaites », les théories existantes n'ayant pas besoin d'être revues au bout de quelques années. La réputation d'un savant peut se satisfaire de l'étude de la physique, pas celle de sa nation. La gloire de la France repose sur l'œuvre de ses poètes, orateurs et hommes politiques, et non pas sur les mérites de ses savants.

Peu de temps après, Bonald rédigea des notes sur le même sujet, cette fois sous le titre « Sur la guerre des sciences et des lettres ». On ne l'y voit plus décrire et argumenter, mais seulement calculer. Il se demande, au cas où une guerre devrait éclater entre les sciences et les lettres, qui choisirait quel camp. Les lettres marcheraient au combat avec toute la fierté d'un passé glorieux, les sciences avec l'assurance de leurs succès récents. Mais, militairement parlant, les lettres seraient en mauvaise posture. Les genres classiques (comédie, tragédie, poésie épique) avaient essuyé de telles pertes que les lettres ne pourraient compter que sur les « troupes légères et irrégulières » (romans, feuilletons, vaudevilles, traductions) ; elles seraient même obligées d'appeler en renfort le mélodrame. En revanche, les sciences auraient pour elles les « nations savantes du Nord, la pédagogie [sic], la statistique, la caméristique [sic], la technologie, l'archéologie, etc. ». Les arts, quant à eux, seraient divisés. Les arts mécaniques choisiraient le parti des sciences, les arts libéraux celui des

lettres. Mais les arts libéraux étaient des « alliés suspects ou même infidèles ». La musique était déjà « furieusement savante », l'art de la danse avait sa propre science, la chorégraphie, et la poésie, généreuse mais toujours imprudente, aurait entamé des négociations avant même les premières escarmouches. « Tout annonce donc la chute prochaine de la république des lettres et la domination universelle des sciences exactes et naturelles.[304] »

La guerre imaginaire de Bonald évoque l'image d'une polarisation intellectuelle très poussée. L'antagonisme entre science et littérature n'épargnait rien ni personne. Il est possible que Bonald choisît de laisser inachevées ses notes du fait que le bilan s'avérait négatif pour la littérature. Leur publication n'aurait fait que miner davantage encore le moral des troupes. Ce n'est que lorsqu'une bataille décisive fut gagnée et que Napoléon eut levé le camp, que Bonald les inséra dans un recueil d'essais. Ces notes ne sont pas datées, mais leur place au sein du recueil laisse penser qu'elles furent écrites entre 1806 et 1810. Au moment où parut le volume, en 1819, on était en pleine Restauration et la suprématie intellectuelle des sciences appartenait à nouveau au passé.

Ce qui liait Bonald et Maistre à l'opposition littéraire, c'était leur lutte contre le nouveau pouvoir des savants et leur conviction que leurs propres orientations devaient être ancrées dans la foi. Tous deux étaient des quadragénaires lorsque éclata la Révolution, et tous deux appartenaient à l'émigration aristocratique et s'efforçaient de reformuler les fondements de la monarchie catholique. Sans être des romantiques inspirés comme Chateaubriand, ils partageaient avec ce dernier son horreur de la science moderne, qu'ils tenaient pour responsable directe ou indirecte de la Révolution. Bonald et Maistre ne s'opposaient toutefois pas tant au « désenchantement » du monde, comme Chateaubriand et Lamartine, qu'aux répercussions sur les rapports hiérarchiques. Les « philosophes » et les savants étaient montrés du doigt comme étant les principaux responsables de l'affaiblissement de l'autorité qui était à l'origine de 1789. Ce thème était souligné par tous les contre-révolutionnaires et tous rapportaient ce diagnostic à une revalorisation du catholicisme et de l'absolutisme. Dans les écrits contre-révolutionnaires, la critique aristocratique de l'absolutisme s'était tarie, alors qu'elle était encore abondamment présente dans la première phase de la Révolution. Après la chute de la monarchie en 1792, les plaidoyers en faveur de la séparation des pouvoirs et d'une monarchie constitutionnelle ou encore les dénonciations du règne de l'arbitraire et du despotisme cédèrent la place à de nouvelles formes de doctrines absolutistes. Celles-ci s'accompagnaient souvent d'un intérêt renouvelé pour des visions de la société organicistes et corporatistes où l'individu était subordonné à la tâche sociale qu'il était censé remplir. Les œuvres de Bonald et de Maistre furent les contributions les plus systématiques à ce courant[305].

En 1796 furent éditées, sans rapport entre elles, les premières grandes œuvres des deux penseurs. Bonald publia ses *Considérations sur la France*, Maistre sa *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*. Les deux écrits contiennent une critique des sciences modernes. Joseph de Maistre fut, toute sa vie durant, obsédé par le pouvoir de la science. À ses yeux, les sciences et leurs serviteurs ne pouvaient être tolérés que dans des positions subalternes. L'enseignement devait être laissé aux mains des prêtres et les fonctions importantes dans la société réservées aux nobles, aux officiers et au haut clergé. L'accès d'autres catégories à l'autorité mettait en péril la monarchie catholique. Pour Maistre, ce furent les savants qui, « sans façon », avaient commencé à juger Dieu et à lui demander

« compte de ses décrets » : « Nous n'avons pas su [les] tenir dans ce siècle à leur place, qui est la seconde. Autrefois, il y avait très peu de savants, et un très petit nombre de ce très petit nombre était impie ; aujourd'hui on, ne voit que des *savants* : c'est un métier, c'est une foule, c'est un peuple ; et parmi eux, l'exception, déjà si triste, est devenue règle. [...] Et cependant, s'il y a une chose sûre dans le monde, c'est, à mon avis, que ce n'est point à la science qu'il appartient de conduire les hommes.^[306] »

Dans *Examen de la philosophie de Bacon* (1836), Maistre fait remonter l'influence funeste de la science moderne à Bacon. Contre l'empirisme anglais, il prend fait et cause pour la foi et la métaphysique comme soubassements des sciences morales. Ces dernières étaient sans commune mesure avec les sciences naturelles, car fondées sur les articles de foi cardinaux (de la chute et de la Providence à l'infaillibilité du pape, que Maistre défendit dans un livre à part).

L'apologie des « sciences morales » traditionnelles et chrétiennes était également le motif central dans l'œuvre de Bonald. La base de sa doctrine se trouve dans son premier livre, et les publications ultérieures en sont autant d'approfondissements, même si, plus actuelles et plus vivantes que ses traités, elles y apportent plus d'un éclaircissement. La théorie sociale de Bonald était avant tout dirigée contre la propagation de l'individualisme et du pluralisme. Sa conception de la science était destinée à contrecarrer l'introduction dans les sciences morales de méthodes issues des sciences naturelles. Comme chez Maistre, les deux aspects étaient étroitement liés. La théorie sociale de Bonald partait de l'idée d'un ordre social originel créé par Dieu. Les sociétés existantes n'en étaient que les « expressions » variées et toute atteinte contre la société initiale conduisait à des phénomènes de crise. Les rapports au sein de cette société étaient fixés pour l'éternité et avaient force de loi – Bonald parlait d'ailleurs d'une « législation primitive ». À l'instar des relations entre un père, une mère et leur enfant, les rapports entre le souverain, l'aristocratie et le peuple, ou, en des termes plus abstraits, entre le pouvoir, la fonction de ministre et la sujétion, constituaient une hiérarchie naturelle. Pour Bonald, les sujets étaient tenus à leur assujettissement comme les nobles étaient tenus à leurs fonctions de serviteurs. Toute idée de droits individuels ou d'indépendance et de liberté ne générait que la dislocation de l'ordre originel. Il n'existait qu'une seule société, et c'était l'union de la société religieuse (l'Église catholique) et de la société politique (la monarchie). L'Église veillait sur le bien-être moral de l'homme, la société politique sur son bien-être physique. Cette organisation ne laissait de place ni aux « sectes » indépendants, ni aux « marchés », ni à une quelconque séparation de principe entre les pouvoirs. Tout cela s'appliquait aussi aux intellectuels. C'étaient précisément leurs revendications d'autonomie qui avaient abouti à la naissance de la philosophie moderne, c'est-à-dire à des tentatives visant à tout expliquer et à tout agencer sans faire appel à la Divinité et à la société créée par Elle.

La théorie sociale de Bonald était une sorte de théologie socio-politique. La société primitive et les devoirs qu'elle engendrait précédaient toute forme de droit et toute préférence de l'individu. Il existait une marge de manœuvre pour ce dernier, mais dès qu'il s'écartait trop du projet originel, sa santé physique ou morale s'en trouvait menacée. La théorie de Bonald, plus développée et plus rigoureuse que celle de Maistre, se lit comme un exercice scolastique. Tout y repose sur des définitions établies d'avance, dont découlent par déduction un certain nombre de corollaires. « La métaphysique, affirmait Bonald, est aux

sciences morales ce que l'algèbre est aux sciences physiques[307]. » Rien n'était plus condamnable dans les sciences morales que l'imitation des sciences physiques modernes.

Les idées de Maistre et de Bonald furent forgées dans le but de critiquer les séquelles de la Révolution. Elles renouaient avec d'anciennes conceptions théologiques et politiques, dont la sélection et la mise au point s'inspiraient toutefois aussi des convictions de la partie adverse. Ce à quoi Maistre et Bonald entendaient apporter une réponse, c'étaient surtout les représentations modernes de la science et de la société. À la nouvelle vision de la société, qui prenait comme base de départ un ensemble dynamique et décentré, ils opposaient une théorie sociale statique selon laquelle un centre immuable est indispensable à la société. La différenciation sociale n'était concevable que dans le cadre d'une division du travail préexistante entre famille, Église et État. Toute autre forme d'activité sociale était supposée être soumise à ces institutions et fonctions. Au centre du dispositif, il n'y avait pas une interdépendance de secteurs relativement autonomes, mais la nécessité métaphysique d'une unité dans la subordination. D'un point de vue théorique, pareil rêve réactionnaire ne pouvait être argumenté qu'en défendant un type de théorie diamétralement opposé aux traditions rationalistes et scientifiques. Aussi la critique de la philosophie moderne et de la science était-elle un élément majeur de l'œuvre des deux écrivains politiques, et s'il leur arrive de souligner çà et là leur zèle scientifique, ils entendent la science au sens scolastique du mot. Bonald et Maistre partageaient avec l'opposition littéraire la critique des sciences modernes. Le premier collabora d'ailleurs au *Mercur de France* et il fut avec Chateaubriand le fondateur en 1818, sous la Restauration, du *Conservateur*.

L'œuvre de ces deux théoriciens illustre à la fois la progression des théories sociales et l'opposition que celles-ci suscitaient. Cette œuvre était traditionaliste, mais dans la mesure où elle fut conçue comme une attaque dirigée contre les bouleversements révolutionnaires, elle revêtit une dimension tout à fait nouvelle : elle se fit « réactionnaire » ou « conservatrice » au sens de Mannheim, elle devint l'expression d'un traditionalisme qui « est devenu conscient de lui-même ». Ni Bonald ni Maistre ne purent se contenter de répéter de vieilles doctrines. Tous deux imaginèrent un modèle théorique qui, par contrecoup, se révélait inédit. Chez Maistre, dont les écrits sont teintés de mysticisme, l'accent était mis sur le rôle historique de la Providence. Il interprétait la Révolution comme une punition, comme une sorte d'expiation qui finirait par ouvrir la voie à la résurrection de l'Église et à la restauration des rapports hiérarchiques originels. Chez Bonald, c'est le retour à « la société ordonnée » qui était central. La Révolution était plutôt une conséquence de l'ébranlement progressif des rapports sociaux au XVIII^e siècle. Les deux auteurs s'en prenaient aux théories sociales modernes, qu'ils considéraient comme une partie du mal, mais, alors même qu'ils méprisaient ces théories, ils étaient bien forcés de raisonner en partie dans les mêmes termes (surtout Bonald, qui avait une prédilection pour les déductions rationnelles). La différence déterminante d'avec les auteurs modernes résidait moins dans leur vocabulaire que dans leurs prémisses théologiques.

Diversité culturelle & cognitive

La révolution intellectuelle qui s'accomplit dans la France des années 1800 donne à voir une expansion, un essor et une différenciation des sciences de la nature. Simultanément et essentiellement en réaction à cette évolution, un contre-mouvement prit forme dans les milieux littéraires, qui rompait avec les conventions du classicisme. Les poètes et les écrivains impliqués définissaient la littérature comme une activité totalement dégagée de critères rationnels et scientifiques. Dans le même temps se fit jour une différenciation fondamentale au sein des sciences naturelles, cependant qu'une rupture intervint entre les sciences et les diverses activités littéraires. La diversité intellectuelle et culturelle devint un sujet de réflexion prédominant et il était devenu à peu près impossible, au début du XIX^e siècle, de formuler un point de vue général qui fût valable pour l'ensemble des pratiques intellectuelles. Auguste Comte, qui ne passe pourtant pas pour être un penseur spécialement moderne, est l'un des premiers intellectuels français à avoir vu ce problème. Pour lui, le schisme entre science et lettres était un fait acquis et toute tentative de sauvetage du classicisme une douce illusion. Les procédures scientifiques étaient devenues plus strictes, la chimie et la biologie s'étaient muées en sciences positives et des coquetteries littéraires à la Buffon appartenaient définitivement au passé. S'il fallait nommer une caractéristique des sciences de l'époque, ce fut bien ce progrès accéléré. Le développement de connaissances était un phénomène foncièrement historique, et ce développement était inégal selon le secteur scientifique considéré. L'idée selon laquelle existaient des critères de connaissance indépendants du temps et de l'objet de la science correspondait à une fiction. La conscience qu'avait Comte de cet état de faits forma le point de départ de son épistémologie. En 1817, alors qu'il n'avait même pas vingt ans, il écrivit que c'était une illusion de penser pouvoir trouver « des principes absolus ». Une telle prémisse était radicalement erronée. Dans le cas des sociétés humaines, le principe était le suivant : « Tout est relatif, voilà la seule chose absolue. [\[308\]](#) » Pas plus la raison qu'aucun autre principe ne pouvait plus prétendre à une validité supra-historique et universelle.

La séparation de la science d'avec la littérature était une des conditions de cette prise de conscience. Mais le fait que cette séparation pouvait être reçue comme un progrès, montre le rapport ambivalent de Bonald et Maistre à l'opposition littéraire. Chateaubriand et les premiers romantiques se battaient pour une littérature sur laquelle les philosophes et les savants n'auraient plus aucun droit de regard. Dans cette lutte, le catholicisme jouait initialement un rôle. Mais aucun de ces romantiques n'entendait pour autant se conformer aux souhaits des autorités ecclésiastiques, et au fur et à mesure que les écrivains regagnaient du prestige, les aspects catholiques et royalistes de leurs œuvres passaient au second plan. Lamartine et Victor Hugo firent ainsi leurs débuts en tant que fervents admirateurs de Chateaubriand et royalistes catholiques convaincus. Chemin faisant, ils entrèrent néanmoins de plus en plus en conflit avec les porte-parole de la littérature chrétienne, qui récusait l'idée selon laquelle l'art pouvait s'exercer pour lui-même. Le mouvement romantique se solda, pour les représentants de l'Église, par une grande déception. Les écrivains romantiques étaient à la recherche de formes littéraires plus libres et ils élevaient leur art au rang de forme ultime de spiritualité, mais d'une spiritualité qui était d'un tout autre ordre que celle de l'Église. En un sens, le penchant religieux des romantiques n'avait été possible qu'à la faveur du démantèlement de l'Église après la Révolution [\[309\]](#). Sous ce rapport, Bonald et

Maistre étaient sur une tout autre longueur d'onde. Pour eux, l'autonomie de la littérature n'était pas moins détestable que l'autonomie de la philosophie ou de la science. Les activités intellectuelles pouvaient avoir leur utilité et rendre la vie plus agréable, mais il convenait qu'elles restent soumises à l'autorité politique et morale. Le soutien qu'ils apportaient aux révoltés romantiques n'était donc pas sans réserves. Et à la longue, il s'avérerait que Bonald et Maistre étaient, sur ces questions, aussi conservateurs qu'isolés.

Troisième partie

Introduction

Au lieu de chercher aveuglement une stérile unité scientifique, aussi oppressive que chimérique, dans la vicieuse réduction de tous les phénomènes à un seul ordre de lois, l'esprit humain regardera finalement les diverses classes d'événements comme ayant leurs lois spéciales.

Auguste Comte

Avec la chute de Napoléon commença une période marquée par un intérêt nouveau pour les sciences sociales. L'empereur avait soutenu les sciences physiques et médicales et avait su mettre les arts au service de ses ambitions impériales, mais il n'avait laissé aucune place aux sciences sociales. Pire, on avait empêché les idéologues de travailler, la censure avait été durcie et la classe des sciences morales et politiques de l'Institut de France avait été supprimée. Mais sous la Restauration, les questions politiques et sociales firent l'objet d'une curiosité renouvelée. La fin des guerres signifiait le rétablissement des liens avec l'étranger et l'élargissement des possibilités de publication. La lutte qui battait son plein entre « conservateurs » et « libéraux » ne faisait que stimuler davantage encore la sensibilité aux questions sociales. Dans un premier temps, la quasi-totalité des débats étaient placés sous le signe de la Révolution. Celle-ci était taxée de dérèglement criminel par des groupements conservateurs qui œuvraient en faveur d'un rétablissement de l'alliance entre le trône et l'autel. Chateaubriand et Bonald en étaient parmi les principaux porte-parole. Les « libéraux », cherchant le juste milieu entre Révolution et Restauration, défendaient certains acquis révolutionnaires et étaient partisans du contrôle parlementaire, mais dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle. Les intellectuels conservateurs avaient le plus de liens avec la noblesse terrienne et avec l'Église, tandis que leurs pairs libéraux étaient souvent issus de la bourgeoisie citadine et que plus d'un avait un poste dans l'enseignement. De nombreux historiens et philosophes universitaires faisaient ainsi partie de l'opposition libérale. Sous la monarchie de Juillet, en 1832, ils prirent l'initiative de fonder l'Académie des sciences morales et politiques qui, pendant plusieurs générations, allait servir de point de ralliement aux variantes légitimes et plus ou moins officielles des sciences sociales. Les séances de ce bastion de la pensée bourgeoise libérale rassemblaient des historiens (Guizot, Mignet), des philosophes (Cousin), des économistes, des publicistes indépendants (Tocqueville) et des chercheurs socio-médicaux (Villermé). Jusqu'à la fin du siècle, cette académie constitua l'institution dominante dans le domaine des sciences sociales^[310].

Hormis les réseaux conservateurs et libéraux, certains représentants des sciences naturelles apportèrent eux aussi leur concours au retour des sciences sociales. Leurs travaux attiraient toutefois moins l'attention et étaient moins marqués par tel ou tel courant politique dominant. Ainsi, quelques mathématiciens perpétuèrent l'œuvre de Condorcet et de Laplace. Il leur était permis de faire usage de nouvelles données statistiques qui semblaient offrir des possibilités jusque-là inconnues. « À la longue, écrivait ainsi Lacroix, tout pourra être compté et mesuré et, partant, être soustrait au moins en grande partie au royaume de l'imagination^[311]. » Mais les vœux du mathématicien ne furent pas comblés. La mathématique sociale de Condorcet suscitait doutes et controverses, y compris parmi les mathématiciens, et les principales innovations sur ce terrain ne vinrent pas de France, mais de la Belgique d'Adolphe Quételet. Les travaux de ce dernier marquèrent la transition du calcul des probabilités à la statistique.

Enfin, les sciences médicales contribuèrent également à la santé des sciences humaines. La psychophysiologie de Cabanis gardait une grande autorité dans les sphères médicales. Broussais, par exemple, qui avait servi comme médecin dans les armées napoléoniennes, polémiquait avec vigueur, sous la Restauration, contre les adeptes d'un retour à la philosophie spiritualiste. Ses ouvrages jouissaient d'une grande popularité parmi les étudiants en médecine et, sous un rapport politique aussi, ils s'inscrivaient dans le prolongement des idées révolutionnaires^[312].

Les décennies qui suivirent 1814 offrent l'image de sciences sociales en pleine reprise et qui continuaient de se différencier. Les recherches étant plus hétérogènes, il est moins aisé d'indiquer une tendance dominante que pour les périodes précédentes. C'est ce qu'illustre l'œuvre d'Auguste Comte. Ses écrits sont parmi les plus originaux de l'époque, mais ils virent le jour en dehors des groupes et des institutions légitimes. Comte n'appartenait ni aux réseaux intellectuels conservateurs ni à leurs homologues libéraux. Mais ses travaux n'étaient pas non plus représentatifs des orientations en vigueur en sciences physiques. Et quoique mathématicien, il s'élevait sans ambages contre l'utilisation des mathématiques dans des sciences plus complexes comme la biologie et la sociologie. Et même s'il accueillait favorablement les travaux des médecins et des biologistes, il ne faisait pas non plus partie de leur univers.

Comte était un des cadets de la génération qui commença à faire parler d'elle après 1814. Sa trajectoire correspond globalement à l'histoire politique de l'époque. Étant dépourvu d'emploi stable, il était plus tributaire de la conjoncture que ceux de sa génération qui avaient pu se fixer. Comte grandit au temps de Napoléon. Sous la Restauration, il fut une des victimes de la réorganisation de l'École polytechnique et entretint des contacts avec l'opposition libérale. Sous la monarchie de Juillet, il décrocha un emploi à l'École polytechnique et mit au point ses idées dans son *Cours de philosophie positive* (1830-1842). À la différence de la plupart des intellectuels libéraux de sa génération, il perdit à nouveau son emploi. Chemin faisant, il se détourna alors des activités strictement intellectuelles et se mit à formuler sa pensée en termes plus philosophiques. Ses écrits ultérieurs, qui traitent des aspects philosophiques et subjectifs de sa doctrine, parurent pour l'essentiel après 1848.

Bien que Comte s'occupât des problèmes centraux de son temps, sa trajectoire fut aussi atypique que la direction théorique dans laquelle il s'était engagé. À cet égard, il occupait une position différente de la plupart de ses prédécesseurs. Son œuvre peut difficilement être qualifiée de caractéristique de l'une ou l'autre phase de l'évolution des sciences sociales. Montesquieu, Rousseau, Condorcet, Cabanis, tous étaient, de leur vivant, des auteurs reconnus et influents. Tel ne fut pas le cas d'Auguste Comte. On peut identifier des liens et des analogies avec d'autres penseurs, mais son œuvre est profondément singulière. Cette originalité méconnue est une première raison qui explique pourquoi sa pensée est au centre de cette troisième et dernière partie. La seconde raison est le fait qu'elle donnait aux sciences sociales une nouvelle orientation théorique, qui, à la fin du siècle, devait constituer la base de la sociologie en France.

Les écrits comtiens ont donné lieu, en gros, à deux lectures différentes. Premièrement, ils ont été lus dans leur signification politique, sociale ou religieuse. La position de leur auteur est alors décrite sur fond de crise idéologique dans la France post-révolutionnaire et son œuvre est rapportée à des courants comme le saint-simonisme et le conservatisme, à moins

que l'on n'y voie une tentative visant à trouver un substitut temporel au catholicisme. Ce genre de lecture s'appuie principalement sur ses ouvrages de la dernière époque.

Le second type d'interprétations présente le personnage sous un autre jour et fait de lui, fondamentalement, un théoricien. Ici, ce sont les premières phases de l'œuvre que l'on privilégie, tandis que les travaux ultérieurs ne sont guère évoqués qu'au détour d'une phrase sarcastique. L'originalité de Comte tient alors à son « positivisme » et à sa « sociologie », l'un étant regardé comme le noyau de son épistémologie, l'autre comme une élaboration ou une application spécifiques. Telle est, jusqu'à nos jours, la description la plus fréquente et la plus impartiale. Il s'agit d'Auguste Comte tel qu'il est présenté dans les manuels.

Aucune de ces deux lectures ne me paraît adéquate. La première est douteuse en ce qu'elle passe sous silence tout ce que Comte a écrit à propos des différentes sciences. Si celui-ci avait vraiment eu, dès le départ, des intentions d'abord politiques ou idéologiques, on ne saurait expliquer pourquoi il travailla surtout, à ses débuts, à développer les différentes sciences. Ni pourquoi ses interlocuteurs furent des savants et des membres de l'Académie des sciences. Or, tout cela relève, en premier lieu, d'une entreprise proprement intellectuelle et qui doit être prise comme telle. C'est ce que fait la seconde interprétation, qui n'en est pas moins trompeuse. Car ni le positivisme de Comte ni sa sociologie n'étaient particulièrement originaux ; en outre, historiquement, ni l'un ni l'autre n'ont joué un rôle spécialement fécond. Ce dernier point mérite explication.

Par « positivisme », on entend deux choses différentes. D'une part, le concept peut désigner l'application au domaine des sciences sociales de méthodes spécifiques aux sciences de la nature. Selon cette définition, Hobbes fut vraisemblablement le premier positiviste ; Condorcet et Cabanis, et peut-être Saint-Simon, rentrent également dans cette catégorie. Or, Comte critiqua ce mimétisme méthodologique et il ne fut sûrement pas – contrairement à ce que prétendent de nombreux spécialistes^[313] – un positiviste au sens de cette définition.

D'autre part, le positivisme peut aussi être compris comme ce qui s'oppose à toute conception métaphysique du savoir. Selon cette définition, le savoir valable n'existe que par ce qui est donné positivement : la validité se limite aux propositions vérifiables. Les propositions sur les causes « premières » ou « dernières » n'étant pas vérifiables, ni celles sur le « sens » ou l'« essence » des choses, elles n'ont pas leur place en science. Comte fut sans aucun doute un positiviste dans cette acception-là. Mais il faut se demander s'il a vraiment contribué d'une façon si singulière à formaliser cette conception de la science. Il conçut certes un vocable pour la désigner, mais on peut douter qu'il ait fait beaucoup plus que cela. L'émergence du positivisme sous cette forme fut un processus long qui se fit en interaction avec les sciences classiques. Newton souhaitait écarter ce qu'il nommait les « questions hypothétiques ». Au cours du XVIII^e siècle, cette orientation s'enracina dans l'Académie des sciences. Les débats ne portaient plus que sur des phénomènes observables et sur les règles ou les lois que l'on pouvait en dégager^[314]. Ce « phénoménalisme », comme il arriva qu'on l'appelât, était une perspective que théorisèrent plusieurs auteurs du XVIII^e siècle^[315]. Vers 1800, le rejet des problématiques métaphysiques était une attitude fort répandue parmi les savants français. Des études « positives » paraissaient sur des sujets divers et variés, on parlait de « sciences positives » et l'idée qu'il fallait s'en tenir, dans chaque science, aux « propositions positives » était généralement admise par la communauté scientifique^[316].

Que ces conceptions positivistes ou proto-positivistes fussent largement acceptées dans les milieux scientifiques français, Comte ne l'a jamais déploré. Il était en fait de l'avis que ce positivisme-là n'avait rien de nouveau. Par exemple, lorsqu'en 1835 il s'adressa à l'Académie des sciences, il ouvrit son discours en constatant que les hypothèses scientifiques ont à être soumises à une « vérification positive ». Cette « condition indispensable » à la validité était « généralement admise » [317]. Comte exprima le même point de vue dans son *Cours de philosophie positive*. Il était « inutile », disait-il, de s'arrêter au « principe » qui distingue la conceptualisation positive de la production métaphysique du savoir. Ce principe était « familier » à tout un chacun qui possédait quelques connaissances avancées en sciences [318]. À cet égard, Comte ne prétendait d'ailleurs nullement à l'originalité. Il s'alignait sur des opinions peu ou prou généralisées dans les sphères scientifiques de son époque. Il est vrai que la notion de positivisme reçut un contenu beaucoup plus large dans ses écrits ultérieurs. « Positif » n'y signifie plus d'abord « limité aux phénomènes observables » ou « vérifiables », mais aussi et surtout « utile », « précis » et « sûr » [319]. Cette extension relevait d'un positivisme davantage philosophique, positivisme incontestablement original celui-là, mais qui constitue un aspect de son œuvre que l'on peut laisser ici de côté.

Sa sociologie suscite les mêmes commentaires : Comte créa le mot, mais ce qu'il désigna par là n'était pas particulièrement inédit. Ainsi, la loi des trois états, qu'il considérait comme le socle de toute sa sociologie, se trouve déjà chez Turgot. Selon ce dernier en effet, l'esprit humain s'était développé en trois états. Quand les hommes n'avaient pas encore connaissance des « rapports réels », ils voyaient la main des êtres invisibles (divinités, etc.) dans tout ce dont ils n'étaient pas à l'origine. Ensuite, certains philosophes émirent des critiques à l'encontre de telles représentations, mais étant toujours ignorants des causes réelles, ils élaborèrent des modèles explicatifs en termes d'entités abstraites. Ce n'est que beaucoup plus tard que furent formulées les premières interprétations scientifiques à l'aide des mathématiques [320]. Il est probable que Comte connut ce texte de Turgot, soit directement, soit à travers les travaux de Condorcet [321]. Enfin, il serait tout aussi difficile de considérer certains autres éléments de la sociologie comtienne, notamment la distinction entre la « statique » et la « dynamique » ou celle entre le « pouvoir temporel » et « spirituel », comme des innovations significatives.

Il n'est pas douteux que Comte contribua à la formalisation de conceptions positivistes et sociologiques. Bien que cela n'ait jamais été étudié en détail, son principal mérite fut sans doute de rassembler et de systématiser des savoirs existants. Mais il serait difficile de qualifier cet apport de fondateur. En outre, d'un point de vue historique, l'œuvre de Comte n'a pas joué un rôle crucial ni pour la sociologie ni pour l'évolution du positivisme. La « sociologie » devint certes à l'époque une discipline universitaire et la philosophie vit se développer le « positivisme logique », mais la parenté avec les travaux de Comte n'était guère plus, dans l'un et l'autre cas, que nominale.

Le programme du positivisme logique se caractérisait par la recherche d'un critère de démarcation entre science et non-science, recherche motivée par un idéal scientifique réductionniste. Critère et idéal étaient à rejeter selon Comte. Celui-ci estimait en effet qu'il n'existait pas de critères de scientificité universels et purement logiques. La quête de critères permettant une fois pour toutes de départager assertions scientifiques et assertions non scientifiques n'était pour lui qu'une douce illusion intellectuelle. Dans le *Cours*, il taxe de

telles vues d'« utopies absurdes »^[322]. Il refusait également l'idée selon laquelle toutes les formes de savoir scientifique seraient ou devraient être réductibles à un seul prototype. De ce double point de vue, son œuvre s'inscrit dans une autre tradition que celle, apparue plus tard, du positivisme logique.

Il est une autre différence encore qui corrobore ce dernier point. Pour Comte, il était « vain » de se pencher sur des méthodes sans se soucier de leur « usage » dans la pratique scientifique. Cela ne ferait que produire de « vagues généralités », sans réelle signification pour le progrès de la recherche. Ce dont il s'agissait à ses yeux en fait de méthodologie, c'était d'acquérir les bonnes « habitudes intellectuelles ». Cela n'était possible que par l'étude détaillée de l'utilisation de certaines méthodes, c'est-à-dire par l'étude de « méthodes en action »^[323]. Comte n'a pas écrit de *Discours de la méthode positive* à caractère général et il est erroné de voir en lui un méthodologue, comme le fait Larry Laudan^[324]. En réalité, la vision comtienne de l'épistémologie est plus proche d'un pragmatisme historicisant que du positivisme logique.

Ce n'est, du reste, pas un hasard si l'on ne saurait nommer le moindre représentant de ce dernier courant pour lequel les écrits de Comte auraient joué un rôle important. Le positivisme logique était d'abord attentif aux nouvelles évolutions en logique et en mathématiques. Dans la plupart des synthèses consacrées à cette variante du positivisme, Comte n'est d'ailleurs cité qu'une seule fois, à savoir dès qu'il s'agit d'expliquer au lecteur le terme « positivisme ». Il arrive même que son nom soit totalement absent, comme dans *l'Histoire de la philosophie occidentale*^[325]. Au fond, les mêmes observations peuvent être faites à propos de ses idées sociologiques. Émile Durkheim, le sociologue qui lui doit le plus, tenait la loi des trois états pour une « curiosité historique ». Il ne fut pas davantage impressionné par d'autres propositions comtiennes d'ordre pourtant spécifiquement sociologique.

De tout ce qui précède, on doit conclure que Comte n'était un penseur ni très original ni très important – ou alors que quelque chose a été négligé jusqu'ici par la littérature le concernant. À quelques exceptions près^[326], la première conclusion est communément admise. À tort, car toute lecture qui tend à réduire les contributions intellectuelles d'Auguste Comte à son positivisme et sa sociologie revient à méconnaître son épistémologie. Quelle que soit la portée exacte de son œuvre sous ces deux rapports, l'épistémologie comtienne est plus originale et plus importante. Comte peut être considéré comme le premier à avoir développé une *épistémologie historique et différentielle*. Il rompit avec le postulat qui veut que la validité du savoir s'appuierait sur un critère anhistorique et universel. Ce faisant, il écartait à peu près toutes les théories classiques. Descartes avait assimilé ce critère à un sujet anhistorique, Leibniz avait fait appel à la logique et, d'une manière générale, toutes les théories classiques présupposaient l'existence d'un principe de vérité éternel et universel^[327]. Ce principe, qu'il s'agisse du *cogito*, de la logique ou de la raison, était censé être valable pour toutes les sciences. Ce postulat remplissait une fonction primordiale à l'époque classique, en ce qu'il fondait l'unité des différentes sciences face à la théologie. S'il perdit de son importance chez les auteurs de la fin du XVIII^e siècle, il sous-tendait encore dans une large mesure la pensée de Condorcet et des idéologues.

La rupture de Comte avec les présupposés de l'épistémologie classique était le produit de deux opérations. En premier lieu, Comte aborda la production du savoir comme un

phénomène foncièrement historique. Sous ce rapport, il rejoignait Turgot et Condorcet. Des assertions à propos de la connaissance scientifique, expliquait-il, devaient porter sur les transformations historiques et non pas sur des universaux. Ce qui, comparé à l'évolution dans d'autres pays (par exemple l'historicisme allemand, Hegel), n'avait rien d'extraordinaire. La seconde opération, en revanche, était plus originale. Comte traita en effet les sciences de manière différenciée selon les spécificités de l'objet de chacune d'entre elles ; il condamna les épistémologies monistes ou réductionnistes au profit d'une théorie différentielle. Celle-ci visait à souligner que ce qui est scientifique dépend de phases et de stades historiques, mais aussi du domaine scientifique concerné. Il lui paraissait exclu de pouvoir ramener à un modèle de base des sciences dissemblables : celles-ci différaient les unes des autres du fait que leurs méthodes variaient d'après les caractéristiques de leur objet respectif.

L'attention portée à l'hétérogénéité cognitive des sciences relevait d'abord de la simple observation. L'expansion et la différenciation accélérée des sciences naturelles au tournant du XIXE siècle avaient révélé des conflits entre les disciplines mathématico-mécaniques et les sciences de la vie. Aussi bien les mécanistes que les vitalistes étaient d'avis que leur paradigme cognitif était le plus général. Condorcet considérait les mathématiques comme un modèle applicable à tous les objets possibles et imaginables ; Laplace, quant à lui, voyait dans la mécanique un modèle qui était valable aussi pour des réactions chimiques. Les représentants des sciences de la vie, pour leur part, avaient souvent une opinion contraire. Ainsi, Cabanis tenait la physique pour une branche particulière de la physiologie. La gravitation n'était au fond rien d'autre qu'une forme spécifique d'« affinité » ou de « sensibilité ». En ce sens, l'affinité était la propriété la plus générale de la matière et, partant, la physiologie était une science plus générale que la mécanique[328].

À mesure que, autour de 1800, la disciplinarisation gagnait du terrain dans les sciences naturelles, il devenait toujours plus difficile de rester fidèle aux présupposés de l'épistémologie classique. Du XVIIE siècle aux Lumières, les modèles épistémologiques se fondaient sur l'unité et la permanence de la raison. Vers 1800, un changement se produisit et l'épistémologie devint une pomme de discorde entre ce que l'on peut appeler des monismes rivaux. C'est qu'un régime intellectuel était apparu qui se caractérisait par des conceptions théoriques et des formes organisationnelles plus différenciées. Dans cette nouvelle configuration, aucun domaine ne pouvait plus prétendre au monopole de la légitimation scientifique. Comme dans le cas de la bipolarisation en « deux cultures », la différenciation des divers secteurs scientifiques était surtout due à la disparition de la rivalité avec la théologie et l'Église. Le front unitaire face aux autorités religieuses n'avait en effet plus lieu d'être et, du fait de la multiplication d'institutions séculières, de nouveaux clivages apparurent en une courte période de temps. Sciences et lettres divorcèrent et les sciences naturelles entrèrent dans une phase de différenciation fondamentale dont l'avènement de la « biologie » et de la « physique » au sens moderne de ces mots était l'indice flagrant.

Auguste Comte doit être considéré comme l'un des premiers à avoir analysé avec un certain recul la nouvelle constellation scientifique. Il n'accepta les généralisations d'aucune des parties en présence et spécifia les conditions dans lesquelles certaines méthodes étaient plus exploitables que d'autres. Il en résulta une épistémologie différentielle, basée sur la distinction entre différents niveaux de complexité. L'astronomie étudiait le fonctionnement de forces mécaniques entre les corps célestes. Ces forces s'avéraient être des processus

relativement simples pour lesquels existaient des modèles explicatifs mathématiques qui autorisaient des prévisions exactes. La physique, quant à elle, était plus complexe, mais les phénomènes étudiés restaient assez élémentaires et univoques pour être formalisés en termes mathématiques. La chimie analysait des matières et des réactions qui n'obéissaient pas seulement aux lois de la physique, mais aussi à celles des « affinités chimiques ». La biologie, ensuite, était consacrée aux êtres vivants, plus complexes que n'importe quel objet inanimé, dans la mesure où leurs comportements ne pouvaient s'expliquer par des forces physiques ou par des réactions chimiques. Les processus biologiques dépendaient certes de tels phénomènes, mais ils étaient déterminés par l'« organisation » spécifique des corps, c'est-à-dire par l'anatomie et la physiologie de l'espèce considérée. Enfin, les phénomènes sociaux étaient d'un niveau de complexité supérieur encore, l'homme ayant la faculté d'apprendre et non pas seulement d'agir de manière purement instinctive.

Les sciences, selon Comte, formaient ainsi une série où le degré de complexité et le degré de généralité étaient inversement proportionnels. Les lois de la mécanique étaient les moins complexes et valaient pour tous les objets, petits et grands, morts et vifs. Elles étaient simples, universelles et autonomes. Les lois de la biologie étaient d'une complexité sensiblement plus élevée, mais elles étaient moins générales, car applicables exclusivement aux êtres vivants, quoique toujours tributaires des processus de niveau inférieur. Quant aux lois qui régissaient les sociétés humaines, celles-ci étaient encore plus compliquées et n'avaient de validité que pour la vie sociale. Les phénomènes sociaux constituaient, pour ainsi dire, le plus petit sous-ensemble dans le monde des phénomènes naturels. Si les lois de la physique, de la chimie et de la biologie n'y étaient pas moins valables, les comportements humains résultaient de règles d'un type bien particulier qui formaient l'objet d'une science relativement autonome : la « sociologie ».

Cette échelle de complexité permettait aussi, toujours selon Comte, d'expliquer l'histoire des sciences. L'esprit humain avait fatalement commencé par découvrir les caractéristiques des objets les plus simples. Ce n'est que progressivement qu'il fit des découvertes liées à des objets plus complexes. La chimie n'était devenue une science positive qu'au XVIII^e siècle, la biologie ne faisait qu'émerger, tandis qu'en sociologie les premiers pas venaient à peine d'être faits.

Dans son *Cours de philosophie positive*, Comte transforma ce schéma de base en une épistémologie rigoureuse, laquelle rend surtout compte des différentes sciences et de leurs relations mutuelles. Il reconnaissait bien évidemment que toutes ces sciences avaient des points en commun, à commencer par leur parcours évolutif en trois états. Le dernier stade, dit « positif », est celui d'une production du savoir où des questions métaphysiques et théologiques ont été remplacées par une interaction contrôlée entre l'activité théorique et la pratique heuristique. La description que l'auteur fait de ce stade est, il convient de le souligner, assez élémentaire.

Le *Cours* est communément considéré comme un traité positiviste. Il s'agit d'un malentendu. Le sujet de ces six volumes n'est pas de savoir ce qui réunit les sciences positives par rapport à la métaphysique, autrement dit de définir la « démarcation » entre celle-ci et la science. Ce que Comte cherchait à éclairer, c'est comment les développements dans les diverses sciences pouvaient être interprétés à la lumière de son schéma épistémologique de complexité croissante et de généralité décroissante. Il est donc erroné de

voir dans cette œuvre un manuel de positivisme. Aussi étrange que cela puisse paraître, le positivisme joue dans le *Cours de philosophie positive* un rôle secondaire. Ce que l'auteur y présentait comme « philosophie positive », n'était pas une théorie visant à distinguer ce qui est « science positive » de ce qui ne l'est pas. Comte était certes un positiviste, mais au sens le plus réduit du terme et, au fond, de la même façon que la plupart des savants français de son temps. En ce sens, le positivisme était davantage une prémisse de sa théorie qu'un de ses résultats.

Ce que le *Cours* contient, c'est avant tout l'élaboration d'une épistémologie historique et différentielle. Dans ce cas, l'on est fondé à tenir Auguste Comte pour l'un des premiers épistémologues modernes. En dépit du mépris laconique avec lequel on a coutume de le traiter, son épistémologie fut une avancée intellectuelle de taille. Son approche différentielle revint à rejeter radicalement toute prétention au monopole du savoir et mit fin à l'illusion des méthodes universelles. Cette théorie antiréductionniste et historicisante a été en France d'une grande valeur tant pour l'épistémologie que pour la sociologie. C'est surtout elle que Durkheim emprunta à Comte. En somme, ce qui nécessite explication est cette théorie plutôt que son positivisme ou sa sociologie.

Cette explication est faite dans ce livre en deux temps. D'abord, il fallait se demander comment la formulation d'une telle épistémologie était devenue possible. Les deux premières parties de ce livre ont répondu à cette question. Non seulement d'autres sciences que les disciplines mathématiques étaient apparues, mais les structures du champ scientifique lui-même s'étaient profondément transformées. Au système articulé autour de la position monopolistique de l'Académie des sciences s'était substituée une culture scientifique plus différenciée, qui reconnaissait plusieurs secteurs dotés de méthodes particulières, sciences sociales comprises. Soutenu par la création de revues spécialisées, de sociétés et de formations spécifiques, le processus de disciplinarisation était devenu prépondérant. Ce qui était encore flou dans cette nouvelle constellation et qui constituait l'enjeu de luttes incessantes, était la hiérarchie de toutes ces disciplines. Certains représentants des sciences consacrées construisaient de véritables idéologies scientifiques destinées à légitimer la suprématie de leur propre domaine sur tous les autres. La question opposait en particulier les mathématiques aux sciences de la vie en plein essor. Quant aux sciences sociales, leur position était très précaire, comme l'avait montré l'abolition de la deuxième classe de l'Institut de France en 1803, ainsi que les débats précédant celle-ci. Des groupes conservateurs, soutenus par de nombreux hommes de lettres, se dressaient contre toute revendication de scientificité, tandis que bon nombre de spécialistes des sciences naturelles ne faisaient guère confiance qu'à leur propre discipline. L'ensemble de ces tensions et scissions formait l'arrière-plan des travaux de Comte. Sans ce processus conflictuel de différenciation intellectuelle, une épistémologie différentielle eût été impensable. Il constituait la première condition de la théorie comtienne. Mais, dans un second temps, il faut se demander comment cette possibilité devint réalité, autrement dit comment et pourquoi Auguste Comte interpréta ces mutations comme il le fit. C'est cette question qui est au centre de cette troisième et dernière partie.

La carrière interrompue d'Auguste Comte

Un provincial à Paris

Isidore-Auguste-Marie-François-Xavier Comte naquit à Montpellier au crépuscule de la Révolution, en 1798. Son père, Louis Comte, travaillait comme trésorier pour la Province. Il fut décrit comme une personnalité scrupuleuse et carrée. Son emploi du temps, par exemple, était aussi strict que ses opinions : il se levait à cinq heures du matin, prenait son petit déjeuner trois heures plus tard et partait travailler à neuf heures, où il restait jusqu'à cinq heures « sans jamais quitter pour un quart d'heure de la journée son poste de travail »^[329]. Louis Comte menait une existence digne et sobre, vouée principalement à son travail. Il ne faisait partie d'aucun club ni d'aucun parti et ne fréquentait ni théâtres ni cabarets. Ses uniques passe-temps étaient la floriculture et l'élevage d'oiseaux. Il eût volontiers fait de l'équitation, mais ses revenus ne le lui permettaient pas. S'il n'était certes pas fortuné, des bourses d'études lui permirent d'envoyer son fils aîné à l'École polytechnique et le cadet à la faculté de médecine. Plus tard, quand plusieurs membres de la famille furent atteints de longues maladies, Louis Comte rencontra des difficultés financières et s'endetta. Cela le contrariait d'autant plus qu'il se trouva dans l'impossibilité d'aider son fils, qui perdit confiance en lui. Le père d'Isidore-Auguste était un fonctionnaire exemplaire : précis, dévoué et intègre. Jamais il ne comprit pourquoi son fils pourtant doué refusait de faire carrière dans la fonction publique.

La mère, Rosalie Boyer, avait douze ans de plus que son mari. C'était une femme sensible qui se consacra avec une grande détermination à sa famille, même si elle avait, comme les autres membres de cette famille, une santé fragile. Elle supportait mal de rester, pendant de longues périodes, sans nouvelles de son aîné monté à Paris. Malgré les tensions entre le jeune Comte et sa famille, il était fort attaché à sa mère. Au cours de sa « seconde carrière », alors que sa mère était décédée, il se mit à la vénérer comme un de ses « trois anges ». Il opposait l'affection et la générosité de sa mère à la « platitude » de son père. Isidore-Auguste avait encore une sœur, Alix, qui passa toute sa vie à Montpellier. Elle y mena une existence pieuse et, quoique tourmentée elle-même par une série interminable de maladies, elle soigna pendant longtemps son père malade. Quant à Adolphe, le cadet, il hésitait entre une carrière financière et la médecine. Il finit par choisir la seconde, mais il ne termina pas ses études. Après un différend avec son père, il partit pour les colonies, où il mourut à peine un an plus tard.

La famille Comte était catholique et royaliste, mais de façon précautionneuse. Les vertus de la petite bourgeoisie y prévalaient : ordre, régularité, parcimonie. Louis se consacrait à son travail et Rosalie à sa famille dans un esprit de tranquille fidélité et de patiente application. On déconseillait toute prise de risque et autres aventures. Les choses ne s'amélioreraient que si chacun accomplissait minutieusement la tâche qu'il avait à accomplir. Sous ce rapport, le style de vie d'Auguste Comte n'était pas tellement éloigné de celui de ses parents. Le fils n'était pas moins rigoureux que le père et, comme lui, entendait ne rien laisser au hasard en s'efforçant de régler sa vie jusque dans les moindres détails. Cette attitude se retrouve dans son œuvre. Comte était avant tout un systématicien. Peu d'intérêt pour la recherche concrète. La passion de la recherche et le désir de découvrir quelque chose de nouveau jouaient dans sa vie un rôle mineur. Autant il se montrait peu attentif aux problématiques ou aux théories prises isolément, autant il s'intéressait à leur organisation et au degré de cohérence de celles-ci. Plus tard dans sa vie, cela aboutit à l'édification de toutes sortes de systèmes positivistes :

calendrier, bibliothèque, catéchisme, etc. Certaines parties de son œuvre, fait remarquer Gouhier, font penser aux livres de comptes soigneusement tenus par son père^[330].

Mais ni son frère ni lui-même ne parvenaient à s'accommoder de l'existence menée par leur père. Tous deux s'insurgeaient contre le sort banal d'un fonctionnaire inférieur de province. Dans le cas d'Isidore-Auguste, cette réaction était d'abord due à ses succès scolaires. Ceux-ci lui ouvraient d'autres perspectives tout en lui donnant cette confiance en lui et cette ambition qui le ne le quitteraient pas de toute sa vie. Sa carrière scolaire commença à l'âge de neuf ans au lycée local. Très bon élève, il gagna plusieurs prix et fut bientôt connu pour sa mémoire prodigieuse. De tous ses professeurs, seul celui de mathématiques, Daniel Encontre, fit grande impression sur lui. Encontre, auteur de plusieurs livres, jouissait d'une certaine réputation pour ses qualités de pédagogue. On disait de lui qu'il enseignait les mathématiques et la physique « comme s'il les avait lui-même inventées^[331] ». Daniel Encontre fut le premier modèle de Comte. C'est aussi sous sa houlette que ce dernier se prépara en 1812 aux examens d'entrée à Polytechnique. Comte étant toutefois trop jeune, il dut patienter encore un an à Montpellier – période durant laquelle il remplaça brièvement Encontre, à l'issue de quoi l'élève de quinze ans fut considéré comme un remplaçant digne de son maître.

Comte n'avait du mal qu'avec un aspect de la vie scolaire : la discipline militaire que Napoléon avait imposée aussi dans les lycées. À plusieurs reprises, il entra en conflit avec les « maîtres d'exercice » militaires. Les professeurs durent souvent prendre cet élève entêté sous leur aile afin de lui éviter des punitions par trop sévères. Son insoumission était surtout inspirée par la conscience de ses propres capacités intellectuelles. Il en garda l'habitude de mépriser toute autorité qui ne « méritait » pas la place qu'elle occupait. Ces sentiments méritocratiques étaient encore renforcés par son tempérament carré et obstiné. On peut y rapporter bon nombre des démêlés qui émaillent sa biographie. Là où d'autres s'arrêtaient, lui-même avait tendance à persévérer. Il lui en coûtait de faire des concessions ou des compromis. Cela engendra un certain manque de souplesse et de tact, mais aussi la rigueur caractéristique de son œuvre.

En 1814, Comte fut admis à l'École polytechnique. Sur plusieurs centaines de candidats, soixante-quinze avaient été retenus pour entrer à la prestigieuse institution. Le nom de Comte brilla à la quatrième place, précédé de ceux de trois Parisiens. En octobre de la même année, il partit pour la capitale. Certains de ses enseignants étaient des savants parmi les plus réputés dans la France de l'époque : les mathématiciens Poinsot et Arago, le chimiste Thénard et les physiciens Petit et Poisson. Les lettres que Comte envoya à des amis restés en province, témoignent d'un grand enthousiasme. Ce que l'on sait à propos de ses années à Polytechnique, rappelle fortement les informations qui nous sont parvenues sur son expérience de lycéen. Abstraction faite du dessin, il était partout parmi les meilleurs élèves. Il produisait une vive impression tant sur ses condisciples que sur ses enseignants, et ses notes de cours font preuve d'un intérêt scientifique considérable. Mais il n'était pas sans prendre part aussi aux plaisirs rituels qui faisaient partie intégrante de la vie d'un établissement fermé comme Polytechnique. Et il apprenait à connaître Paris : il en découvrait plusieurs quartiers, allait au théâtre et visitait aussi des parties moins respectables de la ville. C'est là qu'il rencontrerait, quelques années plus tard, celle qui deviendrait son épouse.

Sur un seul point, Auguste Comte ne remplissait pas les conditions : à partir du deuxième

trimestre, son comportement fut qualifié de « très répréhensible » [332]. Bien qu'il ne posât pas de problèmes particuliers à ses enseignants, les incidents se multipliaient avec la direction et les surveillants. Si la plupart de ces incidents étaient insignifiants (il sifflait dans les salles d'étude, ne faisait pas les exercices qui l'ennuyaient, etc.), un tel comportement n'était cependant pas toléré dans un établissement militarisé. À la fin de sa première année, un nouveau heurt lui fit perdre son rang de caporal. Et après un différend comparable un an après, ses études prirent fin prématurément.

En effet, au printemps 1816, après les Cent-Jours et alors que la Restauration entrait dans sa première phase, un conflit éclata entre les élèves de l'école et un répétiteur. L'homme avait mauvaise réputation. Une délégation des élèves lui avait demandé de changer ses méthodes de répétition, mais il avait refusé d'y donner suite. Des mesures punitives furent prises contre les porte-parole. Leurs condisciples se déclarèrent solidaires avec eux, de sorte que le litige se transforma en confrontation entre les élèves et la direction de l'école. Pour donner plus de poids à leurs revendications, quinze élèves s'adressèrent à nouveau au répétiteur dans une lettre le priant poliment de ne plus entrer dans l'enceinte de l'école. Parmi les signataires, il y avait Isidore-Auguste Comte. La direction prit la décision de sévir, dans l'espoir de gagner la confiance du gouvernement conservateur. Elle demanda au ministre l'autorisation d'exclure les quinze signataires. Or, l'École polytechnique passant, dans les milieux gouvernementaux, pour un repaire de jacobins et de bonapartistes, le ministre saisit l'occasion pour fermer l'établissement et licencier tout le monde. Les élèves furent renvoyés chez eux aux frais du gouvernement. Et Comte de rentrer à Montpellier.

La fermeture de l'école était une décision politique destinée à frapper une institution créée pendant la Révolution et dont les opinions républicaines n'étaient un secret pour personne. L'affaire n'était d'ailleurs pas isolée : la même année 1816 fut épuré l'Institut de France. Même si Comte était plus directement impliqué dans l'épreuve de force que beaucoup d'autres élèves, il ne l'a jamais ressentie comme une question personnelle. La cause résidait pour lui dans la politique du gouvernement et ses tentatives de retour en arrière. Cette opinion était aussi celle de ses condisciples et de nombreux autres membres de leur génération.

La plupart des élèves de Polytechnique étaient opposés à la Restauration, craignant pour leur position sociale. Les affinités républicaines de Comte étaient loin d'être exceptionnelles dans les milieux d'ingénieurs et de savants. Son attitude était en outre liée aux problèmes de sa génération qui tentant de rentabiliser ses diplômes, dans les années qui suivirent 1814, fut confrontée à la restauration du pouvoir ecclésiastique. Dans l'enseignement en particulier, on nomma à nouveau d'innombrables prêtres et, à défaut, des catholiques dévots. Sous ce rapport, Comte se trouvait dans une situation analogue à celle de nombreux jeunes de sa génération. C'est d'abord à ces aspects d'ordre général qu'il convient de s'arrêter pour définir les singularités de sa position.

La Restauration & la monarchie de Juillet

L'abdication de Napoléon en 1814 scella la fin de l'Empire. Pendant les années qui suivirent, l'industrialisation s'accéléra, l'intérêt pour les évolutions à l'étranger augmenta fortement et, même s'ils retrouvaient le trône de France, les Bourbons étaient tributaires d'un contexte nouveau. L'assise légale du régime était désormais une constitution, la Charte, qui reconnaissait, en principe, les libertés civiles et l'égalité des droits. Cela se traduisait notamment par une plus grande liberté de la presse qui, avec la fin des guerres et la reprise des échanges internationaux, fut l'une des conditions majeures de la renaissance culturelle et intellectuelle qui se produisit sous la Restauration.

Les nouvelles possibilités de publication et d'organisation étaient réelles, en attestent l'apparition de nouveaux courants politiques structurés, comme le « conservatisme » et le « libéralisme », avec chacun ses propres quotidiens et revues. Leur apparition renvoyait directement à la nouvelle donne politique. La constitution prévoyait l'installation de deux assemblées : le Sénat, dont les membres étaient choisis par le roi, et l'Assemblée nationale, élue au suffrage censitaire. Avoient le droit de vote les hommes de trente ans et plus qui payaient plus de trois cents francs d'impôts annuels ; n'étaient éligibles que ceux qui avaient au moins quarante ans et dont la quotité d'imposition était de mille francs minimum. Ce cens élevé excluait les classes moyennes de l'exercice du pouvoir, si bien que la différenciation politique demeura limitée, dans un premier temps, aux notables. Or, ces derniers étaient divisés en deux courants. Le courant traditionaliste (les « légitimistes ») cherchait à restaurer la monarchie de l'Ancien Régime, contre un courant plus libéral qui était partisan de la monarchie constitutionnelle. Le premier groupe était composé principalement de grands propriétaires fonciers, de nobles et de représentants de l'Église. Bonald et Chateaubriand faisaient partie de son aile radicale, les « ultras ». Dans le second groupe, l'on trouvait surtout des nobles libéraux et des bourgeois fortunés (banquiers, commerçants et industriels), qui avaient moins de liens avec l'Église, travaillaient davantage dans les secteurs modernisés et en milieu urbain et entretenaient des rapports avec la mouvance protestante et la bourgeoisie intellectuelle^[333].

Entre 1814 et 1848, on note certains changements dans les rapports de force entre les deux groupes. Au début, Louis XVIII était soutenu aussi bien par les royalistes libéraux que par les ultra-royalistes. Après le meurtre en 1820 de son successeur pressenti, les ultras étendirent leur influence, évolution qui se poursuivit sous Charles X, roi de France de 1824 à 1830. Ainsi, d'anciens émigrés se voyaient octroyer de fortes sommes d'argent en guise de dédommagement, les jésuites étaient de retour et les écoles étaient à nouveau placées sous la tutelle de l'Église. Le glissement vers la droite amena l'opposition à mieux s'organiser et, en 1828, elle parvint à obtenir une majorité parlementaire. Après plusieurs différends entre le Parlement et le gouvernement, celui-ci prit des mesures extrêmes : les deux chambres furent dissoutes, le droit de vote modifié et la presse brimée. Ces mesures furent la cause immédiate en France de la révolution de juillet 1830, à l'occasion de laquelle l'opposition porta au pouvoir Louis-Philippe, duc d'Orléans.

Le nouveau gouvernement s'appuyait davantage sur la bourgeoisie d'affaires et était moins tributaire de la noblesse et de l'Église. Dans la préparation et la réalisation de la politique gouvernementale, un certain nombre d'intellectuels jouèrent un rôle de premier plan (Guizot, Thiers, Cousin). Ils occupaient pour la plupart des positions à l'Université et

s'étaient faits connaître sous la Restauration comme des porte-parole de l'opposition libérale. L'Académie des sciences morales et politiques, ressuscitée en 1832, devint le centre intellectuel des courants libéraux. Tous les intellectuels concernés eurent, entre 1830 et 1848, une fonction politique comparable à celle des savants sous la Révolution et sous l'Empire.

Le domaine de la culture avait connu des changements remarquables après 1814. Le renouveau fut le plus frappant en littérature et dans les beaux-arts. Dans la foulée de l'abdication de 1814, plusieurs livres sur la nouvelle littérature anglaise et allemande virent le jour. Alors que, en 1810, *De l'Allemagne* de Madame de Staël avait été mis au pilon sur les ordres de la police napoléonienne, quatre ans plus tard, une nouvelle édition donna lieu à l'un des premiers grands débats sur le romantisme^[334]. Les écrivains anglais faisaient eux aussi l'objet de beaucoup d'attention, notamment dans le retentissant *Racine et Shakespeare* que Stendhal fit paraître en 1822. Peu avant, les premières revues romantiques avaient été lancées. Lamartine, Vigny et Hugo renouvelaient la poésie, Delacroix peignait ses premières toiles et les compositions de Berlioz attiraient la curiosité. Sous la monarchie de Juillet, cette évolution se poursuivit, mais sans l'agitation et l'enthousiasme qui avaient animé les romantiques durant la période précédente.

L'évolution des sciences naturelles se produisit en grande partie en dehors de tout intérêt de la part des pouvoirs publics. Le pouvoir issu de la chute de l'Empire s'était empressé de priver les sciences naturelles de leur position dominante. Non seulement les quatre « classes » de l'Institut de France retrouvèrent en 1816 leurs anciennes appellations académiques, mais Louis XVIII octroya en outre des privilèges spéciaux aux seuls membres de l'Académie française, à l'exclusion de tout autre académicien. Cette restauration ostentatoire de la suprématie des lettres s'accompagna d'une épuration des académies. Si Napoléon était allé jusqu'à abolir la deuxième classe de l'Institut, il n'avait pu ou n'avait osé démettre de ses fonctions aucun de ses membres, lesquels n'avaient subi qu'un transfert. Louis XVIII, peu tributaire du soutien des milieux intellectuels, fit preuve de moins de scrupules : plus de vingt membres de l'Institut furent destitués, dont le peintre David, des savants comme Monge et Carnot ou encore des figures politiques de la Révolution tels que Sieyès et Grégoire.

En dépit de ces interventions politiques, les sciences parvinrent, du moins dans une certaine mesure, à s'inscrire dans la continuité des années 1800. Bien que les savants dussent céder leur pouvoir politique et une partie de leur prestige social, un certain nombre d'entre eux, en particulier Laplace et Cuvier, conservaient des fonctions importantes dans le monde scientifique. Pour nombreuses que fussent les institutions qui se virent réorganisées, l'enseignement et la recherche restaient concentrés dans les institutions créées sous la Révolution et l'Empire. À la différence de la nouvelle génération de poètes, rares étaient les savants qui avaient de la sympathie pour la Restauration. Les membres de l'Académie des sciences avaient les origines les plus modestes de tous les académiciens, ils occupaient moins souvent des fonctions politiques et un nombre considérable d'entre eux ne possédait pas assez de biens pour avoir le droit de vote^[335]. Ils étaient nombreux à garder une sympathie pour la période révolutionnaire.

Parmi les intellectuels, ce sont principalement des poètes et des écrivains qui entretenaient des liens avec les « légitimistes ». Quelques poètes éminents étaient eux-mêmes issus de la

noblesse (Lamartine, Musset, Vigny). Leur grand exemple était Chateaubriand, ancien émigré et, comme eux, de haute extraction. Les intellectuels universitaires étaient surtout liés aux libéraux ou « orléanistes ». Ils défendaient l'instruction publique contre les prétentions de l'Église, tout en s'opposant aux mouvements républicains et scientistes nés vers 1800. Leurs travaux s'inspiraient de la recherche d'un juste milieu entre Restauration et Révolution. Tous adhéraient à une forme de spiritualisme temporel : ils condamnaient le « matérialisme » et le « déterminisme », qu'ils associaient aux sciences physiques, et soulignaient l'importance de « valeurs supérieures » sans néanmoins rapporter celles-ci à la religion. Madame de Staël et Benjamin Constant sont des exemples de la première heure de cette tendance. Les cadets des idéologues, Laromiguière et Maine de Biran, avaient choisi la même voie, celle d'une philosophie spiritualiste dont Victor Cousin sera le principal porte-drapeau après 1815.

Au sein de la communauté scientifique, les affinités les plus faibles étaient probablement celles avec les notables. Les sympathies légitimistes y étaient en effet rares, et si l'on y préférait le libéralisme, les savants des années 1830-1848 avaient, proportionnellement, peu de relations dans la sphère politique, contrairement aux professeurs des facultés de lettres (à commencer par les historiens et les philosophes). En effet, sur l'ensemble des professeurs de la Sorbonne de la première moitié du siècle, 20 % siégeaient au Sénat ou à l'Assemblée nationale. Cette proportion diminua fortement à partir de 1850, du fait de l'autonomie croissante des universités. Vers 1900, seuls 4 % étaient encore membres du Parlement^[336]. On ne dispose pas de chiffres comparables pour les professeurs en sciences, mais leur participation politique, au sens qui vient d'être défini, semble avoir été plus faible. Bon nombre de savants faisait montre de défiance à l'égard du système politique établi et, sous ce rapport, les opinions de Comte n'étaient pas fondamentalement différentes de celles des milieux scientifiques auxquels il se rattachait. C'est probablement là que les sympathies révolutionnaires ou napoléoniennes survécurent le plus longtemps.

Auguste Comte avait perdu la foi à l'École et était devenu républicain. Pendant les Cent-Jours, il avait espéré que l'empereur s'amenderait. L'illusion fut de courte durée. Sous la Restauration, c'est de l'opposition libérale que Comte fut le plus proche, sans toutefois avoir de contacts suivis avec ses porte-parole.

La génération de 1820

Je vois, quoique un peu tard, que la simple manifestation de capacité n'est pas suffisante.

Auguste Comte, Lettre à Eichthal, 1825

Comte faisait partie de la génération qui était née entre les premières années de la Révolution et le début de l'Empire. Il s'agissait donc de la première génération post-révolutionnaire. Elle avait été formée au lycée napoléonien, avait fait ses études supérieures à l'université napoléonienne, à l'École polytechnique ou à l'École normale supérieure et elle escomptait occuper des positions importantes dans le grand Empire napoléonien. La chute de Napoléon l'ébranla. La promesse de diriger un jour l'Empire s'envola et, en lieu et place, ce furent les Bourbons qui reprirent le pouvoir et, de plus, les émigrés et le clergé qui exigèrent des positions dont ils avaient été exclus^[337].

Ces jeunes, dont la carrière commença après Waterloo, étaient divisés en deux camps. D'un côté, il y avait les poètes et les écrivains romantiques, qui refusaient la tradition classique. Ils étaient dépendants du public littéraire, des salons et des groupes mondains qui, de tout temps, s'étaient érigés en protecteurs des arts et des lettres. Chateaubriand était leur parangon et ils accueillaient la Restauration comme la fin d'un régime hostile à la littérature. De l'autre côté, on trouvait les jeunes dont la carrière était fonction de leur formation. Leur avenir dépendait de charges administratives dans l'enseignement et la recherche. En général, il s'agissait d'adversaires de la Restauration ; ils appartenaient à l'opposition libérale et ils s'élevaient en particulier contre le nouveau pouvoir de l'Église. Leurs principaux représentants étaient des normaliens ou des polytechniciens.

La nouvelle génération de poètes et d'écrivains fit ses débuts autour de 1820. Alphonse de Lamartine, né en 1790, était leur aîné. La publication de ses *Méditations poétiques* en 1820 fit sensation. Le livre fut bientôt suivi des premiers recueils d'Alfred de Vigny et de Victor Hugo. Tous ces auteurs s'organisaient autour de nouvelles revues comme *Le Conservateur littéraire* (1819-1821) ; *La Muse française* (1823-1824) était une autre tribune de jeunes admirateurs de Chateaubriand. Au début de la Restauration, les poètes romantiques fondaient tous leurs espoirs sur le nouveau régime. Les liens qu'ils entretenaient avec celui-ci étaient tels que Lamartine et Hugo se virent commander des odes pour le couronnement de Charles X. Malgré l'exceptionnel honneur que cela représentait, les dernières années de la Restauration furent marquées par un certain refroidissement. Lorsque Chateaubriand, devenu ministre en 1822, fut démis de ses fonctions deux ans plus tard, cette démission fut ressentie comme une première désillusion. Dans le même temps, *Le Globe* (1824-1832), organe de la jeunesse libérale, avait commencé à montrer de l'intérêt pour la nouvelle littérature, ce qui provoqua un rapprochement entre les libéraux et Victor Hugo. En 1827, celui-ci définit le romantisme comme le « libéralisme en littérature » et ne tarda pas à passer à l'adversaire, tournant le dos à ses amis catholiques. Mais malgré cette manœuvre spectaculaire, des différences sensibles subsistaient entre les écrivains et les autres fractions d'intellectuels.

Les jeunes qui se faisaient le plus remarquer étaient des normaliens. L'idole de ce groupe de futurs professeurs (du supérieur ou non) était Victor Cousin qui, en 1815, à peine âgé de vingt-quatre ans, commença à enseigner à l'École normale. Sa philosophie était une version spiritualiste de la philosophie écossaise du *common sense*. Dans *Du vrai, du beau et du bien*, il expliquait qu'il existe des normes universelles en matière de connaissance, d'art et de

morale. Il postulait l'existence de Dieu et, contre le déterminisme des sciences naturelles, il insistait sur le libre arbitre et l'autonomie de l'« âme ». La doctrine de Cousin enfermait une philosophie qui « était séculière mais non incroyante, libérale sans être révolutionnaire »^[338]. Bien que ses vues fussent peu originales, ses cours étaient perçus comme une « véritable révolution philosophique^[339] ». L'une des principales raisons de ce succès est le fait que Cousin était un orateur inimitable. S'il n'avait pas fait des études de philosophie, écrivait Cournot, il serait devenu le plus grand avocat de France^[340]. Mais ses cours extrêmement populaires furent interdits en 1820. Deux ans plus tard, l'évêque de Frayssinous, devenu grand maître de l'Université, ferma l'École normale, après quoi Cousin dut attendre six ans avant de pouvoir reprendre ses enseignements. La monarchie de Juillet donna le pouvoir à Cousin et aux siens : il devint professeur des universités, directeur de l'École normale supérieure et exerça de nombreuses fonctions supérieures dans l'administration, notamment en tant que ministre. Il fut en outre élu au Sénat, à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales et politiques. La philosophie qui s'enseignait au lycée et à l'université après 1830 était sa création : c'est lui qui en avait conçu les programmes et qui avait recruté les professeurs, un « régiment », comme on l'appelait, qui, pendant des décennies, allait incarner la philosophie française officielle.

Outre les philosophes, les jeunes normaliens comptaient en leur sein un groupe important d'historiens. Eux aussi étaient destinés à l'enseignement, s'insurgeaient contre l'influence renaissante de l'Église et prenaient une part active à l'opposition libérale. Leur discipline même rendait plus ou moins inévitable qu'ils soient impliqués dans les querelles politiques de leur temps. Ainsi, l'interprétation de l'histoire nationale faisait partie des désaccords permanents qui séparaient les libéraux et les conservateurs. L'histoire était le langage dans lequel de nombreux combats politiques étaient menés^[341]. En outre, les liens étaient étroits entre hommes politiques libéraux et jeunes historiens. Ce que Cousin était aux philosophes, François Guizot l'était aux historiens. Plus encore que Cousin, ce dernier suivit une double carrière politique et universitaire. Sous la Restauration, ses cours en Sorbonne furent interdits pendant quelque temps. Vers la même époque, il fut aussi l'animateur de la vieille garde libérale, les « doctrinaires ». Et après 1830, il combina pendant des années un ministère avec sa carrière universitaire.

Les idées des jeunes historiens et philosophes étaient exposées dans *Globe*, un magazine fondé en 1824 par de jeunes libéraux dont la plupart étaient passés par l'École normale. Comme journalistes ou hommes politiques, ils jouèrent un rôle important pendant la révolution de 1830^[342]. Sous la monarchie de Juillet, ils furent nombreux à faire de brillantes carrières.

Outre les poètes réunis autour de *La Muse française* et les normaliens autour du *Globe*, des polytechniciens formaient un troisième réseau de jeunes opposants. Quelques-uns d'entre eux, en particulier Prosper Enfantin et Olinde Rodrigues, jouaient un rôle-clef dans le mouvement saint-simonien. En 1825, peu après la mort de Saint Simon, ils fondent *Le Producteur*, soutenus par quelques industriels et banquiers. Comme dans les autres journaux mentionnés ici, l'âge moyen des rédacteurs était peu élevé, et dans ce cas particulier seulement trente ans^[343]. Le but de la revue était d'unir des industriels, des savants et des artistes. Elle s'intéressait moins aux problèmes d'ordre culturel et politique qu'à ce qu'elle tenait pour les exigences de la civilisation technico-scientifique. Les saint-simoniens

parvinrent à recruter bon nombre de polytechniciens et, plus tard, ils contribuèrent activement à la réalisation de divers projets industriels tels que la construction de chemins de fer et le creusement du canal de Suez.

Au-delà de leurs différences, ces trois catégories de jeunes avaient en commun une certaine attitude. Alfred de Musset a décrit cette génération de lycéens comme « ardente, pâle et nerveuse ». C'est que ces jeunes gens souffraient de la fameuse « maladie du siècle » : tourmentés par un sentiment de « malaise » et de « désespoir », ils avaient tendance à se laisser aller à une « fièvre de l'action »^[344]. Musset évoque un groupe qui avait nourri de grands espoirs réduits à néant par la Restauration. Leur dépit devait essentiellement au fait que, après 1814, le nombre de candidats à des fonctions excédait de loin le nombre de postes. Sous la Révolution et l'Empire, périodes exceptionnellement favorables aux jeunes, les aînés avaient dû céder leurs places à des jeunes qui, vers 1820, les occupaient toujours. De ce fait, l'accès aux fonctions supérieures de l'État et aux professions libérales était bloqué. À cela s'ajoutait que, avec la chute de l'Empire, le nombre de postes de fonctionnaires avait fortement diminué, alors que le nombre de candidats augmentait encore plus en raison du retour de nombreux émigrés et anciens fonctionnaires impériaux^[345]. Des voix s'élevèrent qui prônaient comme solution l'expansion coloniale, mais à une majorité de jeunes, le gouvernement n'avait guère à offrir que de la patience et de la dévotion.

C'est dans ce contexte que, entre 1815 et 1824, des « irrégularités » se produisirent dans des dizaines d'écoles et d'universités^[346]. Pendant des années, agitation et révoltes de toutes sortes étaient plutôt la règle que l'exception. Les événements de 1816 à l'École polytechnique ne furent ni les premiers ni les derniers. Les contestations étaient régulièrement suivies de mesures drastiques, qui donnaient lieu à leur tour à de nouvelles formes de rébellion. Dans beaucoup de cas, l'enjeu du conflit était la démission d'un professeur importun ou la réintroduction d'obligations religieuses. Après Polytechnique, la faculté de droit de Toulouse et la faculté de médecine de Montpellier furent également fermées provisoirement, en 1819. Trois ans plus tard, la faculté de médecine de Paris et l'École normale subirent le même sort. La contestation engendra, entre 1820 et 1822, la formation de sociétés secrètes telles que la Charbonnerie. Organisés en groupes clandestins, les charbonniers cherchaient à faire chuter le gouvernement. Au total, quelque trente mille personnes étaient activement impliquées dans cette vaste conspiration, à commencer par des étudiants, de jeunes intellectuels et des officiers de l'armée déçus par la chute de Napoléon^[347]. Mais le complot ne déboucha sur rien et, dans les années ultérieures, l'opposition se poursuivit par des moyens pacifiques. On retrouve d'anciens charbonniers parmi les fondateurs de revues telles que *Le Globe* (Thierry, Jouffroy). D'autres adhèrent au mouvement saint-simonien (Bazard, Buchez) ou retournèrent à leurs études.

Ce fut l'écart entre chances anticipées et chances objectives qui forma la base sociale du réveil intellectuel et culturel sous la Restauration. Ce réveil était porté par une génération pour laquelle il n'y avait pas, au fond, de place. Ses membres avaient été préparés à exercer certaines professions, mais la demande de professeurs, de médecins et d'avocats étant largement inférieure à l'offre, ils furent nombreux à devoir explorer d'autres voies. La liberté de la presse devenue plus grande faisait du journalisme une des solutions de rechange possibles. Rien qu'en 1825, la France comptait plus de deux mille journaux et revues, chiffre qui avait décuplé par rapport aux dernières années de l'Empire^[348]. Comme les nouveaux

périodiques se lançaient souvent dans l'opposition à la politique gouvernementale, la liberté de la presse était un sujet récurrent du débat politique. La législation en la matière fut modifiée à plusieurs reprises et des propositions de censure étendue furent la cause directe de la révolution de 1830^[349], où les journalistes jouèrent un rôle important. Bon nombre d'entre eux appartenaient à la génération perdue de 1820.

L'apparition des sciences sociales est communément considérée comme un phénomène récent. Elles auraient émergé au cours du XIX^e siècle, mais leur essor véritable ne daterait que du siècle suivant. Les professionnels et les profanes partagent cette représentation, qui est aussi très appréciée des historiens.

Ce livre entreprend de lever le voile sur la genèse de ces disciplines et leurs conditions de possibilité. Ce faisant, il renouvelle notre vision de la vie intellectuelle en France, du siècle de Louis XIV à la III^e République. De cette histoire que l'on croyait connaître (moralistes classiques, philosophes des Lumières, savants révolutionnaires, écrivains romantiques, penseurs positivistes, etc.), il propose un récit neuf qui rend raison des innovations conceptuelles en les faisant émerger des transformations sociales, institutionnelles et politiques du monde intellectuel.

Dans son parcours, il revisite les auteurs canoniques, de Montesquieu à Auguste Comte, les arrachant au passage à des catégorisations de sens commun imposées par certaines traditions académiques de l'histoire des idées.

Notes

[1] Voir par exemple G. Hawthorn, *Enlightenment and Despair. A History of Social Theory*, Cambridge University Press, 1976 ; J. Szacki, *History of Sociological Thought*, Aldwych Press, Londres, 1979 ; S. Seidman, *Liberalism and the Origins of European Social Theory*, Basil Blackwell, 1983.

[2] Sur le phénomène de l'histoire disciplinaire, voir L. Graham, W. LePenies et P. Weingart (dir.), *Functions and Uses of Disciplinary Histories*, Reidel, Dordrecht, 1983.

[3] À côté des genres traditionnels (commentaires des grands auteurs, vues panoramiques de l'évolution des disciplines) qui continuent à dominer une bonne partie de la production académique, de nouvelles recherches se sont multipliées depuis les années 1980. On peut se faire une idée de ces travaux en consultant des synthèses encyclopédiques comme R. Smith, *The Fontana History of the Human Sciences*, Fontana Press, 1997, et Theodore Porter et D. Ross (dir.), *Cambridge History of Science*, tome 7, *The Modern Social Sciences*, Cambridge University Press, 2003, et en lisant de nouvelles revues spécialisées comme *History of the Human Sciences* (depuis 1988) et la *Revue d'histoire des sciences humaines* (depuis 1999). Pour un bilan, voir C. Blanckaert (dir.), *L'Histoire des sciences de l'homme. Trajectoire, enjeux et questions vives*, L'Harmattan, 1999 ; pour une perspective réflexive, voir J. Heilbron, R. Lenoir et G. Sapiro (dir.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Fayard, 2004.

[4] J. Heilbron, « A Regime of Disciplines : Toward a Historical Sociology of Disciplinary Knowledge », in Charles Camic & Hans Joas (dir.), *The Dialogical Turn : New Roles for Sociology in the Postdisciplinary Age*, Rowman & Littlefield, 2004, p. 23-42.

[5] Voir R. Stichweh, *Zur Entstehung des modernen Systems wissenschaftlicher Disziplinen. Physik in Deutschland 1740-1890*, Suhrkamp, 1984.

[6] Q. Skinner, *Foundations of Modern Political Thought*, Cambridge University Press, 1978 ; *id.*, « The State », in T. Ball, J. Farr et R.L. Hanson (dir.), *Political Innovation and Conceptual Change*, Cambridge University Press, 1989, p. 90-131.

[7] Voir J. -C. Perrot, « Économie politique », in *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich, 1680-1810*, tome 8, Oldenbourg, Munich, 1988, p. 51-104. Sur les conceptions « classiques » de l'« économie », voir O. Brunner, « Das "ganze Haus" und die alteuropäische Ökonomik », in *Neue Wege der Sozialgeschichte*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1956, p. 33-61.

[8] Voir J. -C. Perrot, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », in H. -J. Martin et R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, tome 2, Promodis, 1984, p. 240-257.

[9] Voir N. Elias, « On the Sociogenesis of Sociology », *Amsterdams Sociologisch Tijdschrift*, 1984, n° 11, p. 14-52 ; E. Fox-Genovese, *The Origins of Physiocracy. Economic Revolution and Social Order in Eighteenth-century France*, Cornell University Press, Ithaca, 1976 ; P. Steiner, *La « Nouvelle science » de l'économie politique*, PUF, 1998.

[10] J. Goudsblom, *Sociology in the Balance*, Basil Blackwell, Oxford, 1977, p. 15-18.

[11] Sur le rôle des juristes dans le processus de formation d'État, voir P. Bourdieu, *La*

Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps, Minit, 1989, p. 533-559. Sur la formation de l'État en France, voir N. Elias, *La Dynamique de l'Occident*, Pocket, 1990, p. 5-179.

[12] Voir W.F. Church, *Richelieu and Reason of State*, Princeton University Press, 1972.

[13] Pour une description plus ancienne de ces phases, voir J. Heilbron, « Über die Genese der Soziologie in Frankreich », in *Wissenschaftskolleg Jahrbuch*, Siedler Verlag, 1987, p. 267-279.

[14] On lira par exemple N. Luhmann, *Gesellschaftsstruktur und Semantik. Studien zur Wissenssoziologie der modernen Gesellschaft*, Suhrkamp, 1980, 1981 (2 tomes).

[15] Pour des bilans de diverses traditions nationales, voir D.R. Kelley, « Horizons of Intellectual History : Retrospect, Circumspect, Prospect », *Journal of the History of Ideas*, 1987, n° 48, p. 143-169 ; R. Chartier, « Intellectual History or Sociocultural History ? The French Trajectories », in D. LaCapra et S.L. Kaplan (dir.), *Modern European Intellectual History. Reappraisals and new perspectives*, Cornell University Press, 1982, p. 13-46 ; R. Koselleck (dir.), *Historische Semantik und Begriffsgeschichte*, Klett-Cotta, Stuttgart, 1979. Pour des perspectives comparatives, voir I. Hampsher-Monk, K. Tilmans et F. van Vree (dir.), *History of Concepts : Comparative perspectives*, Amsterdam University Press, 1998 ; M. Richter, *The History of Political and Social Concepts*, Oxford University Press, 1995.

* Comme point de départ d'une série d'innovations dans la réflexion sur la science, on cite souvent la parution de *The Structure of Scientific Revolutions* (1962) de Thomas Kuhn. Le livre fit grande impression car il constituait la première étude publiée depuis longtemps qui offrit à la fois un intérêt théorique, une exactitude historique et une pertinence sociologique. Son succès illustre *a contrario* à quel point l'épistémologie, l'histoire des sciences et la sociologie des sciences étaient devenues des chapelles séparées. L'élaboration des théories était réservée aux philosophes, la recherche historique aux historiens, tandis que les sociologues débattaient entre eux des « normes » propres à la communauté scientifique. Il est frappant de voir que le livre de Kuhn a reçu beaucoup moins d'attention là où cette division du travail était beaucoup moins forte, à savoir en France.

Pour l'évolution de la sociologie des sciences voir T. Shinn et P. Ragouet, *Controverses sur la science. Pour une sociologie transversaliste de l'activité scientifique*, Raisons d'agir, 2005.

[16] Pour suivre l'évolution de la démarche de Bourdieu, voir en particulier : P. Bourdieu, « Champ intellectuel et projet créateur », *Les Temps modernes*, n° 246, p. 865-906 ; *id.*, « Le marché des biens symboliques », *Année sociologique*, 1971, n° 22, p. 49-126 ; *id.*, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1975, n° 2-3, p. 88-104 ; *id.*, « La production de la croyance : contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, n° 13, p. 3-43.

* On trouve déjà l'expression « régime intellectuel » chez Auguste Comte. Il arrive que celui-ci décrive ses fameux « trois stades » comme trois « régimes intellectuels » distincts. J'emploie l'expression par analogie avec « régime médical », « régime religieux » et « régime philosophique ».

Voir à ce propos, respectivement, A. de Swaan, *The Management of Normality*, Routledge, 1990 ; J. Goudsblom, *Fire and Civilization*, A. Lane, 1992.

[17] W. Lepehies, *Les Trois Cultures. Entre science et littérature, l'avènement de la*

sociologie, Éditions de la MSH, 1990.

[18] Sur quelques-uns de ces thèmes, voir N. Elias, « On the Sociogenesis of Sociology », *art. cit.* ; A. Swingewood, « Origins of Sociology : the Case of the Scottish Enlightenment », *British Journal of Sociology*, 1970, n° 21, p. 164-180.

[19] Pour un panorama concis, voir J.G.A. Pocock, *Virtue, Commerce and History. Essays on political thought and history, chiefly in the eighteenth century*, Cambridge University Press, 1985, p. 1-34. Certains historiens de la théorie politique ont également apporté d'importantes contributions à des problématiques méthodologiques. Mis à part les travaux de Pocock et de John Dunn, il faut en effet citer l'œuvre de Skinner, dont les principaux articles ont été réunis dans J. Tully (dir.), *Meaning and Context. Quentin Skinner and his critics*, Polity Press, 1988.

[20] Voir P. Favre, « Les sciences de l'État entre déterminisme et libéralisme. Émile Boutmy (1835-1906) et la création de l'École libre des sciences politiques », *Revue française de sociologie*, 1981, n° 22, p. 429-465 ; D. Damamme, « Genèse sociale d'une institution scolaire : l'École libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1987, n° 70, p. 31-46.

[21] F. Braudel, *Écrits sur l'histoire*, Flammarion, 1969, p. 7.

[22] Sur cette division tripartite des sciences sociales françaises, voir J. Heilbron, « The Tripartite Division of French Social Science. A Long-Term Perspective », in P. Wagner et B. Wittrock (dir.), *Sociology of the Sciences Yearbook*, vol. 15 : *Discourses on Society. The shaping of the social science disciplines*, Reidel, 1991, p. 73-92.

[23] P. Gay, *The Enlightenment*, tome 1, Weidenfeld and Nicolson, Londres, 1967, p. 140-141. L'extrait cité suit un passage sur Condillac et d'Alembert.

[24] R. Hubert, *Les Sciences sociales dans l'Encyclopédie*, Alcan, Paris, 1923, p. 366.

[25] Que le renoncement à une approche comparative soit devenu la norme apparaît bien à la lecture de R. Porter et M. Teich (dir.), *The Enlightenment in National Context*, Cambridge University Press, 1981. Dans ce recueil, l'un des rares en son genre, les articles consacrés aux diverses nations sont juxtaposés, sans qu'un effort de comparaison n'ait été entrepris.

[26] A. Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Minuit, 1985, p. 29.

[27] A ce propos, voir N. Heinich, « La perspective académique. Peinture et tradition lettrée : la référence aux mathématiques dans les théories de l'art au XVII^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1983, n° 49 ; *id.*, « Arts et sciences à l'âge classique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1987, n° 66-67, p. 47-78.

[28] Voir P.O. Kristeller, *Renaissance Thought II*, Harper & Row, New York, 1965, p. 163-227.

[29] E. Zilsel, *Die sozialen Ursprünge der neuzeitlichen Wissenschaft*, Suhrkamp, 1976, surtout p. 49-65.

[30] J. -B. Biot, *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution française*, Duprat, Paris, 1803, p. 38. Des recherches récentes montrent que la boutade de Biot n'a rien d'exagéré ; voir L.W.B. Brockliss, « Aristotle, Descartes and the New Science : Natural Philosophy at the University of Paris, 1600-1740 », *Annals of Science*, 1981, n° 38, p. 33-69.

- [31] F. Yates, *The French Academies of the Sixteenth Century* [1947], Klaus Reprint, Nendeln, 1968, p. 275-316.
- [32] K. Mannheim, « Die Bedeutung der Konkurrenz im Gebiete des Geistigen » [1929], in *Wissensoziologie. Auswahl aus dem Werk*, eingeleitet und herausgegeben von Kurt H. Wolff, Luchterhand, Berlin, 1964, p. 566-613.
- [33] Voir R. Hahn, *The Anatomy of a Scientific Institution : the Paris Academy of Sciences, 1666-1803*, University of California Press, 1971. Sur les rapports de l'Académie des sciences avec d'autres institutions scientifiques, voir C.C. Gillespie, *Science and Polity in France at the end of the Old Regime*, Princeton University Press, 1980, p. 74-184.
- [34] M. Crosland, « The French Academy of Sciences in the Nineteenth Century », *Minerva*, 1978, n° 16, p. 73-102.
- [35] Cette terminologie est empruntée à W. Oosterbaan Martinius, *Schoonheid, welzijn, kwaliteit : over legitimerings-en toewijzingsproblemen in het kunstbeleid*, Publikatiereeks Sociologisch Instituut Universiteit van Amsterdam, 1985.
- [36] Pour l'ensemble de ce processus, on lira N. Elias, *La Société de cour*, Calmann-Lévy, 1974, et *La Dynamique de l'Occident*, *op. cit.*
- [37] *Ibid.*, p. 136-137.
- [38] Cette fonction double des salons a été signalée par Wolf Lepenies dans son livre *Melancholie und Gesellschaft*, Suhrkamp, 1969.
- [39] A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, *op. cit.*, p. 133.
- [40] C.C. Lougee, *Le Paradis des Femmes. Women, salons and social stratification in seventeenth century France*, Princeton University Press, 1976.
- [41] P. van Tieghem, *Les Influences étrangères sur la littérature française (1550-1880)*, PUF, 1967, p. 113-119, 194-198.
- [42] Voir R. Zuber, *Les « Belles infidèles » et la formation du goût classique*, Armand Colin, 1968.
- [43] A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, *op. cit.*, p. 135.
- [44] Cité in R. Picard, *Les Salons littéraires et la société française, 1610-1789*, Brentano's, New York, 1943, p. 150.
- [45] Cité in *ibid.*, p. 90.
- [46] E. Renan, *Questions contemporaines* [1868], in *Œuvres complètes*, tome 1, Calmann-Lévy, 1947, p. 206.
- [47] E. Durkheim, *L'Évolution pédagogique en France*, PUF, 1969, p. 270-331. Sur les rapports entre systèmes d'enseignement et styles intellectuels nationaux, voir P. Bourdieu, « Systèmes d'enseignement et systèmes de pensée », *Revue internationale des sciences sociales*, 1967, n° 19, p. 367-388.
- [48] Montesquieu, *De l'esprit des lois* [1748], in *Œuvres complètes*, tome 2, Paris, 1951, p. 262.
- [49] Voir P. Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, 1979.

[50] T.W. Adorno, « Der Essay als Form », *Gesammelte Schriften*, tome 2, Suhrkamp, 1974, p. 9-33.

* Bien que les universités fussent plus importantes dans les pays protestants qu'en France, l'ère de la philosophie professionnelle universitaire ne commence qu'avec Kant. En tout cas, ce dernier est le premier à avoir développé l'idée selon laquelle la philosophie était une discipline indépendante, non seulement de la théologie, mais des diverses sciences.

Voir R. Rorty, *Philosophy and the Mirror of Nature*, Princeton University Press, 1979, surtout p. 133-139.

[51] R. Darnton, *The Business of Enlightenment. A publishing history of the Encyclopédie, 1775-1800*, The Belknap Press, Cambridge, 1979.

[52] R. Bray, *La Formation de la doctrine classique en France* [1926], Nizet, Paris, 1966.

[53] U. Ricken, « Gelehrter » und « Wissenschaft » im Französischen. *Beiträge zu ihrer Bezeichnungsgeschichte vom 12. -17. Jahrhundert*, Akademie Verlag, Berlin, 1961, p. 37.

[54] Madame de Staël, *De l'Allemagne* [1810], tome 2, Garnier Frères, Paris, p. 101.

[55] Voir V.L. Tapié, *Baroque et classicisme* Librairie générale française, 1980.

[56] A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., p. 291.

[57] H. Peyre, *Qu'est-ce que le classicisme ?*, E. Droz, Paris, 1933, p. 32.

[58] Voir W. Kühlmann, *Gelehrtenrepublik und Fürstenstaat. Entwicklung und Kritik des deutschen Späthumanismus in der Literatur des Barockzeitalters*, M. Niemeyer Verlag, Tübingen, 1982, p. 306-318.

[59] M. de Montaigne, *Du pédantisme*, in *Essais* [1580], tome 1, Garnier Frères, 1962, p. 141-154.

[60] Cité in F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome 4, Armand Colin, 1913, p. 412.

[61] *Ibid.*, p. 413.

[62] A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., p. 283. Sur le déclin de la tradition humaniste et l'avènement d'une culture plus mondaine, voir aussi H. Gillot, *La Querelle des anciens et des modernes en France* [1914], Slatkine Reprints, Genève, 1968, p. 323-353.

[63] Voir R. Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du xvii^e siècle* [1943], Slatkine Reprints, Genève, 1983.

[64] M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Droz, Genève, 1980, p. 585-646.

[65] N. Elias, *La Civilisation des mœurs*, Pocket, 1976.

[66] Madame de Staël, *De l'Allemagne*, op. cit., tome 1, 1932, p. 49.

[67] E. Kant, *Beobachtungen über das Gefühl des Schönen und Erhabenen*, cité in F. Schalk, *Studien zur französischen Aufklärung*, Vittorio Klostermann, Francfort-sur-le-Main, 1977, p. 46.

[68] Cette attitude a survécu dans l'enseignement supérieur français (voir P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *Les Héritiers*, Minuit, 1964, p. 106-115).

[69] A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, op. cit., p. 51-57.

- [70] Voir P. van Tieghem, *Les Influences étrangères sur la littérature française, 1550-1880*, PUF, 1967, p. 61 sq.
- [71] Voltaire, *Lettres philosophiques* [1734], in *Mélanges*, Gallimard, 1961, p. 97-100.
- [72] R. Pomeau, *La Religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1969, p. 192.
- [73] Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV* [1751], in *Œuvres historiques*, Gallimard, 1957, p. 1018.
- [74] H.U. Gumbrecht, R. Reichardt, « Philosophe, philosophie », in *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich, 1680-1820*, tome 3, R. Oldenbourg Verlag, Munich, 1985.
- [75] Voir l'introduction d'A. Calame in Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes* [1686], Marcel Didier, Paris, 1966.
- [76] Sur ces questions de stratégie intellectuelle, voir J.N. Pappas, *Voltaire and d'Alembert*, Indiana University Press, 1962.
- [77] Voir R. Darnton, *The Great Cat Massacre and Other Episodes in French Cultural History*, Basic Books, 1984, p. 191-214.
- [78] D'Alembert, « Discours préliminaire », in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers (articles choisis)*, tome 1, Flammarion, 1986, p. 152.
- [79] Voir B. Toscanne, *L'Idée de nature en France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Klincksieck, Paris, 1978 ; R. Mercier, *La Réhabilitation de la nature humaine, 1700-1750*, La Balance, 1960 ; J. Ehrard, *L'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle*, SEVPEN, Paris, 1963.
- [80] R. Hahn, « Scientific Research as an Occupation in Eighteenth-Century Paris », *Minerva*, 1975, n° 13, p. 501-513.
- [81] C. Salomon-Bayet, *L'Institution de la science et l'expérience du vivant*, Flammarion, 1978, p. 273.
- [82] *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 7, 1757.
- [83] *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 12, Neufchastel, 1765.
- [84] E. Cassirer, *The Philosophy of the Enlightenment* [1932], Princeton University Press, 1968, surtout les chapitres 1 et 2.
- [85] R. Chartier, « Les livres de voyage », in H. -J. Martin et R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française, op. cit.*, p. 216-217.
- [86] Voir S. Auroux et B. Kaltz, « Analyse, expérience », *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich, 1680-1820*, tome 6, R. Oldenbourg Verlag, Munich, 1986, p. 7-40.
- [87] I.F. Knight, *The Abbé de Condillac and the French Enlightenment*, Yale University Press, 1968.
- [88] T.L. Hankins, *Jean d'Alembert, Science and the Enlightenment*, Clarendon Press, Oxford, 1970.
- [89] Voir T.L. Hankins, *Science and the Enlightenment*, Cambridge University Press, 1985 ;

G. Buchdahl, *The Image of Newton and Locke in the Age of Reason*, Sheed and Ward, Londres, 1961.

[90] Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière*, tome 1, La Haye, 1750, p. 10, cité in F. Schalk, *Studien zur französischen Aufklärung*, op. cit., p. 45.

* La bouteille de Leyde est l'ancêtre du condensateur. Elle fut réalisée la première fois en 1745 dans la ville de Leyde (ou Leiden) aux Pays-Bas par Musschenbroek, Allaman et Cuneus, qui essayaient d'électriser l'eau contenue dans une bouteille. La première application de ce condensateur était de donner des « commotions » (chocs électriques ou électrisations) au public dans les foires.

* La physiognomonie est la connaissance du caractère d'une personne d'après la physionomie.

[91] R. Darnton, *Mesmerism and the end of the Enlightenment in France*, Harvard University Press, 1968 ; M. Dumont, « Le succès d'une fausse science : la physiognomonie de Johann Kaspar Lavater », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, n° 54, p. 2-30.

[92] Sur les aspects cognitifs et psychologiques de cette science mondaine, voir G. Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*, Vrin, Paris, 1938. Bachelard ne situe les débuts d'une culture scientifique relativement autonome (il parle d'« esprit scientifique ») qu'à la fin du XVIII^e. Les historiens de la science ont négligé son analyse, parce qu'ils font l'histoire des découvertes et des théories et se montrent traditionnellement peu concernés par le contexte dans lequel la science est pratiquée. Vue sous cet angle, la « révolution scientifique » du XVIII^e siècle occupe une place centrale. Et, pour certains historiens orthodoxes de la science, la description du XVIII^e siècle comme « stade pré-scientifique » telle que la propose Bachelard confine à l'absurde.

[93] J. d'Alembert, *Essai sur la société des gens de lettres et des grands* [1753], in *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, tome 1, Zacharie Chatelain, Amsterdam, 1759.

[94] R. Grimsley, *Jean d'Alembert (1717-1783)*, Clarendon Press, Oxford, 1963, p. 79, 125-131.

[95] D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, tome 1, Mouton, 1978, p. 286-290.

[96] F. Furet, « La librairie du royaume de France au XVIII^e siècle », in G. Bollème (dir.), *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Mouton, Paris, 1965, p. 3-32.

[97] R. Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Seuil, 1987, p. 166-180.

[98] J.E. McClellan III, « The Académie des sciences, 1699-1793 : a Statistical Portrait », *Isis*, 1981, n° 72, p. 541-567. Sur les sciences naturelles dans l'enseignement militaire, voir les contributions de Roger Hahn et René Taton in R. Taton (dir.), *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII^e siècle*, Hermann, Paris, 1964, p. 511-615.

[99] E. Walter, « Les auteurs et le champ littéraire », in H. -J. Martin et R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, op. cit., p. 383-399 ; R. Darnton, « The Facts of Literary Life in Eighteenth-century France », in K.M. Baker (dir.), *The Political Culture of the Old Regime*, Pergamon Press, Oxford, 1987, p. 261-291.

[100] E. Walter, « Les auteurs et le champ littéraire », *art. cit.*, p. 391.

[101] Ces données ainsi que celles qui suivent sont extraites de R. Darnton, « The Facts of Literary Life... », *art. cit.*, p. 266.

[102] Voir J.R. Jacob, M.C. Jacob, « The Anglican Origins of Modern Science », *Isis*, 1980, n° 71, p. 251-267 ; J. Morrell, A. Thachray, *Gentlemen of Science. Early Years of the British Association for the Advancement of Science*, Clarendon Press, Oxford, 1981, p. 25,224-229. Pour les Pays-Bas, voir J. Bots, *Tussen Descartes en Darwin. Geloof en natuurwetenschap in de achttiende eeuw in Nederland*, Assen Van Gorcum, 1972.

[103] Voir J. Ben-David, *The Scientist's Role in Society. A Comparative Study*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1971, p 84.

[104] H. Maier, *Die ältere deutsche Staats-und Verwaltungslehre*, Deutscher Taschenbuch Verlag, Munich, 1980, p. 281-288.

[105] H. Denzer, *Moralphilosophie und Naturrecht bei Samuel Pufendorf*, C.H. Beck, Munich, 1972, surtout p. 296-300.

[106] Ce point a été abondamment étayé par Manfred Riedel (voir surtout *Studien zu Hegels Rechtsphilosophie*, Suhrkamp, 1969, p. 135-166 ; « Gesellschaft, bürgerliche », in O. Brunner, W. Conze et R. Koselleck (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe*, tome 1, Stuttgart, 1972, p. 672-725). Riedel convainc beaucoup moins quand il parle des productions anglaise et française pour lesquelles, toutefois, l'on manque d'études comparables.

[107] L.W.B. Brockliss, *French Higher Education in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Clarendon Press, Oxford, 1987, p. 331-333.

[108] Il n'est pas clair dans quel contexte l'expression fut utilisée pour la première fois. Le physiocrate Nicolas Baudeau publia en tout cas en 1767 des *Principes de la science morale et politique sur le luxe et les lois somptuaires*.

[109] W. Dilthey, « Das natürliche System der Geisteswissenschaften im 17. Jahrhundert », in *Gesammelte Schriften*, tome 2, B.G. Teubner Verlagsgesellschaft, Stuttgart, 1960, p. 90-245.

[110] Sur l'historicisation et la « *Verzeitlichung* », voir G.H. Nadel, « Philosophy of History Before Historicism », *History and Theory*, 1964, n° 3, p. 291-315 ; R. Koselleck, *Vergangene Zukunft*, Suhrkamp, 1979 ; P.H. Reill, *The German Enlightenment and the Rise of historicism*, University of California Press, 1975.

[111] Voir D.R. Kelley, *Foundations of Modern Historical Scholarship. Language, Law and History in the French Renaissance*, Columbia University Press, 1970.

[112] W.F. Church, « The Decline of the French Jurists as Political Theorists, 1660-1789 », *French Historical Studies*, 1967, n° 5, p. 1-40.

[113] Voir R. Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789*, tome 2, PUF, 1980, p. 651.

[114] Cité in W.F. Church, *art. cit.*

[115] D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province*, *op. cit.*, p. 102.

[116] P. Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale* [1858], tome 2, Alcan, Paris, 1913, p. 307.

[117] Article « Académicien », in J.B.R. Robinet, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique*, Londres, 1777-1783 (30 tomes).

[118] J. Portemer, « Recherches sur l'enseignement du droit public au XVIII^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, 1959, n° 37, p. 341-397.

[119] Voir par exemple l'étude importante de N.O. Keohane, *Philosophy and the State in France. From the Renaissance to the Enlightenment*, Princeton University Press, 1980.

[120] Voir P.O. Kristeller, *Renaissance Thought II*, Harper & Row, New York, 1965, p. 20-68.

[121] H. -J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au xvii^e siècle (1598-1701)*, Droz, Genève, 1969, p. 826-830, 1074.

[122] Voir D. Steland, *Moralistik und Erzählkunst von La Rochefoucauld und mme de Lafayette bis Marivaux*, Wilhelm Fink, Munich, 1984.

[123] Voir N. Elias, *La Société de cour*, op. cit., et *La Dynamique de l'Occident*, op. cit.

[124] Madame de Staël, *De l'Allemagne*, op. cit., p. 74.

* Littéralement « conceptualisation fantomatique » – leur « conceptualisation qui manque de chair et de vie ». [nde]

[125] F. Nietzsche, *Jenseits von Gut und Böse* [§ 254], in *Werke*, Hrsg. von K. Schlechta, tome 2, Ullstein, 1979, p. 721-723. Voir aussi ses remarques dans « Menschliches, Allzumenschliches » [§ 35 et 214], in *ibid.*, tome 1.

[126] Voir H. Friedrich, *Montaigne*, Bern, A. Francke Verlag, 1949, p. 226.

[127] Cité in *ibid.*, p. 220.

[128] Voir L. van Delft, *Le Moraliste classique*, Droz, Genève, 1982, p. 235-289 ; également A. Levi, *French Moralists. The Theory of the Passions, 1585 to 1649*, Clarendon Press, Oxford, 1964.

[129] Sur cette « parlementarisation », voir N. Elias et E. Dunning, *Quest for Excitement. Sport and leisure in the civilizing process*, Basil Blackwell, Oxford, 1986, surtout p. 19-62 et 150-174.

[130] Madame de Staël, *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* [1800], Droz, Genève, 1959, p. 213.

[131] A.O. Hirschman, *The Passions and the Interests*, Princeton University Press, 1977. Voir aussi A.J. Krailsheimer, *Studies in Self-Interest. From Descartes to la Bruyère*, Clarendon Press, Oxford, 1962.

[132] Voir « Interesse », in *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, tome 4, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1976, p. 479-485.

[133] H.-J. Fuchs *Entfremdung und Narzissmus. Semantische Untersuchungen zur Geschichte der « Selbstbezogenheit » als Vorgeschichte von französisch « amour-propre »*, J.B. Metzler, Stuttgart, 1977.

[134] P. Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, n° 31, p. 2-3. Sur les rapports avec d'autres espèces de capital, voir, « Oekonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital », *Soziale Welt*, n° spécial 2, 1983, p. 183-198.

[135] Voltaire, *Œuvres historiques*, op. cit., p. 1017.

[136] D'Alembert, *Éloges lus dans les séances publiques de l'Académie française*, Panckoucke, Paris, 1779, p. XIII.

[137] C. Buffier, *Traité de la société civile, et du moyen de se rendre heureux en contribuant au bonheur des personnes avec qui l'on vit*, Briasson, Paris, 1726, p. 15.

[138] R. Mauzi, *L'Idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au xviii^e siècle*, Armand Colin, 1960.

[139] Abbé Pluquet, *De la sociabilité*, tome 1, Yverdon, 1770, p. 2 ; voir aussi tome 2, p. 217.

[140] Condorcet, *Mathématique et société. Choix de textes et commentaire par R. Rashed*, Hermann, Paris, 1974, p. 96.

[141] Sur l'œuvre de Mandeville, voir surtout T.A. Horne, *The Social Thought of Bernard de Mandeville. Virtue and commerce in early eighteenth-century England*, Macmillan Press, Londres, 1978.

[142] J. Heilbron, « French Moralists and the Anthropology of the Modern Era : On the Genesis of the Notions of "Interest" and "Commercial Society" », in J. Heilbron, L. Magnusson & B. Wittrock (dir.), *The Rise of the Social Sciences and the Formation of Modernity. Conceptual Change in Context, 1750-1850*, Kluwer Academic Publications, Dordrecht/Boston, 1998, p. 77-106.

[143] Voir N.O. Keohane, *Philosophy and the State in France.*, op. cit.

[144] Voltaire, *Essai sur les mœurs* [1756], in *Œuvres complètes*, tome 10, Hachette, 1876, p. 43.

* Le mot « civilisation » apparaît pour la première fois dans une publication datée de 1756 et connaîtra ensuite une expansion assez rapide. Les mots « civilité » et « civiliser » sont beaucoup plus anciens et ont une origine juridique (« civil »).

Pour un aperçu récent de l'histoire de ces vocables, voir J. Starobinski, *Le Remède dans le mal. Critique et légitimation de l'artifice à l'âge des Lumières*, Gallimard, 1989, p. 11-59.

[145] Voir sur ce point R. Koselleck, *Kritik und Krise. Eine Studie zur Pathogenese der bürgerlichen Welt*, Suhrkamp, 1973.

[146] P. -H. Th. d'Holbach, *Système de la nature, ou des lois du monde physique et du monde moral* [1770], Georg Olms, Hildesheim, 1966, p. XXIX.

[147] Voir E.C. Ladd, « Helvétius et d'Holbach : la moralisation de la politique », *Journal of the History of Ideas*, 1962, n° 23, p. 221-238. Voir aussi D. Mornet, *Les Origines de la Révolution française, 1715-1787*, Armand Colin, 1933, p. 100-104 ; A.C. Kors, *d'Holbach's Coterie. An Enlightenment in Paris*, Princeton University Press, 1976.

[148] Voir en particulier les commentaires de Montesquieu dans *De l'esprit des lois*, op. cit., p. 518, 1137.

[149] R. Shackleton, *Montesquieu. A critical biography*, Oxford University Press, 1961, p. 27.

[150] G. Lanson, *Histoire de la littérature française* [1894], Hachette, 1982, p. 711.

[151] R. Shackleton, *Montesquieu*, op. cit., p. 72.

[152] *Ibid.*, p. 74.

[153] De nombreuses facettes de l'œuvre de Montesquieu ont fait l'objet d'études spécifiques. La plupart sont consacrées à sa signification pour la théorie politique, mais les aspects sociologiques et juridiques de l'œuvre sont aussi traités, surtout par les historiens de la littérature, qui ont amplement analysé les *Lettres persanes*. Pour un aperçu succinct de ces études, voir C.P. Clostermeyer, *Zwei Gesichter der Aufklärung. Spannungslagen in Montesquieu's Esprit des lois*, Duncker & Humblot, Berlin, 1983. L'apport de la philosophie morale et de la « moralistique » chez Montesquieu a toutefois été négligé. Jusqu'à plus ample informé, il semble n'y avoir qu'une étude plus circonstanciée dans ce domaine : C. Rosso, *Montesquieu moraliste. Des lois au bonheur*, Ducros, 1971. L'auteur conteste l'idée d'une théorie cohérente dans l'*Esprit des lois*. Pareille systématique serait « illusoire » (p. 66), de sorte qu'il n'y aurait guère à y découvrir qu'une collection de maximes. Mais quant à savoir comment Montesquieu apprit à connaître les moralistes, ce qui chez eux l'attira et comment il se mit à employer leurs thèmes, aucune de ces questions n'est traitée par Rosso.

[154] Montesquieu, *Œuvres complètes*, tome 1, Gallimard, 1949, p. 114.

[155] R. Shackleton, *Montesquieu, op. cit.*, p. 314.

[156] Montesquieu, *Œuvres complètes, op. cit.*, tome 2, surtout p. 58.

[157] J. Goudsblom, *Sociology in the Balance*, Blackwell, Oxford, 1977, p. 15-18. Voir aussi S.S. Wolin, *Politics and Vision. Continuity and Innovation in Western Political Thought*, George Allen & Unwin, Londres, 1960, surtout p. 290-293, et, plus récemment, K. Baker, « Enlightenment and the Institution of Society : Notes for a Conceptual History » in W. Melching & W. Velema (dir.), *Main Trends in Cultural History*, Rodopi, Amsterdam, 1994, p. 95-120.

* Dans le *Dictionnaire historique et critique* (1695-1697) de Pierre Bayle, le mot « société » ne figure pas. Le *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière et le *Nouveau Dictionnaire françois* (dans son édition de 1719) de Richelet privilégient le sens d'une forme associative juridiquement reconnue. Furetière définit une société comme un rassemblement de plusieurs personnes visant à pourvoir à certains besoins communs. Richelet y voit un « contrat de bonne foi par lequel on met en commun quelque chose pour en profiter honnêtement ».

[158] Montesquieu, *Œuvres complètes, op. cit.*, tome 1, p. 62.

[159] R. Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France de l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 45-86.

[160] Voir M. Duchet, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Flammarion, 1977, p. 191.

[161] F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome 6 (1^{re} partie), Armand Colin, 1966, p. 101-105.

[162] B. Groethuysen, *J. -J. Rousseau*, Gallimard, 1949, p. 390.

[163] J.-J. Rousseau, *Émile, ou De l'éducation* [1762], in *Œuvres complètes* tome 4, Gallimard, 1969, p. 524.

[164] E. Cassirer, *Le Problème Jean-Jacques Rousseau* [1932], Hachette, 1987.

[165] J. -J. Rousseau, *Du contrat social* [1^{re} version], in *Œuvres complètes*, tome 3,

Gallimard, 1964, p. 284.

[166] Voir sur ce point J. Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau, la transparence et l'obstacle*, Plon, 1957.

[167] Voir R. Derathé, *Jean-Jacques Rousseau et la Science politique de son temps*, PUF, 1950.

[168] Sur l'histoire des théories du contrat, voir J.W. Gough, *The Social Contract. A Critical Study of its Development*, Clarendon Press, Oxford, 1936.

[169] Voir la lettre à C. de Beaumont in J. -J. Rousseau, *Œuvres complètes, op. cit.*, tome 4, p. 966-967.

[170] J.-J. Rousseau, *Émile, op. cit.*, p. 524.

* Les dictionnaires signalent que « social » était un néologisme. Le comte de Mirabeau fit même savoir en 1775 qu'il s'agissait d'un terme dangereux, parce qu'il évoquait une multitude de représentations diffuses (Voir E. Angermann, « Das Auseinandertreten von Staat und Gesellschaft im Denken des 18. Jahrhunderts », in E. -W. Böchenförde (dir.), *Staat und Gesellschaft*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1976, p. 108-130.). L'*Encyclopédie* se contente de mentionner que « social » est un mot nouveau indiquant les propriétés qui font de l'homme un membre utile à la société. Le *Dictionnaire de Trévoux* (1771) dirigé par les jésuites est un peu plus détaillé, mais n'y figure pas la référence à l'« utilité », les « vertus sociales » y étant définies comme comportement civilisé et au mieux servies par la doctrine de la « *charitas* ». Pareille définition, qui renvoie à l'aristocratie et à l'Église, était caractéristique des options jésuitiques. L'usage le plus abondant du mot fut sans doute le fait des physiocrates. Dans leurs réseaux, il est question, après 1770, de l'opportunité d'un « art social ». Le *Système social* (1773) d'Holbach semble directement inspiré de Rousseau, mais est beaucoup moins cohérent.

[171] F. Gohin, *Les Transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1740-1789)*, Slatkine Reprints, Genève, 1970, p. 318.

[172] G. Th. Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, tome 9, Jean-Léonard Pellet, Genève, 1781, p. 156.

[173] E. Burke, *Reflections on the Revolution in France* [1790], Penguin Books, 1968, surtout p. 182. Ce point de vue sous-tend aussi la thèse de L. G Crocker, *Nature and Culture. Ethical Thought in the French Enlightenment*, The Johns Hopkins Press, 1963. Crocker dépeint la philosophie des Lumières comme l'« expression pseudo-scientifique » de doctrines égoïstes et hédonistes.

[174] Sur cet aspect, voir C. Lévi-Strauss, « Jean-Jacques Rousseau, fondateur des sciences de l'homme », *Anthropologie structurale deux*, Plon, 1973, p. 45-56.

[175] M.H. Waddicor, *Montesquieu and the Philosophy of Natural Law*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1970, p. 24.

[176] R. Derathé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps, op. cit.*

[177] *Ibid.*, p. 32-33.

[178] Sur le droit naturel, voir O. Gierke, *Natural Law and the Theory of Society, 1500 to 1800*, Beacon Press, Boston, 1957 ; H. Welzel, *Naturrecht und materiale Gerechtigkeit*,

Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1962 ; G. Gurvitch, *L'Idée du droit social*, Recueil Sirey, Paris, 1932 ; R. Tuck, *Natural Rights Theories : Their Origins and Developments*, Cambridge University Press, 1980.

[179] M.H. Waddicor, *Montesquieu and the Philosophy of Natural Law*, op. cit.

[180] Voir D.R. Kelley, « The Prehistory of Sociology : Montesquieu, Vico and the Legal Tradition », *Journal of the History of the Behavioural Sciences*, 1980, n° 16, p. 133-144.

[181] J.M.M. de Valk, *De evolutie van het wetsbegrip in de sociologie*, Van Gorcum, Assen, 1960.

[182] J. d'Alembert, « Réflexions sur l'usage et sur l'abus de la philosophie dans les matières de goût » [1757], in *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, op. cit., tome 4, p. 301-320.

[183] R. Darnton, *The Literary Underground of the Old Regime*, Harvard University Press, 1982.

[184] Voir H. -U. Thamer, *Revolution und Reaktion in der französischen Sozialkritik des 18. Jahrhunderts*, Akademische Verlagsgesellschaft, Francfort-sur-le-Main, 1973.

[185] J. Ehrard, *l'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIIIe siècle*, op. cit., p. 786.

[186] Sur les Lumières écossaises, voir surtout N.T. Phillipson, « Culture and Society in the 18th Century Province : the Case of Edinburgh and the Scottish Enlightenment », in L. Stone (dir.), *The University in Society*, tome 2, Princeton University Press, 1974, p. 407-448 ; A.C. Chitnis, *The Scottish Enlightenment. A Social History*, Croom Helm, Londres, 1976 ; C. Gautier, *L'Invention de la société civile. Lectures anglo-écossaises (Mandeville, Smith, Ferguson)*, PUF, 1993.

[187] Voir en particulier le troisième livre du *Treatise of Human Nature* [1739-1740], Penguin Books, 1969, p. 507-670.

[188] Cité in E.C. Mossner, *The Life of David Hume*, Clarendon Press, Oxford, 1980, p. 301.

[189] D. Forbes, *Hume's Philosophical Politics*, Cambridge University Press, 1975.

[190] D. Hume, « My Own Life », in E.C. Mossner, *The Life of David Hume*, op. cit., p. 612.

[191] Voir R.L. Emerson, « The Social Composition of Enlightened Scotland : the Select Society of Edinburgh, 1754-1764 », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1973, n° 114, p. 291-329.

[192] Voir A.S. Skinner, *A System of Social Science. Papers Relating to Adam Smith*, Clarendon Press, Oxford, 1979, p. 9 ; H. Medick, *Naturzustand und Naturgeschichte der bürgerliche Gesellschaft*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1973, p. 191.

[193] Pour de bons aperçus sur des recherches récentes, voir I. Hont et M. Ignatief (dir.), *Wealth and Virtue. The Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment*, Cambridge University Press, 1983 ; A.S. Skinner et R.H. Campbell (dir.), *The Origins and Nature of the Scottish Enlightenment*, John Donald Publishers, Edinburgh, 1982. Les études récentes ne s'intéressent guère aux aspects sociaux et intellectuels des sciences naturelles (voir R.L. Emerson, « Science and the Origins of the Scottish Enlightenment », *History of Science*, 1988, n° 26, p. 333-366).

[194] A. Smith, « Letter to the Edinburgh Review » [1756], in *Essays on Philosophical Subjects*, Clarendon Press, Oxford, 1980, p. 242-254.

[195] J. -J. Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité [1755], in *Œuvres complètes*, op. cit., tome 3, p. 193.

[196] *Ibid.*, p. 133.

[197] Voir R.L. Meek, *Social Science and the Ignoble Savage*, Cambridge University Press, 1976 ; P. Stein, *Legal Evolution. The Story of an Idea*, Cambridge University Press, 1980. Sur le développement et le fonctionnement de modèles génétiques, voir J. Goudsblom, « Over de bijdrage van de geschiedenis aan de sociologie », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 1988, n° 101, p. 589-599.

[198] B.W. Head, « The Origins of "la science sociale" in France, 1770-1800 », *Australian Journal of French Studies*, 1982, n° 19, p. 115-132 ; K.M. Baker, *Condorcet. From Natural Philosophy to Social Mathematics*, Chicago University Press, 1975, p. 391-395. Les recherches de Head et de Baker ne sont pas mentionnées par F.R. Shapiro, « A Note on the Origin of the Term Social Science », *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, 1984, n° 20, p. 20-22. Pour Shapiro, 1825 est l'année de la première occurrence de « science sociale » en anglais. Pour des travaux plus récents sur cette période voir J. Heilbron, L. Magnusson, B. Wittrock (dir.), *The Rise of the Social Sciences and the Formation of Modernity. Conceptual Change in Context, 1750-1850*, Kluwer Academic Publications, Dordrecht/Boston, 1998/2001, et L. Kaufmann & J. Guilhaumou (dir.), *L'Invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au xviii^e siècle*, EHESS, 2003.

[199] Condorcet, *Mathématique et société*, op. cit., p. 197.

[200] Voir J. Godechot, *La Pensée révolutionnaire en France et en Europe, 1780-1789*, Armand Colin, 1964.

[201] J. Belin, *La Logique d'une idée-force : l'idée d'utilité sociale pendant la Révolution française (1789-1793)*, Hermann, 1939, p. 34.

[202] Sur les mots « nation » et « patrie », voir les contributions de M. Cranston et de N. Hampson in C. Lucas (dir.), *The Political Culture of the French Revolution*, Pergamon Press, Oxford, 1988, p. 97-104, 125-137.

[203] H. Kohn, « France Between Britain and Germany », *Journal of the History of Ideas*, 1956, n° 17, p. 283-299.

[204] B. Bensaude-Vincent, « Une mythologie révolutionnaire dans la chimie française », *Annals of Science*, 1983, n° 40, p. 189-196.

[205] C. -H. de Saint-Simon, Introduction aux travaux scientifiques du XIXE siècle [1808], in *Œuvres complètes*, tome 6, Anthropos, 1966, p. 13.

[206] Destutt de Tracy, *Eléments d'idéologie* [1803], tome 2, Vrin, 1970, p. 10.

[207] Sur la première phase de la Révolution, voir M. Vovelle, *La Chute de la monarchie, 1787-1792*, Seuil, 1972. Pour un aperçu de la période de la Révolution et de l'Empire, voir D.M.G. Sutherland, *France 1789-1815. Revolution and Counterrevolution*, Fontana Press, Londres, 1985. Dans les interprétations les plus récentes, l'accent est beaucoup mis sur des processus politiques et idéologiques (voir F. Furet et M. Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Flammarion, 1988 ; K.M. Baker (dir.), *The Political Culture of the*

Old Regime, op. cit. ; C. Lucas (dir.), *The Political Culture of the French Revolution, op. cit.*).

[208] Voir M. Bouloiseau, *La République jacobine*, Seuil, 1972 ; R. Darnton, « What Was Revolutionary about the French Revolution ? », *New York Review of Books*, 19 janvier 1989.

[209] Voir L. Bergeron, *L'Épisode napoléonien. Aspects intérieurs*, Seuil, 1972 ; J. Lovie et A. Palluel, *L'Épisode napoléonien. Aspects extérieurs*, Seuil, 1972 ; J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, 1987.

[210] Ces chiffres sont ceux de J. Tulard cité in L. Bergeron, *L'Épisode napoléonien. Aspects intérieurs, op. cit.*, p. 84.

[211] D.M.G. Sutherland, *France 1789-1815, op. cit.*, p. 386.

[212] Sur ce basculement qui se fit sur une longue période, voir B. Kempers, *Painting, Power and Patronage*, Penguin, 1992.

[213] U. van de Sandt, « La peinture : situation et enjeux », in J. -C. Bonnet (dir.), *La Carmagnole des muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Armand Colin, 1988, p. 333-357 ; D.L. Dowd, « The French Revolution and the Painters », *French Historical Studies*, 1959, n° 1, p. 127-148.

[214] P. Frantz, « Pas d'entracte pour la Révolution », in J. -C. Bonnet (dir.), *La Carmagnole des muses, op. cit.*, p. 381-398.

[215] B. Foucart, « L'artiste dans la société de l'Empire : sa participation aux honneurs et dignités », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1970, n° 17, p. 709-719.

[216] M. Dorigny, « Le Cercle social ou les écrivains au cirque », in J. -C. Bonnet (dir.), *La Carmagnole des muses, op. cit.*, p. 49-66 ; G. Kates, *The Cercle Social, the Girondins and the French Revolution*, Princeton University Press, 1985.

[217] R. Darnton, *The Literary Underground of the Old Regime, op. cit.*

[218] Voir C.C. Gillispie, *Science and Polity in France at the End of the Old Regime*, Princeton University Press, 1980, p. 290-330.

[219] M. Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*, J.C.B. Mohr, Tübingen, 1976, p. 308,313-314.

[220] D. Outram, « The Ordeal of Vocation : the Paris Academy of Sciences and the Terror, 1793-1795 », *History of Science*, 1983, n° 21, p. 251-273 ; F. Waquet, « La Bastille académique », in J. -C. Bonnet (dir.), *La Carmagnole des muses, op. cit.*, p. 19-36.

[221] R. Hahn, *The Anatomy of a Scientific Institution : the Paris Academy of Sciences, 1666-1803, op. cit.*, p. 118.

[222] Voir J. Fayet, *La Révolution française et la science, 1789-1795*, Marcel Rivière, Paris, 1960, p. 236-257.

[223] J. -B. Biot, *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution française*, Duprat, Paris, 1803, p. 58.

[224] Madame de Staël, *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales, op. cit.*, p. 325.

[225] L. de Bonald, *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques* [1819], D'Adrien le Clerc et Cie, Paris, 1852, surtout p. 47,66-87,169-206. Sa formule selon laquelle « la littérature est l'expression de la société » apparaît dans un article de 1805 et fut élaborée peu

de temps après dans des écrits sur le théâtre (1805) et sur « le style et la littérature » (1806).

[226] R. Mortier, « Les héritiers des philosophes devant l'expérience révolutionnaire », *Dix-huitième siècle*, 1974, n° 6, p. 45-57 ; E. Joyau, *La Philosophie en France pendant la Révolution (1789-1795)*, Arthur Rousseau, Paris, 1893.

[227] R. Fargher, « The Retreat from Voltairianism, 1800-1815 », in W. Moore (dir.), *The French Mind. Studies in Honour of Gustave Rudler*, Clarendon Press, Oxford, 1952, p. 220-237 ; S. Moravia, *Il tramonto dell'illuminismo. Filosofia e politica nella società francese (1770-1810)*, Editori Laterza, Bari, 1968 ; R. Mortier, *Le « Tableau littéraire de la France au XVIII^e siècle »*. *Un épisode de la « guerre philosophique » à l'Académie française sous l'Empire (1804-1810)*, Palais des Académies, Bruxelles, 1972.

[228] Les textes des différentes propositions ainsi que les débats politiques ont été publiés dans C. Hippeau, *L'Instruction publique en France pendant la Révolution*, Didier, Paris, 1881-1883 (2 tomes).

[229] J. Fayet, *La Révolution française et la science, 1789-1795*, *op. cit.*, p. 420-433.

[230] L.P. Williams, « Science, Education and the French Revolution », *Isis*, 1953, n° 44, p. 311-330 ; voir aussi le numéro thématique des *Annales historiques de la Révolution française*, 1981, n° 53 (243).

[231] M. Crosland, *The Society of Arcueil. A View of French Science at the Time of Napoleon I*, Heinemann, Londres, 1967, p. 4-55 ; J. Fischer, *Napoleon und die Wissenschaften*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 1988.

[232] N. et J. Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France (1793-1824)*, Payot, 1989, p. 104, 815-816.

[233] *Ibid.*, p. 732.

[234] Voir J. -L. Halperin, « Sénat », in J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, *op. cit.*

[235] L.P. Williams, « Science, Education and Napoleon I », *Isis*, 1956, n° 47, p. 369-382.

[236] Voir le récit de l'astronome danois Bugge qui, en 1798, séjourna six mois à Paris, in M. Crosland (dir.), *Science in France in the Revolutionary Era*, Massachusetts Institute of Technology, 1969.

[237] C. Maxwell, *The English Traveller in France, 1698-1815*, George Routledge & Sons, Londres, 1932, surtout p. 44, 223, 231.

[238] J. Dhombres, « Books : Reshaping Science », in R. Darnton et D. Roche (dir.), *Revolution in Print. The Press in France 1775-1800*, University of California Press, 1989, p. 177-202.

[239] Cette dissociation de la science et de la littérature a certes été remarquée par quelques historiens, mais toujours plus ou moins en passant, et elle n'a, à mon sens, jamais été analysée de plus près (voir A.W. Browns, « Some Political and Scientific Attitudes to Literature and the Arts Following the French Revolution », *Forum for Modern Language Studies*, 1966, n° 2, p. 230-252 ; M. Crosland, « The Development of a Professional Career in Science in France », *Minerva*, 1975, n° 13, p. 38-57).

[240] K. Mannheim, « Die Bedeutung der Konkurrenz im Gebiete des Geistigen », *art. cit.*

[241] D. Roche, *Les Républicains des lettres. Gens de culture et lumières au XVIII^e siècle*,

Fayard, 1988, p. 170.

[242] Sur toute cette période, voir C.C. Gillispie, *Science and Polity in France at the End of the Old Regime*, *op. cit.*, et E. Brian, *La mesure de l'Etat. Administrateurs et géomètres au xviii^e siècle*, Albin Michel, 1994.

[243] B. Willink, *Burgerlijk sciëntisme en wetenschappelijk toponderzoek. Sociale grondslagen van nationale bloeiperioden in de negentiende-eeuwse bètawetenschappen*, Amsterdam, 1988, thèse de doctorat inédite.

[244] Cette division en générations est empruntée à N. et J. Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France (1793-1824)*, *op. cit.*, p. 153-171.

[245] H. Guerlac, « Chemistry as a Branch of Physics : Laplace's Collaboration with Lavoisier », *Historical Studies in the Physical Sciences*, 1976, n° 7, p. 193-276.

[246] Voir N.N. Stuloff, « Über den Wissenschaftsbegriff der Mathematik in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », in A. Diemer (dir.), *Beiträge zur Entwicklung der Wissenschaftstheorie im 19. Jahrhundert*, Meisenheim am Glan, Verlag A. Hain, 1968, p. 71-89. Sur les mathématiciens français à cette époque, voir J. Dhombres, « Mathématisation et communauté scientifique française (1775-1825) », *Archives internationales d'histoire des sciences*, 1986, n° 36, p. 249-293.

[247] Voir W. Scharlau, « The Origins of Pure Mathematics », in H.N. Jahnke et M. Otte (dir.), *Epistemological and Social Problems of the Sciences in the Early Nineteenth Century*, D. Reidel Publishing Company, Dordrecht, 1981.

[248] Sur les deux derniers courants, voir I. Grattan-Guinness, « Mathematical Physics in France, 1800-1840 : Knowledge, Activity and Historiography », in J.W. Dauben (dir.), *Mathematical Perspectives. Essays on Mathematics and its Historical Development*, Academic Press, New York, 1981, p. 95-135 ; E. Glas, « De samenhang tussen sociale en cognitieve factoren in de Franse mathematische revolutie (1794-1814) », *Kennis en methode*, 1986, n° 10, p. 169-190.

[249] R. Fox, « The Rise and Fall of Laplacian Physics », *Historical Studies in the Physical Sciences*, 1974, n° 4, p. 89-136.

[250] M. Crosland, *The Society of Arcueil. A View of French Science at the Time of Napoleon I*, *op. cit.*

[251] N. et J. Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France (1793-1824)*, *op. cit.*, p. 182.

[252] Voir R.H. Silliman, « Fresnel and the Emergence of Physics as a Discipline », *Historical Studies in the Physical Sciences*, 1974, n° 4, p. 137-162 ; T.S. Kuhn, « Mathematical vs. Experimental Traditions in the Development of Physical Science », *Journal of Interdisciplinary History*, 1976, n° 7, p. 1-31 ; E. Frankel, « J. -B. Biot and the Mathematization of Experimental Physics in Napoleonic France », *Historical Studies in the Physical Sciences*, 1977, n° 8, p. 33-72.

* De très larges pans de l'histoire de la mathématisation des « sciences physiques » restent à écrire. La collaboration entre Laplace et Lavoisier, qui en formerait, dans un certain sens, le premier chapitre, est un épisode intéressant, parce que Laplace n'était initialement guère tenté par une telle entreprise et que ses hésitations sont révélatrices de la hiérarchie stricte,

sur les plans social et cognitif, au sein de l'Académie des sciences.

Voir D.I. Duveen et R. Hahn, « Deux lettres de Laplace à Lavoisier », *Revue d'histoire des sciences*, 1958, n° 11, p. 337-342.

[253] I. Grattan-Guinness, « Mathematical Physics in France, 1800-1835 », in H.N. Jahnke et M. Otte (dir.), *Epistemological and Social Problems of the Sciences in the Early Nineteenth Century*, op. cit., p. 349-370. Sur l'écho international des nouvelles sciences naturelles françaises, voir M. Crosland et C. Smith, « The Transmission of Physics from France to Britain : 1800-1840 », *Historical Studies in the Physical Sciences*, 1979, n° 9, p. 1-61.

[254] M. Bradley, « Scientific Education Versus Military Training : the Influence of Napoleon Bonaparte on the *Ecole polytechnique* », *Annals of Science*, 1975, n° 32, p. 415-449 ; T. Shinn, *Savoir scientifique et pouvoir social. L'École polytechnique 1794-1914*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980.

[255] Voir M. Foucault, *Les Mots et les choses*, Gallimard, 1966 (en particulier le chapitre 5).

[256] C. Limoges, « The Development of the Muséum d'histoire naturelle of Paris, 1800-1914 », in R. Fox et G. Weisz (dir.), *The Organization of Science and Technology in France 1808-1914*, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1980, p. 211-240.

[257] D. Outram, *Georges Cuvier. Vocation, Science and Authority in Post-Revolutionary France*, Manchester University Press, 1984.

[258] M. Foucault, *Les Mots et les choses*, op. cit. ; *id.* ; « La situation de Cuvier dans l'histoire de la biologie », *Revue d'histoire des sciences*, 1970, n° 23, p. 63-69, suivi d'une discussion p. 70-92.

[259] O. Temkin, *The Double Face of Janus*, The Johns Hopkins University Press, 1977, p. 363.

[260] P. Corsi, *The Age of Lamarck : Evolutionary Theories in France 1790-1830*, University of California Press, 1988.

[261] Voir W. Lepenies, *Das Ende der Naturgeschichte. Wandel kultureller Selbstverständlichkeiten in den Wissenschaften des 18. und 19. Jahrhunderts*, Suhrkamp, 1978.

[262] N.D. Jewson, « Medical Knowledge and the Patronage System in the 18th Century England », *Sociology*, 1974, n° 8, p. 369-385 ; « The Disappearance of the Sick-Man From Medical Cosmology, 1770-1870 », *Sociology*, 1976, n° 10, p. 225-244.

[263] Voir T. Gelfand, *Professionalizing Modern Medicine. Paris Surgeons and Medical Science and Institutions in the 18th Century*, Greenwood Press, Westport, 1980.

[264] Voir J. Roger, « The Living World », in G.S. Rousseau et R. Porter (dir.), *The Ferment of Knowledge*, Cambridge University Press, 1980, p. 255-283.

[265] C. Hannaway, « The Société royale de médecine and Epidemics in the Ancien Régime », *Bulletin of the History of Medicine*, 1972, n° 46, p. 257-273 ; A.F. La Berge, « The Early Nineteenth-Century French Public Health Movement : the Disciplinary Development and Institutionalization of *hygiène publique* », *Bulletin of the History of Medicine*, 1984,

n° 58, p. 363-379.

[266] Voir T.D. Murphy, « The French Medical Profession's Perception of its Social Function Between 1776 and 1830 », *Medical History*, 1979, n° 23, p. 259-278.

[267] M. Foucault, *Naissance de la clinique* [1963], Presses Universitaires de France, 1972 ; E.H. Ackerknecht, *Medicine at the Paris Hospital 1794-1848*, The Johns Hopkins Press, 1967 ; I. Waddington, « The Role of the Hospital in the Development of Modern Medicine », *Sociology*, 1973, n° 7, p. 211-224 ; D.M. Vess, *Medical Revolution in France 1789-1796*, University Presses of Florida, 1975.

[268] O. Temkin, « The Role of Surgery in the Rise of Modern Medical Thought », *idem The Double Face of Janus, op. cit.*, p. 487-496 ; T. Gelfand, *Professionalizing Modern Medicine, op. cit.*

[269] J.E. Lesch, *Science and Medicine in France. The Emergence of Experimental Physiology, 1790-1855*, Harvard University Press, 1984 ; W.R. Albury, « Experiment and Explanation in the Physiology of Bichat and Magendie », *Studies in the History of Biology*, 1977, n° 1, p. 47-131.

[270] J. Dhombres : « Books : Reshaping Science », *art. cit.*

[271] Voir J. -P. Goubert (dir.), « La médicalisation de la société française 1770-1830 », *art. cit.*

[272] M. Crosland, « The Development of a Professional Career in Science in France », *art. cit.* ; J. Ben-David, *The Scientist's Role in Society, op. cit.*, p. 98-99.

[273] C.C. Gillispie, *The Edge of Objectivity. An Essay in the History of Scientific Ideas*, Princeton University Press, 1960, p. 177.

[274] J.E. McClellan III, « The Scientific Press in Transition : Rozier's Journal and the Scientific Societies in the 1770s », *Annals of Science*, 1979, n° 36, p. 425-449.

[275] Voir R. Stichweh, *Zur Entstehung des modernen Systems wissenschaftlicher Disziplinen. Physik in Deutschland 1740-1890*, Suhrkamp, 1984, p. 52.

[276] B. Hoppe, « Le concept de biologie chez G.R. Treviranus », J. Schiller (dir.), *Colloque international Lamarck*, A. Blanchard, Paris, 1971, p. 199-237 ; T. Lenoir, *The Strategy of Life. Teleology and Mechanics in Nineteenth Century German Biology*, D. Reidel, Dordrecht, 1982 ; J. Schiller, *La Notion d'organisation dans l'histoire de la biologie*, Maloine, Paris, 1978.

[277] A.O. Lovejoy, *The Great Chain of Being*, Harvard University Press, 1936.

[278] R. Darnton, *The Business of Enlightenment, op. cit.*, p. 430-454.

[279] J. Heilbron, « A Regime of Disciplines : Toward a Historical Sociology of Disciplinary Knowledge », in Charles Camic & Hans Joas (dir.), *The Dialogical Turn : New Roles for Sociology in the Postdisciplinary Age*, Rowman & Littlefield, 2004, p. 23-42.

[280] Sainte-Beuve, « Espoir et vœu du mouvement littéraire et politique » [1864], in *Œuvres*, tome 1, Gallimard, 1949, p. 369-377.

[281] G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, Hachette, 1951, p. 853-906.

[282] M. Albert, *La Littérature française sous la Révolution, l'Empire et la Restauration (1789-1830)*, Société française d'imprimerie et de librairie, Paris, 1898, p. 77.

[283] Cité in J. Charpentier, *Napoléon et les hommes de lettres de son temps*, Mercure de France, 1935, p. 30.

[284] Voir D. Greer, *The Incidence of the Emigration During the French Revolution*, Harvard University Press, 1951. Cette étude révèle qu'un nombre très peu élevé d'écrivains professionnels et de savants prit le chemin de l'émigration. Pour 23 écrivains et journalistes et 34 savants et professeurs du supérieur, l'on comptait par exemple presque 600 médecins et chirurgiens et plus de 1 700 juristes. De nombreux écrivains n'étaient toutefois pas des professionnels et l'on ne connaît pas la profession de la moitié des exilés aristocratiques, auxquels appartenait Chateaubriand.

[285] Sur cette réorientation intellectuelle, voir F. Baldensperger, *Le Mouvement des idées dans l'émigration française (1789-1815)*, Plon, 1924.

[286] Sur certains aspects de ces débats, voir S. Moravia, *Il tramonto dell'illuminismo*, op. cit., p. 462-509, et surtout P. Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain 1750-1830*, José Corti, 1973, p. 111-263.

[287] L. de Fontanes, « *De la littérature, considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, par madame de Staël-Holstein », *Mercure de France*, 1er messidor an 8 (20 juin 1800), n° 1, p. 13-27, et 1er thermidor an 8 (20 juillet 1800), n° 3, p. 171-196.

[288] Chateaubriand, « Lettre au comte de Fontanes, sur la seconde édition de l'ouvrage de mme de Staël », *Mercure de France*, 1er nivôse an 9 (22 décembre 1800), n° 13, p. 14-38.

[289] *Idem.*, *Essais sur les révolutions. Génie du christianisme*, Gallimard, 1978, p. 807.

[290] *Idem.*, *Mémoires d'outre-tombe* [1848], tome 1, Gallimard, 1946, p. 467.

[291] A. de Lamartine, *Œuvres poétiques complètes*, Gallimard, 1963, p. 5. Sur le même motif, voir le poème « Réflexion » de 1830 : « L'esprit humain fendant la mer d'obscurité, / Trompé par chaque écueil, crie en vain : Vérité ! / Sur ces bords ignorés plane une nuit divine ; / Ce monde est une énigme : heureux qui la devine !... » (*ibid.*, p. 500).

[292] Cité in N. et J. Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France (1793-1824)*, op. cit., p. 326.

[293] Madame de Staël, *De l'Allemagne*, op. cit., p. 203-268.

[294] A. de Lamartine, « Des destinées de la poésie » [1834], in *Œuvres choisies*, Hatier, 1930, p. 553-554.

[295] Lettre à E. Chevalier, le 24 juin 1837, in G. Flaubert, *Correspondance*, tome 1, Gallimard, 1973, p. 24-25.

[296] D. Outram, *Georges Cuvier*, op. cit., p. 76-78.

[297] J. -B. Biot, « De l'influence des idées exactes dans les ouvrages littéraires » [1809], in *Mélanges scientifiques et littéraires*, tome 2, Michel Lévy Frères, Paris, 1858, p. 1-19.

[298] M. Regaldo, *Un Milieu intellectuel : La Décade philosophique (1794-1807)*, tome 3, Champion, 1976, p. 1137.

[299] Voir *ibid.*, tome 2, p. 1022.

* Selon Isaiah Berlin, ce fut Vico qui affirma le premier que les sciences naturelles et les humanités se distinguent par des formes de savoir fondamentalement différentes. Jusque vers 1800, cette affirmation ne fut guère plus qu'une opinion individuelle.

Voir I. Berlin, *Against the Current*, The Hogarth Press, Londres, 1979, p. 80-110.

[300] Voir I. Jenkins, « Art for Art's Sake », in P. Wiener (dir.), *Dictionary of the History of Ideas*, Charles Scribner's Sons, New York, 1968-1973 ; A. Chassagne, *La Théorie de l'art pour l'art en France chez les derniers romantiques et les premiers réalistes*, Hachette, 1906.

[301] Voir A. Cunningham et N. Jardine (dir.), *Romanticism and the Sciences*, Cambridge University Press, 1990.

[302] L. de Bonald, « Des sciences, des lettres et des arts » [1807], in *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, op. cit., p. 294-320.

[303] L. de Bonald, *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, op. cit., p. 114.

[304] *Ibid.*, « Sur la guerre des sciences et des lettres », *ibid.*, p. 387-389.

[305] Voir P.H. Beik, « The French Revolution Seen from the Right. Social Theories in Motion, 1789-1799 », *Transactions of the American Philosophical Society*, 1956, n° 46, p. 3-122 ; A. Hirschman, *The Rhetoric of Reaction*, Belknap Press, Harvard, 1991.

[306] J. de Maistre, *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, tome 2, Garnier Frères, s. d., p. 103. Sur la critique de la science de Maistre, voir R. Lebrun, « Joseph de Maistre, Cassandra of Science », *French Historical Studies*, 1969, n° 6, p. 214-231.

[307] L. de Bonald, *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, op. cit., p. 39. Sur Bonald, voir A. Koyré, « Louis de Bonald », *Journal of the History of Ideas*, 1946, n° 7, p. 56-73.

[308] A. Comte, « Premier aperçu d'un travail sur le gouvernement parlementaire considéré comme régime transitoire » [1817], in *Écrits de jeunesse*, Mouton, 1970, p. 71. Sur la signification générale que Comte donnait à cette affirmation, voir sa lettre à Valat du 15 mai 1818 in *Correspondance générale et confessions*, tome 1, Mouton, 1973, p. 37.

[309] P. Bénichou, *Le Temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique*, Gallimard, 1977, p. 200-205, 423-425.

[310] S. -A. Leterrier, *L'Institution des sciences morales (1795-1850)*, L'Harmattan, 1995.

[311] S.F. Lacroix, *Traité élémentaire du calcul des probabilités* [1816], Bachelier, 1833, Paris, p. 301.

[312] Voir J. -F. Braunstein, *Broussais et le matérialisme. Médecine et philosophie au XIX^e siècle*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1986.

[313] Voir, par exemple, l'introduction de Gertrud Lenzer à *Auguste Comte and Positivism. The Essential Writings. Edited and with an Introduction by Gertrud Lenzer*, Chicago University Press, 1975, surtout p. XXI.

[314] R. Hahn, *The Anatomy of a Scientific Institution : the Paris Academy of Sciences, 1666-1803*, op. cit., p. 34.

[315] Voir G. Misch, *Zur Entstehung des französischen Positivismus*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1969.

[316] H. Gouhier, *La Jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, op. cit., p. 5-62 ; N. et J. Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France (1793-1824)*, op. cit., p. 450.

- [317] A. Comte, *Premier mémoire sur la cosmogonie positive* [1835], in *Écrits de jeunesse 1816-1828*, Mouton, 1970, p. 585.
- [318] A. Comte, *Cours de philosophie positive*, tome 1 (leçon 1), J. -B. Baillière, Paris, 1864, p. 16.
- [319] Voir A. Comte, *Discours sur l'esprit positif* [1844], Vrin, Paris, 1983, p. 64-65.
- [320] Turgot, « On Universal History » [1750], in *On Progress, Sociology and Economics*, Cambridge University Press, 1973, p. 102-103.
- [321] Voir H. Gouhier, *La Jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, op. cit., p. 395-403.
- [322] A. Comte, *Cours de philosophie positive*, op. cit., tome 6 (leçon 58), p. 601.
- [323] *Ibid.*, tome 1 (leçon 1), p. 34. Voir aussi le tome 4 (leçon 48), p. 209.
- [324] L. Laudan, *Science and Hypothesis. Historical Essays on Scientific Methodology*, D. Reidel, Dordrecht, 1981, p. 141-162.
- [325] B. Russell, *Histoire de la philosophie occidentale. En relation avec les événements politiques et sociaux, de l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Gallimard, 1953.
- [326] Voir surtout N. Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Pocket, 1996 ; J. Goudsblom, « Sociale wetenschappen : kenmerken en criteria », *Grafiet*, 1983, p. 14-37.
- [327] Voir R. McRae, *The Problem of the Unity of the Sciences : Bacon to Kant*, Toronto University Press, 1961 ; E. Kennedy, « Destutt de Tracy and the Unity of the Sciences », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1977, n° 171, p. 223-239.
- [328] Voir M.S. Staum, *Cabanis*, op. cit., p. 179-182.
- [329] H. Gouhier, *La Jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, tome 1, op. cit., p. 32. Voir aussi, du même auteur, *La Vie d'Auguste Comte*, Gallimard, 1931. Les éléments biographiques sont en grande partie extraits de ces ouvrages. Parmi les travaux récents sur Comte voir notamment R. Scharff, *Comte After Positivism*, Cambridge University Press, 1995 ; M. Bourdeau & F. Chazel (dir.), *Auguste Comte et l'idée de science de l'homme*, L'Harmattan, 2002 ; M. Bourdeau, J. -F. Braunstein, A. Petit (dir.), *Auguste Comte aujourd'hui*, Kimé, 2003 ; A. Petit (dir.), *Auguste Comte. Trajectoires positivistes 1798-1998*, L'Harmattan, 2003 ; « La réception du positivisme (1843-1928) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2003, n° 8.
- [330] H. Gouhier, *La Jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, tome 1, op. cit., p. 33.
- [331] N. et J. Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France (1793-1824)*, op. cit., p. 207.
- [332] H. Gouhier, *La Jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, op. cit., tome 1, p. 103.
- [333] A. -J. Tudesq, *Les Grands Notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, PUF, 1964.
- [334] Voir E. Egli et P. Martino, *Le Débat romantique en France 1813-1830*, Belles Lettres, 1933.

[335] Voir A. -J. Tudesq, *Les Grands Notables en France (1840-1849)*, *op. cit.*, p. 457-463.

[336] C. Charle, *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIX^e et XX^e siècles*, Institut national de recherche pédagogique/Éditions du CNRS, 1985, p. 11.

[337] A.B. Spitzer, *The French Generation of 1820*, Princeton University Press, 1987.

[338] D.S. Goldstein, « Official Philosophies in Modern France : the Example of Victor Cousin », *Journal of Social History*, 1967, n° 1, p. 259-279.

[339] Sainte-Beuve, « M. Victor Cousin », in *Œuvres*, tome 2, Gallimard, 1951, p. 921.

[340] A. Cournot, *Souvenirs (1760-1860)*, Hachette, 1913, p. 172.

[341] S. Mellon, *The Political Uses of History. A Study of Historians in the French Restoration*, Stanford University Press, 1958.

[342] D.H. Pinkney, *The French Revolution of 1830*, Princeton University Press, 1972.

[343] A.B. Spitzer, *The French Generation of 1820*, *op. cit.*, p. 153. Voir aussi S. Charléty, *Histoire du saint-simonisme (1825-1864)*, *op. cit.*

[344] A. de Musset, *La Confession d'un enfant du siècle* [1836], Gallimard, 1973, en particulier le chapitre 2.

[345] G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Flammarion, 1955, p. 101-103, 320-323. Voir aussi L. O'Boyle, « The Problem of an Excess of Educated Men in Western Europe, 1800-1850 », *Journal of Modern History*, 1970, n° 42, p. 471-495.

[346] A.B. Spitzer, *The French Generation of 1820*, *op. cit.*, p. 35-43.

[347] A.B. Spitzer, *Old Hatreds and Young Hopes. The French Carbonari Against the Bourbon Restoration*, Harvard University Press, 1971.

[348] G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, *op. cit.*, p. 447.

[349] Voir A. Jardin et A. -J. Tudesq, *La France des notables. L'évolution générale 1815-1848*, Seuil, 1973, p. 225-230.